

Université de Neuchâtel
Licence interfacultaire en
sciences humaines et sociales

Institut d'ethnologie
Rue Saint-Nicolas 4
2000 Neuchâtel, Suisse

<http://www.unine.ch/ethno/>

Jérôme HEIM
Combe-Sandoz 15
2400 Le Locle
032 931 22 91
heim-roulet@bluewin.ch

Jérôme HEIM

L'ancienne poste de la ville du Locle en procès :
Ethnographie d'une patrimonialisation inachevée

Mémoire de licence en ethnologie



Date de soutenance : 28 septembre 2004

Directeur du mémoire : M. Jacques Hainard
Expert : M. Ola Söderström

L'ancienne poste est un bâtiment du milieu du XIXe siècle appartenant à la commune du Locle, ville située dans les montagnes neuchâteloises. Première réalisation de la nouvelle municipalité après la Révolution de 1848, cet édifice représentait, de par son emplacement à l'embranchement des deux rues à sens unique traversant la localité, un véritable arc de triomphe républicain et est désormais un élément structurant le paysage urbain loclois. Cet ancien Hôtel des Postes a toujours été le siège d'ateliers d'artisans et de nombreuses sociétés locales qui y trouvèrent des espaces pour y fonder un cercle, dont celui de l'Union Républicaine, ou de simples locaux de réunion. Au départ de l'administration postale en 1974, l'usage associatif et créatif de la maison a perduré en accueillant des formations musicales, une école de musique et plus récemment une association organisatrice de manifestations culturelles.

Néanmoins, en raison de l'absence d'entretien pendant près de cinquante ans, l'ancienne poste se délabre et nécessite d'être assaini, notamment par une reprise en sous-œuvre. Depuis qu'un crédit de 3'05 millions de francs pour effectuer ces travaux a été refusé lors d'un référendum contrant le Conseil général (législatif), aucune décision n'a été prise quant à l'avenir de ce bâtiment. Celui-ci demeure donc l'objet d'une controverse politique dont l'enjeu majeur réside dans la préservation de locaux destinés à la création artistique et aux événements culturels et de ce fait censés contribuer à améliorer la qualité de vie du Locle. Ainsi, l'utilité de l'édifice prime sur ses propriétés architecturales, historiques et urbanistiques tout en ne permettant pas de légitimer un investissement aussi considérable étant donné son obsolescence. L'ancienne poste est donc engagée dans un processus de patrimonialisation défini par un contexte local et socio-historique particulier en matière de conservation du bâti et par des acteurs porteurs de rationalités divergentes face à l'objet en question. Car si le rôle de cet endroit n'est pas remis en cause, c'est les moyens de continuer de mettre de tels espaces à dispositions qui diffèrent entre les défenseurs de l'assainissement et ceux qui estiment que le déménagement des activités est la seule alternative.

Cette recherche, qui se fonde sur une « participation observante » de l'ethnographe au processus observé, démontre que les caractéristiques de l'ancienne poste sont non seulement des ressources pour l'obtention de subventions pour la conservation du patrimoine mais que, alliées à son affectation, elles confèrent à ce bâtiment une importance majeure dans l'urbanité locloise. Ce travail peut être qualifié d'analyse de la situation, étape préliminaire à un projet de restauration et de fonctionnement, qui semble désormais indispensable pour sortir ce dossier politique de l'impasse où il se trouve.

A la mémoire de Raphael Roulet



Remerciements

Je tiens ici à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui ont rendu ce travail possible en m'apportant leur aide, en contribuant au débat ou en faisant vivre l'ancienne poste : Lionel Aebischer ; Pierre-Alain Barras, gérant communal ; Jacques Bujard, conservateur cantonal ; Henry Boudry, président de l'Union Républicaine ; Paola Champoo ; M. Chevènement, président des Francs-Habergeants ; Patrick Chollet ; le Conseil communal de la ville du Locle ; Jean-Marie Cramatte, architecte communal ; Gaël Curty ; Aurélien Donzé ; Alexandre Dos Santos ; Cédric Dupraz ; Yvette Dupraz ; Manuel Ebiner ; Frédéric Erard ; Pierre Faessler ; Steve Feron ; Jean-Pierre Franchon ; Joëlle Franchon, présidente de la Musique scolaire ; Yann Froidevaux ; Raphaël Gasser ; Christian Ghasarian ; Jacques Hainard, conservateur du Musée d'Ethnographie de Neuchâtel ; Frédy et Christiane Heim, Alexandre, Pablo et Rachel Heim Correa ; Ellen Hertz, directrice de l'Institut d'Ethnologie de Neuchâtel ; Patrick Ischer ; M. JeanRichard ; Anne et François Knellwolf ; Sébastien Kruse ; Alexandre Lejeune ; Georges L'Eplattenier ; Leïla Licchelli ; Raul Lopez ; Francis Maillard, ancien directeur de l'administration postale du Locle ; Viviane Masset ; Eric Matthey ; Didier Mauffrey ; OTR ; Anne-Nelly Perret-Clermont, Florence Perrin-Marti, Conseillère communale en charge du dicastère Urbanisme et Environnement ; Francesca Poggia Mileti ; Bastien Reber ; Manuel Rodrigues, président du DJ'13 ; Michel Rosselet ; Claude Roulet, président de la section neuchâteloise de Patrimoine Suisse ; Sylviane Roulet ; Juliane et Selma Roulet Heim ; [Sailent] ; Mme Rufi ; Nicolas Schumacher ; Thierry Simon-Vermot ; Ola Söderström ; Cathy Strahm ; David Taillard ; Francis Thiébault ; Pierre-Yves Tissot, directeur de la bibliothèque de la ville du Locle ; M. Triffoni, directeur de la Musique scolaire ; Vincent Vitulli ; Evodie Vuille ; Joël Zürcher et toutes celles et ceux que j'oublie...

Introduction : Que faire de l'ancienne poste ?

Que faire de l'ancienne poste ? Telle est l'épineuse question à laquelle sont confrontés les acteurs politiques de la ville du Locle depuis plusieurs années à propos de l'immeuble Marie-Anne Calame 5. Quel sort peut-on réserver à une vieille bâtisse dont l'aspect délabré ne laisse soupçonner, à celui qui n'y met jamais les pieds, de quotidiennes activités artistiques et associatives ? La sauvegarder, mais à quel prix et pour en faire quoi ? La démolir mais en la remplaçant par quel autre endroit pour ses utilisateurs : école de musique, artistes, musiciens et associations culturelles. Néanmoins, l'état de la maison et sa non conformité aux normes de sécurité nécessitent une décision qui sera dans tous les cas un sacrifice, soit celui d'une monumentale maison construite à la moitié du XIXe siècle, soit celui d'une somme d'argent considérable étant donné l'importance des travaux à effectuer.

En 1998, un crédit de 3,05 millions de francs avait été proposé par les autorités communales pour effectuer la reprise en sous-œuvre de l'immeuble qui s'enfonce en raison de la nature marécageuse du sol, la réfection de la toiture, le rafraîchissement des façades ainsi que la rénovation du système électrique et du chauffage. Cependant, malgré l'ampleur de l'entreprise, aucune amélioration des locaux n'était prévue. Ce crédit ayant été refusé en votation populaire lors d'un référendum contrant l'avis du Conseil général (législatif), seul un compromis entre les différents acteurs politiques permettrait dès lors d'empêcher la démolition de l'ancienne poste. Or, un accord semble difficile à obtenir entre ceux qui voient dans cet édifice un espace culturel de valeur teinté d'historicité indispensable à l'urbanisme et à la qualité de vie locale et ceux qui le considère comme un bâtiment, certes utile, mais trop délabré pour espérer être conservé. Si une commission a été constituée pour trouver une issue au dossier « ancienne poste », force est de constater qu'une compréhension des différentes dimensions de cet endroit fait actuellement défaut, cette indétermination étant précisément matière à controverse. Avant de résoudre un conflit, n'est-il pas indispensable de parvenir à un accord sur l'objet du désaccord ?

1. Qu'est-ce que l'ancienne poste ?

Par sa présence familière dans l'environnement urbain loclois, l'ancienne poste est en effet un objet urbain sur lequel on s'interroge rarement. Qu'on l'utilise plus ou moins fréquemment ou qu'il fasse partie du paysage, chacun a une idée de ce qu'est cet immeuble et nul n'estime utile de le définir davantage. De toute évidence, il s'agit simplement de la vieille poste qui, depuis le départ de cette administration, est

occupée par des associations et des groupes de musique tout en se délabrant inexorablement. Rien de plus ? Dans tous les cas, cette bâtisse et son affectation ne remplissent pas les livres d'histoire consacrés à la ville du Locle. Tout au plus, la trouve-t-on signalée dans les recensements architecturaux qui, par ailleurs, lui attribue une certaine valeur. Ne vaut-il pas la peine de compléter quelque peu la connaissance sur cet édifice avant de le déclarer bon pour la casse ? Telle sera l'étape préliminaire de ce travail : retracer l'existence de cet ancien Hôtel des Postes, des prémices de son érection jusqu'à son utilisation actuelle à des fins artistiques et culturelles. Cet historique permettra de dépeindre les caractéristiques architecturales de l'immeuble et sa situation dans l'urbanisme loclois. Cependant, ce récit servira également à comprendre l'occupation actuelle de ce lieu par les formations musicales et artistiques, école de musique et autre association organisatrice de manifestations culturelles peuplant cette bâtisse. Le délabrement de l'ancienne poste trouvera, en outre, son explication en revenant sur les éléments qui l'ont conduit dans cet état.

Comme il existe très peu de documents consacré à l'Hôtel des Postes, c'est donc à un travail de fouille que je me suis tout d'abord attelé. Archives communales et de la bibliothèque de la ville, articles de journaux, livres d'histoire de la localité, ouvrages thématiques, brochures de sociétés utilisatrices et témoignages oraux d'anciens membres, m'ont petit à petit permis de relater l'existence de cet édifice et de ses nombreux locataires. Ce premier chapitre est complété par la description du fonctionnement actuel de l'ancienne poste réalisée en rencontrant les différents usagers actuels et par une participation personnelle à la vie de ce lieu.

2. Les enjeux du débat

Une fois l'objet du conflit identifié, la question centrale de cette recherche peut être posée dans les termes suivants : quels sont les enjeux de la conservation de l'ancienne poste ? La sauvegarde de cette maison n'implique-t-elle que la préservation de locaux ou est-ce que l'édifice comporte aussi des dimensions sociales, urbanistiques et patrimoniales digne d'être considérées ? Pour tenter d'y répondre, il convient d'analyser la controverse qui a éclaté lors de la première demande de crédit en 1998 et qui n'a toujours pas trouvé d'issue. Pour ce faire, j'ai inscrit ce débat dans le champ de la conservation du patrimoine puisqu'il concerne le devenir incertain d'un ancien bâtiment, alors même que l'enjeu manifeste constitue la mise à disposition d'espaces dans un but culturel. Ce champ, observé par Ola Söderström (1988, 1992) aux analyses duquel la présente recherche se réfère, se caractérise par une extension quantitative et qualitative en raison du nombre croissant et de la nature de plus en plus variées des objets qu'il englobe, entraînant une rupture avec la définition habituelle du patrimoine. En outre, l'accession à cette catégorie n'est pas

due aux seules propriétés d'un objet, mais le résultat d'un processus par lequel cet objet est extrait du circuit utilitaire pour être soumis à une protection spéciale contre les déprédations et l'usure du temps. Autrement dit, il y a production sociale du patrimoine (Söderström, 1992, p. 70).

Analyser un champ revient donc à en déterminer les caractéristiques et, en l'occurrence, à expliciter la notion de patrimoine, ses mutations socio-historiques et la manière dont elle se traduit dans le contexte urbanistique loclois. Une fois contextualisés, les enjeux se dévoilent en examinant les différents acteurs du conflit qui, à travers leur rationalité respective, défendent des positions au sujet de la conservation de l'ancienne poste. Néanmoins, cette controverse tente d'être résolue par une commission visant à obtenir un consensus entre les différentes parties, politiciens et usagers. Par conséquent, le deuxième et principal chapitre de cette recherche consiste à comprendre, en utilisant le modèle d'analyse fourni par Söderström (1992, p. 69-87), le processus de patrimonialisation inachevé dans lequel se trouve l'ancienne poste. Ceci, en analysant les discours des acteurs énoncés dans les séances du Conseil général auxquelles j'ai assisté depuis l'éclatement de la controverse, les rapports du Conseil communal, les journaux et lors d'entretiens. Mais, les données ont également été récoltées en siégeant à la commission de l'ancienne poste et en participant aux réunions des locataires se mobilisant pour défendre le bâtiment.

3. Une ethnographie impliquée

Il convient ici de préciser la place que j'occupe par rapport à l'ancienne poste. En tant que loclois, je suis un utilisateur du bâtiment depuis mon plus jeune âge puisque j'y ai pris part à beaucoup d'activités : garderie d'enfants, solfège, Musique scolaire, groupement scout. Adolescent, j'ai fréquenté les groupes de musique installés dans l'immeuble dont une partie donnera naissance à l'association de l'ancienne poste qui organise des manifestations culturelles depuis 1997. Etant membre de cette dernière, j'ai suivi de près le débat politique sur l'assainissement du bâtiment qui a débuté quelques mois après la création de cette société. Puis, lors d'une discussion sur la maison et son avenir incertain, Mr Jacques Hainard, conservateur du Musée d'Ethnographie de Neuchâtel me suggéra d'en faire l'objet d'un mémoire dans le cadre de mes études en ethnologie. C'est ainsi que, tout en visant l'obtention d'un titre universitaire, la présente recherche sur l'ancienne poste et le conflit autour de son assainissement tente d'apporter une contribution à l'épineuse question de savoir que faire de ce bâtiment.

Par conséquent, ce travail peut être qualifié de recherche impliquée dans le sens où il participe du processus de patrimonialisation d'un édifice qu'il ambitionne précisément d'analyser. Ce mémoire constitue en effet une sorte de diagnostic de la situation, tant au niveau de la description des propriétés architecturales, historiques et urbanistiques de l'ancienne poste et de son fonctionnement que des enjeux de la controverse dont elle est l'objet. Dès lors, qu'elle peut être la position du chercheur, à la fois observateur et acteur du processus ? La conclusion de ce travail s'arrête ainsi sur les conditions dans lesquelles cette « participation observante » a été menée et sur son inscription dans une anthropologie du projet (Boutinet, 2001).

Chapitre 1 : l'Hôtel des Postes entre ruptures et continuité

« Si loin que nous remontions dans le temps, nous ne perdons jamais le présent de vue »

Emile Durkheim

L'ancien Hôtel des Postes du Locle est un objet urbain qui comporte plusieurs dimensions qui peuvent être décrites selon deux approches : Tout d'abord, nous pouvons partir du bâtiment en lui-même avec ses propriétés particulières. Trois axes de lectures se dégagent : un axe temporel qui permet de retracer l'histoire de l'édifice, les raisons de sa construction, ses transformations et ses différents locataires ; un axe spatial qui renvoie à la localisation de l'immeuble dans le paysage urbain loclois ; et un axe architectural sur lequel se situe le style et la volumétrie de l'ancienne poste. Evidemment, ces axes s'entrecroisent pour relater ce qu'est aujourd'hui ce bâtiment. Une deuxième approche consiste à expliciter les usages actuels de ce lieu par des associations à but culturel et des formations musicales.

Ces deux approches sont toutefois interdépendantes, puisque ce sont les caractéristiques d'un bâtiment qui le rend susceptible d'être l'objet d'une affectation particulière, mais en revanche, un lieu acquiert de l'importance par ce qu'on en fait, ce qu'on en dit et ce qu'on en pense (Stein, 2003, p. 13). Aboutissement de son histoire, l'utilisation culturelle et associative de l'ancienne poste est ainsi favorisée par les nombreux locaux présents dans un pareil volume, sa centralité ou encore son manque d'entretien entraînant des loyers réduits. Néanmoins, cet usage a contribué à faire de cet édifice un « haut-lieu » loclois en matière de musique et de sociabilité, du moins pour une partie de la population qui le fréquente.

1. L'édifice le plus nécessaire à la localité

En 1848, la révolution républicaine neuchâteloise démarra dans les communes du haut du canton alors en pleine expansion. C'est également du Locle que parti le mouvement de réorganisation communal, avec la formation des municipalités. C'est l'âge d'or du *Verlagssystem* consistant en une organisation économique libre basée

sur la sous-traitance, la matière première étant fournie par les établissemarchands (*Verleger*) aux travailleurs à domicile. Cette organisation économique engendrera, de 1848 à 1857, un essor de l'industrie horlogère qu'elle n'allait plus connaître. Le républicain Henri Grandjean, premier préfet du nouveau district du Locle de 1848 à 1852, fut un représentant de ce système économique. « *Il eut à cœur de faire du Locle une cité modèle du libéralisme, centre industriel et commercial moderne, doté de nouveaux quartiers et relié au monde par une ligne ferroviaire internationale* » (Barbey, Hauser, 1991, p. 139). Ce n'est donc pas étonnant s'il fut un acteur clé dans la construction de l'Hôtel des Postes.

Alors que le chemin de fer était en passe de relier Le Locle, la municipalité sollicitait auprès du canton de nouveaux locaux pour y accueillir l'administration postale. Apparemment créé en 1807, le bureau des postes, se trouvant dans un local privé, aurait été détruit lors de l'incendie de 1844 et relogé dans le nouvel Hôtel de Ville. Toutefois, l'exiguïté de cet endroit se substituait à celle du précédent. Le 25 mars 1844, Ami-J. Landry se proposa de bâtir un hôtel à baptiser « Hôtel des postes ». Il comporterait la place nécessaire pour le bureau des postes, la chambre des voyageurs en diligence, et le dépôt des messagers. Le 22 janvier 1845, on refuse à Landry le « Droit de Schild » (un permis de construire) s'il persiste avec son en-tête « Hôtel des postes et diligences ». En septembre 1848, Landry réitère sa demande qui est refusé malgré le changement de régime politique. Le conseil d'Etat décide de transférer le bureau dans le bâtiment de l'Hôtel du Commerce qui lui appartient (Nagel, 1969, p. 182-183).

Ce n'est qu'en 1851 que la jeune municipalité républicaine sollicita l'aide du canton pour la construction d'un Hôtel des Postes. La demande est motivée par le fait que depuis la réorganisation postale, le bureau du Locle est, « *par sa position à l'extrême frontière de France, un des principaux points de départ de la Confédération* »¹. Cet Hôtel des Postes est considéré à l'époque comme « *l'édifice le plus nécessaire à la localité pour faciliter les relations que le développement du commerce et de l'industrie a multiplié à l'infini. En effet, qui n'a plus d'une fois senti la nécessité d'avoir un local plus grand, dont les divers bureaux fussent bien distribués, où un personnel nombreux facilitât le service, où les paquets et les effets des voyageurs fussent mieux soignés, où le voyageur lui-même pût trouver une chambre d'attente ?* » (Feuille d'Avis des Montagnes, 15 juillet 1854). Toutefois, l'Etat de Neuchâtel refuse de prendre en charge cette construction arguant qu'elle revient à la Confédération. En espérant que cette dernière l'aidera dans l'entreprise, le 21 octobre 1852, le Conseil général et le Conseil municipal décidèrent à l'unanimité d'ériger un Hôtel des Postes.

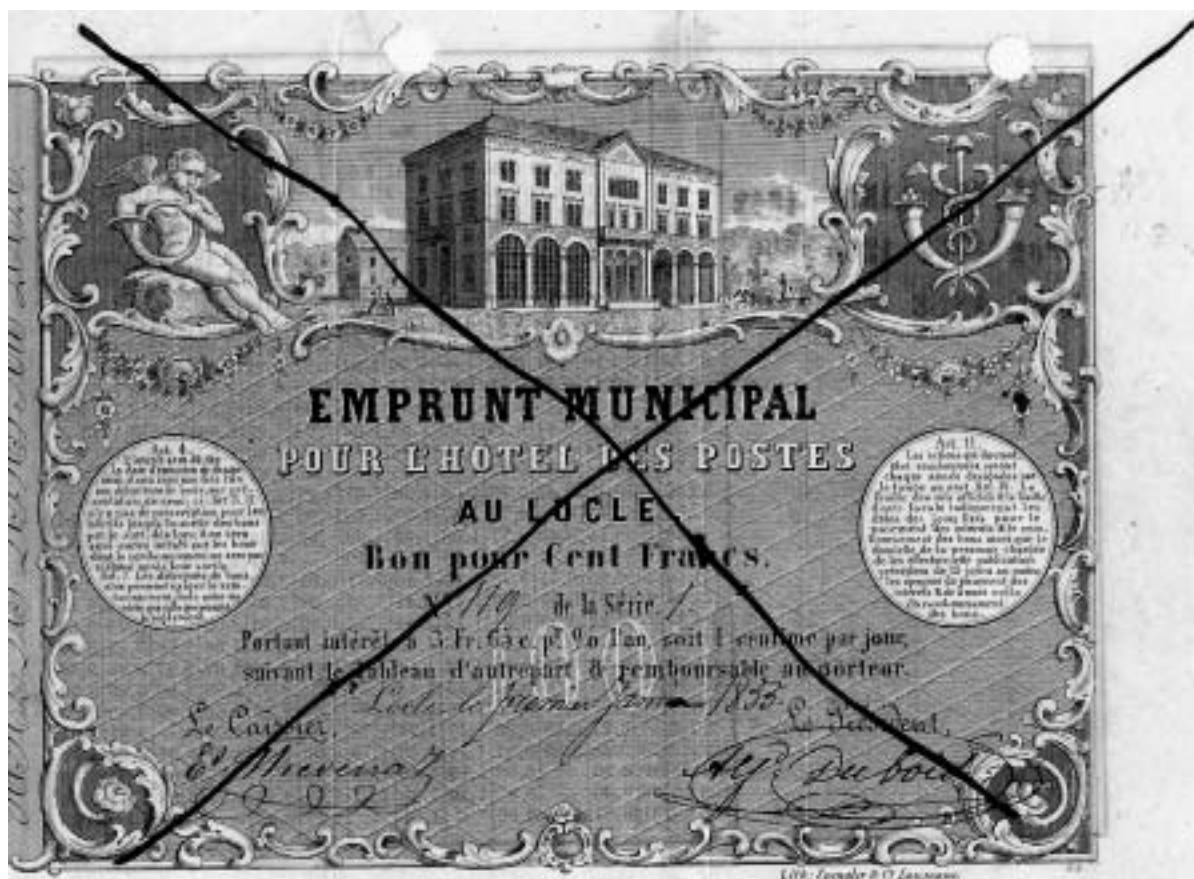
¹ AC G 222

1.1. Un acte citoyen

L'arrêté du Conseil d'Etat du 2 juin 1854 autorisa « *la Municipalité du Locle à construire sur le sol qu'elle a précédemment acquis à cet effet un bâtiment dont le rez-de-chaussée sera spécialement affecté au service des postes fédérales de la localité et les étages supérieurs seront destinés à des logements particuliers* »¹. Une commission de quinze membres avait été nommée avec, à sa présidence, Henry Grandjean, premier préfet du district du Locle. Elle se partagea en deux sections, l'une ayant à s'occuper des plans, des devis et de la surveillance des travaux et l'autre de la partie financière de l'entreprise. La construction ne devait pas dépasser le prix de 246'000 francs, fixé dans le devis soumis aux autorités cantonales. Mais comme la municipalité ne possédait pas les ressources suffisantes, elle recouru à un emprunt auprès de la population à l'aide de bons au porteur, dont les règles furent déterminées par le Conseil d'Etat. La municipalité n'était cependant autorisée à commencer la construction qu'au moment où la totalité des actions auraient été souscrites et que l'administration postale aurait pris l'engagement écrit d'occuper le local prévu pour une période d'au moins six ans.

La recherche de prêteur parmi les citoyens se fit par l'entremise de la *Feuille d'Avis des Montagnes* qui vantait les avantages de ces bons sur les billets de banques ou des écus. Outre le fait qu'ils puissent être utilisés de la même manière pour l'achat de produit, ils rapportaient de l'argent grâce à un intérêt de 5,65% pour une action de 100 francs, soit un centime par jour par action. « *Par ce mode d'emprunt, la circulation s'emparant des Bons, la population du Locle bénéficiera de l'intérêt qu'ils rapportent, et que par conséquent l'Hôtel de Postes ne coûtera à la Municipalité qu'un intérêt qu'elle se paiera à elle-même, puisque la Municipalité est tout le public* » (Feuille d'Avis des Montagnes, 22 juillet 1854). Ce système de prêt est valorisé comme un acte de solidarité entre tous les loclois puisque « *par l'émission de Bons, le capital en circulation reste chez nous, il sert à nos transactions journalières, il se multiplie pour ainsi dire en nos mains, tandis que les fonds placés au dehors, sont perdu pour le pays, et ces placements amènent les crises financières qui gênent notre industrie et procurent la baisse des prix* » (Feuille d'Avis des Montagnes, 5 août 1854). Ainsi, la réalisation de l'Hôtel des postes apparaît comme un signe de progrès social dont serait porteur la ville : « *Nous ne croyons pas que dans le canton il y ait une localité, où plus qu'au Locle, les habitants aient fait preuve d'un dévouement aussi constant à la chose publique. Toutes les époques ont eu des citoyens éclairés et généreux qui ont voulu contribuer à la réalisation d'un progrès ou d'une bonne œuvre* » (Feuille d'Avis des Montagnes, 15 juillet 1854).

¹ AC G 222, Arrêté du Conseil d'Etat, 2 juin 1854



Emprunt Municipal pour l'Hôtel des Postes au Locle

Le prêt va bon train puisque le 15 février 1855 un avis est publié pour rechercher des personnes disposées à entreprendre le creusage des fondations et des caves. En Mars, un deuxième avis est destiné aux entrepreneurs aptes à réaliser l'édifice. C'est Joseph von Büren, maître maçon qui, sous la direction de l'architecte Hans Rychner, réalisera l'Hôtel des Postes qui coûtera finalement 363'000 francs.

Le 26 avril 1856, la pierre angulaire est posée symboliquement en contenant en son sein des documents¹. Outre les raisons pour lesquelles l'Hôtel des Postes était érigé et les principaux locataires qui s'y trouveraient, ce document mentionnait la situation politique du canton, quelques statistiques – Le Locle et ses environs comptaient alors 8829 habitants – les nouvelles réalisations de la municipalité – dont le Quartier neuf et le chemin de fer – ou encore le prix de la viande. Il relate également les grandes tendances politiques européennes et l'essor de l'horlogerie dans les montagnes Neuchâteloises. Les membres du Conseil général, du Conseil municipal et de la commission de bâtisse ainsi que l'architecte et les entrepreneurs en charges des travaux sont cités. A cette lettre furent joints divers éléments témoignant de la vie locloise de l'époque.

¹ AC G 235

1.2. L'arc de triomphe des républicains

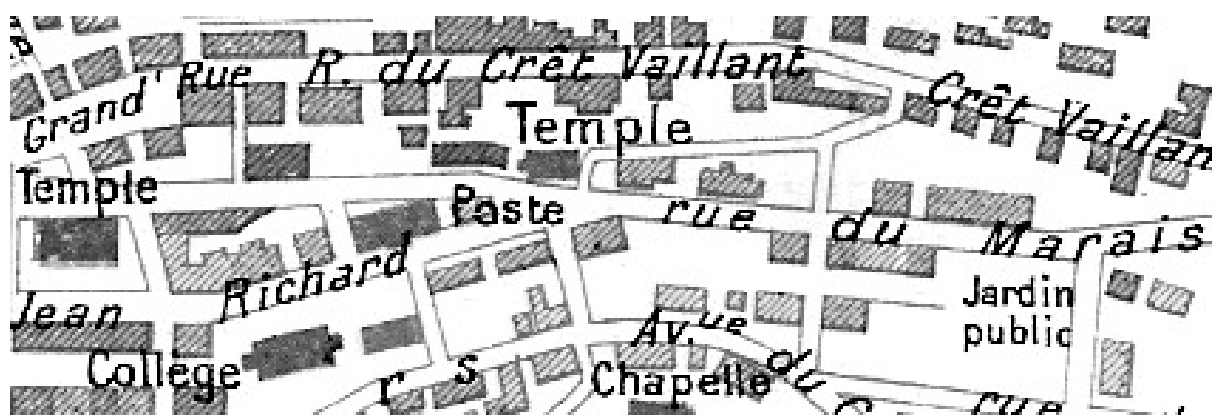
L'emplacement où est érigé l'Hôtel des Postes revêt une certaine importance au sein de l'urbanisme particulier de la ville du Locle. En effet, celui-ci a suivi un développement que lui imposait la géomorphologie de la vallée, en grande partie marécageuse, mais il a été fulgurant grâce à l'essor de l'industrie horlogère. Jusqu'au début du XIXe siècle, le Bied, rivière qui sillonne le long du bassin loclois, n'avait d'autre écoulement qu'une grotte au Col-des-Roches. Cet entonnoir naturel s'obstruait lors des inondations, en particulier au printemps, engendrant la formation d'un lac jusque dans les rues basses de la localité. En 1801, on entreprend le percement d'un nouvel écoulement d'eau à travers la montagne permettant d'éviter l'engorgement de la rivière.

Suite à la grande crise économique de la période révolutionnaire et napoléonienne, un élan de modernisation entraîna, dans les années 1820 et 1830, une concentration du village. Toutefois, en raison de la nature marécageuse du fond de la vallée, la ville se voyait freinée dans son extension. L'essor de l'industrie horlogère à partir de la seconde moitié des années 1820 avait amené François Louis Vénuste Bournot à développer un projet pour le moins ambitieux : assainir la partie du terrain marécageux pour y construire un nouveau quartier. Cet assainissement permit le traçage d'un nouvel axe de transit au fond de la vallée, aujourd'hui rue du Marais et rue Daniel-JeanRichard. Cette voie de communication évitait le passage à flanc de coteau pour parvenir au centre de la localité. Néanmoins, la nature du sous-sol demeurait marécageuse. Les maisons érigées dans le fond de la vallée, dont l'Hôtel des Postes, reposent sur des pilotis qui leur servent de fondations. Jusqu'à son départ de la commune en 1830, Bournot avait réalisé plusieurs *massifs* contenant quinze maisons au moins. C'est donc à cette période qu'apparut le développement urbain en rues parallèles qui caractérise la localité.

Mis à part l'assainissement des zones marécageuses, un autre facteur contribua de façon particulièrement violente aux changements urbanistiques : le feu. Le 24 avril 1833, un incendie éclata à l'hôtel de la couronne et se propagea à quarante-cinq maisons du centre du village qui furent totalement détruites. Le Conseil d'Etat adopta, le 3 juin de la même année, un *Plan de reconstruction de la partie incendiée du village du Locle*. Peu après l'entrée en vigueur de ce plan, l'ingénieur des ponts et chaussées Charles-Henry Junod fut sollicité pour diriger la reconstruction et empêcher que des bâtiments soient construits de façon aléatoires. Le plan de la ville en bandes que Junod prévoyait peut être considéré comme la poursuite de la planification urbaine développée par Bournot, à savoir des rues parallèles à la vallée alternant avec des rangées de *massifs*. Le nouveau quartier, bâti sur les vestiges de l'ancien centre du village ainsi que sur celles des réalisations de Bournot, prit la forme d'un rectangle au centre duquel s'insérait un vaste espace, lui

aussi rectangulaire, la place du marché. En quelques années la reconstruction fut achevée avec, en prime, la réalisation de 1839 à 1841 d'un nouvel Hôtel de Ville (Barbey, Hauser, 1991, p. 138-139).

Dans la nuit du 11 décembre 1844, l'Hôtel de la Fleur-de-Lys est victime des flammes qui se propagent aux autres maisons de la Grand-Rue. Une commission locale de planification et un ingénieur civil saisissent l'occasion pour aménager une route qui mène en droite ligne du nouvel Hôtel de Ville à la rue du Marais. L'objectif est de mettre le centre du village en communication plus directe avec cette route nouvellement construite au fond de la vallée. D'abord baptisée rue de L'Hôtel de ville, elle deviendra, suite à la réalisation de l'actuel Hôtel de ville en 1926, rue de la Poste, puis rue Marie-Anne Calame du nom d'une philanthrope locloise.



Plan Historique des Développements Successifs du Locle (détail)

L'Hôtel des Postes sera précisément implanté à l'embranchement de la rue du Marais, devenant à cet endroit la rue Daniel-Jeanrichard, avec la rue de l'Hôtel de ville. En arrivant depuis La Chaux-de-Fonds, l'Hôtel des Postes se présente comme l'édifice séparant les deux rues à sens unique traversant la localité, avant de se rejoindre en direction du Col-des-Roches. En outre, cet emplacement se situe sur le chemin direct des diligences qui s'arrêteront à l'Hôtel des Postes pour se ravitailler. Dès lors et jusqu'à aujourd'hui, l'édifice a une place importante dans l'urbanisme loclois : *« Dans le tissu urbain, le bâtiment M.-A. Calame 5 s'inscrit de façon prédominante. Avec le collège Daniel-JeanRichard et le collège de Beau-Site, cette construction structure le paysage de la cité. Implantée à la jonction des deux sens uniques et respectant l'alignement du rétrécissement topographique de la vallée, cette bâtisse est volumétriquement bien intégrée »*. (Conseil communal, 1998, p. 6). En outre, *« Le regroupement du Vieux Collège, de l'Ecole d'horlogerie, de l'ancien Hôtel des Postes, du monument Daniel JeanRichard, de la fontaine, confère au quartier une place référentielle, une charge symbolique importante au centre de la ville »* (Maillard, 1992, p. 2).

Mais l'emplacement de la première réalisation de la municipalité républicaine après la révolution de Mars 1848 contre le roi de Prusse n'est pas dénué de

signification. L'Hôtel des Postes est en effet situé symboliquement au centre du triangle formé par trois constructions de la décennie royaliste : le collège Daniel-Jeanrichard, le temple allemand aujourd'hui démoli et l'ancien Hôtel de Ville qui abrite désormais le poste de police et le tribunal communal. Il est par conséquent incontournable lorsqu'on arrive au Locle depuis l'est, ce qui n'était certainement pas fortuit de la part des républicains au pouvoir. De ce fait, l'édifice apparaissait, à l'entrée orientale de la ville, comme un arc de triomphe républicain, symbolisme renforcé par la présence du Cercle de l'Union Républicaine. L'Hôtel des Postes fut ainsi utilisé pour promouvoir la ville en étant notamment reproduit sur une gravure intitulée « Souvenirs du Locle et des Brenets » que l'on imprimera entre autres sur des sets de table.



Souvenirs du Locle et des Brenets

Un événement démontre les valeurs politiques incarnées par l'Hôtel des Postes : le 30 novembre 1863, le lieutenant Rolli, inspecteur des gardes frontières qui occupait depuis 1857 des locaux à l'entresol de la maison, perpétra un attentat. Malgré la puissance de l'explosion, il n'y aura pas de victime, la plupart des habitants étant au travail lorsqu'elle se fit violemment ressentir à quatre heures de l'après-midi (*le Véritable Messager Boîteux de Neuchâtel*, 1882). Proche des idées royalistes, il cherchait à détruire un symbole de la République, ce qu'il réussit partiellement après avoir échoué le 7 novembre précédent lors d'une première tentative. L'explosion

causa de grands dégâts à la partie supérieure de l'Hôtel des Postes. Un incendie rendit inhabitable une bonne partie de l'immeuble, le toit étant quasiment détruit dans sa totalité¹.

1.3. Une architecture massive

Un concours d'architecture avait été lancé le 23 novembre 1852 par la commission de bâtisse présidé par Henri Grandjean. Le programme mentionnait les différentes caractéristiques que devait comporter le bâtiment, sa taille, ses étages, la disposition des pièces pour l'administration postale et pour le Cercle de L'Union Républicaine qui devait prendre place au deuxième étage. En effet, un grand local de réunion se faisait pressant car ce manque nuisait, selon la commission, au développement de la vie politique locale².

Le concours fut remporté par l'architecte Hans Rychner, originaire d'Argovie et établi à Neuchâtel depuis 1847. Il est l'auteur de nombreuses réalisations du canton : le collège industriel de La Chaux-de-Fonds ainsi que le temple allemand ; à Neuchâtel, le collège des filles, l'Hôtel des Postes, l'observatoire cantonal et le musée Léopold Robert et une maison de style italianisant, au Faubourg de l'Hôpital qui abrita le Cercle du Jardin, lieu de réunion de l'aristocratie neuchâteloise; au Locle, outre l'Hôtel des Postes dont il est question dans ce travail, il réalisa le Quartier Neuf composé de neuf maisons ouvrières. Dans la revue *Musée neuchâtelois*, un passage décrit le style architectural de Hans Rychner :

« Chez lui, le côté pratique l'emportait sur celui du beau extérieur, cela se remarque dans les plans de maisons d'habitation qu'il a exécutés. [...] Tous remarqueront que ses constructions ont un caractère particulier, une force un peu massive, souvent monumentale, mais dégagée des agréments que l'école française contemporaine a fait adopter partout. L'artiste eût peut-être pu, aussi bien que d'autre, en égayer son style [mais] le but d'un édifice le préoccupait avant toute chose et il a réussi plus d'une fois à le réaliser d'une manière remarquable »
(Bachelin, 1882, p. 86-87).

Rychner, venant de Neuchâtel, aurait par conséquent eu de la difficulté à imposer son projet inhabituel, dans le goût de l'historicisme naissant. Ses plans ne firent pas l'unanimité auprès de la Section de construction instituée le 19 juillet 1854, puisqu'un autre architecte fut demandé pour les améliorer. Perrier, du Bureau des travaux publics, dressa de nouveaux plans mais exigeant des délais trop longs pour leur exécution, on sollicita à nouveau Rychner qui les modifia à son tour. Parmi les

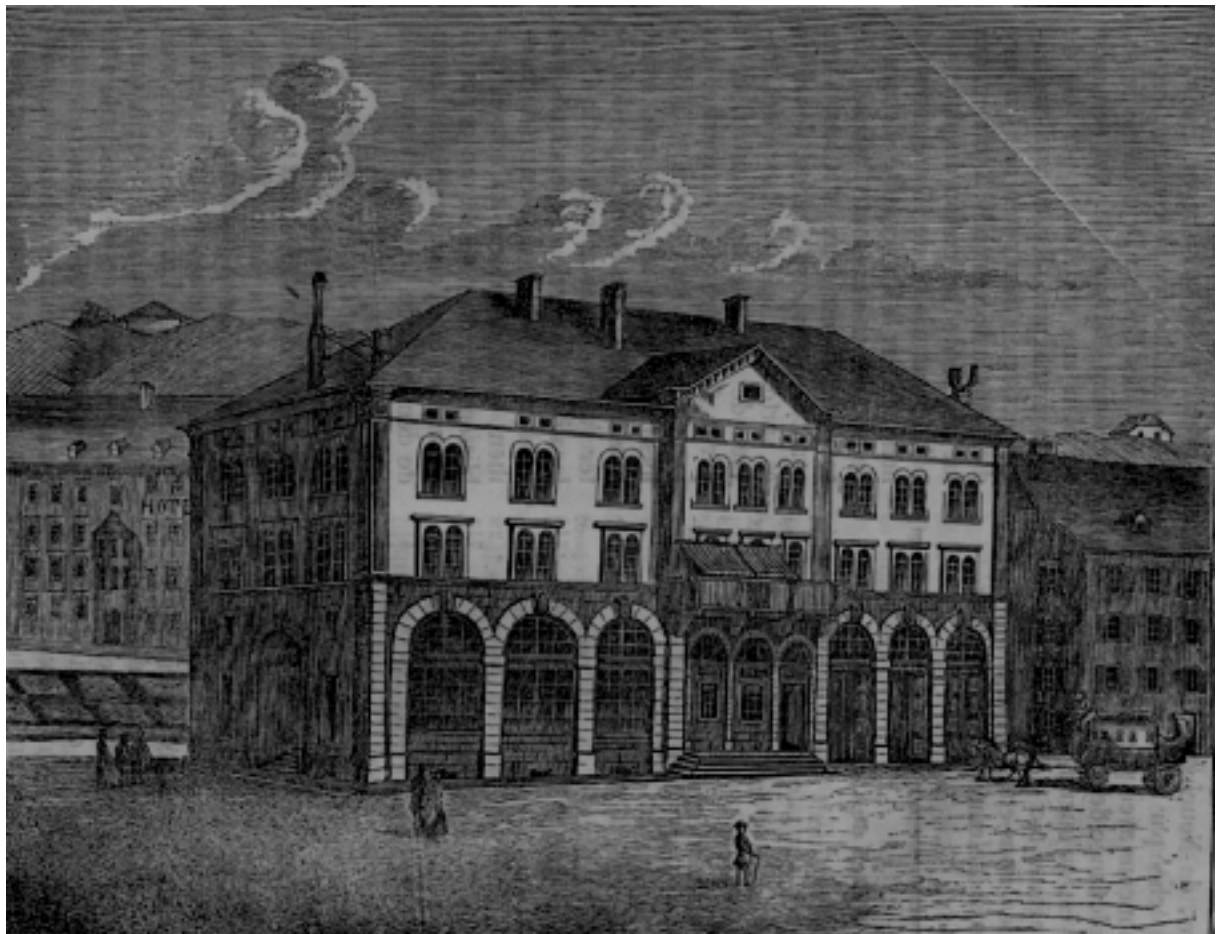
¹ AC G 287

² AC G 226

modifications effectuées, nous pouvons mentionner la réalisation d'un entresol entre le rez-de-chaussée et le premier étage. En effet, il était à l'origine prévu que les arches du pourtour auraient une hauteur de 6 mètres depuis le sol, conférant un volume gigantesque au locaux de l'administration postale. Considérant ce projet extravagant, on décida d'y ajouter un étage supplémentaire. Le Recensement Architectural du Canton de Neuchâtel décrit avec détail cet édifice :

« Le bâtiment de 42m 30 sur 17m 60, sous un toit à pavillon-croupe comportant de multiples souches de cheminées et ponctué de lucarnes et de tabatières, a un rez-de-chaussée et un entresol éclairés par de hautes baies en plein cintre, découpées dans un mur de pierre de taille, deux étages de grandes fenêtres géminées sous une corniche et dotées de tablettes saillantes, et un troisième d'ouvertures plus petites alignées sur bandeau. Un fronton à denticules d'aplomb couronne la division centrale de la façades sud-est. Les pilastres animant les angles et les façades sont ornés de refends au rez-de-chaussée et à l'entresol, de panneaux creusés aux étages ; leurs bagues sont formées par les cordons et leur corniche denticulée est celle de l'avant-toit » (Maillard, 1992, p. 1).

Les façades étaient à l'origine précédées de perrons bordés ou non de balustrades qui ont disparu lors de l'aménagement des trottoirs.



Figurant, selon l'Inventaire Suisse d'Architecture, parmi les plus beaux édifices postaux de Suisse, l'Hôtel des Postes est caractérisé par son style « à *mi-chemin entre le romantisme tardif d'Allemagne du Sud et de Suisse et le style néo-renaissance* » (Barbey, Hauser, 1991, p. 171), tout en comportant des touches régionalistes conférées principalement par les matériaux utilisés, probablement de la pierre jaune de Morteau et du calcaire blanc.

« La prédilection néo-classique pour des volumes compacts ne se retrouve que dans la silhouette massive du toit en croupe avec ses nombreuses cheminées. L'étroite partie centrale apparaît davantage comme élément de liaison que de corps principal dominant les ailes. Les grandes arcades des halles à guichets et de la station des calèches constituent le motif architectural principal » (Barbey, Hauser, 1991, p. 141).

Au milieu du XIXe siècle, l'Hôtel des Postes apparut comme le symbole d'une urbanité nouvelle, quelque peu excessive il est vrai compte tenue de l'importance du Locle. La volumétrie de cet édifice est en effet conséquent. Le rez-de-chaussée présente de grandes surfaces vitrées pour accueillir l'administration postale, et l'entresol des espaces aménagés en appartements ou en chambres. Ces deux étages subiront d'importantes transformations dues au développement de l'administration postale, comme nous le verrons ci-dessous. Le premier étage étant prévu pour abriter un cercle, il est divisé en de grandes pièces qui n'ont été l'objet que de maigres transformations. Quant aux deux et troisième étages, ils sont composés d'environ quatorze appartements de deux à quatre pièces. Depuis une cage d'escalier située au Nord du bâtiment, dans le deuxième quart de sa longueur, un vaste couloir central mène aux différents locaux. La surface des étages est d'environ 580 m² pour un volume variant entre 1500 m³ pour l'entresol et 2380 m³ pour le rez-de-chaussée. La toiture comprend encore trois étages de combles, pour une surface totale de 1100 m² et un volume de 1950 m³. En rajoutant la cave, la surface totale de l'édifice est de 4350 m² pour une volumétrie de 11900 m³ (Culebras, Marti, 1999, p. 13).

2. L'administration postale

Dans le canton de Neuchâtel, la naissance des postes officielles se situe dans la première moitié du XIXe siècle. Mais, en 1695 déjà, Marie de Nemours eut l'idée d'ériger les postes du pays neuchâtelois en régie d'Etat. Jusqu'alors, lettres et paquets étaient transportés par messagers privés. Une vingtaine d'année plus tard, le roi de Prusse signa un contrat avec les Fischer de Berne, grands maîtres des postes suisses de l'époque. Toutefois, l'apport financier qu'en attendaient Gouverneur et Conseil d'Etat resta à l'état de promesse. Il fallut attendre le 1^{er} janvier 1807 pour que

les frères Jeanrenaud du Val-de-Travers se voient accorder la régie des postes qu'ils conserveront après la révolution de 1848 (Nagel, 1969).

Depuis si longtemps attendu au Locle, et quelques années seulement après la reprise des postes par la confédération, les bureaux de l'administration postale étaient inaugurés le 1^{er} janvier 1858. Occupant comme prévu la totalité du rez-de-chaussée, ils se composent de guichets, d'un centre de tri et de garages pour les diligences. A l'entresol, une chambre est destinée à abriter les bureaux et les archives. Un appartement y est également aménagé spécialement pour le directeur de la poste, M. Paul Jeanrenaud. Le *Messenger Boiteux* fera l'éloge de cette nouvelle installation : « *Si l'hôtel des postes du Locle n'est pas le plus vaste de la Suisse, il en est certainement le plus complet, sous le rapport de l'organisation, de la coordination des parties dont il se compose, et le mieux approprié au but. Il ne laisse rien à désirer pour la commodité, et l'expérience d'une année n'a pas fait apercevoir un changement à y apporter* » (le Véritable Messenger Boiteux de Neuchâtel, 1859, p. 4).



Avec l'érection d'un Hôtel des Postes c'est également l'amélioration du service de transport par diligence qui est recherché. L'établissement comportait en effet un hangar avec trois grandes portes et des chambres permettant d'accueillir les voyageurs. Avant la révolution, la régie cantonale des postes comptait trente et un équipages : berlines, coupés ou simples chars à bancs sur lesquelles les voyageurs se tenaient autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Avec la Constitution fédérale de 1848, un service postal officiel avec diligence fut organisé. Trois diligences font le service entre

Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, transportant environ quatre milles voyageurs par mois. Toutefois, avec l'avènement du chemin de fer entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, le service de la poste à chevaux entre ses deux localités fut remplacé en 1857 par ce nouveau moyen de transport.

La poste, grâce aux diligences, concourait au développement industriel en tant que lieu essentiel de réception et de distribution des pièces et des produits manufacturés. En 1873, une lettre adressée au directeur des postes du Locle en témoigne :

« Le commerce et l'industrie prennent chaque jour une plus grande extension dans nos contrées et exigent par conséquent des moyens de communications plus expéditifs et plus fréquents ; plusieurs négociants, établisseurs d'horlogerie et industriels, désireraient qu'un second service de diligence ou de courrier fut établi entre Yverdon et les Montagnes (Chaux-de-Fonds et Locle) passant par Ste-Croix et le Val-de-Travers coïncidant à l'arrivée et au départ avec la voiture de Lausanne et Genève »¹.

De nombreuses autres demandes pour relier la Sagne ou divers destinations de la région montrent l'importance revêtues par les diligences comme moyen de communication et de transport.

A la fin de 1913, les PTT disposaient encore de deux milles cent nonante diligences sur le territoire helvétique. Mais, le développement du chemin de fer puis de la motorisation mit peu à peu un terme à ce mode de transport devenu une charge plutôt qu'un gain. C'est le 15 septembre 1920 que la dernière diligence quitta l'Hôtel des Postes pour être remplacée par des autocars.

L'Hôtel des Postes fut également le premier endroit qui permit au Locle d'être équipé du téléphone. Le 1^{er} août 1884, trois mois après La Chaux-de-Fonds, un central téléphonique à batterie locale est installé à l'entresol de l'Hôtel des Postes et une tourelle pour transformateurs est érigée sur le toit. Avec ce système, il fallait passer par la centrale et désigner à la téléphoniste de service le nom de l'abonné désiré. Les premiers abonnés sont une vingtaine et se recrutent évidemment parmi la bourgeoisie locale. Le 27 avril 1919, une batterie centrale est inaugurée. Celle-ci n'obligeait plus les abonnés à tourner la manivelle pour appeler la téléphoniste et demander la communication. Il suffisait de décrocher le récepteur qui allumait une lampe d'appel au central. L'automatisation de l'installation, d'une capacité de 1000 raccordements, entraîna, en 1932, le licenciement de plusieurs opératrice ainsi que le déménagement du central pour le bâtiment de l'autre côté de la rue, l'immeuble Marie-Anne Calame 10 (L'Impartial, 28 juillet 1984).

¹ AC K 36



2.1. Croissance démographique et transformations

Les transformations apportées au bâtiment étaient toujours dues au développement des services postaux, eux-mêmes conséquence de l'accroissement démographique de la ville et de l'essor de l'industrie. Le 29 mars 1883, un *Rapport du Conseil municipal au Conseil général sur les changements à apporter aux locaux du Bureau des Postes du Locle* est en discussion.

« Les locaux actuels du Bureau des Postes ont été créés et aménagés spécialement pour l'usage auquel ils sont affectés. Au début, ces locaux donnaient amplement satisfaction aux besoins du jour, ils offraient même alors une certaine commodité, un certain confort. Mais depuis, les besoins ont changé. La population a sensiblement augmenté, tant pour le Locle que pour d'autres localités avec lesquelles le Bureau d'ici est en relations quotidiennes en sa qualité de Bureau principal. Le service postal a subi un développement considérable de telle sorte que les locaux ne suffisent plus aux exigences actuelles tant pour ce qui concerne le service proprement dit des Bureaux, que pour la commodité du public »¹.

Outre la tourelle pour transformateurs téléphoniques, l'administration obtiendra l'installation d'un wagonnet pour transporter le courrier au sein du bureau, des guichets à guillotine et à contrepoids. Cependant, malgré le développement

¹ ACF 62

important du service postal, le Conseil général n'accéda à ces requêtes qu'au siècle suivant.

En effet, vingt ans plus tard, la poste réitère sa demande pour de plus grands locaux et va jusqu'à proposer l'érection d'un nouveau bâtiment prétextant de l'exiguïté de ceux d'alors. La commune ne peut imaginer reconduire un chantier aussi important, tout juste un demi siècle après avoir réalisé un édifice spécialement pour les services postaux. Le 14 octobre 1904, le Conseil général opte pour le maintien de la poste dans le bâtiment et concède donc à transformer les locaux du rez-de-chaussée. Puis, lors de sa séance du 7 juillet 1905, ce même Conseil accorde un crédit de 57'000 francs pour les travaux exigés. C'est en 1906 que les architectes Jean et Eugène Crivelli effectuèrent ces transformations. Les diligences furent déplacées dans une remise construite vis-à-vis afin d'aménager un vaste local de réception du courrier et de bureaux. Un hall d'entrée en verrière fut réalisé au Nord sur la rue Marie-Anne Calame, les facteurs furent logés à l'entresol, un escalier en colimaçon et un monte charge relièrent les deux étages, un chauffage central fut installé et on pava enfin le trottoir après maintes demandes de l'administration postale. De nombreuses vitres des étages furent également changées à cette époque. Ainsi, on constatait déjà que « *les tassements de terrains sont en grande partie cause de ces dégâts* »¹.



¹ NAC F III f

Pour accélérer encore davantage le rendement suite à la croissance démographique de la ville, les guichets sont déplacés à l'Ouest du bâtiment vers 1933, permettant la suppression de la verrière au nord du bâtiment. Toutefois, ces changements successifs n'apporteront pas de surfaces supplémentaires et n'empêcheront en aucun cas le délabrement de l'immeuble. Les tassements dont celui-ci est victime en raison de l'abaissement du niveau de la nappe phréatique n'ont fait que s'accroître. En outre, le manque d'entretien caractéristique du bâtiment était représentatif d'un certain laisser aller quant à son entretien courant, notamment le rafraîchissement des murs.

A force de négociation auprès de la commune qui ne voulait pas se retrouver avec un si imposant immeuble sur les bras, la poste parvint à convaincre de la nécessité de construire un nouvel établissement. Les locaux de l'Hôtel des Postes étaient devenus trop vétustes et exigus pour abriter l'ensemble de l'administration postale. La centrale téléphonique avait déjà été déplacée dans le bâtiment du musée, et il s'agissait donc de regrouper à nouveau toutes les entités dans un seul lieu. Exception faite des autocars pour lesquels on érigea un garage au Crêt-du-Loche entre Le Loche et La Chaux-de-Fonds. Le site choisi pour la réalisation de la nouvelle poste était aussi mieux centré que celui de l'Hôtel des Postes. Il aura fallu détruire plusieurs maisons de la rue des Envers et de la rue du Pont pour cette construction « *rationnelle et efficace* » comme le décrivait dix ans plus tard l'administrateur postal (L'Impartial, 30 août 1984). Les nouveaux bureaux s'ouvrirent au public le 2 septembre 1974, abandonnant ses anciens locaux à l'Hôtel des Postes qui devenaient ainsi l'ancienne poste.

Mais de ceux-ci qu'en faire ? On pense à y aménager des garages pour les véhicules de pompier. Mais, dans ce cas, des travaux de rénovation et de transformations seraient nécessaires, ce qui apparemment n'a jamais été effectué, sinon au strict minimum. Lors de l'inauguration de la nouvelle poste, un seul regret était exprimé par le Conseiller communal Frédéric Blaser au nom de la commune, celui d'avoir perdu son premier locataire. L'administration postale avait en effet signé le premier bail de la ville institué en 1867, constituant ainsi le premier loyer communal. Ainsi l'existence du bâtiment fut totalement déterminée par l'administration postale qui lui aura non seulement donné naissance mais également dirigé son évolution, jusqu'à la situation actuelle. Puisque la poste conférait à l'immeuble sa valeur d'usage, son départ représenta une rupture accentuant sa dévalorisation et sa détérioration déjà bien entamée.

3. Les Cercles de l'Hôtel des Postes, lieux de politique et de sociabilité

L'administration postale, pour laquelle le bâtiment avait été érigé, n'occupait que le rez-de-chaussée et quelques logements à l'entresol pour le directeur et les facteurs ainsi que des chambres pour les voyageurs. Le reste de l'édifice était composé d'appartements et d'ateliers pour des particuliers, mais également de différents cercles dont celui de l'Union Républicaine, pour lequel le 2^e étage fut initialement prévu par la commission de bâtisse.

A partir de la moitié du XIX^e siècle, le cercle est une forme d'association très répandue dans le canton de Neuchâtel comme le relate l'ouvrage de Jean-Bernard Vuillème, *le Temps des Derniers Cercles* (Vuillème, 1987). Tout en ayant la même fonction de divertissement et d'information que le café, le cercle s'en distingue en affirmant son caractère privé et non commercial. Lieux de rencontre où les membres viennent lire, jouer, discuter ou simplement boire et manger, ces établissements étaient des « *centres d'éveil intellectuel et politique, de débats, de solidarité active et même de créativité* » (Vuillème, 1987, p. 15).

Dans l'ancien régime, les cercles étaient surtout le fait d'aristocrate cherchant à se retrouver. Mais pour certains bourgeois assez fortunés pour louer et installer solidairement des locaux, les cercles permettaient, grâce à leur nature de sociétés privés, d'émettre des idées politiques et sociales qui seraient jugées subversives sur la place publique. « *La véritable innovation bourgeoise, c'est d'avoir fondé des cercles dans le but de remettre en question l'ordre du monde, sous le couvert, le plus souvent, d'une inoffensive association privée* » (Vuillème, 1987, p. 24). Dans le canton de Neuchâtel, les cercles se sont véritablement implantés avec l'avancée des idées républicaines et furent ainsi des foyers patriotes qui ont engendré la Révolution de 1848. Deux endroits où les cercles proliféraient ont influencé la création de cercle dans cette région. Une influence genevoise, tout d'abord, avec l'arrivée, à la suite de la défaite du parti populaire en 1782, de nombreux horlogers et une influence française, ensuite, due à la proximité de la frontière. On peut citer ici le Cercle National à Neuchâtel, l'Ancien Cercle à La Chaux-de-Fonds ou le cercle républicain du Locle dont il est question à propos de l'Hôtel des Postes. La principauté, ne voyant pas d'un bon œil ces rassemblements clandestins, fit pression en accentuant la propagande pro-gouvernementale, en effectuant des enquêtes et en interdisant certains cercles à tendance patriotique se transformant alors en société de lecture.

L'avènement de la République changera cette situation et inaugurerà l'âge d'or des cercles en terres neuchâteloises. De clandestins pour la plupart, ils peuvent désormais exprimer au grand jour leurs idées et leur buts restés cachés jusque là. On dénombre une quinzaine de cercles en 1850 pour 56 en 1881, ce qui dénote une

prolifération rapide de ces établissements privés qu'ils soient bourgeois ou ouvrier, catholique ou protestant, ou de toutes autres sortes de sociétés.

L'Hôtel des Postes qui comportait de nombreux espaces disponibles, alors rares en ville du Locle, abrita une foule de sociétés qui y fondèrent leur cercle ou simplement un local de réunion. Cherchant avant tout un moyen de se réunir, ces sociétés ont toutefois des préoccupations bien diverses : Union républicaine, Cercle des Amis de l'instruction et la Montagnarde, Union horlogère, Cercle ouvrier, Cercle des travailleurs, Cercle de la section romande du Grütli, Cercle militaire, etc. Lorsqu'ils en font la demande auprès de la municipalité, ces sociétés évoquent généralement la nécessité d'un endroit qui permette de réaliser leur activité d'« utilité publique » : « *Nous réclamons votre appui moral pour vivifier l'existence de notre société, qui par son travail, procure quelques délassements à la population...* »¹. Leur présence est parfois de très courte durée, en raison de loyers élevés, de déménagement pour de plus vastes locaux ou de membres peu nombreux mais néanmoins bruyants pour le voisinage lorsqu'ils sont en état d'ivresse.

L'Hôtel des Postes devint alors rapidement l'endroit clé de la sociabilité locloise. Une lettre du 23 mai 1859 écrite par le concierge de l'établissement témoigne de l'activité qui régnait dans l'immeuble. Il se plaint de la quantité de travail qui lui incombe et des conditions dans lesquelles il doit l'effectuer : « *A quelle heure du jour que l'on monte ou descende les escaliers, on rencontre du monde, c'est un va et vient continuel, les bureaux de l'Union horlogère et un tel nombre de locataires attirent une masse de monde* »².

3.1. Le Cercle de l'Union Républicaine

Au Locle, les idées démocratique se confondent avec l'histoire de l'Union Républicaine qui est née de la fusion entre le Cercle de l'Union, autrefois Cercle des Amis fondé en 1792 et du Cercle républicain, constitué clandestinement en 1831 sous l'appellation de Cercle des Envers. En se rejoignant en 1857, tout deux demandaient auprès de la commission de bâtisse pour obtenir des locaux à l'Hôtel des Postes. Présidée par Henri Grandjean, par ailleurs membre du Cercle républicain et acteur de la révolution, cette commission réserva un étage entier pour cette société.

Le cercle de L'Union Républicaine, qui s'installe en décembre 1857 à l'Hôtel des Postes, comporte un café restaurant de nuit populaire, une salle de billard et une salle de bal. Le bâtiment devient ainsi le centre de la politique républicaine locloise

¹ AC F 57

² AC F 56

puisqu'il s'y déroule une forte vie associative faite de débats et de conférences, s'opposant de ce fait à l'Hôtel de Ville d'alors qui abrite, quant à lui, les locaux du cercle royaliste. Le cercle aura également à cœur d'être à la pointe des innovations techniques comme le montre l'installation, en 1860, du gaz riche dans la salle de réunion, gaz qui éclairera deux ans plus tard toute la ville.



Avec l'avènement de la République, les cercles républicains devinrent donc des défenseurs du gouvernement, ainsi que des bastions où s'organisaient le monopole radical de l'Etat neuchâtelois. Néanmoins et sauf lors des soubresauts politiques tel que la tentative ratée du coup d'Etat royaliste de 1856, la vivacité idéologique pré-révolutionnaire des cercles s'amenuise au profit de l'agrément. On y organise toujours des débats et des conférences, mais on y va surtout pour lire, jouer, boire et danser

lors des bals. Ce sont des lieux où l'on cherche à « se délasser ». Comme on les trouve écrits dans les statuts du cercle, les buts du cercles sont :

- a) *« de procurer à tous ses membres un lieu de réunion convenable où ils trouvent les moyens de se récréer, de s'instruire et de s'occuper du bien public.*
- b) *de contribuer à développer parmi eux l'amour de la Patrie, de la Liberté, de la Fraternité et du Progrès.*
- c) *d'étudier les questions d'économies sociale et de poursuivre la réalisation des principes de mutualité, de prévoyance et de solidarité.*
- d) *de venir en aide aux citoyens suisses nécessiteux dans la mesure des ressources de son fonds de bienfaisance »* (Règlement du Cercle de l'Union Républicaine « Ordre et liberté », Le Locle).

Mais, comme dans tous les cercles, on boit également beaucoup, ce à quoi contribuait la souplesse des autorités quant aux heures de fermeture. Selon Vuillème, si la plupart de ces établissements respectaient l'horaire, ils savaient comment les contourner : *« Les exceptions se justifiaient toujours par des raisons politiques et patriotiques : assemblées électorales, soirées d'élections, commémorations du 1^{er} Mars, etc. Ce n'était pas n'importe quel pochard qui sortait en titubant du cercle, mais un citoyen exemplaire dévoué jusqu'à l'ivresse à son parti et à son pays »* (Vuillème, 1987, p. 89). La vie du cercle est donc marquée par les réunions du vendredi soir, les apéros à partir de 17 heures auxquels les membres venaient pour se retrouver entre notables. On y jouaient aux cartes ou au billard. Les membres du cercle tiendront parfois lieu de seconde famille à certains qui y passent la plupart de leur temps libre. Les week-end, les locaux sont loués par des étudiants ou des sociétés locales pour y organiser des bals et des lotos. Et, malgré une dépolitisation du cercle, le parti libéral PPN y trouvait un lieu pour se réunir.

Les vieilles tensions entre républicains et royalistes s'amenuiseront également comme en témoigne la fusion en 1919 de l'Union Républicaine avec le Cercle Montagnard dont l'existence remontant à 1773 en fait le plus vieux du Locle et un des plus anciens du canton. Ce cercle était alors composé de riches notables, industriels et commerçants enrichis par l'horlogerie, qui étaient conservateurs par prudence pour leurs intérêts. Si certains d'entre eux se sont ouvertement déclarés républicains, c'est seulement après la proclamation de la République. Cette fusion fait ainsi converger les idées démocratiques des républicains et la riche et conservatrice élite locale. Elle était surtout un rempart face à la montée des socialistes, aux commandes des communes locloise et chaux-de-fonnière depuis 1912.

Toutefois, après plus d'un siècle d'existence, la diminution du nombre de membres provoquera le déclin puis la fermeture du Cercle de l'Union Républicaine de l'Hôtel des Postes. Alors qu'il comptait plus de trois cents membres en 1892 lors de son centenaire, le cercle n'en dénombre plus que cent vingt en 1974. Dès lors, le salaire du tenancier, provenant en partie des cotisations, ne lui permet plus de

subvenir à ses besoins. Ce déclin s'explique en premier lieu par les deux étages à gravir et surtout par le délabrement des corridors, des locaux et du bâtiment dans son ensemble, certains membres ayant souvent honte d'y amener des connaissances. En outre, sachant que la poste était en train de construire un nouvel édifice, les membres du cercle estimaient peine perdue des demandes envers la commune pour qu'elle rafraîchisse les locaux et rénove les installations. Ainsi, le cercle perdait de son attrait, au profit du café de l'Hôtel des Trois Rois. La présence moindre, au Locle, de notables qui formaient la clientèle principale du cercle, notamment des patrons de l'industrie, est également responsable de cette situation.

Mais ce déclin s'inscrit également dans une tendance plus générale de disparition des cercles sur le territoire Suisse. Selon Vuillème, il correspond à l'abaissement du prix des livres et des journaux pour lesquels on se rendait au cercle, et plus globalement de l'avènement de la société de loisirs. « *Plus les possibilités de « s'instruire et de se recréer » (selon la formule sacro-sainte qu'on trouve à l'article premier des statuts de maints cercles) se multiplient, plus le temps de loisir tend à s'étendre et le loisir lui-même à s'individualiser, moins le cercle répond à un besoin social. Soit il disparaît, soit il s'adapte à d'autres besoins spécifiques* » (Vuillème, 1987, p. 26).

Le cercle de l'Hôtel des Postes fermait ses portes en 1974, la même année que le départ de la poste. Les deux plus anciens locataires de l'immeuble quittaient ensemble un endroit qu'ils jugeaient tout deux délabré et ne convenant plus à leurs activités respectives. L'Union Républicaine perdure encore aujourd'hui même si elle ne compte plus que septante cinq membres qui se réunissent en gastronome ou à l'occasion d'une escapade. Toutefois, elle resta provisoirement locataire d'une cave à l'ancienne poste lui permettant de stocker les bouteilles que l'on remplissait de vin ramené de l'habituelle course d'automne.

4. L'École d'horlogerie

A côté de ces cercles, locaux de réunion ou de stockage, logements et autres ateliers d'horlogerie, de gravures et d'estampillages, une institution locloise allait naître à l'Hôtel des Postes : l'école d'horlogerie. A la moitié du XIXe siècle, il n'existait au Locle qu'un modeste établissement destiné à la formation de jeunes horlogers : l'Atelier de l'Hospice des Billodes accueillant les enfants miséreux qui fut fondé le 18 mai 1827. A l'époque, la localité était en plein essor et sa population croissait comme le nombre d'horlogers. Si on en dénombre environ quatre-vingt en 1750, ils sont près de huit cent un demi siècle plus tard et 2011 en 1842 (Fallet, 1999, p. 6-7).

Les places d'apprentissages chez des horlogers particuliers et, dans une petite mesure, à l'atelier de l'hospice ne suffisent plus à répondre au développement de cette industrie. En août 1856, lors d'une séance de la *Commission d'Education du Locle*, il est envisagé d'attacher à l'école industrielle une école d'horlogerie dans laquelle les élèves apprendraient le métier. Toutefois, la construction d'un établissement n'est pas une priorité. Pendant trois ans, cette volonté est restée lettre morte, jusqu'à ce que Henry Grandjean rappelle la nécessité pour la localité de posséder une école d'horlogerie comme il en existe à Genève, afin d'améliorer l'apprentissage du métier. Malgré ces efforts, ce n'est qu'en 1865, que l'on propose d'installer l'école d'horlogerie à l'Hôtel des Postes en attendant la réalisation d'un bâtiment. Le Conseil municipal demanda donc au Conseil général d'étudier la possibilité d'instituer cette formation¹.

Après une période d'incubation d'une douzaine d'années, l'école d'horlogerie vit le jour le 1^{er} juin 1868 dans les locaux qui lui était assignés à l'Hôtel des Postes. Son directeur, Jules Grossmann, y occupait un appartement dans les étages supérieures. Les frais furent supportés par la municipalité, par le Bureau de Contrôle et par L'Etat de Neuchâtel. Auparavant, une souscription avait été ouverte pour subvenir aux divers besoins de l'école. En plus du directeur chargé de l'enseignement pratique et de la théorie d'horlogerie, le personnel était composé d'un professeur de mathématiques, d'un maître d'ébauches et de cadratures puis, deux ans plus tard, d'un maître de finissages et échappements. De cinq à l'ouverture de l'école, le nombre d'élèves se chiffrait à trente en 1871 et à quarante neuf en 1874, si bien que deux nouveaux maîtres furent embauchés. En outre, l'atelier d'horlogerie de l'hospice communal ayant fermé ses portes en 1872, les enfants pauvres qui y faisaient leur apprentissage sont accueillis à l'Hôtel des Postes. Le succès de la formation ne tarde pas à être remarqué puisque en 1878 l'école participe à l'exposition universelle de Paris où sont exposés les œuvres de cinquante-cinq élèves, et se voit même décerner une distinction.

En 1875, le manque de place due à l'augmentation du nombre d'élève pousse l'école d'horlogerie à demander les locaux occupés par le musée pour y entreposer ses collections. Celles-ci iront dans les chambres hautes, puis en 1876 dans une salle du collège industriel. La même année, une nouvelle salle de classe est investie². A cette époque déjà, les locaux ne présentent pas les avantages recherchés par une école d'horlogerie et surtout pour son développement : « *les larges trumeaux font perdre beaucoup de place, les élèves sont trop rapprochés l'un de l'autre, ce qui a une foule d'inconvénients. [...] Un autre grave inconvénient est le manque de salle spéciales pour les leçons théoriques* »³. Ainsi les cours théoriques sont dispensés dans les ateliers. Le manque de lumière des salles de l'Hôtel des Postes posait également un problème majeur pour la pratique de l'horlogerie.

¹ AC K 18

² AC K 22-23

³ AC K 32, Rapport de la commission de l'école d'horlogerie du Locle, année scolaire 1874-1875

Après une période de développement tranquille, l'industrie horlogère rentre dans une phase de mutation. La concurrence étrangère va grandissante et la division du travail se répand dans la plupart des régions. C'est l'apparition des machines auxiliaires devenues indispensables pour la rapidité de réalisation. Les conditions d'apprentissages s'en trouvent ainsi complètement modifiées car les élèves doivent être initiés à l'emploi des machines. Cette réforme des écoles d'horlogerie demandait la construction d'un nouvel outillage occasionnant de grandes dépenses. Grâce à l'aide de la Confédération, de L'Etat neuchâtelois et de la Commune, il est décidé d'ériger un établissement qui accueillerait l'école d'horlogerie avec tout l'outillage requis.

En 1886, le Bureau de contrôle construisait, en face de l'Hôtel des Postes, le bâtiment qui l'abriterait en plus de l'école d'horlogerie. Cette dernière était demeurée à l'Hôtel des Postes pendant presque vingt ans sous la direction de la même personne depuis son installation, M. Grossmann. Le rapport de la commission de l'école d'horlogerie pour l'année scolaire 1885-1886 fait la constatation suivante:

« Nous sommes à la veille de quitter les locaux occupés depuis 1868 dans le bâtiment de l'Hôtel des Postes, locaux, qui ont été agrandis lorsque les circonstances l'ont demandé, mais qui ont le grand inconvénient d'être disséminés dans un vaste bâtiment et de rendre une bonne surveillance à peu près impossible. [...] Aussi pouvons nous dire que l'Ecole a fini une période, période qui a duré dix-huit ans et dans laquelle il y eu bien des services rendus, et bien des succès à enregistrer »¹

5. Une maison des sociétés locales

En 1974, le bâtiment ayant perdu ses plus anciens locataires, ceux qui lui avaient conféré sa valeur d'usage et sa signification républicaine, il ne lui restait plus qu'à sombrer dans la déchéance. En effet, le départ conjoint en 1974 de l'administration postale et de l'Union Républicaine pour des raisons de vétusté, signifiait, sinon l'abandon de l'édifice, du moins sa longue détérioration jusqu'à son inévitable démolition. Toutefois, l'Hôtel des Postes, rebaptisé spontanément ancienne poste, continuait d'avoir une utilité, en tant qu'espace d'habitation pendant encore quelques temps, mais surtout en abritant de nombreuses sociétés locales qui y trouvèrent des locaux bons marchés. Au fur et à mesure que les logements se vidaient de leurs occupants pour des raisons évidentes de confort, les associations s'y substituaient. Si de temps à autres, des personnes logent encore provisoirement à l'ancienne poste, cet usage des appartements se fait rare. La dernière locataire fut une dame Pierre-Humbert ayant vécu plus de 50 ans dans un logement du 3^e étage duquel

¹ AC K 32, Rapport de la commission de l'école d'horlogerie du Locle, année scolaire 1885-1886

elle ne sortait presque pas, sinon avec l'aide de policiers pour descendre les escaliers, recevant la visite d'une assistante sociale.

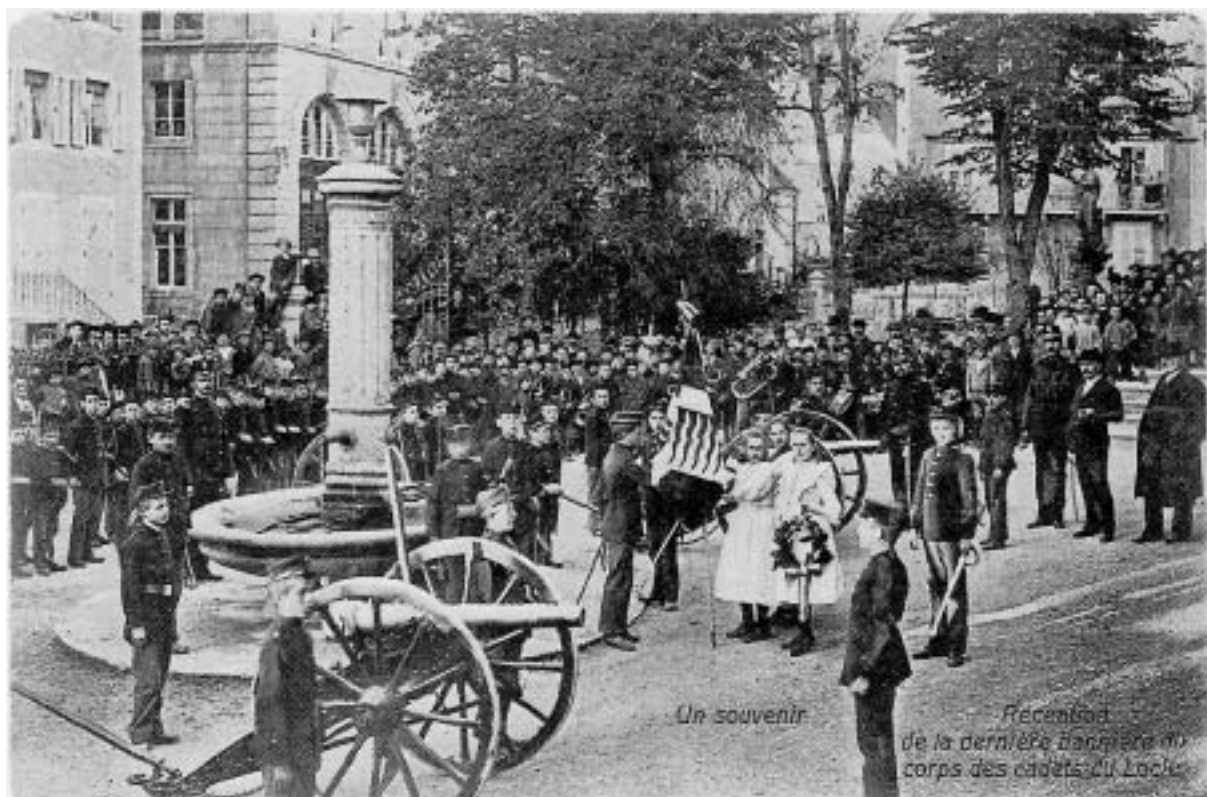
De nombreuses associations s'ajoutèrent aux plus anciennes comme par exemple le conservatoire de musique qui dispensait déjà ses cours depuis le milieu du XXe siècle. L'ancienne poste, devint ainsi une véritable maison des sociétés locales. Toutefois, étant donné sa dégradation, il s'agissait avant tout d'un endroit provisoire pour ces groupements qui avaient toujours l'espoir de trouver de meilleurs locaux, moins insalubres. Des utilisateurs tels que la ludothèque, la garderie d'enfant « les confettis », les cours de gymnastique et de solfège, le groupe scout St-Paul, pour ne citer que certains d'entre eux, avaient quelques difficultés à attirer leur « clientèle » dans les corridors défraîchis et sombres. Malgré le coût avantageux des loyers pour ces associations peu fortunées, ces dernières ne manquaient pas la moindre opportunité de s'en aller. Par exemple, la ludothèque s'en alla après qu'un incendie se soit déclaré à cause d'un calorifère à mazout défectueux. Néanmoins, deux sociétés perdurent encore aujourd'hui à l'ancienne poste : la Musique scolaire et les Francs Habergeants, un groupe de chants et danses folkloriques.

5.1. Corps des cadets et Musique scolaire¹

La Musique scolaire est certainement la plus ancienne société de l'ancienne poste encore locataire actuellement, même si elle a connu de nombreux déménagements au cours de son histoire. Il y a 150 ans, elle n'existait pas en tant que telle, mais constituait un organe du Corps des Cadets, créé en mai 1850, dont les statuts et le règlement de discipline étaient soumis à la sanction du Conseil d'Etat. Ces formations de jeunesses organisées sur une base militaire, ayant pour but de former de jeunes garçons au maniement des armes, devaient donc porter le même uniforme sur l'ensemble du territoire et seul le drapeau cantonal était admis. Ce n'est pas directement le Corps des Cadets qui occupait des locaux à l'Hôtel des Postes, mais la Société militaire qui en fit la demande en 1860 auprès de la municipalité. Néanmoins, une des pièces était occupée par les armes du Corps des cadets, corps qui, en outre, recevait l'instruction militaire des membres de la société. Celle-ci alors forte de trente membres, quitta l'endroit en 1876. En plus des fusils, des tambours furent rapidement acquis, dont le rythme entraînait les artilleurs. Il s'agit là de l'embryon de la Musique des Cadets qui, dès 1864, animait le corps. C'était toutefois aux parents de fournir les instruments de musique, le Comité en ayant refusé l'achat à Monsieur J.-B. Dietrich, chargé de la direction des musiciens, au profit de fusils supplémentaires.

¹ Cette partie s'inspire largement de la plaquette, *Musique scolaire, Le Locle, 1850-2000* réalisée à l'occasion du 150^e anniversaire de la société.

Le Corps des Cadets n'était cependant pas à l'abri des déboires puisque de nombreux élèves se faisaient dispenser dans un contexte où l'utilité d'une telle institution était débattue. La démission forcée de M. Dietrich en 1902 provoqua l'ire des personnes désirant la disparition de cette formation de jeunesse selon eux surannée, coûteuse et inutile. De plus, de nombreux élèves optaient davantage pour les cours de gymnastique qui leur étaient proposés. En conséquence, le 4 juillet 1907, la Commission scolaire votait la dissolution du Corps mais maintenait la musique. Le 21 novembre 1918, cette même commission décidait de remplacer le titre de Musique des Cadets par celui de Musique scolaire, répondant ainsi au sentiment de la majorité des citoyens à la fin du premier conflit mondial : tout ce qui rappelait les armes devait être banni de l'école.



Lors de son centenaire en 1950, la Musique scolaire est en plein essor. M. Shalk, le directeur, pousse le comité à accepter les filles au sein de l'institution. L'orchestre se produisit pour son premier concert annuel, en 1960, au Casino-théâtre avant de se déplacer, vingt ans plus tard, au Temple. A cette époque les enseignements musicaux étaient dispensés dans différents endroits tel que les écoles ou encore dans un immeuble de la rue Marie-Anne Calame et les répétitions générales de l'Harmonie se déroulaient dans la salle de rythmique du collège Daniel-JeanRichard, puis dans une salle du Musée des beaux-arts. Au début des années 1970, des locaux sont obtenus au 2^e étage de l'ancienne poste, dans les anciens locaux de l'Union Républicaine. L'Harmonie pouvait enfin répéter au même endroit que les

cours particuliers. Ce n'est toutefois qu'en 1979 que la Musique scolaire regroupa toutes ses activités à l'ancienne poste, à l'exception des petites flûtes qui demeurent enseignées dans les collèges. Lorsqu'en 1988, le conservatoire s'en va dans le collège Beau-Site, la Musique scolaire reprit les locaux qu'il occupait à l'entresol. Outre trois salles de cours, un grand espace permet d'accueillir les répétitions de l'Harmonie. Malgré des corridors parfois peu avenants pour des enfants en âge de scolarité, ce regroupement des cours dans un même endroit est une opportunité que les enseignants apprécient particulièrement, car cela leur facilite la communication et la gestion de la société.

Ayant célébré en 2000 son 150^e anniversaire, la Musique scolaire regroupe aujourd'hui plus de deux cents cinquante élèves chaque année et six professeurs. Outre l'enseignement dispensé pour chaque instrument (flûte douce et flûte traversière, tambour, batterie, percussion, basse, clarinette, saxophone, trombone à coulisses, trompette), les apprentis musiciens ont l'occasion, après deux ans de pratique, de participer aux répétitions de l'Harmonie. Depuis 1980, cet orchestre composé de cuivres, de bois, de percussions et de basses se produit lors d'un concert annuel au Temple de la ville. Ces cent dix musiciens défilent également depuis 1882 lors du cortège des promotions, la fête estivale locloise. En plus des manifestations célébrant le 150^e anniversaire de cette école de musique, un CD est réalisé pour la première fois de sa longue histoire. Ces éléments font de la Musique scolaire un locataire clé de l'ancienne poste, rassemblant le plus d'utilisateurs et reconnu par l'ensemble de la population locloise.

5.2. Les Francs Habergeants

Les Francs Habergeants sont un groupe de chants et de danses folkloriques qui occupent des locaux à l'ancienne poste depuis le début des années 1970. Fondé en 1965 par Simonne et Charles Favre, le groupe n'effectuait originairement que de la danse. C'est en 1971, que le groupe baptisé « La Chanson Locloise » est créé sous l'impulsion d'Eugène Matthey et du premier directeur Bernard Droux. Si la danse et le chant sont deux entités séparées, notamment au niveau de leurs répétitions, elles collaborent en se produisant régulièrement ensemble. Le nom du groupe fait référence aux premiers habitants (à l'époque Habergeants) du Locle qui, vers 1350, reçurent des franchises (Francs) du seigneur de Valangin qui possédait ces terres boisées des Montagnes Neuchâteloises.

Les costumes des danseurs et des chanteurs furent réalisés à partir de gravures présentant des femmes et des hommes de la fin du XVIII^e siècle. Si les chants ont pour répertoire les thèmes de la région et de la Suisse dans son ensemble, les danses

sont, quant à elles, composées de toute pièce à partir d'airs folkloriques régionaux. La chorale se compose d'ensembles à quatre voix mixtes et solistes et la danse de six couples. Tout deux se produisent lors de la soirée annuelle qu'ils organisent dans une salle de la ville et non à l'ancienne poste directement. Ils y invitent un groupe de musique régionale et parfois un ensemble folklorique étranger.



D'abord à l'entresol de l'ancienne poste, le groupe folklorique obtint les locaux du Cercle de L'Union Républicaine au 2^e étage lorsque ce dernier arrêta son activité en 1974. Il occupe désormais trois locaux dont un possède une scène qui avait été construite par le précédent locataire pour y faire jouer des orchestres lors de bals. Les Frangs Habergeants comptaient une cinquantaine de membres dont plusieurs venant de France voisine, avant que la « chanson locloise » ne cesse son activité en mai 2004. Ce groupe folklorique fait figure d'ancienneté dans le bâtiment car non seulement il se réclame des premiers habitants du Locle dont il cherche à préserver la mémoire, mais ses membres sont aussi les locataires les plus âgés de l'ancienne poste.

Les Frangs Habergeants ne considèrent pas véritablement l'ancienne poste comme un lieu dévolu à la jeunesse et le regroupement de personnes aussi hétérogène ne constituent pas un attrait à leur yeux. Ils n'ont ainsi pas de contact avec les différents utilisateurs, à l'exception de l'association de l'ancienne poste qui possède des espaces au même étage. L'ancienne poste leur permet de pratiquer leurs activités sans beaucoup de moyens, composés uniquement par les cotisations des membres, la subvention communale leur ayant, en effet, été supprimé. La sous-location de leur locaux au Line Dance, un groupe de danse country, ainsi que la salle où se trouve la scène à l'association de l'ancienne poste leur apporte une petite rentrée d'argent. Etant donné la vétusté de l'immeuble, ils ne seraient pas opposé à

effectuer leur répétition ailleurs, mais aucun endroit n'est apparemment disponible dans la mesure de leur moyen.

La Musique scolaire et les Francs Habergeants sont deux organismes socialement et officiellement reconnus parce qu'ils contribuent à transmettre des compositions musicales auprès de nombreux enfants en âge de scolarité pour l'un et une tradition folklorique locale pour l'autre. En outre, tout deux se produisent publiquement en dehors de l'ancienne poste, ce qui implique de ne pas y être forcément associé. Ils sont davantage assimilés à l'ensemble des sociétés locales de la ville.

6. « ça suinte la musique c'bâtiment »¹

Parmi ces sociétés locales et les quelques habitants rescapés, un locataire d'un nouveau type allait s'installer à l'ancienne poste. Un peu par hasard puisque Vincent Vitulli, surnommé Vintch, recherchait simplement un endroit bon marché pour y exercer sa passion : la musique. Il se rend auprès du président de la ville qui lui propose pour une bouchée de pain l'appartement auparavant occupé par la ludothèque. Vintch et ses amis inaugureront, à force de répétitions, de « jam » (improvisation musicale) et de fêtes, une nouvelle ère du bâtiment qui devint un lieu de retrouvaille. De cet acte fondateur suivit un engouement pour l'ancienne poste dans laquelle les connaissances de Vintch espéraient obtenir leur propre local. Ce fut donc un florilège de musiciens et d'artistes s'appropriant les espaces libérés par les associations, celles-ci n'attendant qu'une opportunité pour s'en aller, ne voyant dans l'ancienne poste qu'une pourvoyeuse d'espaces peu onéreux certes, mais fort délabrés.

De cette impulsion naîtra une quantité de projet porté par Vintch : cours de batterie, magasin d'instruments, prise de son, studio dans lequel de nombreux groupes ou comédiens enregistrèrent leur premier disque. Vintch poussa également des artistes à faire des peintures ou des sculptures, à l'instar d'Antoine Glauser qui réalisera une fresque et une sculpture dans le corridor du 3^e étage menant au magasin. En 1996, alors que le label Vintch music prend de l'ampleur, il n'y a toujours pas d'enseigne à l'extérieur de l'ancienne poste qui indique sa présence. Vintch demande à Glauser de composer une fresque sur la façade orientale consistant à faire de la publicité pour le label à travers une œuvre artistique. Cette œuvre monumentale fut dès lors la marque de l'ancienne poste, tout autant qu'une sorte de « panneau d'accueil » à l'entrée du Locle puisqu'en 2000, la fresque s'étalait sur une brochure promotionnelle intitulée *Le Locle, Terre de liberté* (ville du Locle, 2000)

¹ Expression de Stéphane Mercier, un ancien utilisateur du bâtiment.



LE LOCLE

Terre de liberté

Edité par
Picturart Communication S.A.

En accueillant de plus en plus de groupes de musique, l'ancienne poste devenait un lieu de rencontre pour une partie de la jeunesse locloise et de la région. Lors des demandes à la gérance communale pour des locaux de musique, l'immeuble est désormais systématiquement mentionné. Les groupes, non seulement savaient qu'il y existait des espaces bon marché, mais voulaient également participer à cette scène musicale. Pour de nombreux musiciens de la région, l'ancienne poste constitue désormais une étape incontournable de leur parcours, qu'ils y louent eux-même un local ou s'y rendent pour jouer avec des amis. Si les formations musicales ont un répertoire de morceaux qu'ils exercent en vue de se produire en public, une large

partie du temps est consacrée aux « Jam », des improvisations musicales. Celles-ci rassemblent spontanément des musiciens du bâtiment ou de l'extérieur.

Si l'ancienne poste se caractérise avant tout par une mise à disposition de locaux bon marché, elle constitue un cadre favorable à la création artistique. La situation centrale de l'édifice facilite son accessibilité, notamment pour les élèves de la Musiques scolaires, et le voisinage tolère en général les nuisances sonores. Tous les musiciens soulignent également l'acoustique des pièces faites de pierre, de plâtre et de parquet. Il s'agit là d'un attrait important du bâtiment en comparaison à des locaux en béton dans lesquels une insonorisation phonique conséquente est indispensable non seulement pour éviter la diffusion sonore que pour obtenir un son convenable. Le béton a en effet pour inconvénient de résonner fortement. En outre, les anciens logements de l'ancienne poste ont l'avantage de comporter de petites pièces, facilement aménageable en local de musique. Parfois, une simple paroi non porteuse, peut être supprimée pour obtenir une surface permettant d'accueillir les divers instruments d'un groupe, dont le plus volumineux, la batterie.



[Sailent]

Néanmoins, c'est le regroupement de locaux dans un même endroit permettant aux musiciens de se rencontrer, puis de collaborer, qui représente un atout majeur de l'ancienne poste. Ainsi rassemblés, ils jouent les uns avec les autres, que se soit lors de « Jam » ou en répétant dans différentes formations. Celles-ci se transforment ou disparaissent, laissant place à de nouveaux musiciens, plus jeunes

ou ayant recommencé de pratiquer leur instrument. Dès qu'un espace est vacant, il est rapidement réoccupé par un des nombreux groupes attendant une telle opportunité. Un système de sous-location s'est également constitué de façon informelle. De ce fait, certains locaux ne sont plus utilisés par le signataire du bail, mais par un ou plusieurs groupes qui se répartissent les quelques pièces existantes. Une vingtaine de formations musicales répètent ainsi à l'ancienne poste, se partageant parfois un même local entre trois groupes en alternance. Les styles sont variés puisqu'il se joue du rock'n'roll, du jazz, du hip-hop, du métal, de la musique électronique et de la variété italienne pour citer ceux que l'on peut cataloguer.



OTR

6.1. L'association de l'ancienne poste

De cette scène musicale et artistique émergea l'idée, en 1997, de créer une association des locataires de l'ancienne poste. Sa constitution peut être vue comme l'aboutissement d'un processus lent et non planifié par lequel le bâtiment revêtait une connotation culturelle. Certes des acteurs de la place, Vintch notamment, ont contribué à faire de l'immeuble ce qu'il est aujourd'hui, mais il ne s'agissait que d'impulsion et non d'un projet global visant à s'approprier le bâtiment. Pour la plupart des locataires l'intérêt de l'ancienne poste réside justement dans cette cohabitation entre des utilisateurs très différents quant à leurs activités respectives, sans qu'il y ait d'emprise de l'un sur l'autre. Martine Amstalden, une socio-

anthropologue qui a contribué à la rédaction d'un rapport d'information¹ sur l'ancienne poste, rebaptisé a-poste par ses auteurs, abonde en ce sens :

« l'a-poste est un espace de créativité et de sociabilité qui revêt une certaine originalité sociologique, puisque des individus et des groupes aux profils sociaux très divers convergent vers ce lieu pour s'adonner à des occupations multiples : atelier d'artistes, locaux de répétitions pour musiciens, label de disques, stages de danse, expositions, groupe folklorique, lectures publiques, soirées musicales à thème sont parmi les principales activités artistiques qui ont pris corps dans le cadre de l'a-poste.

espace de création et d'expression, l'a-poste se démarque des lieux généralement consacrés à ce type d'activités - centres culturels, par exemple - en ceci que la majorité des gens qui lui donnent vie ne se met pas dans une situation de consommateurs de produits culturels, mais se place dans une situation de producteurs d'activités culturelles, contribuant par là-même à dynamiser une partie de la vie culturelle et sociale locale². une des particularité qui rend les activités de l'a-poste particulièrement fécondes réside dans le fait qu'elles ne prennent pas forme dans un cadre institutionnel prédéterminé. cette spécificité organisationnelle semble prometteuse non seulement du point de vue de la dynamique interne entre les différents occupants de l'a-poste, mais également du point de vue de ses répercussions, à court et à moyen terme, sur la vie socioculturelle du locl.

en ce qui concerne la dynamique interne, l'absence d'une structure institutionnelle unique et dominante, rend possible un fonctionnement souple de l'a-poste. celui-ci se traduit par une certaine capacité à intégrer des personnes nouvelles et des activités très diversifiées à l'intérieur de ses murs : des organismes socialement reconnus - musique scolaire, groupe des francs-habergeants, garderie d'enfants, pompiers - cohabitent ainsi avec des groupes sociaux plus informels - ateliers d'artistes, locaux de répétition de musique (rock, rap, reggae, fusion), label de disque, expositions, stages de danse contemporaine, lectures publiques, etc... - des enfants côtoient des adolescents, des jeunes adultes et des adultes, ainsi que des personnes plus âgées. à l'heure où les espaces publics de sociabilité semblent de plus en plus cloisonnés, ce mélange des genres et des générations est suffisamment rare pour qu'il mérite d'être souligné.

de ce point de vue, l'a-poste peut être regardée comme la concrétisation d'un manifeste contre « l'air du temps » qui refuse de se mettre dans une position d'attente et de consommation face aux instances officielles - culturelles et sociales - et qui tente de revaloriser des formes d'expression, de communication entre des personnes issues d'horizons sociaux et culturels multiples. nul n'est besoin de faire un état des lieux exhaustif des espaces de sociabilité actuellement disponibles au locl pour se rendre compte que l'a-poste contient en germe plus d'un élément

¹ Ce rapport s'intitule *a-post Le Locl : concept de développement socioculturel et architectonique* (Culebras, Marti, 1999) et est rédigé entièrement en minuscule. Il découle d'un motion déposée au Conseil général en 1998 sur laquelle je reviendrai au chapitre 2. Certains locataires mentionnés ont cependant quitté le bâtiment depuis la publication de ce texte.

² « le terme culture et le qualificatif qui en découle - culturel - est utilisé à la fois dans son sens restreint qui fait référence à des activités artistiques, et dans son sens anthropologique qui désigne l'ensemble de valeurs, normes et comportement qui structure la vie d'une communauté .».

susceptible de dynamiser la vie socioculturelle du locle» (Amstalden in Culebras, Marti, 1999, p. 14-15).

Cependant, malgré ce foisonnement culturel, l'ancienne poste n'était pas reconnue comme un équipement culturel de la ville du Locle. Tout au plus, l'immeuble est connu pour avoir abrité de nombreuses sociétés locales dont le conservatoire et qu'il y a aujourd'hui la Musique scolaire et les Francs Habergeants. Il y avait certes eu une première tentative de constitution d'association en 1995 ayant pour but autant de faire connaître l'ancienne poste que de programmer les concerts d'une des scènes du festival les Promos. Mais avec le refus du comité d'organisation de la fête, l'élan s'était rapidement essoufflé. Les activités se déroulant au sein de la bâtisse n'avaient ainsi aucune visibilité à l'extérieur, ce a quoi l'association des musiciens de l'ancienne poste visait à remédier.

Malgré cette appellation initiale, le projet d'association ne provenait pas de l'ensemble des locataires, mais d'un noyau d'amis se côtoyant particulièrement, lequel estimait que d'autres s'y rallieraient. Toutefois, il s'agissait surtout de pallier au manque d'équipements culturels en faveur de la jeunesse en ville en organisant des concerts et autres manifestations culturelles et plus généralement de « *Faire bouger Le Locle* » (L'Impartial, 26 janvier 1998). L'association avait pour modèle des clubs de Suisse romande comme le Fri-Son de Fribourg, L'Usine de Genève, La Case à Choc de Neuchâtel et le Bikini Test de La Chaux-de-Fonds. Un projet de centre culturel englobant la totalité du bâtiment voyait ainsi le jour. Outre les concerts, il était envisagé de créer des ateliers artistiques, des salles d'expositions, un théâtre, un cinéma, etc. Si les locataires appréciaient la tenue de concerts et de soirées, il ne s'affilièrent pas à l'association, préférant se concentrer sur leurs activités respectives. L'association leur permet néanmoins de se produire de temps à autres, voire même de collaborer à l'organisation de concerts grâce aux liens qu'ils entretiennent avec d'autres formations musicales du même style qu'eux-mêmes.

Mais, au lieu d'être perçue indépendamment des formations musicales du bâtiment, l'association avait choisi une appellation qui engendra un malentendu tenace. En effet, elle fut considérée par l'administration communale comme la représentante des locataires de l'ancienne poste, à l'exception de la Musique scolaire et des Francs Habergeants. Un groupement officiel au sein de l'immeuble permettait de désigner un médiateur avec lequel communiquer : « *La récente naissance d'une association regroupant les divers utilisateurs de cet immeuble et défendant leurs intérêts communs crée une émulation supplémentaire et fait vivre cet endroit. Ce lieu peu être considéré comme autogéré et cette association nous permet d'avoir un interlocuteur responsable vis à vis de l'ensemble des groupes* » (Rapport du Conseil communal, 10 juin 1998, p 6). Si cette fonction de l'association faisait partie des objectifs originaux, elle ne se réalisa pas, sans pour autant que les autorités en soient informées.

L'association de l'ancienne poste occupe désormais des locaux à l'entresol et au deuxième étage, dans la salle de billard du Cercle de l'Union Républicaine. De nombreuses manifestations ont, à ce jour, été organisées en majorités des concerts et des soirées musicales, mais également quelques expositions et pièces de théâtre. En outre, des collaborations sont menées avec certains groupes de la maison, des sociétés locales ou d'ailleurs. En quelques années, ces événements culturels ont entraîné un certains rayonnements de l'ancienne poste à la fois au niveau local, en tant qu'espace dévolu à la jeunesse, et au niveau régional en figurant parmi les clubs de musique suisse romands.



La Géante Urbaine, mars 2004

L'ancienne poste, on l'aura compris à travers ce récit, se caractérise par une histoire faite de ruptures quant à sa valeur d'usage et aux significations dont est porteur l'édifice. Celui-ci n'est désormais plus affecté à l'activité pour laquelle il fut réalisé et il n'est plus un arc de triomphe républicain depuis belle lurette, probablement au profit de constructions postérieures telles que le nouvel Hôtel de Ville. Certes, il comporte encore une fonction utilitaire en abritant au rez-de-chaussée un garage de pompier et, jusqu'au mois de juin 2004, une entreprise de vente par correspondance. Un aspect aura perduré tout au long de l'existence du bâtiment, celui d'être un espace de créativité – de l'école d'horlogerie et des ateliers particuliers d'autrefois jusqu'aux artistes et musiciens d'aujourd'hui – et de sociabilité – du Cercle de L'Union Républicaine et de toutes les sociétés qui ont occupé des locaux à l'Hôtel des Postes jusqu'à l'association de l'ancienne poste actuelle. Ainsi, les

associations qui prirent peu à peu possession de l'ancienne poste peuvent être considérées comme une survivance des cercles d'autrefois. Car si les cercles ont décliné jusqu'à disparaître, l'esprit associatif perdure. « *Sous d'autres noms, d'autres formes, s'expriment des besoins de rencontres, de se grouper par affinités. Les derniers cercles auront des descendants, même si les liens de parenté peuvent paraître ténus. Une idée, un lieu, des gens : il n'en faut pas davantage* » (Vuillème, 1987, p. 16). Et, comme cent cinquante ans auparavant, l'ancienne poste demeure un des immeubles communaux le plus fréquenté par la population locloise, même s'il s'agit d'une catégorie particulière. Ainsi, chaque semaine, plus de deux cents personnes se rendent soit à la Musique scolaire pour les plus jeunes, soit aux Francs Habergeants pour les plus âgés, ou dans les nombreux locaux privés pour y faire de la musique, des pratiques artistiques diverses ou simplement se retrouver. Néanmoins, cette pratique quotidienne de ces espaces est en sursis, le délabrement du bâtiment le conduisant petit à petit à la destruction. Dès le moment où, dans les années 1980, l'immeuble n'eut plus de rendement, il ne fut quasiment plus entretenu. On attendait que l'édifice se dégrade jusqu'au point où il ne serait plus possible de le conserver.



Une « vieille Chièr »

7. Une « vieille chière »

L'ancienne poste est mal en point. Impossible de l'ignorer en regardant les fissures qui lézardent ses façades décrépies, les fenêtres brisées et même l'arbre qui pousse à la hauteur du 4^e étage, au sud. Comme si cela ne suffisait pas, les fuites de la toiture ont, lors du dégel de l'hiver 2003, provoqué le détachement d'un moellon du haut de l'avant-toit. Dès lors, des barrières préviennent tout autre chute en empêchant de s'approcher du bâtiment à l'exception des portes d'accès, sécurisées par un abri de fortune. Tout porte à croire qu'il s'agit là d'un immeuble en attente d'être démoli. Et peut-être l'est il.

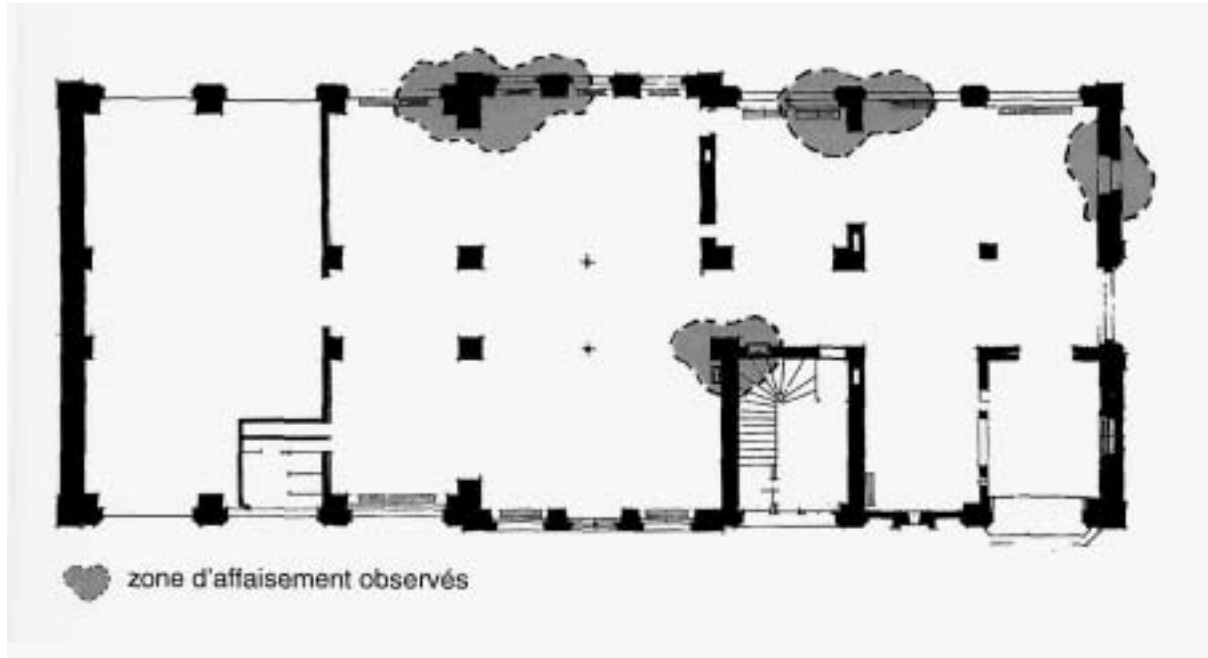
Les causes de ce délabrement sont multiples et pour certaines connues depuis longtemps. Au début du XX^e siècle déjà, des tassements étaient responsables de bris de glace dû à une déformation des façades. Cet enfoncement était mesuré plus nettement encore en 1972 puis en 1990 par l'ingénieur civil T. Girard. Ce dernier sondage fut effectué sur la façade sud et sur la façade est, les deux zones présentant les affaissements les plus importants. Il ressort du rapport les éléments suivants :

« Les longrines horizontales sous les murs sont respectivement à l'altitude 918, 20 m et 918, 50 m, le niveau de la nappe phréatique n'a pas été atteint en fond de fouille à 916, 80 m. Les longrines et têtes de pieux sont par conséquent hors de la nappe en période basse de celle-ci sur plus de 1,50 m. Les têtes de pilotis bois présentent un début de pourrissement pas encore très prononcé. Les dégâts actuels déjà relevés en 1972 lors de l'expertise sont donc dus en grande partie au seul effet de l'abaissement de la nappe, d'où un tassement des tourbes et craies lacustres par augmentation des contraintes. Les dommages apparaissent essentiellement sous forme de forts tassements des éléments porteurs : piliers intérieurs et meneaux de façade. Les modifications apportées au système porteur (suppression de mur) en concentrant les charges ont encore aggravé ce mouvement irréversible. Aux dégâts déjà importants visibles actuellement, il va se superposer dans le temps l'effet du pourrissement des pilotis, d'où des tassements différentiels qui pourront atteindre des dizaines de cm. » (Janin, Girard, 1990).

Les travaux de canalisation du Bied avaient engendré un affaissement des terrains qui eu des répercussions sur les maisons érigées sur les marais asséchés : murs de façades obliques, tassements différentiels avec lignes de rupture. Car, une fois les têtes de pilotis émergés de la nappe phréatique, l'oxydation entraîne leur pourrissement. D'autres facteurs sont également à considérer comme la réalisation de garages souterrains en ville ou l'écoulement des eaux de pluie qui, irriguant autrefois le sol, se jettent désormais dans des canaux collecteurs.

Le bâtiment présente donc une tendance généralisée à l'affaissement en particulier au sud et dans la partie centrale du bâtiment. Des différences de vitesse d'affaissement localement importantes nuisent à la stabilité globale de l'édifice. En

toiture, des tuiles cassées entraînent des pénétrations d'eau, ce qui à moyen terme devrait occasionner un pourrissement de la charpente. Quant au reste du bâtiment, il est apparemment sain, même si des fissures existent çà et là et que les fenêtres présentent des jours, conséquences du tassement différentiel de la maison.



Cependant, l'urgence réside avant tout dans le danger d'incendie. La visite du service du feu et de l'Établissement Cantonal de l'Assurance Incendie en 1998 révéla l'état catastrophique des installations électriques. Il aurait même fallu interdire immédiatement l'accès aux locaux, sans compter l'absence de sortie de secours en cas de feu, particulièrement lors d'une soirée de l'association ou d'une répétition de l'Harmonie. Soit des mesures étaient prises rapidement soit l'ancienne poste voyait ses portes se fermer. Moins urgent mais néanmoins exigé, la chaudière ne correspond plus aux normes de protection de l'air exigées par l'office de la protection de l'air et doit par conséquent être remplacée. L'obsolescence de la bâtisse révélée par l'inspection donna alors lieu au *Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit pour l'assainissement et l'entretien de l'immeuble Marie-Anne Calame 5*. Cette demande de crédit de 3'05 millions de francs est à l'origine de la controverse autour de l'ancienne poste qui se poursuit depuis juin 1998, sans pour autant avoir trouvée d'issue à ce jour. Mais il pourrait en avoir une prochainement. En effet, si un crédit de 170'000 francs a permis de palier à la défektivité du système électrique et à l'absence de détection incendie, un escalier de secours doit impérativement être installé et la corniche sécurisé, sinon le bâtiment sera fermé avant d'être très certainement démoli.

Chapitre 2 : L'ancienne poste en jeu

« Le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices ».

André Chastel

L'ancienne poste n'est pas un patrimoine. En effet, malgré ses propriétés architecturales et historiques, le bâtiment n'est pas soumis à une protection spéciale qui la préserverait de la démolition, protection qui est une des propriétés des objets patrimoniaux. Les attributs propres à cet objet ne suffisent donc pas pour le faire accéder à cette catégorie. Il est vrai que le délabrement extérieur de la bâtisse ne met pas en valeur son architecture, ce qu'accroît encore les barrières de protection installées suite à la chute d'une pierre de la corniche, due au dégel de l'eau qui s'infiltrait par les trous de la toiture. Au contraire, si le bâtiment n'est pas encore démolì à ce jour, c'est parce qu'il est quotidiennement utilisé, non seulement par des groupes de musiques dont l'activité demeure peu visible à l'extérieur, mais aussi par des institutions reconnues telles que la Musique scolaire, les Francs Habergeants ou l'association de l'ancienne poste organisatrice de manifestations culturelles. Permettre aux activités de cet immeuble de perdurer semble être l'enjeu principal de la controverse politique qui a éclaté en 1998 suite à la demande de crédit pour son assainissement. Le désaccord majeur concerne les moyens à adopter pour réaliser cet objectif. Car, si l'occupation concourt davantage au maintien de l'édifice que ses caractéristiques architecturales et historiques, elle ne justifie pas pour autant son assainissement aux yeux de tous. Compte tenu de la vétusté de la maison, pourquoi ne pas envisager l'aménagement d'une ancienne usine ou d'un quelconque endroit, voir même l'érection d'une nouvelle maison ? A condition que ces solutions soient envisageables – par exemple que d'autres espaces soient disponibles et adéquats pour abriter de telles activités –, elles impliqueraient des investissements tout aussi considérables que l'assainissement de l'ancienne poste. Quels sont alors les avantages et les inconvénients de chaque possibilité ? En d'autres termes, outre la mise à disposition de locaux à des fins artistiques, quels sont les autres enjeux de la conservation de l'ancienne poste ?

Si, apparemment, ces enjeux ne relèvent pas tous du patrimoine, au sens de sauvegarde nostalgique d'un témoin du passé, ils ne peuvent toutefois en être dissociés. Ne serait-ce que l'utilisation actuelle, fruit d'un processus lent et non planifié, prolongement des cercles et sociétés de jadis, mais qui a surtout été favorisé

par des loyers particulièrement bas, conséquence d'un non-entretien. On peut certes l'attribuer à l'absence de rendement du bâtiment, mais aussi au dédain avec lequel fut considéré le bâti ancien dans l'urbanisme local. Mais, ce qui inscrit la controverse autour de la sauvegarde de l'ancienne poste dans le champ patrimonial est le rôle joué par les caractéristiques architecturales et historiques de l'édifice. Même si quelques acteurs se préoccupent particulièrement de la disparition de cet « élément vital du patrimoine »¹, à l'instar de la section neuchâteloise de Patrimoine Suisse, les propriétés du bâtiment sont soit mises en avant par les défenseurs de son assainissement, soit ignorées, voire niées, par ceux qui y sont réticents. La dimension patrimoniale de l'ancienne poste peut être considérée comme une ressource mobilisée par certains acteurs pour légitimer sa préservation. Par ailleurs, la valeur architecturale peut conduire au classement de l'édifice parmi les monuments et sites du canton de Neuchâtel, condition *sine qua non* pour obtenir des subventions cantonales et fédérales. De ce fait, le champ de la conservation du patrimoine n'a pas pour seul enjeu la sauvegarde d'objets pour leurs propriétés esthétiques ou censés répondre à un « besoin de mémoire ». Il concerne aussi des bâtiments dont la valeur réside dans l'attachement que lui portent certains habitants, dans son affectation en logement ou en centre culturel, voir encore dans la place qu'il occupe au niveau de la morphologie urbaine.

L'ancienne poste est engagée dans un processus de patrimonialisation dont on ne sait aujourd'hui quel en sera l'aboutissement, à savoir la conservation ou la démolition de l'édifice. Le modèle permettant d'analyser un tel processus ainsi que le cadre théorique dans lequel il s'inscrit nous sont fournis par Ola Söderström dans sa thèse intitulée *Les métamorphoses du patrimoine : formes de conservation du construit et urbanité* (Söderström, 1992). Si, pour ce géographe, le patrimoine n'est pas définissable en soi, c'est à dire en fonction des seuls critères propres de l'objet, nous pouvons tout de même observer que ceux-ci jouent un rôle essentiel dans l'accession à cette catégorie. Mais cette consécration patrimoniale doit surtout être le résultat d'une interaction entre différents acteurs, c'est à dire une production sociale par laquelle un objet est progressivement investi de sens. Celle-ci est parfois conflictuelle en raison des rationalités diverses et apparemment incompatibles des acteurs en présence, mais peut aboutir à un consensus. Ce dernier se traduisant justement par l'accord sur la dignité de l'objet à devenir un patrimoine (Söderström, 1992, p. 77).

Pour Söderström, les conflits urbains sont des moments clés dont l'analyse permet de saisir les enjeux sociaux liés à la conservation du patrimoine en général et d'un objet en particulier. Les transformations effectives ou planifiées de l'espace urbain peuvent en effet être perçues comme des menaces sur des lieux pratiqués par les habitants d'une ville, lieux dont la valorisation intervient précisément à ces

¹ L'Impartial, 12 septembre 1998

occasions (Söderström, 1992, p. 61). C'est lorsque des bâtiments comme l'ancienne poste sont menacés de disparition qu'ils apparaissent important aux yeux de certains acteurs, usagers particulièrement, mais aussi décideurs et partis politiques. Ce sont également à ces moments clé que se constituent des mouvements sociaux s'opposant à de telle mutation urbaine. Il apparaît également indispensable d'analyser les tentatives de résolution de ce conflit par la négociation car « *ce sont les transactions entre ces différents acteurs de la vie urbaine qui vont décider s'il y aura conservation ou non et qui vont donner forme à cette conservation*. En outre, la notion de transaction conduit à considérer *des stratégies d'acteurs différents dans leur dynamique, et parfois leur confluence, plutôt que de postuler la confrontation d'intérêts inconciliables et l'absence de toute forme de médiation : elle « adhère » ainsi au jeu social tel qu'il se déroule véritablement dans les cas que nous analysons* » (Söderström, 1992, p. 74 et 80).

Il s'agira donc, afin de saisir les enjeux revêtus par la sauvegarde de l'ancienne poste, d'analyser le conflit politique dont elle est l'objet, ainsi que la tentative d'élaboration d'un consensus au sein d'une commission rassemblant politiciens et usagers. Pour comprendre ce processus de patrimonialisation, en tant qu'action de production du patrimoine, il convient de le situer dans ce que Söderström appelle un *système de conservation* qui, en fonction d'un contexte et d'acteurs en présence, mène à un mode de conservation particulier.

1. La conservation comme système d'action

Pour Söderström¹, la conservation peut être observée comme un système d'action dont il cherche à décrire les éléments principaux qui déterminent la sélection d'un objet pour lui éviter de disparaître à cause de son obsolescence. Par mode de conservation, l'auteur entend

« une certaine manière de produire des objets patrimoniaux variant en fonction du contexte dans lequel s'inscrit le cas étudié, du poids de chaque élément du système et de la nature des relations qui les unissent. Le système de la conservation ainsi conçu dépasse le problème des monuments historiques et du « patrimoine officiel » pour inclure toute forme de gestion de traces du passé dans la ville » (Söderström, 1992, p. 72-73).

Le mode de conservation sur lequel débouche le système proposé par Söderström dépend, d'une part, d'un contexte particulier fixant des règles du jeu, offrant des ressources et imposant des contraintes et, d'autre part, des différents

¹ Pour une description plus approfondie de ce schéma d'analyse de la conservation du patrimoine en tant que système d'action cf. Söderström, 1992, « chapitre 3 : propositions méthodologiques », p. 69-87.

acteurs en présence et de leurs rationalités respectives. Signalons que ce modèle est probabiliste et non déterministe.

Les facteurs contextuels relèvent d'une part de ce que l'on pourrait appeler une « culture du passé » liée à l'histoire propre de chaque nation, voir de chaque région, et à ses valeurs constitutives, influençant le mode de conservation selon que l'on cherche à être « fidèle au passé » ou davantage pragmatique. D'autre part, des éléments plus conjoncturels entre en ligne de compte tel que le système politique, les rapports sociaux, la situation économique, la croissance économique et démographique. Il faut également tenir compte des dispositifs législatifs comme les lois sur la protection des monuments et sites et des dispositifs institutionnels comme par exemple les services des monuments historiques. Ces dispositifs définissent les instruments d'une politique du patrimoine faite de contraintes, mais aussi de possibilités, notamment en matière de subventions (Söderström, 1992, p. 73).

Un mode de conservation dépend également des différents acteurs en présence et des rapports qu'ils entretiennent. Söderström (1992, p. 73-74) considère trois catégories d'acteurs non exclusives puisque un individu peut appartenir à l'une et à l'autre : les habitants pour désigner les personnes susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entreprendre une action influant sur la sélection d'objets pour les constituer en patrimoine ; l'Etat, à savoir les autorités publiques, à différents niveaux de l'échelle administrative et les institutions mises en place par l'Etat pour gérer et sélectionner des objets. C'est en effet l'action de l'Etat qui délimite pour l'essentiel le champ de la politique du patrimoine ; et enfin, les propriétaires et promoteurs immobiliers qui jouent également un rôle important dans la sélection d'objets.

Le type de pratique de conservation dans un lieu donné dépend dans une large mesure des rationalités de ces catégories d'acteurs. Söderström (1992, p. 74-75) distingue ces rationalités en ressources, finalités et stratégies. Les ressources peuvent être d'ordre économique, social dans la constitution d'un réseau apte à se mobiliser, et culturel permettant aux acteurs de décoder des significations, de repérer des valeurs et de sélectionner des objets en vue de les conserver. Les finalités sont évidemment multiples et parfois contradictoires pour chaque catégorie d'acteurs et au sein même de celle-ci. Les habitants peuvent être à la recherche d'un bien être, d'une distinction sociale ou de la préservation d'une urbanité, c'est à dire « *une volonté de conserver des objets dans l'espoir de conserver une sociabilité particulière, une identité locale* » (Söderström, 1992, p. 74). L'Etat peut pratiquer une politique du patrimoine visant à promouvoir une image de marque d'une ville, d'une intention d'améliorer la qualité de la vie urbaine (le patrimoine comme capital identitaire) et d'une régulation du marché. Les propriétaires, quant à eux, cherchent avant tout à rentabiliser le capital investi et à faire du profit.

Les stratégies sont également très variées et il est impossible d'en faire le catalogue. Tous les acteurs optent pour une revalorisation symbolique visant à requalifier un objet en recourant au passé, à un « rafraîchissement de mémoire ». Les moyens changent toutefois pour les habitants qui effectueront une politique d'information ou de propagande, pour l'Etat qui met en circulation des brochures documentées, et pour les propriétaires qui utiliseront des canaux publicitaires. Les habitants ont également pour stratégie l'organisation d'un mouvement social destiné à combattre un projet d'aménagement urbain provoquant la disparition d'un bâtiment par exemple. l'Etat peut élaborer des dispositifs ad hoc tels que des organismes d'aide à la conservation et il met sur pied des organismes de négociation pour réguler des conflits. Les propriétaires et promoteurs achèteront bien évidemment des terrains et des édifices (Söderström, 1992, p. 75).

Ce modèle d'analyse d'un système de conservation vise à observer comment, sous l'impulsion d'un acteur ou groupe d'acteurs, les différentes catégories d'acteurs interagissent dans un contexte donné et sélectionnent finalement un objet, lui permettant d'accéder à la dignité de patrimoine. Ce qui est décisif pour expliquer le mode de conservation sur lequel débouche le système ce sont les rapports de force entre les acteurs qui sont à l'origine soit d'une demande soit d'une offre de conservation. Ces interactions peuvent être évidemment conflictuelles (Söderström, 1992, p. 75).

L'analyse d'un processus de patrimonialisation peut s'effectuer en deux temps distincts : en premier lieu, une description du contexte et des acteurs en présence formant un champ de la conservation propre au cas envisagé et, en second lieu, une analyse de la transaction sociale qui comprend le conflit et la tentative de résolution de ce conflit (Söderström, 1992, p. 78). Avant d'entrer dans la partie proprement analytique de ce travail, il convient de revenir sur le trajet pris par l'ancienne poste avant d'être au centre d'un débat quant à sa conservation.

1.1. Sur le chemin du patrimoine

Considérer le patrimoine comme le fruit d'une production sociale implique, selon Söderström (1992, p. 69), l'existence d'un processus par lequel un objet passe avant d'accéder à ce statut. Dans son article *Musée et patrimoine*, Krzysztof Pomian propose une séquence de transformation des objets en patrimoine, catégorie qui serait composée de sémiophores, c'est-à-dire des « *objets porteurs de caractères visibles susceptibles de recevoir des significations* » (Pomian, 1990, p. 179). Pour illustrer cette transformation prenons l'exemple d'une amphore antique, retrouvée dans des ruines et que l'on expose dans un musée d'archéologie. En tant que récipient

utilitaire, l'amphore était inscrite dans un système de choses, qui concerne tous les objets utiles, pouvant être consommés ou servant à se procurer des subsistances et à transformer des matières pour les rendre consommables. Les choses sont manipulées et exercent ou subissent des modifications physiques, visibles : elles s'usent. Par la suite, l'amphore s'est vu abandonnée pour devenir un déchet. Cette catégorie regroupe « *tout objet visible qui n'a aucune fonction à cause de sa destruction ou de son usure, ou parce qu'il est devenu obsolète* » (Pomian, 1990, p. 178). Découverte lors de fouille archéologique, l'amphore est exposée dans un musée comme témoin d'un passé révolu. En tant que sémiophore, elle a désormais une fonction signifiante. Appartenant à l'origine à un circuit productif puis abandonné, l'objet entre, en fin de processus, dans un circuit sémiotique où il sera protégé contre l'altération, la disparition et sera probablement restauré.



Hôtel des Postes vers 1905, face sud

Tous les objets venant composer le patrimoine culturel ne suivent toutefois pas cette séquence chose-déchet-sémiophore. Il existe tout d'abord des corps qui sont des produits de la nature tels que forêts, coquillages, fossiles auxquels on accorde une valeur esthétique, scientifique ou écologique, et que l'on protège en conséquence. On peut donner l'exemple de certaines roches ou coquillage qui furent collectionnés dans

les cabinets de curiosité puis dans n'importe quel musée de sciences naturelles. D'autres objets sont, dès leur origine, des sémiophores : tableaux, dessins, sculptures, monnaies, livres, édifices, habits, et, en général, « *tous les artefacts produits non seulement pour avoir une valeur d'usage mais aussi pour s'exposer au regard et pour renvoyer par leur caractères visibles à quelque chose d'invisible* » (Pomian, 1990, p. 179). Ce type d'objet ne change en général pas de catégorie, même si certains d'entre eux tombe dans la déchéance avant d'être conservés à nouveau en tant que sémiophore. Néanmoins, tout en restant des sémiophores, ces objets changent de finalité et de signification. Si un objet de culte, par exemple, conserve sa fonction signifiante, il change de signification pour devenir soit un objet ethnographique dans un musée d'ethnographie, soit une œuvre d'art dans un musée des beaux-arts ou encore un objet témoin dans un musée d'histoire. En résumé,

« la constitution du patrimoine culturel consiste [...] en une transformation de certains déchets en sémiophores, en une transformation analogue de certains corps naturels et en un changement de finalité et de signification de certains sémiophores. Le choix d'objets qui entrent ainsi dans le patrimoine culturel tient à leur capacité de recevoir des significations liées, principalement, à leur histoire antérieure, à leur rareté, à leur apparence externe » (Pomian, 1990, p. 179-180).

Pour Söderström, l'analyse de la trajectoire des objets pour venir composer le patrimoine culturel met en évidence deux phénomènes : en premier lieu, le patrimoine urbain doit être compris comme reste, c'est à dire comme ensemble d'objets ayant échappé à une logique de l'enchaînement obsolescence-disparition ; et en deuxième lieu, si ces objets échappent à cet enchaînement c'est parce qu'ils sont investis d'une signification qui dépasse celle que leur conférait leur fonctionnalité originelle. Par conséquent, puisqu'un objet n'échappe pas à la disparition en raison de ses seuls attributs, il doit passer par un processus de sélection (Söderström, 1992, p. 72).

A l'origine construit pour abriter l'administration postale, l'Hôtel des Postes était inscrit dans un système de chose. Sa valeur était alors mesurée à l'aune de l'utilité qu'il remplissait pour la ville du Locle : lieu de distribution et de réception du courrier et des produits de l'industrie, relais des diligences, accueil des voyageurs. Toutefois, il symbolisait, en tant que première réalisation de la municipalité républicaine et siège du Cercle de l'Union Républicaine, la victoire sur les royalistes et le gage du progrès social et économique qui caractériserait la ville du Locle. Son emplacement en fait, en outre, un arc de triomphe républicain à l'entrée de la ville. En ce sens, l'Hôtel des Postes fut, dès sa réalisation un sémiophore, construit non seulement pour sa valeur d'usage mais également pour être porteur de significations idéologiques.

Peu à peu, la poste eut besoin de davantage de surface et le bâtiment se dégrada à cause du tassement différentiel qu'il subissait en s'enfonçant. A force d'aménagement et de transformation, l'administration postale obtint de la ville, l'érection d'un nouvel immeuble dans les années 1970. Quant à la signification politique de l'ancienne poste, elle fut détrônée par le nouvel Hôtel de Ville terminé en 1918, puis davantage encore lors de la fermeture du cercle de l'Union républicaine. Evidemment, elle n'était plus un symbole de rationalité et de progrès depuis longtemps. Pour Pomian, un objet comporte une valeur lorsqu'il est protégé, conservé ou reproduit. Ainsi, pour qu'une valeur soit attribuée à un objet par un groupe ou un individu, il faut et il suffit que cet objet soit utile ou qu'il soit chargé de significations. S'ils ne remplissent ni la première condition ni la deuxième, ils sont dépourvus de valeur, ils sont par conséquent des déchets (Pomian, 1978, p. 35-36). L'absence de fonction d'un déchet conduit à l'abandonner, à ne pas le protéger de la destruction et même à en accélérer le cours pour le faire disparaître au plus vite. Certes, l'affectation associative de l'ancienne poste perdura, et même s'accrut en matière d'activités artistiques et de manifestations culturelles. Mais, celles-ci constituent une sous-utilisation favorisée par l'obsolescence de la maison mettant à disposition des locaux sans confort à des prix dérisoires dans l'attente d'une inéluctable démolition.



Ancienne Poste, angle nord-ouest

1.2. Utilité VS signification

Cette disparition programmée s'est vue contrariée, en 1998, par la demande de crédit du Conseil communal pour l'assainissement de l'ancienne poste. Le rapport déclencha une controverse politique qui, six ans plus tard, n'a toujours pas trouvé d'issue. Vaut-il la peine de dépenser tant d'argent pour cet édifice ou, pour reprendre les termes de Söderström, l'édifice est-il investi d'une signification qui dépasse celle que lui confère sa fonction ?

Selon le Conseil communal, l'intérêt d'assainir l'ancienne poste serait double : *« premièrement sauver de la démolition un bâtiment remarquable témoin de l'architecture du milieu du siècle passé et deuxièmement continuer de mettre à la disposition de la jeunesse post-adolescente et des sociétés locales des locaux qui leur permettent de s'exprimer principalement sur le terrain culturel ainsi qu'encourager le développement artistique local »* (Conseil communal, 10 juin 1998, p. 6). En ce sens, l'assainissement de l'ancienne poste permettait de répondre à une motion socialiste déposée quelques temps auparavant et intitulée « Espaces collectifs muséaux et urbanisme » :

« La ville du Locle se trouve ou va se trouver avec trois grands immeubles - l'ancienne usine Klaus, l'ancien Technicum et l'ancienne poste - importants à plusieurs titres pour l'histoire et l'urbanisme de notre ville, dont il faudra qu'elle décide du sauvetage, de l'affectation ou de la démolition. Il est sûr que tout faire est impossible, comme de ne rien faire.

Une réflexion et des choix s'imposent donc et ce, de manière urgente. Des demandes ou des suggestions d'espaces collectifs existent (espace jeunesse, musées nouveaux, etc.) [...] » (Conseil communal, 1998, p. 6).

Puisque les autorités communales étaient contraintes de démolir l'ancienne usine Klaus, en contrepartie, elles proposaient au Conseil général de concentrer les efforts sur l'ancienne poste¹. Quant à l'ancien Technicum, des travaux tout aussi conséquent s'imposaient également et, se trouvant en zone d'utilité publique à vocation scolaire, c'est une affectation scolaire, à savoir le secteur automobile du CIFOM, pour laquelle fut optée sa transformation. Par conséquent, l'ancienne poste apparaissait comme le dernier choix possible comportant, en outre, une utilisation.

Néanmoins, loin de conférer une valeur incontestée à l'ancienne poste, ces deux dimensions, signifiante et utilitaire, ont été considérées distinctement. En effet, les propriétés de l'immeuble, bien que valorisées en tant que telles, vinrent surtout renforcer son rôle de pourvoyeur de locaux, enjeu principal de la sauvegarde. Comme le montre Pomian, l'orientation vers l'utilité et celle vers la signification sont le plus

¹ Cf. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la démolition de l'immeuble Bournot 27, 28 janvier 1998

souvent contraires l'une à l'autre. Soit une chose n'a que de l'utilité sans avoir la moindre signification, soit un sémiophore peut n'être que le vecteur d'une signification particulière sans avoir la moindre utilité. Néanmoins, certains objets semblent être à la fois des choses et à la fois des sémiophores, sans pour autant être en même temps et pour le même observateur l'un et l'autre. Car il n'est une chose que lorsqu'on l'utilise, mais alors on ne s'amuse pas à en déchiffrer la signification. Et quand on s'y adonne, l'utilité devient virtuelle. « *La chose se réalise en tant que telle en modifiant ce à quoi elle s'applique et en s'usant elle-même. Le sémiophore, lui, dévoile sa signification quand il s'expose au regard* » (Pomian, 1978, p. 35). Par exemple, la même pelle à neige sera différemment perçue pour un Inuit qui s'en sert pour débarrasser son chemin et pour un ethnographe qui voit dans cet objet un témoin de la culture matérielle de cette ethnie. Et cette pelle à neige sera peut-être commuée en objet de mémoire par les futures générations eskimo qui auront abandonné cet outil au profit d'autres plus performants. Par conséquent, il en découle que l'orientation vers l'utilité et celle vers la signification sont mutuellement exclusives : plus un objet est chargé de sens, moins il a d'utilité, et vice versa.

La focalisation sur les locaux qu'il met à disposition cristallise le bâtiment dans une orientation utilitaire en dépit des significations historiques dont il serait potentiellement porteur. Mais cet usage ne permet pas l'entretien de l'immeuble au delà des charges les plus courantes, tel qu'eau et électricité. Il n'a plus de rentabilité et est considéré par certains comme un déchet, ce à quoi correspond le délabrement de ses façades. Par conséquent, dans le système de chose où il demeure, son obsolescence légitimerait amplement sa destruction. Même si l'ancienne poste a été « sélectionnée » par les autorités communales, cette sélection ne sera effective que lorsqu'un crédit sera attribué par le conseil général, voir par la population si elle a à se prononcer. Pour échapper à la disparition, l'ancienne poste, comme tout autre « reste urbain », doit être investi d'une signification dépassant celle que lui confère, en l'état, son utilisation. Comme nous le verrons, l'action qui s'est engagée depuis le début du conflit consiste à conférer du sens à l'ancienne poste par les acteurs qui défendent son assainissement et en une focalisation sur son obsolescence en tant que déchet par ceux qui s'y opposent.

Avant d'analyser ce conflit ainsi que la tentative de résolution de celui-ci par la mise en place d'une commission, il convient, conformément au modèle d'analyse proposé par Söderström (1992, p. 69-87), de présenter le contexte dans lequel il se déroule, renvoyant tant aux acteurs qu'à la problématique du patrimoine.

2. Le champ de la conservation au Locle

Pour Söderström, analyser la conservation comme un système d'action revient à considérer le jeu de stratégies entre acteurs comme prenant place dans un champ structuré, selon sa conception bourdieusienne. Bourdieu considère l'espace social global comme un champ,

« c'est-à-dire à la fois comme un champ de forces, dont la nécessité s'impose aux agents qui s'y trouvent engagés, et comme un champ de luttes à l'intérieur duquel les agents s'affrontent, avec des moyens et des fins différenciés selon leur position dans la structure du champ de forces, contribuant ainsi à en conserver ou à en transformer la structure » (Bourdieu, 1994, p. 55).

L'espace social serait ainsi composé d'une pluralité de champ (de l'économie, de la politique, de la religion, etc.), eux-même structurés par des forces conflictuelles. La lutte pour des positions à l'intérieur de ces champs s'articule autour d'enjeux et se déroule selon des règles du jeu spécifiques à chacun de ces champs (Söderström, 1992, p. 78).

En appliquant cette définition du champ au domaine du patrimoine, nous pouvons analyser le champ de la conservation selon deux modalités : Les acteurs en présence et le contexte dans lequel se situe le conflit. La description de ce contexte comprend l'analyse de la « culture du passé » en revenant sur la notion de patrimoine telle qu'elle s'est constituée de manière générale et comment elle s'est traduite en acte, en particulier en Suisse avec l'institutionnalisation de dispositifs politiques et législatifs. Il s'agira également de présenter le contexte loclois en matière de conservation du patrimoine.

2.1. Les acteurs du conflit

Dans le conflit autour de l'assainissement de l'ancienne poste, plusieurs acteurs¹ peuvent être distingués, mais les principaux sont des politiciens. En effet, puisque tout investissement supérieur à 50'000 francs n'est plus de son ressort, le Conseil communal (exécutif) propose au Conseil général (législatif) l'assainissement d'un objet dont la ville est propriétaire. C'est donc au sein de ce parlement qu'aura lieu l'affrontement entre les partisans de la sauvegarde de l'ancienne poste et ceux qui s'y opposent, du moins dans la façon dont elle est envisagée. Les locataires, quant à eux, constituent un acteur dans cette controverse moins comme interlocuteur ou

¹ Bien que Bourdieu parle d'agents qui sont agités par le champ et agissent au sein de celui-ci, Söderström (1992, p. 79) utilise le terme d'acteur pour souligner les stratégies mises en œuvre.

consultant que comme mouvement social formé ponctuellement. Ils seront toutefois associés à la commission créée pour tenter de résoudre le conflit. Quant à la population locloise, aucune mobilisation n'en a émergé pour soutenir ou combattre l'assainissement de l'édifice. En outre, les citoyens loclois n'ont pas été invités à participer au débat par les autorités communales, ni même consultés pour l'élaboration d'une solution. Seul un référendum s'opposant à l'octroi du crédit d'assainissement par le Conseil général, ainsi qu'un sondage effectué par le comité référendaire leur a permis d'exprimer leur avis sur le sujet. Puisqu'il ne s'agit pas ici d'analyser comment l'ancienne poste est perçue par la population locloise, il est mal aisé de la considérer comme un acteur du conflit. Néanmoins, les résultats de la votation référendaire sont désormais utilisés comme étant « l'avis des loclois sur l'ancienne poste ».

Le Conseil communal, en tant que collège, est l'acteur par lequel la demande de conservation intervient, puisque cet organe a pour fonction de gérer les affaires de la localité, en soumettant au législatif certaines propositions qui dépassent sa marge de manœuvre. Les cinq membres de l'exécutif sont élus proportionnellement au nombre de sièges obtenus par leur parti respectif aux élections pour le Conseil général. Chaque conseiller communal est à la tête d'un dicastère, celui de l'Urbanisme et Environnement qui traite du dossier « ancienne poste » étant dirigé par un socialiste, Paul Jambé lors de la législature 1996-2000 et Florence Perrin-Marti actuellement. L'assainissement du bâtiment a donc toujours été un projet socialiste, même s'il fut soutenu par les autres partis de gauche. Le collège à l'exécutif au moment de la demande de crédit d'assainissement, est composé de deux socialistes, un popiste, et de deux libéraux, formant ainsi une majorité de gauche favorable au maintien de l'ancienne poste. En 2000, les élections entraîneront la perte d'un siège pour les socialistes et le gain d'un pour les popistes. Finalement et même si son avis sur le bâtiment peut différer de celui des autorités, l'architecte communal peut être inscrit dans cette catégorie puisque, en tant qu'employé communal, il participe à l'élaboration des rapports sur l'ancienne poste exprimant la position de l'exécutif.

Si la sélection de l'ancienne poste comme objet à préserver fut l'œuvre du Conseil communal, c'est au sein du Conseil général qu'aura principalement lieu la controverse. Les conseillers généraux y débattent sur les rapports soumis par le Conseil communal et à travers les motions, projets d'arrêté et interpellations qu'ils déposent pour faire avancer le dossier. Composé de quarante et un membres, le législatif a une majorité de gauche avec, lors de la législature 2000-2004, neuf socialistes, dix membres du parti ouvrier et populaire (pop) et deux écologistes. A droite, le parti libéral-ppn possède douze sièges et le parti radical quatre. Il y a encore quatre élus du parti Droit de parole. L'assainissement de l'ancienne poste ayant été proposé par un conseiller communal socialiste, le parti a toujours été le plus fervent défenseur de la sauvegarde du bâtiment. Les autres partis de gauche soutinrent

toutefois le Conseil communal dans sa volonté d'assainir la maison même s'ils auraient parfois préféré des modifications à certaines propositions. En fait, la controverse autour de l'assainissement de l'ancienne poste n'a pas été caractérisée dès le début par des positions noires ou blanches, car nul ne souhaitait la démolition de l'édifice. Mais, ne débouchant pas sur un accord entre les différentes parties, le dossier a stagné et les positions se sont cristallisées. Ainsi en est-il du parti libéral-ppn et du parti radical, opposant farouche au crédit d'assainissement tel que proposé par le Conseil communal, mais désireux de trouver une alternative au problème posé par la disparition des locaux en cas de démolition de l'immeuble. Considérant que le dossier n'avait pas avancé d'un pouce, ces deux partis s'opposent désormais à tout crédit en faveur de l'ancienne poste.

Les locataires de l'ancienne poste, quant à eux, ne participent pas au débat autrement que par leurs mobilisations ponctuelles, lors des menaces de fermeture de l'édifice qui entraînerait la perte de leur local. Mais il s'agit en premier lieu de l'association de l'ancienne poste, laquelle, alors qu'elle vise surtout l'organisation de manifestations culturelles et non la défense de la maison, a néanmoins été perçue comme telle ainsi que comme représentante des usagers¹. Cette coloration politicienne de l'association a repoussée ces derniers, préférant alors se concentrer sur leurs activités respectives. Si, récemment, un mouvement des locataires a émergé pour défendre l'ancienne poste, force est de constater la difficulté avec laquelle il se constitue en raison de l'hétérogénéité des utilisateurs et de leurs aspirations respectives².

Un dernier acteur qui peut être signalé est la section cantonale du Heimatschutz ou Patrimoine Suisse et particulièrement son président Claude Roulet, qui exprima son opinion dans la presse à plusieurs reprises ou en diffusant des tracts. Pour cette organisation, l'enjeu réside avant tout dans la préservation du bâtiment en tant que témoin architectural du XIXe siècle, même si son affectation culturelle représente à ses yeux la plus adéquat qui soit.

Il importe de replacer ces acteurs dans le champ de la conservation du patrimoine dans lequel s'inscrit le conflit sur la sauvegarde de l'ancienne poste. Ce champ est à la fois un produit de l'histoire de la notion de patrimoine telle qu'elle s'est forgée jusqu'à aujourd'hui et à la fois lié à la manière dont elle se traduit en acte dans la situation locloise.

¹ Cf. Chapitre 1, point 6.1. L'association de l'ancienne poste

² Cf. ci-dessous, point 3.1.4. Rayonnement et mobilisation

2.2. La notion de patrimoine

La notion de patrimoine¹ n'est pas une constante anthropologique ni un invariant historique. Bien qu'elle renvoie originellement à l'idée générale d'héritage, cette notion prendra son essor dans la valorisation des créations artistiques de l'Antiquité à la Renaissance italienne. Toutefois, ni les pratiques de conservations ni la question de ce qui doit être conservé ne vont faire l'objet de grand bouleversement jusqu'au siècle des Lumières, puisque seuls les objets antiques sont pris en compte. Ce n'est donc qu'à partir du XVIIIe siècle que d'autres objets seront conservés en tant que patrimoine (Söderström, 1992, p. 34).

C'est à la Révolution française que la notion de patrimoine va se renforcer, notamment lors du discours, en quelque sorte fondateur d'une politique du patrimoine, de l'abbé Grégoire contre le vandalisme dont étaient victimes les « trésors de l'Eglise ». La conservation relèvera dès 1794 de l'Etat français dont l'action première fut de stopper le massacre post-révolutionnaire. En 1810, la décision est prise d'effectuer un inventaire des monuments historiques (Söderström, 1992, p. 35). Pour justifier la sauvegarde de symboles de la monarchie déchue, on prêtera à ces monuments urbains un rôle de manuel d'éducation civique. « *Plutôt des objets de mémoire que des encyclopédies* » selon l'expression de Gérard Lenclud².

Au siècle des Lumières, où les pratiques conservatoires étaient en plein essor, les objets et bâtiments patrimoniaux comportaient, selon Söderström, les propriétés suivantes :

- ils sont menacés de disparition donc objet d'une sauvegarde ;
- ce sont des biens collectifs car vecteurs de culture ;
- leur ancienneté est la condition de leur accession à une dignité patrimoniale ;
- ils sont sacralisés puisque les endommager devient un acte criminel ;
- ils sont didactiques car ils servent à l'édification du peuple (Söderström, 1988, p. 184).

En se cantonnant au patrimoine bâti, ces propriétés s'appliquent particulièrement aux châteaux, églises, monuments et autres bâtiments symbolisant la construction historique d'une nation.

¹ Je reprend ici les descriptions fournies par Söderström, 1992, « chapitre 1 : le patrimoine : archéologie d'une notion, généalogie d'une pratique », pp. 21-39 ; Cf. également Söderström, 1988.

² « Objets de mémoires », conférence donnée au MEN, le 6 mai 2004

2.2.1. Sentiment national et « raison aménageuse »

En Suisse¹, la conscience et la politique patrimoniale ont donc, comme dans tous les pays, partie liée avec la construction de l'identité nationale : des objets sont sauvés de la disparition dans le but d'incarner une tradition que l'on invente (Hobsbawn, Ranger, 1983), de construire un sentiment national. Toutefois, la politique du patrimoine n'est pas pour autant l'apanage de l'Etat, mais provient d'un mouvement de contestation intellectuelle avant d'être relayée au niveau fédéral. Ce mouvement a notamment pour cible la Révolution industrielle perçue comme une menace sur les valeurs nationales traditionnelles en bouleversant les supports matériels de ce sentiment, soit le paysage et le cadre bâti (Söderström, 1992, 94).

La constitution d'un inventaire national des monuments historiques inspiré du modèle français est évoquée dès 1798 pour garantir leur sauvegarde. Mais, il faudra attendre la création de l'Etat fédéral pour qu'un arrêté fédéral sur la sauvegarde du patrimoine voit le jour en 1886 seulement. Cette pulsion conservatoire fut en grande partie portée par les sociétés d'histoire de l'art puis par la création de la Société pour la Conservation de Monuments de l'Art Historique Suisse en 1880 qui a renforcé la connaissance d'une histoire nationale. Le Heimatschutz ou Patrimoine suisse, fondé en 1905, est une institution centrale pour la consolidation du sentiment patrimonial et pour le développement d'une politique de sauvegarde. Son action vise à reconstituer une identité à travers la recherche de « racines » et la rénovation par la tradition. Il sera à l'origine de la création en 1916 de la Commission fédérale pour la conservation des monuments historiques puis, en 1936, de la création de la Commission fédérale pour la protection de la nature et des sites (Söderström, 1992, p. 97).

La première Guerre Mondiale et la crise des années trente vont reléguer les préoccupations patrimoniales au second plan face notamment au développement de l'hygiénisme qui stigmatisera les bâtiments et quartiers anciens comme des foyers infectieux. Mais les pratiques conservatoires seront encore considérées comme un moyen de préserver une identité nationale face aux influences étrangères, celles des pays fascistes en particulier. Ces intentions seront à nouveaux freinées par les exigences de la modernisation et de l'effort de guerre. Après la deuxième Guerre Mondiale, le gouvernement s'attachera désormais à démontrer que les valeurs conservatrices des Suisses ne sont pas incompatibles avec la modernisation du pays (Söderström, 1992, p. 99).

Un des représentants du mouvement moderne en architecture, Le Corbusier, considérait le patrimoine avec dédain puisque du passé, il convenait d'en faire table

¹ Pour une description plus approfondie, cf. Söderström, 1992, « chapitre 4 : la structuration du champ de la conservation en Suisse », p. 93-107.

rase ou « nappe blanche », selon ses propres termes. Les quatre fonctions qui prime dans l'aménagement urbain sont, pour Le Corbusier, celles qu'il définit dans *la Charte d'Athènes* : habiter, travailler, se recréer, c'est-à-dire prendre du bon temps, et circuler. Les vestiges du passé ont donc peu de place dans ce programme urbanistique. Toutefois, c'est avant tout l'emploi de style ancien dans les constructions modernes que l'architecte récuse : « *Copier servilement le passé, c'est se condamner au mensonge, c'est ériger le « faux » en principe, puisque les conditions anciennes de travail ne sauraient être reconstituées et que l'application de la technique moderne à un idéal périmé n'aboutit qu'à un simulacre dénué de toute vie* » (Le Corbusier, 1957, p. 91). En revanche, tant qu'ils ne constituent pas un obstacle majeur à l'amélioration des conditions de vie des populations des villes, certains éléments du patrimoine, édifices isolés ou ensemble urbains, doivent être sauvegardés :

« *La vie d'une cité est un événement continu, manifesté à travers les siècles par des œuvres matérielles, tracés ou constructions, qui la dotent de sa personnalité propre et dont émane peu à peu son âme. Ce sont des témoins précieux du passé qui seront respectés pour leur valeur historique ou sentimentale d'abord ; ensuite parce qu'ils portent en eux une vertu plastique en laquelle le plus haut degré d'intensité du génie humain s'est incorporé. Ils font partie du patrimoine humain et ceux qui les détiennent ou sont chargés de leur protection ont la responsabilité et l'obligation de faire tout ce qui est licite pour transmettre intact aux siècles futurs ce noble héritage* » (Le Corbusier, 1957, p. 87).

En Suisse, une attitude pragmatique et technicienne face au patrimoine va prendre forme dans un discours en rupture avec celui du Heimatschutz, et provenant des idées du géographe Heinrich Gutersohn. A partir de 1942, une période va débiter pendant laquelle on cherchera à planifier la croissance afin d'assurer des « conditions optimales de développement », planification qui se traduit par une désacralisation du paysage suisse : « *la « raison aménageuse » le réduit à un ensemble d'objets qu'il s'agit de gérer selon une finalité prospective, ceci dans un cadre dont les limites sont fixées par l'esthétique et la volonté de sauvegarder quelques témoignages de l'histoire* » (Söderström, 1992, p. 100). Le rôle du patrimoine est ainsi confiné à celui de pourvoyeur du beau ou de documents historiques. Une politique de la table rase est ainsi caractéristique de l'urbanisme d'après-guerre dont on dit qu'il détruit plus que les bombardements dont la Suisse fut, il est vrai, épargnée en comparaison du reste de L'Europe. Si les monuments les plus emblématiques furent préservés, des quartiers firent l'objet de « rénovation urbaine » à grande échelle. Ces pratiques de rénovation généralisée s'est vue quelque peu tempérée en France par la loi Malraux en 1962 et la mise sur pied de l'Inventaire Général en 1964 qui introduisaient des moyens juridiques permettant de définir des périmètres de sauvegarde. De la seule protection de monuments historiques isolés, on passe à la conservation d'ensembles architecturaux.

Pour Söderström, les raisons du réveil de la conscience patrimoniale dans les années septante, dépassant le cadre esthétique et historique, sont en partie due à l'évolution des styles de vie, mettant l'accent sur la qualité de vie plus que sur le niveau de vie. Cette évolution s'est traduite au niveau urbain « *par une valorisation du patrimoine et des quartiers anciens en tant qu'« authentiques » et par un discours alimentant la nostalgie d'une urbanité perdue* » (Söderström, 1992, p. 31). Profitant de cette nouvelle sensibilité envers le patrimoine, les promoteurs immobiliers se sont engagés dans la réhabilitation et la restauration de vieux quartiers. Mais cette période marque également l'essor généralisé des pratiques de conservation pour laquelle les critères traditionnels de définition du patrimoine sont de plus en plus obsolète lorsqu'il s'agit de sélectionner des édifices par rapport à la totalité d'une ville ? Dès lors, « *le patrimoine est [...] bien davantage produit – continuellement et relativement à des conditions sociales et matérielles spécifiques – qu'il n'est donné par les caractères d'un objet. Plus que les critères nécessaires à la caractérisation d'un objet en tant que patrimoine, c'est surtout une constante qu'il s'agit de retenir dans cette évolution de la notion de patrimoine, à savoir : l'extension progressive du champ patrimonial* » (Söderström, 1992, p. 37). Cette extension est, d'une part, quantitative, avec la prise en compte non plus seulement des monuments mais des ensembles d'édifices au nom d'une recherche de la cohérence du tissu urbain et, d'autre part, qualitative puisque la notion de patrimoine s'applique désormais aux vestiges industriels et à des périodes et des styles longtemps dénigrés. Désormais, tout peut devenir objet de patrimoine, même certains savoirs-faire que l'on tente de préserver en tant que patrimoine ethnologique menacé de disparition.

2.2.2. Une simulation d'un passé révolu

La préservation des traces du passé est habituellement perçue comme une stratégie de lutte contre la perte d'une mémoire ou d'une identité. Au contraire, pour certains auteurs¹, il s'agit d'accélérer cette perte en normalisant le passé dans une « mémoire autorisée ». Ces pratiques conservatoires sont analysées par Marc Guillaume dans un ouvrage particulièrement critique envers *La politique du patrimoine* (Guillaume, 1980). Pour lui, une passion conservatoire s'est emparée de nos sociétés mais elle reste subordonnée à l'impératif de production industrielle plus que jamais à l'ordre du jour. La conservation du patrimoine serait, selon lui, le pendant à l'usure accélérée des objets de consommation produits en masse et se caractériserait par le double thème de l'urgence et de la compensation : face à l'obsolescence des objets et bâtiments soumis à la contrainte du rendement

¹ Cf. par exemple l'ouvrage collectif dirigé en 1990 par H.-P. Jeudy, *Patrimoines en folies*.

économique, quelques uns sont sauvegardés pour palier au manque ainsi causé. Le passé, comme l'écologie, deviennent ainsi valeurs refuges, puisque cette volonté de conserver exprime plus qu'une simple nostalgie du passé, mais participe d'un véritable travail de deuil à l'égard d'un monde qui disparaît irréversiblement. Ainsi, les éléments conservés, en dépit d'autres moins importants et plus nombreux, deviennent les alibis de l'oubli. Les objets patrimoniaux ne serait donc, selon Marc Guillaume que des machines à oublier : détruire la vie mais conserver le matériel. La tendance serait aujourd'hui de disséminer les éléments conservés, tout en intensifiant la sauvegarde de réalisations relativement banales et récentes :

« Les villes nouvelles en particulier, quels que soit les efforts faits pour « animer » leur architecture, souffrent de l'absence de traces anciennes servant de support à une mémoire – ce à quoi l'on tente de remédier aujourd'hui en les « historicisant » d'urgence. Au contraire, l'imbrication d'éléments anciens dans le tissu des réalisations modernes s'inscrit dans la logique profonde d'une conservation qui cherche à placer le présent dans un simulacre de continuité » (Guillaume, 1980, p. 149-150).

Söderström (1992, p. 45) fait remarquer que cette conservation du patrimoine, particulièrement celui des villes, est considéré par cet auteur comme relevant de la simulation et du leurre :

- une simulation puisque en cherchant à embellir les villes et à mettre en spectacle les formes urbaines, on tenterait de compenser symboliquement dans un environnement déréalisé la perte de la socialité des villes : la réalité urbaine serait remplacé par un simulacre de ce qu'elle a été et le lien social se verait substitué par sa mise en scène ;
- un leurre car la politique du patrimoine légitimerait les transformations urbaines causées par le régime d'accumulation capitaliste en sauvegardant quelque restes en contrepartie.

Ainsi, les aménagements urbains et tout particulièrement la conservation du patrimoine ne serviraient qu'à simuler une urbanité révolue. Si ces analyses reposent sur des observations pertinentes de l'évolution urbaine, elles postulent néanmoins l'absence totale d'autonomie des citoyens, censés subir passivement l'aménagement technocratique de leur ville. Il existe certes une logique formelle dans la conservation du patrimoine, celui-ci étant instrumentalisée par les municipalités comme un service, à l'instar de celui des sports. La politique du patrimoine consisterait à mettre en exposition l'espace urbain à fin de promotion du tourisme et de la qualité de vie d'une ville dans une optique de « marketing territorial » (Babey, 1998). Toutefois, la focalisation sur cette logique formelle néglige « *la vitalité des mouvements sociaux*

urbains et les aptitudes des individus ou des groupes sociaux à composer avec les contraintes que rencontrent leurs actions » (Söderström, 1992, p. 45).

2.2.3. Le patrimoine comme « art de faire »

La prise en considération des habitants se justifie par l'investissement grandissant des associations ou des citoyens aspirant à protéger un lieu à leurs yeux important pour son esthétique, son utilité ou en tant que support identitaire. Le monopole étatique de nommer, de désigner le patrimoine s'effrite face à ces initiatives privées. Dans cette perspective, du moins sur le plan de l'aménagement urbain, il y aurait désormais, selon Söderström, une double nature du patrimoine :

- *« Un patrimoine officiellement reconnu par des dispositifs institutionnels et législatifs, c'est-à-dire celui que compose l'ensemble des monuments et sites historiques faisant l'objet de mesures spécifiques de protection ;*
- *et un patrimoine « construit » par la pratiques des habitants, ensemble flou de formes urbaines, le plus souvent sans sanction législative, qui traduit des liens identitaires et des liens sociaux dans le rapport que les citoyens entretiennent entre eux et avec leur territoire. Ce que l'on pourrait qualifier de patrimoine pratiqué » (Söderström, 1988, p. 186).*

Bien souvent, ces catégories d'objets se recouvrent et ne s'excluent donc pas mutuellement. Néanmoins, des logiques d'émergences différentes les caractérisent. La première découle d'une décision de l'autorité qu'elle soit politique, par le fait de délivrer des fonds et des permis de construire, ou « technique » par le classement d'un édifice dans un inventaire. Ce patrimoine-ci se compose des châteaux, monuments, églises et de tous les objets et bâtiments qui sont soit un témoignage d'une histoire glorieuse soit une réussite stylistique particulière.

En revanche, la seconde catégorie d'objets découle d'une communication sociale telle que la décrit Michel de Certeau (1987) : elle est le fait des habitants, de leurs récits sur la ville et de leurs manières de la pratiquer. Par conséquent, à côté de la logique formelle du patrimoine, cet auteur propose d'y adjoindre une logique informelle, ordinaire. De façon globale, pour Michel de Certeau, les édifices anciens sont les garants de la multiplicité et de la polysémie d'une ville, représentant en ce sens non pas le passé mais l'Autre de la ville, son altérité. Ce sont des hétérodoxies, des éléments d'hétérogénéité ayant pour rôle de rendre la ville habitable par sa multiplicité. Il peut s'agir de quartier apparemment sans valeur architecturale mais qui, par leur simple existence, garantissent une diversité à la ville.

De Certeau conçoit donc la fonction du patrimoine urbain comme celui d'un *échangeur*, sur un mode historique entre des mémoires étrangères : « *Les « vieilles pierres » rénovés deviennent des lieux de transit entre les revenants du passé et les impératifs du présent. Ce sont des passages sur les multiples frontières qui séparent les époques les groupes et les pratiques* » (de Certeau, 1987, p. 78). Les anciens bâtiments auraient ainsi le rôle de médiateur, à l'instar des récits que les grands-parents racontent aux enfants, agissant comme lien à la fois temporel et horizontal entre les utilisateurs d'un même territoire. Ainsi, pour Michel de Certeau, le patrimoine d'une ville

« *n'est pas fait des objets qu'elle a créés, mais des capacités créatrices et du style d'invention qu'elle articule, à la manière d'une langue parlée, la pratique subtile et multiple d'un vaste ensemble de choses manipulées et personnalisées, réemployées et « poétisées »*. Le patrimoine, finalement, ce sont tous ces « arts de faire » » (de Certeau, 1987, p. 83).

Il est vrai qu'une définition d'un patrimoine qui émerge de la pratique des citoyens est passablement abstraite et il est de ce fait difficile dans tenir compte dans l'aménagement urbain, face à des considérations d'ordre financier par exemple. Mais le mérite d'une prise en compte de la pratique ordinaire des citoyens est de sortir d'une définition strictement matérielle du champ patrimonial. En ce sens, le patrimoine serait un « *ancrage matériel de ce rapport spécifique entre l'homme et son milieu de vie, difficilement saisissable mais pourtant bien réel, qu'est le sentiment d'appartenance à un lieu* » (Söderström, 1988, p. 186).

Au delà des considérations d'ordres esthétiques et historiques, le patrimoine peut donc avoir des enjeux sociaux tels que l'ancrage territorial favorisé par des édifices anciens et, de façon générale par une diversité des éléments composant une ville. *The Death and Life of Great American cities* de Jane Jacobs est un exemple d'attaque « *contre un urbanisme fonctionnant sur la base de modèles théoriques et de catégories abstraites au détriment d'une analyse observant la ville telle qu'elle se présente réellement dans sa complexité et ses usages* » (Söderström, 1992, p. 33). Cet urbanisme serait à l'origine de la politique de la table rase qui ne tient nullement compte de la diversité de la vie urbaine, composante fondamentale de sa qualité. Une des conditions de cette diversité est précisément rempli par le patrimoine qui serait une priorité d'un urbanisme réformé : les municipalités doivent, selon Jacobs, mélanger des bâtiments en âges et en état et comprendre une proportion importante de vieux bâtiments pour qu'ils varient dans le rendement économique qu'ils produisent¹. Ce raisonnement est avant tout d'ordre économique car le patrimoine est vu comme le garant d'une mixité à la fois des activités économiques et des catégories socio-économiques, de par les loyers modiques qu'il procure. Le patrimoine aurait de surcroît un rôle de pourvoyeur d'espaces d'expérimentation et d'innovation

¹ Cf. Söderström, 1992, p. 33-35

permettant à des activités à faible rentabilité économique de s'installer pour débiter sans trop de risque.

Malgré l'importance que semble revêtir ce « patrimoine pratiqué » dans l'urbanisme contemporain, il n'acquiert souvent une réalité que lorsque sa sauvegarde est en jeu. Avant, il est simplement là, utilisé sans qu'on se soucie de son devenir, contrairement au patrimoine monumental officiel qui est rarement l'objet de controverse tant sa conservation semble évidente. Compte tenu de ces remarques, l'ancienne poste semble actuellement appartenir à la deuxième catégorie d'objet, celle de patrimoine pratiqué dont la valeur est exacerbée au moment où il est menacé, tout en possédant des propriétés qui sont loin d'être banales. Si l'édifice devient un patrimoine protégé, il aura plus découlé d'une utilisation sociale que de ses qualités intrinsèques.

2.2.4. Le déni du patrimoine loclois

Malgré cette extension généralisée du champ patrimonial, force est de constater qu'en Suisse, la conservation du bâti ancien est subordonnée à la raison aménageuse, en particulier dans les villes. Cette « culture du passé », au niveau du patrimoine urbain, peut être apparentée à une « culture urbaine ». En effet, la défense du patrimoine helvétique a principalement concerné le paysage et les éléments de la ruralité, garant d'une tradition authentique. La ville, en revanche, a toujours été considérée comme un mal nécessaire, lieu du développement économique et de la modernisation (Söderström, 1992, p. 102).

Le Locle, ville industrielle, n'est pas collectionneuse de patrimoine. Les Trente Glorieuses ont marqué l'urbanisme de cette petite ville qui ne jurait que par la modernisation de ses bâtiments : on n'hésitait pas à détruire des massifs de plusieurs maisons pour réaliser des immeubles, dont la nouvelle poste et une tour verte que l'on exhibera fièrement sur des cartes postales. Malgré la crise économique dont elle a été victime dans les années septante et le déclin démographique qu'elle a entraîné, sa population passant de seize milles à environ dix milles aujourd'hui, Le Locle peine à faire le deuil de cette croyance en une croissance infinie qui a caractérisé son aménagement urbain. La conservation du bâti a quasiment toujours été source de conflits politiques, auxquels se mêlait le Heimatschutz, taxé de fossoyeurs de l'économie locloise. Désormais, quelques édifices ou quartiers demeurent intacts après d'âpres luttes, mais beaucoup ont été démolis, par le fait de ne pas avoir été entretenus. Mise à part des édifices unanimement reconnus tel que le temple ou le château des monts qui abrite le musée d'horlogerie, les éléments menacés qui sont restés en place, le sont grâce à des mobilisations populaires et ponctuelles, souvent

taxé d'utopisme : Le casino-théâtre, la ferme de la bourdonnière et surtout les moulins souterrains du Col-des-Roches.

Force est de constater que si culture du passé il y a au Locle, elle passe après les considérations d'ordre utilitaire : si un bâtiment est trop délabré, il est démoli pour des raisons financières et tant pis pour son architecture ou son historicité. La devise « on ne construit pas l'avenir avec des souvenirs »¹ semble appropriée pour décrire la gestion des traces du passé en ville du Locle, surtout quand ces traces sont d'ordre technologique. Les éléments qui, à leur début, sont des symboles de progrès économique et social sont en effet condamnés à être dévalués face à de nouvelles réalisations techniques. C'est certainement le cas de l'ancienne poste qu'on laissa se détériorer mais aussi des moulins souterrains du Col-des-Roches qui, du moment où ils ne servirent plus, furent utilisés comme décharge pour carcasses d'animaux. Ce n'est qu'après un travail de déblaiement gigantesque qu'un musée a pu y être aménagé. A posteriori, il est difficile à concevoir que l'on ait voulu faire disparaître ce témoin de l'industrie locale « unique en Europe », comme le vante les prospectus, en regard du nombre de visiteurs qui s'y rendent chaque année.



Hautes baies en plein cintre, face sud

Lors d'un entretien, Claude Roulet, président de la section neuchâteloise de Patrimoine suisse et publicitaire de métier, me faisait remarquer que le manque de considération envers le patrimoine bâti serait en partie responsable du « capital image » du Locle, qu'il estime catastrophique. Le patrimoine revêt selon lui un rôle esthétique qui confère un équilibre à l'urbanisme, une ville étant faite d'histoire qu'incarnent des édifices de périodes et de styles variés, historicité qui serait négligée

¹ L'expression est d'un membre de l'Union Républicaine qui me justifiait la possible démolition de l'édifice qui avait abrité leur cercle pendant plus d'un siècle.

au Locle. Néanmoins, la ville cherche désormais à améliorer son image en vantant sa qualité de vie, qui constitue par ailleurs le nouveau slogan promotionnel mis en place par la commune. La stratégie consiste à rehausser l'estime des loclois envers leur ville afin qu'ils en soit eux-même les ambassadeurs à l'extérieur. L'action passe essentiellement par l'édition d'une brochure présentant les commerces et le programme des différentes manifestations culturelles et sportives. Evidemment, les équipements culturels ont toujours joué un rôle important dans la promotion de la ville, mais seuls les plus prestigieux servent à cette fin. Par conséquent, contrairement à d'autres villes qui utilisent le patrimoine dans une perspective de marketing urbain, Le Locle ne mise pas sur son bâti pour améliorer son image de marque.

2.2.5. De quelques dispositions pour la conservation des monuments et sites

Au Locle, il n'existe pas de législation particulière visant la protection de monuments ou d'édifices. Certes, l'Inventaire Suisse d'Architecture (INSA) signale les éléments comportant une valeur architecturale et le Recensement Architectural du Canton de Neuchâtel (RACN) inventorie les biens culturels qui peuvent faire l'objet d'une décision de protection. Néanmoins, ces inventaires n'empêchent nullement la disparition d'un objet face à des considérations financières, fonctionnelles ou urbanistiques propres à la localité. Et en fin de compte, la décision revient toujours au politique.

Néanmoins, un bâtiment peut faire l'objet d'une demande de classement auprès de la commission des biens culturels du canton de Neuchâtel par l'entremise du service de la protection des monuments et sites (SPMS). Selon l'article 7 du Règlement d'application de la loi sur la protection des biens culturels, « *la valeur culturelle d'un objet mis sous protection correspond à trois catégories :*

- *catégorie a : bâtiments ou objets de haute qualité, particulièrement représentatifs d'un courant architectural ou artistique ;*
- *catégorie b : bâtiments ou objets de bonne qualité, d'intérêt régional, représentatifs d'un courant architectural ou artistique ;*
- *catégorie c : bâtiments ou objets d'intérêt local apportant une forte contribution à la qualité d'un ensemble ou présentant un grand intérêt historique¹ ».*

¹ Règlement d'application de la loi sur la protection des biens culturels, 30 août 1995

Le classement d'un objet le soumet à une protection spéciale à laquelle veille le SPMS, mais constitue aussi la condition pour l'octroi de subventions cantonales à hauteur de 20% pour les objets de catégorie a, 15% pour ceux de catégorie b, et de 10% pour ceux de catégorie c. Une subvention supplémentaire variant de 1 à 5% peut être allouée en fonction de l'intérêt particulier de l'objet, de la nature et de l'importance des travaux ainsi que des exigences fixées par le SPMS en matière de conservation ou de restauration. Les mêmes subventions peuvent, le cas échéant, être octroyées par l'office fédéral de la culture. Cependant, le classement et l'obtention de subvention pour laquelle celui-ci est demandé nécessite l'élaboration d'un projet global de restauration et de fonctionnement. Un édifice qui n'est pas utilisé a donc très peu de chance d'être classé. Par conséquent, les dispositions cantonales en matière de conservation du patrimoine sont à la fois contraignantes mais apportent des ressources considérables dans la sauvegarde d'édifice.

3. « Existe-t-il un avenir pour l'ancienne poste ? »¹

Après avoir longuement contextualisé le conflit autour de l'ancienne poste, il nous reste à l'aborder pleinement dans un deuxième temps, en le considérant comme un enjeu de luttes qui mobilise différentes stratégies et formes de transaction sociale. L'analyse de ces transactions implique donc l'étude des rationalités propres aux différentes catégories d'acteurs au cours du conflit. Cette investigation a été effectuée en assistant aux séances du conseil général depuis l'éclatement du débat, d'abord comme utilisateur de l'ancienne poste puis, de plus en plus, comme observateur en vue de réaliser ce travail². Elle est complétée par ma participation personnelle aux actions de l'association de l'ancienne poste et par la lecture des prises de positions relayée par la presse locale et par des entretiens menés auprès de la conseillère communale en charge du dossier, de l'architecte communal et de divers acteurs du conflit. Dans un deuxième temps, il conviendra d'étudier les formes de négociation mises en place afin de résoudre les divergences entre ces rationalités en élaborant un compromis au sein d'une commission à laquelle j'ai siégé en tant que membre de l'association de l'ancienne poste.

3.1. Un assainissement sans plus-value

Le Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit pour l'assainissement et l'entretien de l'immeuble Marie-Anne Calame 5

¹ L'Impartial, 22 décembre 1998

² Les procès-verbaux de ces séances m'ont ainsi été très utiles pour me rafraîchir la mémoire.

suivit de peu la création de l'association de l'ancienne poste. La tenue de manifestations publiques a été l'occasion pour le Conseil communal de proposer un crédit de sécurisation de l'édifice. La présence jusqu'à deux cents cinquante personnes simultanément dans l'immeuble laissait craindre le pire en cas d'incendie. Ainsi, la situation aurait probablement traînée encore un certain temps avant d'éclater au grand jour.

Les travaux envisagés sont conséquents, leur coût encore davantage. Evidemment, c'est la reprise en sous-œuvre qui représente la charge la plus onéreuse. Il s'agit d'un système dit par micro pieux : des trous sont forés dans le sol dans lesquels sont enfilé un profil d'acier, avant d'y injecter du ciment sous pression. Par ce frottement, la charge de l'édifice se répartit dans le sol, jusqu'à trente mètres de profondeur, remplaçant les pilotis d'origine. Le devis se monte à 1'800'000 francs. Le reste de l'entreprise comprend la ferblanterie et la couverture de la toiture, la maçonnerie, la peinture des façades, les fenêtres, la réfection du système électrique, l'installation d'une détection incendie et le remplacement de la chaudière. La totalité représente une enveloppe de 3,05 millions de francs.

Malgré la somme considérable de cet assainissement, même répartie sur plusieurs années et financée en partie (15%) par l'office fédéral des questions conjoncturelles, aucune plus-value n'aurait été apporté au bâtiment et encore moins aux locaux, « *si ce n'est une nette amélioration de la sécurité des personnes* » (Conseil communal, 10 juin 1998, p. 2). Il ne s'agissait donc en aucun cas d'une restauration de l'édifice, même partielle, juste de permettre la poursuite de son utilisation actuelle. Le tout est de savoir si cette somme valait la peine d'être investie pour ne rien avoir de plus. Tel est le fondement du conflit qui allait diviser le Conseil général entre ceux pour qui l'ancienne poste est digne d'être préservée et ceux qui estime que son état et son affectation actuels ne justifie pas un tel investissement.

La demande de crédit de 3,05 millions de francs eu l'effet d'une bombe pour les partis politiques qui devaient se prononcer de manière précipitée sur un investissement n'étant pas inscrit dans la planification financière, qui plus est dans un contexte financier difficile pour la ville du Locle menacée d'être mise sous tutelle. A l'exception des socialistes qui soutenaient le crédit sans aucune réserve, tous les autres partis estimaient nécessaire d'être mieux renseignés sur l'affectation future du bâtiment afin de ne pas jeter de l'argent par les fenêtres et regrettaient la précipitation dont faisait preuve le Conseil communal. Lors de la séance du Conseil général qui suivi la parution du rapport, un membre du parti libéral estimait que « *si la visite impromptue de différents organes n'avait pas eu lieu, le bâtiment serait resté en l'état plusieurs années encore. [Comme] ce bâtiment ne menace pas de tomber en ruine et il peut encore supporter quelques années, il faut voter un montant pour la réfection urgente et après, avoir plus d'éléments pour s'atteler au*

reste. »¹. De nombreuses propositions visaient à garantir avant tout la sécurité des utilisateurs, mais la position du Conseil communal restait celle exprimée dans le rapport : « [...] *d'une manière générale l'absence d'entretien apporté à un bâtiment entraîne inexorablement sa ruine. En effet, une fois le point critique dépassé, la conservation d'un bâtiment passe obligatoirement soit par un investissement financier important soit par sa démolition inéluctable* » (Conseil communal, 10 juin 1998, p. 1).



cage d'escalier

Si le 25 juin 1998, le Conseil général accepta le crédit de 3,05 millions de francs par seize voix contre onze, la précipitation et l'absence de perspective à long terme conduisit les partis libéral-ppn et radical à lancer un référendum. L'affaire se déplaça sur l'espace public : avis exprimés dans le quotidien local, brochure de vote éditée par les autorités communales présentant leur position et celle du comité référendaire, débat organisé à l'ancienne poste, stand de l'association les jours de

¹ Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 25 juin 1998, p. 114

marché, papillons de la ligue cantonale de Patrimoine suisse. Le 27 septembre 1998, le crédit est balayé par 76% des votants en même temps qu'un crédit pour la réaménagement d'une zone de parcage en place publique.

3.1.1. « Un élément vital du patrimoine à sauvegarder »¹

Les défenseurs de l'assainissement de l'ancienne poste rappelaient le double intérêt que celui-ci représentait : la sauvegarde d'un bâtiment de valeur en termes architecturaux et le maintien des activités culturelles. En premier lieu, le rapport pour la demande de crédit décrit les qualités architecturales de l'ancienne poste reprises de l'Inventaire Suisse d'architecture (INSA) et du Recensement Architectural du Canton de Neuchâtel (RACN)² lui conférant une importance considérable : « *Cette bâtisse est sans conteste un des plus beaux édifices postaux de Suisse* ». Les voûtes de l'entresol, la réalisation en pierre de taille, les détails sculptés sont autant de propriétés qui confère à l'édifice sa spécificité. En signifiant également que « *l'occupation de ce bâtiment a marqué l'histoire locale, nous songeons, au siècle passé à la présence de l'école d'Horlogerie, du Cercle républicain et plus récemment à la musique scolaire, etc.* », les autorités communales mettaient l'accent sur la capacité de l'ancienne poste à incarner le passé de la localité (Conseil communal, 10 juin 1998, p. 1).

En vue du référendum, la section neuchâteloise du Heimatschutz, exprima son opinion concernant l'ancienne poste. Son président, Claude Roulet, insistait sur le fait qu'il ne s'agissait pas uniquement « *de sauver un bâtiment dont la valeur échappe aux référendaire mais de stopper l'hémorragie qui, année après année, ronge le tissu du centre ville* » (L'Impartial, 12 septembre 1998). Pour accentuer cette préoccupation, le Heimatschutz avait distribué des tracts qui inventoriait les derniers bâtiments détruits au Locle. L'ancienne Poste serait-elle la prochaine bâtisse accrochée au tableau de chasse des bulldozers ?

Mais outre ces propriétés architecturales et historiques, le rapport rappelait que l'ancienne poste structure le paysage urbain en étant implantée à la jonction des deux sens unique et en respectant l'alignement du rétrécissement topographique de la vallée du Locle³. En proue face à la rue du Marais, l'édifice serait, selon les propos tenus par la conseillère communale Florence Perrin-Marti, comme un navire qui signale la porte de la ville. Si ce bâtiment était démoli, son absence laisserait la même impression qu'un sourire avec deux dents en moins, selon l'expression de l'architecte communal : « *sa disparition entraînerait, à l'entrée est de la ville, une zone d'espace*

¹ L'Impartial, 12 septembre 1998

² Cf. chapitre 1, point 1.3. Une architecture massive

³ Cf. chapitre 1, point 1.2. L'arc de triomphe des républicains

mal défini et serait urbanistiquement catastrophique » (Conseil communal, 1998, p. 6). De ce fait, il conviendrait d'ériger rapidement un autre édifice afin de combler le vide ainsi causé. Car une fois aménagé en zone de stationnement pour voitures, scénario éminemment redouté, cet espace demeurerait certainement en l'état, tant les places de parc sont difficiles à supprimer.

Quel avenir pour notre ville?

L'Hôtel des Trois Rois
Détruit en 1989. Remplacé par un bâtiment médiocre qui enlaidit le centre ville.

La Violette
Détruite en 1994. Une page de l'histoire Locloise se tourne.

L'Ancienne usine Klaus
Détruite en 1998. Conséquence d'une longue période de laxisme.

L'Ancienne Poste
Un investissement pour l'avenir de la cité.
A vous de choisir!

«L'Ancienne Poste est l'un des plus beaux édifices postaux de Suisse» (*Investaire Suisse d'Architecture*, page 171). Il serait impardonnable de rayer de la carte ce témoin du XIXe siècle.

Pour redonner vie au centre-ville en faisant confiance à la jeunesse, pour stopper la prolifération de terrains vagues

Votons OUI
aux crédits pour l'assainissement de l'Ancienne Poste et l'aménagement de la Place Bournot

Votez les 26 et 27 septembre

Ligue Neuchâteloise du patrimoine

3.1.2. « La maison du peuple de la ville du Locle »¹

Selon le Conseil communal, l'assainissement de l'ancienne poste permettait également de continuer de mettre à la disposition de la jeunesse et des associations des locaux leur permettant de s'exprimer principalement sur le terrain culturel et, de ce fait, favoriser le développement artistique local. Lors du vernissage de la fresque de la façade, en janvier 1998, le socialiste Paul Jambé, alors Conseiller communal en

¹ L'Impartial, 26 janvier 1998

charge de l'urbanisme, avait déclaré qu'«*outré démolir cette ancienne poste serait une aberration urbanistique, la commune ne dispose pas d'autres locaux à offrir à la jeunesse. Or, l'offre de l'ancienne poste correspond à une demande très profonde des jeunes du Locle et au-delà. La somme envisagée est certes d'importance mais nécessaire pour refaire la maison du peuple de la ville du Locle*» (L'Impartial, 26 janvier 1998). Ainsi, l'argument clé en faveur de l'assainissement réside dans la mise à disposition du lieu pour «*la jeunesse postadolescente*», et surtout l'absence a priori de solution de rechange. Toutefois, le Conseil communal ne voyait pas l'utilité d'élaborer un projet de fonctionnement :

« Actuellement ce bâtiment est totalement occupé : il est affecté, au rez-de-chaussée à des locaux commerciaux, les étages supérieurs comprenant des salles de réunion ainsi que des locaux pour des activités culturelles. Ce bâtiment met à disposition des locaux bon marché pour des sociétés et des groupes à petits moyens financiers. D'un point de vue social, cette construction est pour la ville d'une importance inestimable, c'est un lieu majeur de la vie associative locale. Peu de villes peuvent se targuer de mettre à disposition de sa jeunesse des locaux de cette nature» (Conseil communal, 10 juin 1998, p. 6).

Par conséquent, le Conseil communal proposait simplement de poursuivre l'utilisation actuelle en se basant «*sur ce que font les jeunes et les autres locataires et [en estimant] que la gestion intérieure des lieux doit appartenir aux occupants dans le respect de la loi*»¹.

Ainsi, selon l'architecte communal, les activités culturelles qui se déroulent à l'ancienne poste feraient partie intégrante de l'urbanisme. Les équipements sportifs, les écoles, les lieux de divertissements composeraient en quelque sorte la culture d'une ville. Or, l'ancienne poste revêtirait, à la lumière de ces propos, un rôle majeur au Locle en tant que lieu de création et de diffusion artistique, que beaucoup d'autres villes désireraient posséder. Mme Perrin-Marti, conseillère communale, estime en ce sens qu'un tel endroit permet de promouvoir le Locle sous un aspect positif, le regroupement d'activités diverses et la possibilité donnée à la jeunesse de se retrouver et de s'exprimer contribuant à la qualité de vie. L'immeuble, non entretenu depuis de longues années et supposé abriter une jeunesse décadente, devenait à la lumière de ces propos une véritable maison de la culture et des sociétés locales. Mieux, elle constituait l'attrait des jeunes pour Le Locle : «*Il est primordial, disait l'ancienne présidente de la ville, la socialiste Josiane Nicolet, de garder la jeunesse ici par des infrastructures judicieuses. Car c'est elle qui construira l'avenir de la cité, pour le bien de toute la communauté*» (L'Impartial, 20 septembre 1998).

¹ Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 25 juin 1998, p. 117



Ancienne poste, face ouest

Selon les autorités communales et les défenseurs du crédit d'assainissement, socialistes en tête, l'affectation actuelle, les propriétés architecturales, historiques et urbanistiques de l'ancienne poste légitimerait amplement l'investissement de 3'05 millions de francs, sans qu'un projet de restauration global et de fonctionnement soit élaboré. On remarque ici que l'argumentation en faveur de l'assainissement de l'ancienne poste consiste précisément à investir l'édifice de significations qui dépassent celle que lui conférait, avant l'éclatement du conflit, son utilisation et son état. En effet, le délabrement extérieur de l'ancienne poste, la noirceur des pierres de tailles prétéritent ses caractéristiques architecturales, son histoire est totalement absente des ouvrages consacrés au Locle et la présence de formations musicales n'étaient pas visible pour celui ne fréquentant pas l'immeuble, par ailleurs réputé malfamé. Par conséquent, les autorités communales procédèrent à une revalorisation symbolique visant à requalifier le bâtiment. Toutefois, après le rappel de son architecture, le recours au passé de l'édifice dans un objectif de « rafraîchissement de mémoire » est particulièrement succinct. L'accent est donc mis sur le rôle d'un tel lieu pour la jeunesse et le développement artistique local. La culture telle qu'elle est

supposée se pratiquer à l'ancienne poste est appelée à contribuer à la qualité de vie du Locle en apportant une diversité parmi ses établissements. Ainsi, cette rhétorique a pour but de commuter un quasi déchet en sémiophore à la fois utile en matière d'espace à disposition mais également investi de significations historiques et, surtout, culturelles censées refléter le dynamisme de la ville. Selon cette optique, un projet global de restauration et de fonctionnement ne serait pas indispensable puisque l'ancienne poste mériterait d'être préservée telle quelle est actuellement. Un assainissement de l'édifice sans améliorer sa fonctionnalité serait en ce sens amplement suffisant, moyennant néanmoins un rafraîchissement des façades.

3.1.3.« Deux dossiers à dissocier »¹

Nous l'avons vu ci-dessus, pour Pomian l'orientation vers l'utilité et celle vers la signification sont mutuellement exclusives. Si un objet peut évidemment être à la fois utilitaire et à la fois porteur de sens, il ne l'est ni en même temps ni surtout pour le même observateur. Or, si le Conseil communal s'est attaché à conférer une fonction signifiante à l'ancienne poste, d'autres acteurs politiques se sont au contraire focalisés sur l'aspect strictement utilitaire de l'immeuble. La dimension patrimoniale est, ainsi, soit ignorée soit mobilisée pour venir renforcer l'intérêt de l'ancienne poste quant à son utilisation culturelle. Elle n'est en tout cas jamais présentée comme l'enjeu majeur du débat.

Par conséquent, contrairement à l'avis du Conseil communal, le parti libéral-ppn considère que ce dossier présente « *des affaires distinctes, soit l'entretien du bâtiment et la mise à disposition de locaux pour la jeunesse²* ». S'il reconnaît que le bâtiment rend des services non négligeables en matière de locaux, il conviendrait compte tenu du coût de l'assainissement, d'étudier les possibilités offertes dans d'autres endroits de la ville.

Au lendemain de la votation dont il sortait vainqueur avec les radicaux, le parti libéral-ppn déposa une motion au Conseil général demandant au Conseil communal d'effectuer une étude sur l'avenir de l'immeuble :

« Le Conseil général demande au Conseil communal d'examiner l'avenir qu'il convient de réserver au bâtiment de l'ancienne poste. Cette étude devra tout d'abord définir les besoins effectifs des utilisateurs actuels ou potentiels et vérifier l'adéquation des locaux aux utilisations retenues. Elle prendra également en compte les autres locaux disponibles en ville du Locle. Elle devra déboucher sur un certain nombre de scénarios sans a priori sur le maintien ou non du bâtiment ni sur la

¹ L'Impartial, septembre 1998

² Cf. Annexe 1, Procès verbal du Conseil général, 25 juin 1998, p. 111

préservation de celui-ci en propriété communale. Chaque scénario présentera les répercussions financières qu'il engendre ainsi que les possibilités de rentabilisation des investissements qu'il comporte »¹.

Pour les motionnaires, il s'agissait du seul moyen pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le dossier suite à la précipitation du Conseil communal qui s'est soldé par un retentissant échec. La motion acceptée, un bureau d'architecture chaux-de-fonnier fut mandaté pour réaliser ce travail. En attendant, un crédit fut accordé pour effectuer les travaux de sécurisation urgents, soit la réfection d'une partie de l'installation électrique et la pose d'une détection incendie. Ces travaux permirent le dépôt d'un moratoire de cinq ans avant de décider du sort de l'édifice.

Rédigé sans aucune majuscule, ce rapport s'intitule, *a-poste, le locle : concept de développement socioculturel et architectonique* (Culebras, Marti, 1999). En préface, les auteurs notent que la compréhension de la situation actuelle est la priorité de base pour pouvoir agir. Le projet qu'ils développent prend donc comme base l'utilisation actuelle de l'ancienne poste, en tant que « centre de rencontre et d'actions culturelles », estimant que l'assainissement architectural de ce lieu dépend de son développement socioculturel. En bref, la réorganisation porterait essentiellement sur le rez-de-chaussée, qui deviendrait un espace public alors que l'utilisation des étages supérieurs resterait plutôt privée (locaux de musiques et d'activités artistiques) et semi-privée (associations). Le rapport se focalise sur le potentiel revêtu par le rassemblement d'acteurs associatifs et de musiciens-artistes dans un même lieu, mais néglige la dimension historique du bâtiment. Les auteurs se contentent de joindre une copie de l'article de l'INSA consacré à l'ancienne poste et signale que la démolition ferait perdre au Locle « *un témoin important de son histoire économique, sociale, politique et architecturale* » (Culebras et Marti, 1999, p. 47). Ce rôle de témoignage ne semble pas contribuer au projet qu'ils envisagent pour l'ancienne poste, le remplacement du terme « ancienne » par un « a » n'étant certainement pas étranger à cette mise à l'écart. Les auteurs restent ainsi fidèle à la maxime qui veut qu'on ne construit pas l'avenir avec des souvenirs, se concentrant sur la dimension fonctionnelle de l'édifice.

Trois ans et une législature plus tard, le rapport d'information concernant l'avenir de l'ancienne poste est soumis au Conseil général. Lors de sa séance du 28 novembre 2001, celui-ci refusait de prendre acte de cette étude en arguant qu'elle ne répondait pas à la motion déposée. Contrairement aux multiples scénarios sur lesquels devait déboucher l'étude, celle-ci se contentait, selon un parlementaire libéral, de ne proposer « *qu'un seul scénario, le maintien tel quel et on continue comme avant. [...] Il s'agit du remake du rapport de demande de crédit du mois de juin 1998. [...] Ce rapport a formalisé une impression que tout le monde avait déjà.*

¹ Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 25 novembre 1998, p. 126

Il y a un projet structuré à l'ancienne poste, espace public, espace privé. C'est la seule bonne nouvelle au niveau du fond »¹ Par contre, les autres termes de la motion, comme le déménagement des activités, la préservation de l'immeuble en propriété communale et surtout les coûts engendrés par chaque éventualité ainsi que les possibilités de les rentabiliser, n'étaient pas remplis par l'étude du Conseil communal. Au lieu de se clarifier, le dossier « ancienne poste » s'embourbait encore davantage.

En janvier 2003, une pierre de la corniche se détacha lors du dégel de l'eau qui s'était infiltrée par la toiture. Par souci de sécurité, le pourtour du bâtiment fut annulé, à l'exception des portes d'accès. Cet événement allait relancer le débat au Conseil général avec l'interpellation d'un conseiller général socialiste, par ailleurs membre de l'association de l'ancienne poste, sur la situation actuelle de l'ancienne poste, selon lui inadmissible pour les usagers. Lors de la discussion, le groupe libéral amena une proposition inédite. Il estimait que l'ancienne poste était :

« un élément vital de la vie locloise, mais peut-être pas sous la forme actuelle.[...] Le bâtiment lui-même étant reconnu comme pouvant être dangereux pour les utilisateurs, nous proposerions de le sacrifier pour donner naissance à une vraie maison des jeunes et de la culture. [...] La proposition est que ce bâtiment pourrait être détruit et remplacé par un bâtiment neuf pouvant, selon l'aménagement, proposer diverses activités culturelles, associatives et sportives et de regrouper des activités existantes mais éparpillées dans notre cité ».

Par son délabrement, l'ancienne poste serait condamnée à disparaître, mais pas ce à quoi elle aurait donné naissance, un espace dévolu à la jeunesse et à la culture.

En vue des élections de juin 2004, le parti libéral et le parti radical présentaient une liste commune dans laquelle ils développaient leur proposition pour améliorer l'image de la ville comportant notamment la question de l'ancienne poste:

« Nous sommes pour démolir l'Ancienne Poste. L'édifice est dans un état de délabrement tel que son maintien ne peut être envisagé sans un énorme investissement financier. Les surfaces libérées pourraient être affectées à une zone de parcage et de verdure ou être vendues à des fins de construction de nouveaux bâtiments privés (secteur tertiaire par exemple). Nous étudierons un projet de centre de rencontre dont la gestion et le fonctionnement devraient être assurés par des professionnels privés. Il faut prendre en compte des locaux disponibles dans la gare, les anciennes usines, les écoles et les autres bâtiments communaux » (Programme électoral des partis libéral-ppn et radical, 2004).

¹ Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 28 novembre 2001, p. 138

² Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 27 mars 2003, p. 150

En reprochant que le dossier n'avait pas avancé d'un pouce en six ans, ils affirmaient qu'ils n'accepteraient aucun investissement pour la rénovation de l'ancienne poste et s'opposeraient à toute demande de crédit. Pour renforcer leur position ainsi que leur crédibilité face aux électeurs, ces deux partis rappelaient le refus, par trois votants sur quatre, du crédit d'assainissement en 1998 présenté comme l'avis de la population locloise sur le maintien de l'ancienne poste.

A la lumière de ces prises de position pour le moins radicales à l'encontre de l'ancienne poste, on remarque que cette dernière est confinée dans un système de chose dans lequel sa vétusté la relègue au rang de déchet. Si le bâtiment est estimé utile à la localité par les espaces qu'il met à disposition, son obsolescence et l'absence de rentabilité devrait légitimer sa démolition. Dans cette logique utilitaire, l'assainissement de l'édifice ne ferait que préserver un déchet sans améliorer sa fonctionnalité et devrait néanmoins être rentabilisé. Seule une rénovation complète est jugée valable, mais celle-ci aurait pour conséquence une augmentation des loyers telle que les locataires seraient contraints de quitter leur locaux. Il faudrait alors lui attribuer une nouvelle affectation, ce qui n'est pas l'objectif escompté. Par conséquent, pourquoi ne pas déplacer les activités dans un, voir même plusieurs endroits de la ville, étant donné la diversité des utilisateurs ? Quels seraient les possibilités offertes et quels en seraient les désavantages par rapport à l'ancienne poste ou à un autre bâtiment permettant de maintenir les locataires groupés ? Tels avaient été les interrogations du parti libéral-ppn en commentant le rapport d'information du Conseil communal, regrettant amèrement qu'elle n'aient pas été abordées. L'ancienne poste est donc confiné au simple rôle de pourvoyeuse de locaux pour des activités culturelles. En ce sens, tout autre endroit ferait l'affaire. La proposition de confier la gestion et le fonctionnement d'un tel lieu à des professionnels privés renforce encore davantage le statut avec lequel on qualifie l'ancienne poste, celui de chose obsolète qu'il faudrait rentabiliser en cas de sauvegarde.

Cet impératif de rentabilité économique est, pour les acteurs politiques favorables à l'assainissement de l'ancienne poste, incompatible avec l'idée d'un centre culturel. Critiquant les termes de la motion libérale, un conseiller général socialiste déclarait que de parler de

« rentabilisation des investissements », c'est doublement confondant car c'est premièrement : assimiler la rentabilité quantitative (à court terme) et la rentabilité qualitative (à long terme). Former un ingénieur coûte très cher sur le moment, mais que rapportera-t-il dans le futur ? Deuxièmement : les institutions d'une collectivité ne peuvent être soumises à la même appréciation que dans le privé. Peut-on rentabiliser des écoles ? Peut-on rentabiliser des églises ? etc. »¹.

¹ Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 25 novembre 1998, p. 127

Ainsi, la culture ne saurait être rentable d'un point de vue économique, mais permettrait de faire connaître Le Locle sous un aspect positif et attirerait de nouveaux habitants.

Malgré le désaccord sur la gestion des équipements culturels qui caractérise le conflit, un consensus existe néanmoins : l'ancienne poste, autrefois perçu comme un endroit mal famé, est désormais estimée comme un lieu culturel faisant partie des équipements de la ville, améliorant non seulement la qualité de vie mais également l'image de la localité. Pour mieux comprendre la prise en compte de ce bâtiment au niveau politique, revenons brièvement sur le rôle qu'y ont joué les locataires.

3.1.4. Rayonnement et mobilisation

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la création de l'association de l'ancienne poste a contribué au rayonnement du bâtiment au niveau local et régional en ouvrant ses portes au public¹. Mais les différents locataires ne se sont pas pour autant regroupés pour former un mouvement de sauvegarde de l'immeuble. Par ailleurs, la diversité d'utilisateurs, en terme d'âge, mais aussi de goût musicaux et de moment de fréquentation de l'édifice, ne favorisent pas leur rassemblement derrière la défense d'un intérêt commun : le maintien de l'ancienne poste qui met à leur disposition des locaux à prix modiques leur permettant de se consacrer à leur activité, principalement de la musique. Certes, ils regretteraient la destruction de l'édifice en raison de la perte d'un cadre propice à la créativité, d'un endroit dévolu à la jeunesse ou à la culture, ou parce qu'ils y sont attachés en le pratiquant depuis leur enfance. Néanmoins, ils chercheraient un endroit pour continuer leur passion coûte que coûte. Par conséquent, si une mobilisation s'est effectuée, c'est ponctuellement lors des menaces de fermeture de l'immeuble, c'est-à-dire avant les votations de 1998 et plus récemment, en vue du crédit de sécurisation de 140'000 francs pour la pose d'un escalier de secours, condition *sine qua non* pour le maintenir ouvert.

Lorsque en juin 1998, la demande de crédit de 3,05 millions fut déposée par le Conseil communal, les locataires furent tout autant surpris du montant que les conseillers généraux. Car les usagers ne sont ici nullement les initiateurs de la demande de crédit d'assainissement, n'ayant pas même été consultés. Beaucoup virent l'expertise sur la sécurité de l'édifice comme une conséquence de la création de l'association. « *ça a mis la puce à l'oreille* » me dira un musicien tenant l'association responsable d'avoir rompu la tranquillité de ce havre de liberté. Tous n'adhèrent pas à cette déclaration, estimant que sans la tenue de manifestations publiques, le bâtiment serait aujourd'hui détruit. Toutefois, aucun ne désirait un tel

¹ Cf. Chapitre 1, point 6.1. L'association de l'ancienne poste

investissement, sachant pertinemment qu'il aurait pour conséquence une augmentation des loyers. La plupart d'entre eux ne s'investit donc pas dans la défense du crédit aux côtés de l'association, certains cherchant même d'autres locaux où déménager.

Quant aux membres de l'association, s'ils se mobilisèrent dans cette controverse, c'est un peu par absence d'autres alternatives, mais aussi par lien avec le parti socialiste qui leur avait légué son local de réunion à l'ancienne poste. Même si elle redoutait également une augmentation de ses loyers, l'association défendit le crédit, présenté comme l'unique solution pour sauvegarder la maison. Elle eut pour stratégie d'améliorer la réputation du bâtiment en rafraîchissant la cage d'escalier ainsi que les locaux qu'elle occupait dans le but d'organiser une journée portes-ouvertes. Alors que les concerts étaient destinés à un public relativement restreint, du moins en terme d'âge, l'association se présentait comme ouvert à toute la population : « *Rien d'un ghetto, cette ancienne poste, on s'adresse aux gens de 7 à 77 ans. Les petits y sont déjà, une garderie leur est proposée chaque vendredi après-midi, avec les quatre heures. Et l'association a l'intention d'organiser des thés dansants pour les aînés* » (L'impartial, 20 janvier 1998). Les membres furent aussi présents sur les marchés et soutenus par la presse qui relayait leurs arguments.

Toutefois, après le refus populaire du crédit d'assainissement, les acteurs associatifs se sont peu à peu concentrés sur l'organisation d'événements culturels, estimant que le meilleur moyen de montrer l'importance du bâtiment consistait à le faire vivre. L'association fut rebaptisée Association du centre culturel de l'ancienne poste pour formaliser les activités qui s'y déroulaient. L'ancienne poste devint peu à peu reconnue parmi les équipements culturels de la ville, palliant au manque d'espace au Locle pour ce type de public, relativement jeune. La perception envers l'utilité d'un tel endroit pour la création musicale et artistique a sensiblement changé depuis les premières discussions au Conseil général. Lors de l'une d'elles, un conseiller général libéral avait en effet estimé qu'il fallait « *bâtir un avenir [...] et que l'implantation d'une pépinière d'entreprise serait bienvenue, car on a besoin de producteurs* »¹. En revanche, six ans plus tard, l'ancienne poste est qualifiée d'élément vital de la vie locloise, du moins son occupation favorisée par les espaces qu'elle comporte.

A l'approche des élections communales de juin 2004, un conseiller général libéral déposa une interpellation intitulée « *Ancienne Poste, fermons les portes* ». Elle propose, en attendant de décider du sort de l'édifice, de bloquer l'accès pour la sécurité des occupants, tout en trouvant des locaux de remplacement même provisoires. Avant l'annonce de cette éventuelle fermeture, une partie des locataires s'était réunie pour tenter de remédier aux cambriolages dont leur locaux étaient de

¹ Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 25 juin 1998, p. 119

plus en plus fréquemment les victimes. La menace de voir l'immeuble fermé, considéré comme l'étape précédant sa démolition, poussa les utilisateurs présents à se constituer en une association pour la sauvegarde de l'ancienne poste. Même si les membres de l'association de l'ancienne poste représentent une partie importante de ce mouvement, de nombreux autres locataires s'y joignirent également. Les premières actions envisagées furent une manifestation lors du cortège du 1^{er} mai, la diffusion de tracts, la récolte de signatures pour une pétition intitulée « sauvons l'ancienne poste » et l'installation de banderoles sur le pourtour de la maison telle que « la jeunesse à besoin de l'ancienne poste ».



Manifestation du 1^{er} mai

Ces actions peuvent être qualifiées de processus de rationalisation des usagers. En effet, l'ancienne poste ne comporte pas de structure interne clairement définie, et si cela constitue une « originalité sociologique » pour Martine Amstalden¹, elle représente probablement un obstacle tant à l'organisation d'un mouvement social qu'à l'élaboration d'une communication en faveur de la défense du bâtiment. La situation actuelle de l'ancienne poste n'est due, à l'origine, qu'au regroupement aléatoire de personnes dans une recherche de locaux. Si des contacts se sont effectivement créés entre les utilisateurs, seule la menace d'une disparition du lieu pousse ceux-ci à expliciter en quoi celui-ci a une valeur à leur yeux. Cette volonté

¹ Cf. Chapitre 1, point 6.1. L'association de l'ancienne poste

d'informer passe inexorablement par l'explication des pratiques et l'importance du lieu pour leur pérennité puisque Le Locle manque cruellement de locaux possédant des caractéristiques analogues en matière de surface, d'acoustique, d'accessibilité, de « cadre propice à la créativité » et surtout de loyer. Il s'agit de présenter l'ancienne poste comme un espace culturel indispensable à la jeunesse, en mettant l'accent sur l'intérêt d'un regroupement d'activités variées dans un même endroit. Cet argument vise précisément à combattre la dispersion des usagers dans divers endroits de la ville, sous prétexte de leur indépendance l'un envers l'autres. Alors qu'avant la menace de disparition du bâtiment, celui-ci est célébré pour son caractère informel et la liberté d'expression qui y règne, ses occupants cherchent désormais à lui conférer une rationalité de centre culturel en vue d'en légitimer l'existence. Cette stratégie a en partie porté ses fruits puisque la maison est plus ou moins considéré comme un des équipements culturels de la ville, même s'il est le moins prestigieux d'entre tous. Désormais, la controverse n'a plus tellement pour objet le bien fondé d'un tel endroit pour Le Locle mais le moyen de le faire perdurer. Le tout est d'opter pour la sauvegarde de l'édifice actuel ou pour le déplacement de ses occupants.

3.2. A la recherche d'un compromis

Dans les deux positions politiciennes apparemment inconciliables de ce conflit, il existe néanmoins un accord dans le désaccord : les activités qui se déroulent à l'ancienne poste concourent à l'amélioration de la qualité de vie et de l'image de la ville. C'est les moyens de préserver ces activités qui divergent totalement. Comme nous l'avons vu ci-dessus, les partis libéral-ppn et radical considèrent que l'ancienne poste est trop délabrée pour la restaurer sans engager de gros moyens financiers, injustifiables à leur yeux vis-à-vis du vote du souverain en 1998. En conséquence, il s'agit selon eux de tenir compte des autres espaces disponibles en ville. On leur rétorque que la commune ne possède pas de locaux à mettre à la disposition des usagers autre que l'ancienne poste. Quant aux propriétés architecturales, historiques et urbanistiques de l'édifice, elles ont quitté le champ de bataille depuis longtemps pour laisser la place à sa seule utilité, dont la poursuite constitue le seul enjeu manifeste du conflit.

En effet, à quoi bon obtenir la restauration de la maison en tant que patrimoine bâti protégé et ne plus y avoir de musiciens et d'associations en raison de loyers exorbitants. Il s'agirait de sauvegarder un sémiophore investi de significations historiques renvoyant aux années glorieuses de la poste et de l'avènement de la République, ceci indépendamment des activités qui s'y déroulent. Dans une logique de la conservation, cela conduirait à une muséification de l'édifice. Si, comme le dit Michel de Certeau, ce n'est pas le musée en soi qui pose problème, il a cependant un fonctionnement propre :

« Il soustrait à des usagers ce qu'il présente à des observateurs. Il relève d'une opération théâtrale, pédagogique et/ou scientifique qui retire à leur utilisation quotidienne (d'hier ou d'aujourd'hui) les objets qu'il offre à la curiosité, à l'information ou à l'analyse. Il les fait passer d'un système de pratiques (et d'un réseau de pratiquants) à un autre. Employé à des fins urbanistes, l'appareil continue à produire cette substitution de destinataires : il enlève à leurs usagers habituels les immeubles que, par leur rénovation, il destine à une autre clientèle et à d'autres usages. La question ne concerne plus les objets réhabilités, mais les bénéficiaires de la réhabilitation » (de Certeau, 1987, p. 79).

Entre une orientation utilitaire se traduisant par la destruction de l'édifice en tant que chose obsolète et une orientation signifiante conduisant à la restauration complète d'un sémiophore destiné à n'avoir d'autre fonction que celle de renvoyer à un passé révolu, l'issue est la même pour les locataires : la fuite. Seul un compromis entre ces deux extrêmes semble apte à sauvegarder l'ancienne poste.

3.2.1. La commission comme tentative de résolution du conflit

Suite à l'interpellation socialiste sur la situation inadmissible de l'ancienne poste, la constitution d'une commission dans le but de trouver une issue à cet épineux dossier fut décidé par le Conseil général. Présidée par Mme Perrin-Marti, conseillère communale en charge de l'urbanisme, elle se compose de l'architecte communal assistant pour les éléments techniques, d'un membre respectif des partis libéral-ppn, radical, socialiste, popiste et écologiste, de la présidente de la Musique scolaire, du président de l'espace jeunesse DJ'13, d'un représentant des Francs Habergeants, le groupe de danse folklorique et de moi-même en tant que membre de l'association de l'ancienne poste¹. Pour la première fois depuis le début du débat, les utilisateurs sont conviés à participer à l'élaboration d'une solution pour le lieu qu'ils font vivre. Toutefois, les formations musicales ne furent pas invitées à siéger à la commission, l'association étant perçue comme le regroupement des locataires et donc censée les représenter. Cet exemple montre à quel point le fonctionnement interne du bâtiment reste obscur aux politiciens qui, néanmoins, doivent décider de son sort.

L'objectif de la commission consiste à l'élaboration d'un consensus entre les différents acteurs du conflit. Ce consensus serait exprimé dans un rapport à partir duquel le Conseil communal puisse amener une proposition au Conseil général. Une décision doit en effet être prise à propos d'un crédit de sécurisation consistant à installer un escalier de secours et vérifier les pierres de la corniche afin d'enlever les barrières qui ne peuvent rester indéfiniment. Ces travaux garantiraient quatre à cinq ans supplémentaires qui seraient mis à profit pour la réalisation d'un projet de

¹ La conclusion de ce travail revient plus longuement sur ma position dans ce conflit en tant que chercheur et acteur.

sauvegarde. Dans cette perspective, le Conseil communal attend les suggestions de la commission qui étayent ou non le crédit avant de le soumettre au Conseil général.

Cette commission, débutée le 11 septembre 2003, n'avait pas d'objectifs précis lors de ses premières séances. S'agit-il d'élaborer un moyen de sauvegarder l'ancienne poste ou de trouver des locaux de remplacements ? Et dans ce cas, un inventaire des espaces disponibles est-il du ressort des commissaires ou ceux-ci doivent-ils se concentrer sur les bâtiments dont le volume puisse accueillir tous les locataires de l'ancienne poste ? La commission se focalisa sur le maintien de ce regroupement car l'ensemble de ses membres considérait la diversité d'activités au sein de l'immeuble comme très enrichissante et constituant un élément à ne pas négliger. Il fut par conséquent convenu de ne pas oublier son grand potentiel culturel et social, quelque soit la décision prise, afin de ne pas faire éclater cette entité. En outre, la commission estimait impossible de prévoir la fluctuation des locaux disponibles dans un futur plus ou moins proche, et le seul bâtiment susceptible d'abriter tous les locataires, une ancienne usine d'armement, n'appartenant pas à la commune. Il faudrait tout d'abord l'acquérir à l'industriel qui cherche pour l'instant à louer ces espaces à des privés, aménager en locaux de musique les salles faites de béton et en grande partie vitrées ainsi que démolir l'ancienne poste. Par conséquent et certainement en raison d'une majorité de commissaires favorables au maintien de l'ancienne poste, la commission opta pour se concentrer sur ce bâtiment, cela malgré les injonctions du représentant du parti libéral pour distinguer la sauvegarde de l'édifice et l'usage qui en est fait.

Cette dernière position amena cependant les commissaires à se pencher sur les besoins des utilisateurs en leur soumettant un questionnaire divisé en trois parties. Tout d'abord, une partie statistique s'intéressant au type d'activité effectué, au nombre d'années dans la maison, de pièces utilisées, de personnes fréquentant le local ainsi que les heures d'occupation par semaine. La deuxième partie traite de l'adéquation des locaux en terme de rapport qualité/prix, de l'augmentation des loyers en cas d'assainissement et de restauration ainsi que des avantages et des inconvénients de l'ancienne poste. Suivait une dernière partie consacrée à la démolition éventuelle de l'édifice et aux solutions de rechange en matière de locaux. Les résultats de cette petite recherche effectuée par la présidente de la Musique scolaire et moi-même aboutissent à la conclusion suivante :

« malgré le délabrement du bâtiment unanimement reconnu, tous les locataires estiment les locaux adéquats pour exercer leur activité. Si tous désirent poursuivre ce qu'ils font à l'ancienne poste dans un autre endroit, aucun déclare pouvoir trouver facilement des locaux analogues au Locle. Le bâtiment semble donc répondre à une demande importante en matière de locaux de musique, comme le montre l'utilisation d'un même local par différents groupes » (Commission de l'ancienne poste, 10 mars 04, p. 6).

Ces remarques mettent ainsi l'accent sur les besoins des utilisateurs et la manière dont l'ancienne poste y répond¹. Par conséquent, l'utilité de l'édifice constitue la préoccupation majeure de la commission qui ne s'attarde que très brièvement sur ces propriétés architecturales, historiques et urbanistiques rappelées sommairement lors de la première séance par l'architecte communal.

Après avoir pris acte de ces résultats, les commissaires ont rencontré Daniel Ruedin, chef des affaires culturelles du Canton de Neuchâtel, invité pour exposer les conditions pour bénéficier d'une éventuelle intervention de l'Etat de Neuchâtel. Plutôt pessimiste, il découragea particulièrement toute idée de fondation qui deviendrait propriétaire de l'ancienne poste en raison des risques encourus financièrement tant pour l'assainissement indispensable du bâtiment que pour sa restauration et son fonctionnement futur. Cette proposition se trouvait déjà dans la motion libérale post référendaire de 1998 et à laquelle le rapport *a-poste* n'avait pas répondu au grand mécontentement du parti :

« Aucune trace de la propriété communale. Non, le Conseil communal ne peut envisager de se séparer de l'immeuble. Pourquoi ne pas le remettre à une association pour un franc symbolique ? Oui, personne n'en veut mais pourquoi ne pas élaborer un scénario où la Commune peut aider, mais sans y être autant impliquée. Il serait possible, pourquoi pas, d'y adjoindre un chèque pour une participation aux travaux de sous-œuvre. Il sera dès lors plus facile pour l'association s'occupant de ce bâtiment de trouver des fonds auprès de la loterie romande par exemple ou de trouver des fonds privés. Il faut reconnaître qu'en tant que commune, il n'est pas possible de se faire donner de l'argent de cette façon² ».

En effet, le problème de la propriété communale réside dans la difficulté à obtenir des fonds pour la restauration d'un édifice tant auprès de mécènes que de sponsors, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il appartient à une fondation ou à une coopérative. Depuis, cette idée avait fait son chemin, puisque le préavis du Conseil communal à propos de l'avenir de l'ancienne poste suggérait de créer un partenariat public-privé entre la commune et un organisme de type associatif.

3.2.2. Le patrimoine comme ressource

Le pessimisme de ce premier invité fut toutefois nuancé par les propos de Jacques Bujard, conservateur cantonal du service de la protection des monuments et sites. Contrairement à Ruedin, il mit l'accent sur les caractéristiques architecturales, historiques et urbanistiques de l'ancienne poste. Comme le chef des affaires

¹ Ces résultats, recoupant mes observations personnelles, se retrouvent au chapitre 1, point 6 « ça suinte la musique c' bâtiment »

² Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 28 novembre 2001, p. 139

culturelles l'avait déjà annoncé, la condition sine qua non pour l'obtention d'une subvention au niveau du Canton est le classement du bâtiment. Les qualités de l'ancienne poste amène Bujard à le considérer d'importance cantonale, ce qui pourrait entraîner un préavis favorable à son classement de la part de la Commission des biens culturels, qui transmet le dossier au Conseil d'Etat qui statue. Pour le première fois de la controverse, le non entretien de l'immeuble était perçu comme un avantage car aucune transformation, telle que garage ou fenêtre, n'est venue altérer son enveloppe. Par ailleurs, Bujard ne voyait pas d'impossibilité à conserver l'immeuble en propriété communale tout en créant une association de soutien qui, elle, rechercherait des fonds pour le sauvegarder. La commune pourrait donc rester propriétaire sans pour autant devoir assumer à elle seule le financement des travaux.

Alors que les propriétés de l'ancienne poste furent peu à peu éloignées du conflit, dont l'enjeu ne semblait résider plus que dans le maintien de locaux pour des activités artistiques, elles revenaient sur le devant de la scène. Certes, les acteurs favorables à l'assainissement ont mobilisé ces caractéristiques pour investir la bâtisse d'une signification supérieure à celle que lui conférait sa seule utilisation. Mais ils considèrent l'ancien Hôtel des Postes comme un patrimoine en soi alors que, compte tenu son délabrement et le manque de connaissance sur son histoire, dans les ouvrages consacrés au Locle notamment, il ne l'est que potentiellement. Toutefois, si ce n'est pas les propriétés d'un objet qui lui permettent d'être automatiquement consacré patrimoine, lequel doit précisément être le résultat d'une production sociale, force est de constater qu'elles ne peuvent être négligées. L'architecture et l'historicité d'un édifice peuvent être qualifiées de *ressources* pour la conservation d'un lieu, même si l'intérêt majeur de sa sauvegarde est davantage son utilité que sa fonction signifiante de témoin du passé. Grâce à elles, des subventions cantonales et fédérales peuvent être obtenues pour restaurer la maison jusqu'à hauteur de 50% du budget dans le meilleur des cas.

Seulement, le classement du bâtiment ne résout rien s'il n'y a pas de projet global de restauration et de fonctionnement qui l'accompagne. Rien n'est pire, selon Bujard, que de classer une coquille vide qu'il suffirait de déclasser pour permettre sa démolition. C'est ainsi que le compromis auquel parviennent les membres de la commission revient à demander au Conseil communal d'effectuer une étude sur l'ancienne poste qui définissent les besoins des utilisateurs en fonction desquels une restauration ciblée pourrait être effectuée et un projet de fonctionnement élaboré¹. Une rénovation complète aurait en effet pour conséquence la disparition des activités en raison d'une augmentation de loyer insupportable. Ce consensus semble être une victoire pour les partis libéral-ppn et radical qui exigeaient cette étude depuis le début du conflit, comme en témoigne la motion déposée après la votation référendaire de 1998. Sans un projet d'ensemble désormais, tout crédit

¹ Cf. Annexe 2 : *Rapport de la commission de l'ancienne poste*

supplémentaire serait balayé, provoquant éventuellement un nouveau référendum ou même une initiative demandant la démolition de l'ancienne poste. Toutefois, la motion de 1998 se focalisait uniquement sur le rôle utilitaire de l'immeuble, lequel pourrait être rempli par un ou plusieurs endroits, ainsi que sur les possibilités de rentabilisation des investissements de chaque possibilité. Or, nul n'avait supposé que les qualités architecturales de l'édifice favoriseraient l'obtention de fonds, aptitude qui fait précisément défaut à une vieille usine ou à un quelconque bâtiment. Et, puisque la démolition de l'ancienne poste s'élève tout de même à environ 800'000 francs, sans compter l'aménagement d'un autre endroit, ces subventions ne peuvent être complètement ignorées.

En mandatant le Conseil communal d'effectuer un projet global de restauration et de fonctionnement en vue d'une demande de classement, la commission de l'ancienne poste trouve un compromis sur cet édifice. Ce dernier est tout d'abord considéré pour son utilité, en mettant à disposition de musiciens, d'artistes et de sociétés locales des locaux bon marché dans un même endroit, même s'il est obsolète en regard de son délabrement. Le bâtiment a donc été commué en sémiophore comportant une valeur d'usage tout en étant investi de significations. Le regroupement d'activités diverses est censé comporter un potentiel culturel et social apte à dynamiser la ville du Locle et serait par conséquent symbole de qualité de vie, notion sur laquelle la localité mise précisément sa stratégie promotionnelle. Outre ce rassemblement, – qui pourrait très bien se situer ailleurs – ce sont les propriétés urbanistique, architecturale et historique de l'ancienne poste qui lui confèrent son statut de sémiophore, en le rendant digne d'être classé patrimoine. Mais, la dimension patrimoniale n'étant pas une évidence, elle nécessite un travail de revalorisation symbolique pour lequel, les quelques références produites par le Conseil communal ne suffisent peut-être pas.

Les enjeux de la conservation de l'ancienne poste relèvent davantage de son rôle utilitaire que d'une volonté patrimoniale, c'est-à-dire de transmission d'un bâtiment pour ses propriétés architecturales et historiques. Néanmoins, si ces caractéristiques ont moins concouru au maintien de l'édifice que les « arts de faire » dont il est le théâtre, ce sont celles-là qui permettront peut-être de le sauvegarder. L'émergence de ce patrimoine potentiel a beau relever d'une communication sociale telle que l'a décrit de Certeau, il demeure que l'ancien Hôtel des Postes ne semble pas être un de ces patrimoines banals étudiés par Söderström – « *ni témoignage d'une histoire glorieuse, ni réussite stylistique* » (Söderström, 1988, p. 191) – qui n'aurait de valeur que dans l'attachement que lui porteraient certains usagers. Autrement dit, le patrimoine est ici produit par le sens que lui confère la pratique d'individus et de groupes, mais sa consécration officielle dépend de ses qualités intrinsèques, non pour les préserver en tant que telle mais parce qu'elles peuvent conduire à l'obtention de subventions. Par conséquent, le mode de conservation sur lequel débouchera

éventuellement le conflit serait particulièrement utilitaire. Les dimensions patrimoniales et urbanistiques de l'ancienne poste apparaissent donc uniquement comme des ressources permettant de préserver un édifice pour les activités qui s'y déroulent. Du rôle qu'elles pourraient jouer dans le programme d'amélioration de la qualité de vie opéré par le bureau de promotion de la ville, il n'en est pas question ni dans la controverse ni dans l'élaboration du compromis.

4. L'urbanité en jeu

Dans ce conflit autour de l'ancienne poste, nous avons remarqué qu'un compromis avait émergé entre les différents acteurs, celui de considérer le rôle d'un tel lieu – ou du moins les espaces mis à la disposition d'activités artistiques – pour la « qualité de vie » de la ville du Locle. Certes, on peut y voir un accord avec la stratégie promotionnelle élaborée par la commune, même si cette recherche n'a pas pour objectif de soupçonner des intérêts politiques dissimulés derrière ce slogan consensuel. Malgré les divergences sur la définition de ce qui relève de la qualité de vie ainsi que sur les moyens pour parvenir à l'améliorer, cette notion est toutefois relative à celle d'urbanité.

Selon Véronique Stein, la notion d'urbanité renvoie à la fois à un cadre social englobant les relations et manières d'être, l'état d'esprit, les modes de vie ou encore les codes de conduite, et à un cadre physique, à l'aménagement urbain. Ainsi, l'urbanité peut se définir comme ce qui lie les femmes et les hommes à la ville. Les dynamiques spatiales se caractérisent en effet par une interdépendance entre ces deux dimensions (Stein, 2003, p. 13). Ce sont les divers acteurs en présence qui *produisent* l'espace à travers la pratique et les représentations qu'ils en ont. Ainsi, les lieux acquièrent une importance par ce que les gens en pensent, en font et en disent, autrement dit, lorsqu'ils sont le terrains d'« arts de faire » (de Certeau, 1990). De ce fait, ces espaces produits peuvent être : des lieux anciens utilisés selon leur fonction originelle, détournés de leur usage initial ou intouchables en tant que lieux de mémoire ; des lieux nouveaux ; des lieux détruits et réaménagés. En bref, tout ce qui forme une ville. Toutefois, Les espaces et les objets qui le composent ont également une existence objective et des propriétés qui leur sont propres leur conférant une puissance évocatrice plus ou moins importante : de part leur situation, leurs formes ou leurs caractéristiques, certains lieux sont prédisposés à rencontrer l'adhésion ou à être l'objet d'une appropriation.

Tel est le cas de l'ancienne poste qui, tout au long de son histoire, n'a cessé d'être un lieu de sociabilité et de créativité en abritant de nombreuses sociétés, artisans et artistes qui y trouvèrent des locaux idéals pour leurs activités. Non

seulement, le bâtiment offre des espaces dans une ville qui en comporte peu, mais il est investi de significations – à l’origine républicaines et désormais socioculturelles – qui lui confèrent un statut de « haut-lieux » (Stein, 2003, p. 13) de l’urbanité locloise. Par sa centralité urbaine, l’édifice ne peut être ignoré et suscite dénigrement ou émerveillement, rarement de l’indifférence, notamment envers la fresque de la façade orientale. Celle-ci représente un véritable « panneau d’accueil » incontournable en arrivant au Locle, sa réalisation ayant, en outre, contribué à assainir la face la plus visible de l’ancienne poste, mais aussi la plus décrépie depuis que l’immeuble « Schenkel-Angst, commerce de soieries » à laquelle elle était accolée n’existe plus depuis 1974. Face à la route cantonale qui se sépare à cet endroit, la maison revêt la fonction de repère territorial tant pour les loclois – qu’ils la considèrent comme une « vieille chière », un « élément vital du patrimoine » ou un « centre de rencontre et d’action culturelle » symbolisé par la fresque – que pour les visiteurs de l’extérieur¹ qui ne peuvent l’éviter.



Halloween 2001

Son affectation en fait également un des immeubles publics les plus fréquentés du Locle que se soit autrefois pour se rendre à la poste, à l’école d’horlogerie ou dans les divers cercles, ou aujourd’hui pour venir à la Musique scolaire, dans un des

¹ L’auteur de *La Revue de la Ville du Locle : Le Locle Terre de Liberté*, est en effet implanté à Gland dans le canton de Vaud. Il aura certainement vu dans cet ouvrage un symbole de dynamisme culturel de la ville, puisqu’il figure sur la couverture et au passage consacré au musée des beaux-arts situé en face de l’ancienne poste et qu’on pourrait confondre avec cette dernière.

nombreux locaux privés et associatifs ainsi qu'aux concerts organisés par l'association. Comme la plupart des habitants de cette ville ont, au moins une fois dans leur vie, franchi les portes de cette maison, elle ne leur apparaît pas comme particulière. L'ancienne poste fait tellement partie du paysage qu'on oublie qu'elle existe ou, du moins, qu'elle puisse encore valoir quelque chose. Ce bâtiment est précisément une chose que l'on a tant utilisée que son usure justifierait amplement sa démolition, sauf si elle est commuée en sémiophore célébrant cette utilisation comme étant un pan de l'histoire locale qui se perpétue.

Par conséquent, outre ces dimensions sociale et spatiale, l'urbanité comporte également une dimension temporelle : « *L'urbanité s'est constituée au cours du temps, véhiculée par la mémoire collective et inscrite dans des formes matérielles, dans un patrimoine particulier ; l'urbanité est, par conséquent, le résultat d'un processus historique* » (Stein, 2003, p. 45). Les édifices anciens ont ainsi le rôle de rendre une ville habitable par sa diversité en matière d'architecture provenant de période et de courant stylistique variés. Cependant, il ne s'agit pas d'une coquetterie, ni même d'améliorer l'image d'une localité en étant inscrite dans un guide imaginaire des plus belles villes industrielles de Suisse, mais justement de contribuer à une certaine qualité de vie. « *Il apparaît que les villes sans histoire sont des espaces trop lisses où le jeu social et identitaire s'épuise à chercher des aspérités, des repères auxquels s'accrocher* » (Söderström, 1988, p. 183). Autrement dit, l'ancienne poste confère une « lisibilité » à la ville, puisqu'à la fois son architecture et son histoire renvoient au passé de la localité et à la fois sa fresque et sa fonction d'espace de sociabilité et de créativité contribuent à développer et à rendre visible la vitalité socioculturelle qui existe au Locle.

D'aucuns rétorqueront que la restauration de l'ancienne poste est bien trop coûteuse pour d'aussi futiles préoccupations en vue de l'état des finances de la commune du Locle. Néanmoins, si la fonction d'espace culturel de ce bâtiment est désormais reconnue comme digne d'être préservée, ne vaut-il pas la peine de se pencher sur le potentiel qu'il comporte pour d'autres aspects que ceux strictement utilitaires ? Car, comparativement à d'autres endroits susceptibles d'accueillir de telles activités, l'ancienne poste semble la plus apte à jouer ce rôle par sa volumétrie, l'aménagement intérieur, son accessibilité, son fonctionnement actuel ou encore les matériaux utilisés pour sa fabrication. Mais, dans une perspective interne, cet édifice permettrait également d'améliorer la qualité de vie en fournissant un espace de sociabilité en plein-centre ville ainsi que, dans une perspective externe, d'opérer un marketing urbain véhiculant l'image d'une localité au passé industriel glorieux tout en étant tourné vers l'avenir.



Fresque d'Antoine Glauser (détail)

Conclusion : le projet et l'ethnographe

« Toute science doit avoir le courage de refuser de répondre par oui ou par non à une question mal posée. Il lui reste néanmoins le devoir de ne pas en profiter pour se retirer du problème »

Georges Guille-Escuret

L'ancienne poste est condamnée si aucun projet global de restauration et d'affectation ne vient compléter l'assainissement indispensable du sous-œuvre et de la toiture. Tel est le verdict tacite auquel parviennent les membres de la commission, sachant pertinemment qu'un nouveau crédit serait balayé s'il n'est accompagné de perspectives à long terme. Si certains espèrent qu'une étude de faisabilité débouchera sur un coût assez élevé pour démontrer le gouffre financier d'une telle entreprise, le Conseil communal doit s'y soumettre s'il veut sortir le dossier de l'impasse où il se trouve. Néanmoins, au lieu de sonner le glas de l'ancienne poste, ce projet amènerait certainement des propositions qui, si elles tiennent compte des propriétés du bâtiment, en développeraient les potentialités utilitaires mais aussi patrimoniales et promotionnelles. Cette étude, demandée depuis le début de la controverse par divers partis politiques, libéraux et radicaux en tête, n'est pas uniquement le fruit d'un consensus apte à satisfaire tout le monde. C'est aussi le moyen de définir les divers problèmes que pose la sauvegarde de l'ancienne poste, au niveau urbanistique, social, culturel mais également financier, afin de déterminer la meilleure façon d'y remédier. L'élaboration d'un projet est, en outre une condition à remplir pour demander le classement de l'édifice et, partant, pour obtenir des subventions.

Passage obligé pour apporter un terme à cette controverse, le projet apparaît également comme une figure incontournable de la modernité où l'anticipation devient une norme dans bien des domaines, en particulier en architecture et en urbanisme. Dans cette optique, cette recherche s'inscrit dans une anthropologie du projet (Boutinet, 2001) puisqu'elle traite du devenir incertain d'un objet urbain. En approfondissant la connaissance sur l'ancienne poste et en effectuant une sorte de diagnostic de la situation actuelle, ce travail représente l'étape préliminaire à tout projet qui en comporte deux autres : l'esquisse d'un projet possible et la détermination des choix stratégiques. Dès lors, quel est le statut épistémologique de ce mémoire et surtout, la position du chercheur est-elle justifiable lorsqu'il est engagé dans le débat ? Evidemment, puisque aucun mandat n'est à la base de cette étude, celle-ci ne peut être que le fruit d'un engagement intentionnel de son auteur.

Toutefois, le but n'est pas ici de débattre de la neutralité axiologique en ethnologie, mais de considérer un cas où le chercheur est intentionnellement acteur par rapport à l'objet qu'il étudie, cet engagement devenant précisément un objet de connaissance : quelles sont les finalités de la recherche ?, quelles sont les thématiques abordées et dans quel but ?, une objectivité est-elle possible ?, comment l'ethnographe est-il perçu ainsi que son travail ? Cette conclusion a donc pour dessein d'explicitier le rôle de l'ethnographie dans le processus de patrimonialisation du bâtiment de l'ancienne poste.

1. Une figure emblématique de la modernité

Qu'il s'agisse d'architecture et d'urbanisme comme c'est ici le cas ou dans des domaines aussi varié que l'économie, l'éducation, la mobilité professionnelle, le développement, etc. les conduites d'anticipation apparaissent comme un fait majeur de notre temps. Dans son *Anthropologie du Projet*, Jean-Pierre Boutinet tente de montrer que la modernité se caractérise par le « *double souci d'un temps prospectif à maîtriser et d'un espace potentiel à assujettir* » (Boutinet, 2001, p. 11), se distinguant en cela des sociétés dites traditionnelles en raison de leur préoccupation à perpétuer des valeurs héritées du passé. Bien qu'il renvoie d'abord à une anticipation de l'action, le projet est désormais systématiquement valorisé puisqu'il met l'accent sur la capacité des individus et des groupes à être des acteurs autonomes dans chaque sphère de leur existence. Le projet est donc plus qu'un concept méthodologique permettant d'observer des conduites, mais apparaît comme une figure emblématique de notre modernité (Boutinet, 2001, p. 16) et une référence obligée lorsqu'il s'agit de justifier une opération d'envergure ou complexe.

Cette exigence du projet est particulièrement prégnante dans le champ de l'urbanisme, même si parfois il ne sert qu'à enjoliver une forme d'action tout à fait planifiée d'avance. En effet, selon Philippe Genestier (2001), dans un contexte de scepticisme et de réticence envers l'investissement public, souvent soupçonné de gaspillage, la rhétorique du projet urbain se voit de plus en plus utilisée par les pouvoirs publics car elle apparaît comme mobilisatrice et porteuse d'une ambition collective. Mais, si elle justifie l'action publique au moment où celle-ci perd de sa légitimité à œuvrer pour le bien commun, cette dernière reste soumise à une planification du haut vers le bas, sans que les destinataires soient consultés. La référence au projet est d'autant plus indispensable lorsqu'il s'agit d'opération de réaménagement urbain estampillé « loisirs et qualité de vie » souvent perçu comme secondaire par rapport à d'autres problèmes tel que la gestion du trafic par exemple¹. Le projet doit ainsi légitimer l'investissement en explicitant l'utilité d'une telle action

¹ Cf. *Le Temps*, 18 septembre 2003, Cf. également Arab, 2001.

sur la ville et, par conséquent, les bénéficiaires qu'auront à en retirer directement les citoyens.

Comme nous l'avons observé au chapitre 2, l'absence de projet concret de restauration et de fonctionnement est précisément la critique majeure émise à l'encontre du Conseil communal depuis l'éclatement de la controverse autour de l'ancienne poste. Lors des premières délibérations au Conseil général, une grande partie des politiciens étaient en effet surpris que l'on puisse dépenser 3,05 millions de francs pour le seul assainissement d'un immeuble sans connaître précisément son affectation actuelle et surtout future. Les socialistes se déclaraient « *volontiers optimiste quant à la capacité des occupants actuels de s'engager à rénover une partie de ces locaux. Ils ne demandent pas d'argent, ils sont autonomes, offrons donc cette chance* »¹. Un conseiller général radical pensait, quant à lui, que « *cette affectation durera tant que les jeunes le voudront* »² et qu'une étude qui définisse la conception d'utilisation du bâtiment était indispensable. Le refus d'infléchir de la part du Conseil communal, prétextant l'occupation actuelle déjà définie, les propriétés de l'édifice et le délai de lancement des travaux pour obtenir une aide de la confédération, conduisit au référendum et à la motion libérale sur l'avenir de l'ancienne poste. Le Conseil communal ne put ainsi déroger à une étude plus approfondie sur l'utilisation de l'ancienne poste et les solutions de rechange possibles.

Mais l'étude effectuée par le bureau d'architecture mandaté par le Conseil communal ne satisfait pas les auteurs de la motion en ne débouchant pas sur divers scénarios de sauvegarde ou de déménagement. Les auteurs du rapport n'ont pas saisi l'occasion de démontrer explicitement la carence en locaux au Locle et ainsi la particularité avec laquelle l'ancienne poste répond à ce manque, ce qui aurait permis de se concentrer sur l'opportunité de la conserver. Apparemment, l'idée d'affecter l'immeuble en partie à des espaces privés et en partie à des espaces publics n'est pas remis en cause. Toutefois, si le rapport *a-poste, le locle : concept de développement socioculturel et architectonique* développe les potentialités du bâtiment en proposant entre autres d'améliorer la visibilité des activités qui s'y déroulent, il omet de préciser les moyens financiers pour y parvenir. Autrement dit, le rapport mandaté par le Conseil communal, même s'il avait pour seul but d'informer du potentiel dont est porteur l'édifice, n'a fait qu'élaborer un projet possible sans identifier les obstacles à la réalisation de celui-ci.

¹ Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 25 juin 1998, p. 115

² Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 25 juin 1998, p. 118

1.1. Le projet comme globalité

Selon Boutinet, le projet porte en lui une exigence de globalité qui est simultanément attachée au but poursuivi et à la démarche mise en place pour atteindre ce but : « *Se doter d'un projet c'est dans le même mouvement chercher à le construire et vouloir le réaliser* » (Boutinet, 2001, p. 256). De ce fait, l'auteur retient trois étapes essentielles dans l'élaboration d'un projet avant de le mettre en œuvre : l'analyse de la situation, l'esquisse d'un projet possible et la stratégie entrevue.

L'analyse de la situation est un préalable indispensable à tout projet puisqu'elle consiste à identifier des aspirations, des contraintes et des ressources, et se fait généralement de façon spontanée. Néanmoins, cette étape nécessite qu'on lui accorde du temps dans la mesure où il va s'agir d'identifier les différents paramètres à partir desquels sera pensé et conçu ledit projet. Ainsi, « *elle vise à repérer les points forts de la situation, ses aspects positifs à côté de ses dysfonctionnements, de ses carences et de ses insuffisances* » (Boutinet, 2001, p. 259). Ce diagnostic permettra d'abandonner certaines pistes considérées comme insurmontables et de se concentrer sur les opportunités identifiées.

Une fois les opportunités dégagées par l'analyse de la situation, un projet possible va émerger, projet qui représente un compromis entre ce que la situation laisse entrevoir comme possibilités et les finalités du projet souhaitées par ses auteurs ou ses commanditaires. Une confrontation s'instaure entre finalités et valeurs d'un côté et diagnostic de l'autre qui « *va permettre à la lecture de la situation de sortir de son caractère chaotique et anecdotique, en lui donnant un sens, une inspiration* » (Boutinet, 2001, p. 261). Si le projet est issu d'un compromis entre le possible et le souhaitable, sa faisabilité devra cependant être justifiée.

La troisième phase de l'élaboration du projet consiste précisément à mettre en place une stratégie appropriée visant à transformer la situation initiale dans le sens des objectifs voulus. Elle réside dans le choix d'un certain style d'action, d'une façon de procéder et devra par conséquent prendre en compte les obstacles perçus ainsi que le coût pour contourner ou surmonter ces obstacles :

« *La stratégie est chargée de gouverner l'action au regard du projet et des circonstances, en comptant sur un certain nombre de ressources qu'il s'agit d'inventorier, sur des obstacles à identifier en vue de les contourner ; c'est dire que le choix stratégique est toujours fait en fonction d'une double référence : le projet entrevu, la situation analysée* » (Boutinet, 2001, p. 264).

Le processus de patrimonialisation dans lequel est engagé l'ancienne poste peut également être qualifié de projet de sauvegarde, même si son issue demeure incertaine. Force est toutefois de constater que ce projet n'a pas été élaboré de façon

globale. La situation n'a jamais été analysée de manière approfondie, puisqu'elle était estimée connue. Or, ni les besoins des utilisateurs ni comment y répondait l'ancienne poste dans le contexte loclois où ce type de lieu est unique n'ont été déterminés, ne serait-ce que pour confirmer ou infirmer des présupposés. A l'exception du coût contraignant de l'assainissement et de la démolition de l'édifice, et encore de façon imprécise, les inconvénients que comporteraient la destruction et le déménagement des activités dans un ou plusieurs endroits, et à condition qu'ils existent, n'ont pas été explicités¹. Quant aux avantages que confèrent les propriétés architecturales, historiques et urbanistiques du bâtiment, notamment en favorisant l'obtention de subvention de la part d'instances d'aide à la conservation du patrimoine ou en terme de marketing urbain, ils ont été traités séparément de l'affectation alors que l'un et l'autre sont difficilement dissociables.

Néanmoins, c'est en connaissant l'utilisation particulière d'un bâtiment particulier qu'un projet particulier de restauration et de fonctionnement pourrait être envisagé. Le projet se veut en effet « *toujours réponse inédite qu'un acteur singulier apporte à une situation elle-même singulière. [...] le projet ne peut appartenir à la catégorie de l'universel* » (Boutinet, 2001, p. 257). Un projet pour l'ancienne poste doit donc être le compromis entre les aspirations des utilisateurs et de la commune propriétaire de l'immeuble, dont la tentative de préserver une certaine urbanité, et les contraintes – financières, techniques, sécuritaires et, évidemment, en terme de légitimité populaire – que pose la conservation de cet édifice. Par conséquent, si le projet qui ressort du rapport *a-poste* est alléchant, il omet d'analyser la situation dans son ensemble, bien qu'il cherche justement à « *tenir compte de la situation actuelle comme du potentiel de développement futur pour avoir une idée claire de ce que représente ce bâtiment ainsi que les répercussions qu'il engendre dans le tissu urbain et social du locle* » (Culebras, Marti, 1999, p. 3). Les auteurs se concentrent sur le « statut de centre de rencontre et d'actions culturelles » avec lequel ils qualifient l'ancienne poste, en développant les potentialités mais négligent les contraintes économiques et surtout politiques de la situation ainsi que les ressources constituées par les dimensions patrimoniales.

Selon la majorité du Conseil général qui a refusé d'en prendre acte, cette étude ne répond pas à la motion sous prétexte qu'elle n'apporte pas d'autres pistes que le maintien de l'ancienne poste et ce, sans même déterminer les moyens financiers pour

¹ Cela aurait permis d'anticiper ce type de déclaration faites par un conseiller général libéral « *Il ne faut pas être un grand clerc pour constater que l'ancienne poste n'a pas qu'un seul type d'activité [...] Prenons la Musique scolaire par exemple. N'est-il pas possible de mettre son activité en place dans l'infrastructure des écoles ? Qu'est-ce que cela représente comme inconvénient, comme coût ou autre perspective ?* ». (Cf. Annexe 1, Procès-verbal du Conseil général, 28 novembre 2001, p. 31) Les auteurs se contentent de signaler qu'« *il n'y a pas de solution de rechange comparable actuellement. en cas de déménagement, les acteurs se trouveraient vraisemblablement confrontés à une hausse importante de leurs charges de loyer* » (Culebras, Marti, 1999, p. 47).

y parvenir. Mais elle met également « la charrue avant les bœufs » en ne développant que les opportunités de l'ancienne poste sans être capable de démontrer en quoi ces opportunités répondent à la situation et aux enjeux qu'elle comporte puisqu'elle n'a pas fait l'objet d'une analyse. Des choix stratégiques ne peuvent donc être dégagés puisqu'ils doivent concilier ce qui est possible avec ce qui est souhaitable. Désormais, la commission de l'ancienne poste n'a d'autre choix que de demander au Conseil communal d'effectuer une nouvelle étude qui s'attacherait à dégager autant les besoins des utilisateurs que le coût d'une restauration qui en tiennent compte afin d'élaborer un projet de fonctionnement pour cet édifice.

2. Qu'est-ce que l'ethnographie peut faire pour vous ?

A travers cette interrogation se dévoile l'objectif de la présente recherche, outre celui de permettre à son auteur l'obtention d'un titre universitaire. Car le lecteur aura certainement compris que ce travail participe du processus de patrimonialisation d'un bâtiment qu'il cherche précisément à analyser. Il s'agissait d'effectuer un diagnostic du bâtiment, non par une expertise architectonique pour laquelle je serais totalement incompetent, mais en retraçant son histoire, en décrivant ses propriétés architecturales et urbanistiques ainsi que son utilisation actuelle par des musiciens, des artistes et des associations. Puis, en se penchant sur la controverse politique autour de la sauvegarde de cet édifice, j'ai tenté de saisir les enjeux tant manifestes que latents de ce débat. A savoir : comprendre que derrière la volonté de continuer de mettre à disposition des locaux, il s'agissait de préserver une certaine urbanité, avant de montrer en quoi l'ancienne poste était l'immeuble le plus apte à jouer ce rôle.

La question de l'objectivité d'une telle démarche est donc omniprésente et constitue la brèche par laquelle les critiques de la partialité du chercheur ne manqueront pas de s'infiltrer pour démonter son travail. Certes, étant moi-même un utilisateur de longue date de l'ancienne poste, je ne peux cacher mon engagement en faveur de sa conservation et ne tente pas de le faire. La recherche impliquée, statut avec lequel on peut qualifier ce mémoire, est souvent présentée comme antinomique de l'objectivité qui, elle, caractériserait la recherche fondamentale, ce que réfute Maurice Robert :

« L'objectivité n'est ni un don de l'instruction et du savoir, ni une donnée de la distanciation, ni surtout une charge exercée par délégation de pouvoirs, fussent-ils scientifiques. L'objectivité, c'est d'abord la connaissance et l'analyse les plus précises, les plus intimes, les plus secrètes des faits, des situations et de leurs rapports ; c'est ensuite leur ordonnance logique dans un nouveau projet, dans un dispositif plus efficient, plus enrichissant pour le groupe et les individus qui le composent. [...] Pas

plus que la science, la recherche scientifique n'est neutre et objective. Et si la recherche impliquée ne l'est pas plus, elle ne l'est pas moins non plus. Ses grands mérites, c'est, avec sa revendication de pouvoir, son immersion dans l'humain et le social, sa capacité à sentir autant qu'à connaître » (Robert, 1985, p. 2-3).

Cette déclaration a évidemment pour intention de montrer que la recherche est plus un état d'esprit qu'une technique et que la science peut être l'affaire de tous dans une société qui se réclame des principes de la démocratie : « *pour être chercheur, on en est pas moins acteur social et citoyen, ceux-ci pouvant fort bien compléter celui-là sans qu'il soit soumis au syndrome de la double casquette* » (Robert, 1985, p. 5). Celui qui participe d'une situation sociale aurait ainsi la capacité de la comprendre, à condition d'avoir les outils adéquats. Or le point de vue de l'ethnologue, outre le fruit de sa formation théorique, est principalement le résultat de l'incorporation et l'objectivation de son expérience de terrain et donc de sa trajectoire de vie (Droz, 1996, p. 24). Par conséquent, la présente étude sur l'ancienne poste se veut l'objectivation d'une controverse dans laquelle l'auteur est engagé par ses activités associatives. Afin de contribuer à l'élaboration d'une solution au problème posé par la sauvegarde du bâtiment, je tente d'apporter un regard distancé sur la situation. La spécificité de l'ethnologie étant précisément, selon l'expression d'Ellen Hertz, non seulement de rapprocher le lointain comme elle l'a fait depuis sa naissance à la moitié du XIXe siècle, mais aussi d'éloigner le proche.

2.1. un ethnographe dans le débat

Comment l'ethnographie peut-elle contribuer à sortir le dossier « ancienne poste » de l'impasse où il semble se trouver ? Cette question, qui m'a conduit à effectuer ce travail, suppose évidemment de considérer la situation comme problématique et qu'une analyse de la situation plus approfondie qu'elle ne l'avait été jusqu'ici était nécessaire. En effet, fidèle en cela à l'étape préliminaire à tout projet décrite par Boutinet, je considère qu'une définition de l'ancienne poste, de ses caractéristiques architecturales et urbanistiques ainsi que de son utilisation actuelle, est indispensable pour comprendre son rôle dans une ville comme Le Locle. Cette définition passe évidemment par un historique de l'édifice, de sa réalisation jusqu'à aujourd'hui, afin de montrer les usages qui en ont été faits par de multiples locataires ainsi que les significations dont il a été investi. Il s'agit de ce fait de clarifier l'objet du débat que j'estime méconnu par les acteurs politiques qui doivent décider de son sort. Dans les termes de Michel Callon, représentant de la sociologie des sciences, le chercheur que je suis vise à se rendre indispensable en démontrant que seul la réponse à la question « qu'est-ce que l'ancienne poste ? » permettra de savoir quel est l'objet du conflit (Callon, 1986, p. 181). Ainsi, le premier chapitre de cette recherche avait pour dessein de mettre tout le monde d'accord sur l'objet du désaccord.

Néanmoins, la définition de l'objet ne permet pas de saisir les enjeux du conflit, ceux-ci n'étant pas intrinsèquement liés à celui-là mais dépendants d'un contexte. Le but du deuxième chapitre fut donc d'analyser la controverse autour de la sauvegarde de l'ancienne poste afin d'en identifier les enjeux. Pour ce faire, il m'a fallu contextualiser la controverse dans le champ de la conservation du patrimoine, ce qui n'est pas une évidence puisque les délibérations se sont focalisées sur l'utilisation culturelle du bâtiment et peu sur son éventuel statut de vestige du passé. Cette contextualisation consiste à situer l'ancienne poste dans un processus de patrimonialisation inachevé, à revenir sur la notion de patrimoine, sur la façon dont elle se traduit en actes au Locle et, enfin, à identifier des acteurs et leurs rationalités respectives. Comme le dit Callon, « *problématiser c'est définir une série d'acteurs et dans le même mouvement identifier les obstacles qui les empêchent d'atteindre les buts ou objectifs qui leur sont imputés* » (Callon, 1986, p. 184, note 27) En comprenant que derrière la poursuite d'activités artistiques contribuant à la qualité de vie de la ville, l'enjeu central du conflit est de préserver une certaine urbanité, j'ai observé comment les acteurs du conflit parvinrent à surmonter leur différend pour arriver à un consensus.

Ce consensus, élaboré au sein de la commission de l'ancienne poste, consiste à mandater le Conseil communal pour réaliser une étude sur l'état architectonique de la bâtisse et sur les besoins des utilisateurs, constituant la première étape dans l'élaboration d'un projet global de restauration et de fonctionnement interne. Rien ne sert, en effet, de rénover totalement l'immeuble pour voir disparaître les utilisateurs actuels qui ne pourraient plus payer des loyers inaccessibles. Au moment où les possibilités et les opportunités sont identifiées, il est possible de déterminer des choix stratégiques pour la mise en œuvre de ce projet, notamment en demandant le classement de l'ancienne poste pour l'obtention de subvention ou en créant une association de sauvegarde qui se charge de rechercher des fonds. Ce consensus, autrement dit, revient à considérer l'ancienne poste comme un bâtiment digne d'être sauvegardé pour le rôle qu'il joue au niveau de l'urbanité du Locle, principalement en mettant des espaces à disposition d'artistes et de musiciens, mais surtout parce qu'il possède des ressources patrimoniales que d'autres endroits n'ont pas à offrir. Restera au projet à déterminer le coût de cette restauration et la part qui sera à la charge de la commune du Locle, point éminemment sensible de la controverse. Effectuer une étude de faisabilité ne signifie pas nécessairement que le projet se réalisera, mais elle permet de rompre avec certains présupposés.

2.2. une « participation observante »

Cette recherche est le fruit d'une « participation observante » par le fait qu'avant d'être un chercheur, je suis un usager de l'ancienne poste qui met à profit le temps dont il dispose et les outils méthodologiques acquis dans sa formation universitaire pour démontrer l'intérêt de sauvegarder un lieu. Dans une typologie des rôles endossés par l'ethnographe, je peut être qualifié de participant total (Ghasarian, 2002, p. 9) puisque je suis précisément acteur du processus de patrimonialisation que je tente d'explicitier. En tant que membre de l'association de l'ancienne poste, j'ai pu siéger à la commission qui constitue un terrain privilégié pour observer la négociation d'un compromis entre les divers protagonistes du conflit ou, du moins, leur représentant. Je ne suis pas pour autant resté un simple observateur des délibérations, mais j'ai au contraire participé activement à l'élaboration et au dépouillement du questionnaire soumis aux locataires et à la rédaction du rapport de la commission. Celui-ci comporte par ailleurs des informations obtenues tant dans mes recherches sur l'histoire de l'édifice que par ma pratique du lieu. Toutefois, si ces connaissances sur le bâtiment et son fonctionnement justifient d'approfondir la possibilité de le sauvegarder par une étude de faisabilité, celle-ci n'en est pas totalement tributaire. Les commissaires n'avaient en effet d'autres choix que d'accepter ce que les partis libéral-ppn et radical exigeaient depuis 1998, lesquels s'opposent désormais à toutes demandes de crédits supplémentaires. Or, un deuxième vote populaire négatif, par exemple lors d'un référendum contrant un investissement du Conseil communal, ne pourrait que hâter la démolition de l'immeuble. Ma contribution est donc d'avoir éclairé certaines caractéristiques de l'ancienne poste resté dans l'ombre et non d'avoir tenté de « manipuler » mes interlocuteurs pour qu'ils parviennent à cet inévitable accord. De toute manière, je doute sérieusement que les positions de chacun dans cette controverse puisse être radicalement modifiée par l'intervention d'un ethnographe.

La prise de conscience d'être un acteur du processus se voit encore renforcée lors des contacts avec les locataires ou autres acteurs du conflit pour lesquels une recherche sur l'ancienne poste ne peut avoir de sens que dans l'engagement de son auteur. Je suis *grosso modo* considéré comme un militant en faveur de la conservation du bâtiment qui, pour ce faire, écrit un rapport d'information sur ce qui se passe à l'ancienne poste. « *Hormis le « progrès » scientifique induit par la recherche fondamentale, les résultats effectifs de la recherche ethnologique constituent bien la seule légitimation éthique de la pratique ethnologique, tant aux yeux de l'ethnologue qu'à ceux des membres des communautés locales* » (Droz, 1996, p. 31). Ainsi, ce travail de mémoire n'a de sens que s'il convertit un savoir en pouvoir (Favret-Saada, 1977, p.43), celui de « sauver l'ancienne » en démontrant ses propriétés architecturales, urbanistiques et historiques, son utilisation et les enjeux que comporte sa conservation. Enfin, pour remplir cette fonction et ne pas être vaine,

il va de soi que cette recherche doit être lue par les acteurs du débat, politiciens principalement mais aussi utilisateurs pour leur mobilisation. Seule sa diffusion permettra à ce texte de jouer son rôle de diagnostique de la situation dans le projet de sauvegarde du bâtiment dont l'issue demeure, à l'heure actuelle, complètement incertaine. Et si l'édifice venait à disparaître, ce mémoire constituera néanmoins un témoignage sur l'histoire de l'ancien Hôtel des Postes de la ville du Locle.

3. Une carte de visite du Locle

A partir de ce qui vient d'être dit, je souhaiterais apporter quelques suggestions si un projet devait se profiler pour restaurer l'ancienne poste. Comme, j'ai tenté de le démontrer tout au long de cet exposé, si cette maison contribue à l'urbanité de la ville, elle comporte un potentiel qui est loin d'être utilisé : les activités ne rayonnent que très peu à l'extérieur, le délabrement des façades supplante l'architecture de l'édifice et l'historicité dont il est porteur est totalement méconnue. Un projet de restauration global aurait ainsi pour objectif de développer ces potentialités, non seulement pour légitimer un tel investissement et pour obtenir des fonds, mais également pour renforcer son statut de haut-lieu de l'urbanité locloise.

En premier lieu, il conviendrait de renforcer le rôle d'espace de créativité et de sociabilité qui, actuellement, confère à l'ancienne poste sa valeur principale. Cette action passerait par l'aménagement des trois étages de combles qui demeurent inoccupés et par une réorganisation des locaux afin de pouvoir abriter de nouveaux et plus nombreux locataires. Mais c'est surtout le rez-de-chaussée qui, possédant les surfaces les plus vastes, est susceptibles d'être convertis en espace public. De plein pied, ce lieu permettrait un rayonnement des autres activités de l'ancienne poste en étant facilement accessible et ouvert sur la rue. Un café-restaurant, une salle de concert et un espace polyvalent apte à accueillir expositions, soirées à thèmes ou conférences tel que le propose le rapport *a-poste*¹, favoriseraient la fréquentation du lieu par la population locloise. En effet, selon Culebras et Marti,

« pour qu'un centre de rencontre et d'action culturelle puisse rayonner vers l'extérieur, il doit impérativement disposer au rez-de-chaussée, d'un espace ouvert qui puisse servir de trait d'union avec le monde extérieur. l'affectation actuelle du rez-de-chaussée est l'une des raisons pour lesquelles l'a-poste apparaît inaccessible aux non-initiés. elle est en contradiction avec la conception même du bâtiment et avec les règles d'un urbanisme à visage humain [...] on ne saurait se contenter de mener des activités à l'intérieur, aussi valable soient elles, sans les rendre visibles de l'extérieur » (Culebras, Marti, 1999, p. 19 et 25).

¹ Cf. Culebras, Marti, 1999, p 30-34

Cependant, l'ancienne poste pourrait jouer un rôle majeur, non seulement dans l'amélioration de cette « qualité de vie » tant célébrée par le bureau de promotion, mais aussi dans ce qu'il est convenu d'appeler la *lisibilité* du Locle, notamment grâce à son emplacement. Le gigantesque panneau d'accueil qu'est ce bâtiment deviendrait ainsi une carte de visite de la ville mêlant, pour reprendre un titre de livre consacré à la localité, tradition et renouveau¹. Le rafraîchissement des façades dévoilerait un patrimoine architectural alors que la fresque orientale serait un symbole de vitalité et d'ouverture culturelle. Enfin, l'ancienne poste aurait la double fonction à la fois de renvoyer à un passé révolu en tant que bâtiment historique et à la fois de contribuer à dynamiser la vie socioculturelle du Locle comme espace de créativité et de sociabilité.

Cela dit, tout projet est voué à l'échec s'il ne tient pas compte ni des utilisateurs ni de l'avis des citoyens loclois qui seront peut-être appelés à se prononcer sur un crédit de restauration globale. Car un bon projet n'est pas forcément le meilleur, mais celui qui suscite la plus grande adhésion. Or, à l'exception du parti libéral qui effectua un sondage sur l'avenir de l'ancienne poste après la votation référendaire de 1998, la sauvegarde du bâtiment n'a jamais fait l'objet d'une consultation populaire, encore moins d'une participation citoyenne à l'élaboration d'une solution. Par conséquent, il conviendrait tant de développer le potentiel utilitaire, patrimonial et promotionnel de l'édifice, que d'associer les locataires et les habitants du Locle au projet dans une « démarche participative² » afin que, en se l'appropriant, l'ancienne poste devienne un symbole de la ville du Locle.

¹ Ville du Locle, 1994, *Le Locle : Entre tradition et renouveau*, Editions d'En Haut.

² Cf. *Le Temps*, 18 septembre 2003

Bibliographie

AC : Archives Communales de la ville du Locle, Le Locle : chancellerie communale

NAC : Nouvelles Archives communales de la ville du Locle, Le Locle : chancellerie communale

ARAB Nadia

2001. - « La coproduction des opérations urbaines : coopération et conception ». - *Espace et société* (Paris : L'Harmattan) n°105-106, p. 57-82

BABEY Nicolas

1999. - *La publicité du territoire : politiques urbaines et régionales*. - Université de Neuchâtel : Institut de géographie – 480 p.

BACHELIN A.

1882. - « Art et artistes Neuchâtelois : Hans Rychner ». - *Musée Neuchâtelois* Avril 1882, p. 85-90

BAILLY Antoine S.

1993. - « Les représentation urbaines : L'imaginaire au service du marketing urbain ». - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n°5, p. 863-867

BARBEY Gilles, HAUSER Andreas

1991. - *INSA, Inventaire Suisse d'Architecture, 1850-1920: Le Locle*. - Berne : Société d'Histoire de l'Art en Suisse – 203 p.

BOURDIEU Pierre

1994. - *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*. - Paris : Seuil – 250 p.

BOUTINET Jean-Pierre

1990. - *Anthropologie du projet*. - Presses Universitaires de France – 351 p.

BUSS Pierre-Emmanuel

2003. - « Aménagement urbain : ce qui mène au “oui” ». - *Le Temps* jeudi 18 septembre 2003

CALLON Michel

1986. - « Eléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». - *L'Année sociologique* - p. 169-208

CAMERON Catherine M.

1987. - « The Marketing of Tradition : The Value of Culture in American Life ». - *City and society* Vol 1, n°1 - p. 162-174

CERTEAU Michel de

1987. - « Les revenants dans la ville ». - *Traverses* n°40 - p. 74-85

1990. - *L'invention du quotidien : Tome 1. arts des faire.* - Paris : Gallimard – 350 p.

CHAPUIS Alfred

1958.- *Grands Artisans de la Chronométrie : Histoire de l'horlogerie au Locle.* - Neuchâtel : Editions du Griffon – 280 p.

CHASTEL André

1986. - « La notion de patrimoine », in Pierre NORA (éd.), *Les lieux de mémoire, La Nation*, vol. 2, t.2 - Paris : Gallimard - p. 405-450

COMMISSION DE L'ANCIENNE POSTE

2004. - *rapport de la commission de l'ancienne poste, Questionnaire envoyé aux utilisateurs, Dépouillement du questionnaire* - En annexe de ce travail

CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DU LOCLE

1998. - *Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la démolition de l'immeuble Bournot 27.* - 28 janvier 1998 - Le Locle : chancellerie communale

1998. - *Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit pour l'assainissement et l'entretien de l'immeuble Marie-Anne-Calame 5.* - 10 juin 1998 - Le Locle : chancellerie communale

CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DU LOCLE

Procès-verbaux officielles du Conseil général de la ville du Locle, séances du 25 juin 1998, 25 novembre 1998, 27 janvier 1999, 28 novembre 2001 et 27 mars 2003. – Le Locle : chancellerie communale

CULEBRAS Daniel, MARTI Anton

1999. - *a-poste, le locle : concept de développement socioculturel et architectonique.* - Le Locle : service d'Urbanisme et Environnement – 59 p.

DESBROSSES Elodie

2001. - « Les stratégies d'action des élus dans le domaine culturel. L'exemple d'une cinquantaine de villes frontalières petites et moyennes dans le Nord et le Nord-Est de la France ». - *Hommes et Terres du Nord, revue de UFR de Géographie et d'Aménagement* n°4, Université de Lille, p. 215-220

DROZ Yvan

1996. - « Qui fait quoi ? Trois antinomies de la pratique ethnologique ». – *Tsantsa : revue de la société suisse d'ethnologie* (Berne) n°1, p. 23-33

DURKHEIM Emile

1950. - *Leçons de sociologie*. - Paris : PUF – 259 p.

FALLET Estelle

1999. - *L'Atelier d'horlogerie de l'Hospice du Locle, 1827-1879 : l'éducation par le travail*. – Le Locle : Rapidofset - Fondation la Résidence, Fondation en faveur de la Jeunesse locloise – 175 p.

FAVRET-SAADA Jeanne

1977. - *Les mots, la mort, les sorts*. - Paris : Gallimard – 427 p.

FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES

dates dans le texte. – Le Locle : bibliothèque de la ville

FONDATION « LA BOURDONNIERE »

1986. - *Le Locle, 1890-1920*, Le Locle : Rapidofset, Volumes 1 et 2.

GAMBONI DARIO

1998. - « La face cachée du procès de constitution du patrimoine : destructions, déclassements, disqualifications », in : Dominique POULOT (éd.), *Patrimoine et modernité*, p. 251-263 – Paris : L'Harmattan – 311 p.

GENESTIER Philippe

2001. - « Des projets en paroles et en images : La rhétorique du projet face à la crise du vouloir-politique ». - *Espace et société* (Paris : L'Harmattan) n°105-106, p. 101-126

GHASARIAN Christian

2002. - « Sur les chemins de l'ethnographie réflexive », in : Christian GHASARIAN (éd.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive*, p. 5-35 - Armand Collin – 248 p.

GONSETH Marc-Olivier, MULLER Viviane, YAZGI Nicolas
2002. - « Le désir de musée ». - *ethnologie française* (Paris) XXXII, 2, p. 321-333

GUILLAUME Marc
1980. - *La politique du patrimoine*. - Paris : Galilée – 196 p.

GUILLE-ESCURET Georges
1990. - « Une recherche perdue en son temps : l'ethnologie inappliquée ». - *L'Homme* (Edition de l'école des hautes études en sciences sociales) n°115, juillet-septembre 1990, XXX (3), p. 98-99

HEURGON Edith
2001. - « Les espaces publics urbains : un enjeu majeur pour les villes ». - *Villes en parallèle* n° 32-33-34 - p. 50-58

HOBSBAWN Eric, RANGER Terence. (eds.)
1983. - *The Invention of Tradition*. - Cambridge: Cambridge University Press – 322 p.

HORWITZ Richard P.
1993. – «Just so stories of ethnographic authority», in: Caroline BRETTELL (ed.), *When They Read What We Write. The Politics of Ethnography*, p. 131-143, - Westport: CT: Bergin & Garvey – 200 p.

JANIN B., Girard T.
1990. - *Rapports sur l'ancienne poste*. - Le Locle : service d'Urbanisme et Environnement

JEUDY Henry-Pierre (éd)
1990. - *Patrimoines en folie*. - Paris : La Maison des Sciences de l'Homme – 297 p.

KNAPP Charles, BOREL Maurice (éds.)
1905. - *Dictionnaire Géographique de la Suisse*. - Neuchâtel, Attinger Frères éditeurs, Tome III

LE CORBUSIER
1957. - *La Charte d'Athènes*. - Paris, Edition de Minuit – 160 p.

LE VERITABLE MESSAGER BOITEUX DU CANTON DE NEUCHÂTEL
1859
1882

L'IMPARTIAL

(dates dans le texte).

Loi sur la protection des biens culturels, 27 mars 1995, Neuchâtel : Service pour la protection des monuments et sites.

MAILLARD Nadja

1992. - « Ancien Hôtel des Postes », in : *Recensement Architectural du Canton de Neuchâtel*, Fiche 2-3 - Neuchâtel : Service pour la protection des monuments et sites

MUSIQUE SCOLAIRE

2000. - *Musique scolaire, Le Locle, 1850-2000.* - Le Locle : Rapidofset – 28 p.

NAGEL Jean-Louis

1969. - *La régie cantonale des postes du canton de Neuchâtel : 1806-1850.* - Edition A la Baconnière – 283 p.

PARTI LIBERAL-PPN ET RADICAL

2004. - *Programme électoral.* - Le Locle : Parti Libéral-ppn et Radical

PELET Claude

1990. - *Le Locle et son District à la Belle Époque.* - Genève : Editions Slatkine

PERREGAUX Charles

1893. - *L'école d'horlogerie du Locle et son histoire.* - Neuchâtel : Imprimerie Attinger Frères – 32 p.

POMIAN Krzysztof

1978. - « Entre l'invisible et le visible : la collection ». - *Libre* (Paris : Payot) n°3, p. 3-57

1990. - « Musée et patrimoine », in : Henry-Pierre JEUDY (éd) *Patrimoines en folies*, p. 177-198 - Paris : La Maison des Sciences de l'Homme – 297 p.

Règlement d'application de la loi sur la protection des biens culturels, 30 août 1995, Neuchâtel : Service pour la protection des monuments et sites

« Règlement du Cercle de l'Union Républicaine « Ordre et liberté », Le Locle », Le Locle : archives de la bibliothèque communale.

ROBERT Maurice

1985. - « Recherche impliquée et anthropologie du soi », in : Maurice ROBERT (éd), *Approches Anthropologique des Espaces : Villages, Pays, Sentiment d'appartenance en Limousin*, p. 1-6 - Revue Ethnologique, Etudes Limousines, N 33-36/ Tome I, Paris : CNRS

SÖDERSTRÖM Ola

1988. - « La question patrimoniale », in : *Les enjeux de l'urbanisation : agglomérations-probleme in der schweiz*, p. 181-194 - Société Suisse d'Etudes pour l'organisation de l'Espace et la Politique régionale, Bern - Frankfurt am Main - New-York – Paris : Peter Lang

1992. - *Les métamorphoses du patrimoine : formes de conservation du construit et urbanité*. - Université de Lausanne, Faculté des lettres, Institut de géographie – 475 p.

STEIN Véronique

2003. - *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public*. - Thèse présentée à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève – 397 p.

VARINE Hugues de

2002. - *Les racines du futur : Le patrimoine au service du développement local*, ASDIC – 241 p.

VILLE DU LOCLE

1994. - *Le Locle : Entre tradition et renouveau*. - Editions d'En Haut – 196 p.

2000. - *Le Locle, Terre de liberté*. - Gland : Picturart communication S.A. – 88 p.

VUILLEME Jean Bernard

1987. - *Le Temps des Derniers Cercles : Chronique turbulente des cercles neuchâtois et suisse romand*. - Carouge-Genève : Zoé – 222 p.

Annexes



4693. — Le Locle. — La Poste

Annexe 1 : Procès-verbaux des séances du Conseil général consacrées à l'ancienne poste

1.1. Séance du Conseil général du 25 juin 1998

Crédit pour l'assainissement et l'entretien de l'immeuble M.-A.-Calame 5

Mme Florence Perrin-Marti, socialiste, déclare:

«Le groupe socialiste acceptera ce rapport et son arrêté. En voici les différentes raisons:

»En premier lieu, l'aspect urbanistique et patrimonial: en effet, la 1^{ère} partie du rapport détaille très bien les aspects architecturaux de l'immeuble et surtout, le plus important, celui-ci marque très avantageusement l'une des deux entrées de la ville.

»En deuxième lieu, c'est une maison qui a toujours joué un rôle important dans et avec la société locloise: les aspects historiques sont très bien décrits, toujours dans ce rapport. A l'heure actuelle, c'est un espace de la culture et du peuple et disons-le, du peuple régional et de toutes générations confondues.

»De cela, nous tenons à souligner deux choses: le dynamisme des sociétés et celui des jeunes, en bonne relation avec la population, malgré la morosité ambiante. Nous tenons à rappeler, et ceci s'adresse à tous les groupes politiques réunis dans cette salle, qu'il y a deux ans, nous avons tous fait des promesses électorales concernant la jeunesse.

»Dans un "tous-ménages" reçu il y quelques jours, toutes les possibilités de prises en charge, de loisirs, d'aide, de culture, etc. qui sont offertes à notre prime jeunesse sont répertoriées dans ce document et nous en remercions ici les auteurs. Dans ce répertoire, citons les dernières réalisations:

- le Foyer de l'écolier qui prend un bel essor;
- le Foyer jeunesse qui vient d'être inauguré et qui a d'excellentes relations avec l'Association de l'ancienne poste;

»Chaque tranche d'âge et d'activité entre 6 et 20-22 ans est ainsi représentée. Pensons encore que plus de 600 jeunes du CIFOM fréquentent journallement notre ville. Enfin on parle de la jeunesse dans notre bonne ville, car les critiques ont souvent fusé en traitant Le Locle de "ville de ... personnes âgées".

»Acceptons de prendre un ticket pour le train-jeunesse en lui donnant la possibilité de se réaliser ici. Que notre population se sente impliquée par ce bien collectif et par le bien-être de notre jeunesse en lui donnant toutes les possibilités énumérées ci-avant, et on pourra enfin parler du renouveau de notre ville.

»L'aspect financier est important, plus de 3 millions, et le groupe socialiste est conscient des difficultés financières de la Commune. Mais c'est vraiment un placement pour l'avenir et la solution d'étaler les travaux sur trois années nous paraît convenable.

»Des travaux d'entretien, de rénovation sur l'un des plus beaux bâtiments du Locle sont les garanties d'une dynamique de notre avenir. Le Conseil général se doit de cautionner ce futur, en acceptant ce rapport.

»Motion: concernant celle-ci, le rapport propose de la classer et le groupe socialiste acceptera. A titre de motionnaire, je trouve dommage que l'ancienne Klaus soit rayée de notre ville, mais c'était une garantie de sauvetage pour l'ancienne poste dont nous discutons ici ce soir. Quant à l'ancien technicum, sa condamnation est prononcée dans le rapport à plus ou moins brève échéance. J'aurais aimé, comme la motion le spécifie, que les trois bâtiments soient présentés en même temps avec devis, etc. et que le législatif décide à ce moment-là de la vie de ces trois bâtiments.

»Au vu de ce qui précède et selon le texte de la motion, je cite: "une réflexion et des choix s'imposent", il ne nous reste qu'un choix de sauvetage: l'ancienne Klaus étant détruite, l'ancien technicum condamné, notre choix se doit de se porter sur l'ancienne poste et ceci pour toutes les excellentes raisons citées plus haut.

»Quant à, je cite toujours le texte de la motion, "la volonté de plus en plus nette de collaboration régionale", l'ancienne poste remplit et remplira ce rôle, je suis certaine, car les échanges se font déjà très bien; peut-être pourrions-nous à futur y associer aussi la région transfrontalière ?

»Peut-être reviendrons-nous à la charge, en temps voulu, car le concept muséal n'a pas été traité.

»Question: au lendemain du Conseil général, si ce rapport sur l'ancienne poste n'est pas accepté, que ferons-nous ou devons-nous faire avec les locataires de ce bâtiment, puisque la sécurité n'est plus assurée ?

»Après ces remarques et en conclusion, je redis l'accord du groupe socialiste à ce rapport.»

M. Vladimiro Zennaro, libéral-ppn, souligne que ce rapport a suscité remarques et réactions au sein de son groupe, tout en ne laissant personne indifférent. Pour l'orateur, ce dossier présente des affaires distinctes, soit l'entretien du bâtiment et la mise à disposition de locaux pour la jeunesse.

Il relève que le montant de 3 millions qui est demandé n'est prévu que pour l'assainissement du bâtiment. Si la reprise en sous-oeuvre peut être admise, l'orateur fait remarquer que ce bâtiment est dans le même état depuis environ 30 ans.

Alors que 400'000.- fr. sont demandés pour la ferblanterie, M. Zennaro demande si l'on ne pourrait pas se contenter de remplacer uniquement les tuiles et si l'on ne pourrait pas attendre 2001 pour remplacer la chaudière.

Il ajoute qu'il n'y a pas d'inventaire précis pour améliorer le bâtiment et que l'on parle uniquement de la reprise en sous-oeuvre. Il demande ce que coûteraient les travaux complémentaires, comme la distribution d'eau et le chauffage.

L'orateur constate que ces 3 millions ne sont pas inscrits dans la planification financière et demande quel autre projet devra être sacrifié.

Au sujet des locaux, le porte-parole du groupe libéral-ppn admet que ce bâtiment rend des services non négligeables, ce à quoi son groupe est sensible. Toutefois, il doit exister d'autres manières de cohabiter. Compte tenu de ses volumes, l'ancienne ETLI devrait être étudiée.

M. Zennaro précise que son groupe n'est pas favorable à la démolition de l'ancienne poste, mais se sentirait plus à l'aise si un inventaire des bâtiments existant en ville pour la mise à disposition de locaux était fait. En effet, il faudrait pouvoir disposer d'éléments concrets.

Dans l'immédiat, le groupe libéral-ppn souhaite que juste les installations électriques soient refaites ainsi qu'une intervention sur le toit, pour un montant total de 300'000.- à 400'000.- fr.,

ce qui permettrait de continuer d'exploiter le bâtiment. De plus, il demande qu'une étude soit faite concernant le bâtiment de l'ETLL.

Quant à la réponse à la motion de Mme Florence Perrin-Marti et consorts, M. Zennaro pense que le Conseil communal devrait se laisser quelques mois de réflexion.

M. Francis Matthey, Droit de parole, constate que l'on est en face d'un crédit important qui ne figurait pas dans la planification financière. Ce rapport comprend peu de détails techniques. L'orateur demande si les exigences du canton sont récentes et si les montants ont été correctement évalués.

Enfin, M. Matthey aimerait savoir s'il y aura répercussion sur les loyers à la suite de ces travaux. Il pense qu'il s'agirait d'une erreur que d'imposer les aménagements intérieurs.

M. Frédéric Blaser, pop, pense qu'il était évident qu'un tel rapport susciterait une discussion, car chacun est conscient de la valeur artistique du bâtiment M.-A.-Calame 5.

Il ajoute que le problème des jeunes au Locle est posé et que chacun pendant la période électorale en avait parlé. Maintenant, ce problème prend un aspect financier. Pour l'orateur, l'entente libérale-ppn - socialiste laisse un peu de côté l'importance de ce problème.

M. Blaser estime qu'il faut conserver ce bâtiment qui est très utile pour la population. Toutefois, il faut étudier très à fond le problème de la destination dudit bâtiment. L'intervenant relève qu'aucune étude n'a été faite à ce sujet. Cet immeuble devrait devenir un certain centre et M. Blaser se dit ouvert à toutes les idées. Le groupe popiste demande qu'une étude de l'ensemble soit faite, tout en regrettant que cela n'ait pas encore été fait.

Au sujet de l'engagement des capitaux, M. Blaser constate qu'on lance des chiffres, mais que personne ne peut dire ce que coûtera l'opération finale. Celle-ci, qui devrait être répartie sur plusieurs années, doit être connue de la population. L'orateur pense qu'une utilisation partielle du bâtiment est possible et propose également une exécution partielle des travaux, tout en utilisant cette période d'attente pour faire un étude. Le rapport du Conseil communal ne présente pas une étude sur les besoins de la jeunesse locloise et sur l'utilisation de M.-A.-Calame 5.

M. Blaser rappelle que son groupe a fait des propositions et qu'il ne renoncera à aucune d'elles. S'il peut prendre en considération le rapport, l'orateur estime que le problème du bâtiment est maintenant posé et qu'une solution positive doit être trouvée. Il faut commencer par une exécution minimale des travaux, alors que certains autres devront être faits au moment opportun. En analysant les fondations, on constatera peut-être que celles-ci sont moins atteintes que prévu.

Pendant la période d'attente, l'orateur souhaite qu'une commission de 11 membres soit créée pour aborder les problèmes de rénovation, d'exploitation, de rentabilité et de collaboration avec les usagers.

M. Blaser demande si le Conseil communal n'a pas été frappé par l'exiguïté des locaux utilisés par la Musique scolaire. A ce sujet, il y aurait déjà une étude à faire. Il ne faut pas continuer de faire ce que s'est fait par le passé et il est temps maintenant de faire le pas suivant. Dans la commission qui serait créée, il faudra délimiter les tranches des travaux et peut-être voter deux crédits différents.

Sans entrer dans les détails du rapport, l'orateur s'élève contre l'affirmation que l'ancien technicum est condamné. En effet, l'orateur estime que cet objet doit être traité pour lui-même. Par ailleurs, il n'admet pas non plus le classement de la motion de Mme Florence Perrin-Marti. Il demande qu'au moment opportun, une proposition soit soumise au vote.

Enfin, le groupe popiste déposera un amendement pour ramener le crédit à un montant de 1'460'000.- fr.

M. Alain Rutti, radical, constate que le bâtiment de l'ancienne poste est vieux de 140 ans et qu'il devient dangereux. Il ajoute que la population manifeste son intérêt pour l'architecture de cet immeuble.

Toutefois, pour l'orateur, il faut également tenir compte des finances communales. Avec l'acceptation de ce crédit ce soir, le plan d'investissement sera dépassé.

M. Rutti estime que ce bâtiment doit être sauvé compte tenu de sa qualité architecturale et de sa situation.

Il relève qu'il n'y a pas de devis concernant son assainissement, mais uniquement une reprise en sous-oeuvre.

Au sujet de la stabilité qui n'est plus garantie, même si cette affirmation laisse perplexe, M. Rutti fait remarquer qu'elle ne date pas d'aujourd'hui. Sur le montant total demandé, l'orateur fait les constatations suivantes:

- 1,8 million doit être engagé de manière précipitée;
- un montant de 300'000.- fr. est prévu pour la maçonnerie et les fenêtres;
- un montant de 400'000.- fr. est prévu pour la couverture et la ferblanterie. A ce sujet, le Conseil communal ne dit rien de l'état actuel de la toiture et M. Rutti pense que la remise en état peut se faire indépendamment de la reprise en sous-oeuvre;
- les installations électriques, devisées à 150'000.- fr., sont à réaliser au plus vite;
- 200'000.- fr. sont prévus pour le chauffage. M. Rutti demande comment a été établi ce montant;
- enfin, l'orateur demande ce qu'on peut faire aux façades pour un montant de 45'000.- fr.

Quant à l'intérêt porté à ce bâtiment par la population, le groupe radical partage ce point de vue, tout en relevant que si l'immeuble est totalement occupé, c'est parce que les locaux sont bon marché. Pour M. Rutti, il est vrai que ce bâtiment présente un intérêt architectural et s'il devait disparaître, on ne pourrait pas le remplacer par n'importe quoi.

Selon la position du Conseil communal, l'option retenue semble condamner l'ancien technicum. L'orateur considère néanmoins que le rapport ne répond pas tout à fait à la motion de Mme Florence Perrin-Marti et il estime qu'il serait utile de savoir ce que l'on pourrait faire de l'ancienne ETL.

Enfin, l'orateur pense qu'il faut tenir compte de l'état des finances communales et de la peine qu'on aura à élaborer le budget 1999 étant donné qu'il n'y a pas d'augmentation fiscale en vue.

En conclusion, il annonce que le groupe radical est d'accord avec le maintien du bâtiment, mais il estime qu'il manque trop d'éléments pour répondre au reste. Aussi, il demande le renvoi de ce rapport au Conseil communal pour qu'il établisse une nouvelle étude, tenant compte de l'affectation de l'ensemble des locaux et présentant des comparaisons avec d'autres locaux, ainsi qu'un plan financier.

M. Francis Jeanneret-Gris, socialiste, se déclare déçu de la frilosité des différents groupes. Il ajoute:

«Le projet qui nous est soumis est certes coûteux si, en cette affaire, on ne tient compte que de l'aspect strictement financier et de l'état précaire de nos ressources. Toutefois, ce projet est, dirais-je, emblématique, symbolique et tout à la fois un défi:

- Il est un vrai choix politique (et non technique).
- Il est d'abord le signe d'une ville qui reconnaît ses richesses patrimoniales.
- Il est de plus l'aboutissement d'une réflexion globale en ce qui concerne 3 édifices entre lesquels malheureusement, en raison de nos moyens et aussi - il faut le dire - du désintérêt des milieux privés, il a fallu choisir. Refuser ce rapport, c'est accepter de tout perdre au nom seul du porte-monnaie.
- Ce rapport ensuite est une réponse, parmi d'autres déjà et heureusement réalisées - place du Marché/Galleries du Marché/CIFOM, etc. - à un maintien, voire un redressement de l'image de marque de la ville du Locle et du centre-ville.
- Ce rapport est encore un geste concret et significatif en faveur de la jeunesse qui s'est mobilisée pour ce bâtiment et en faveur de la vie associative locale, puisque l'utilisation actuelle et future de ce bâtiment en fait une véritable maison de la culture. Aucun autre édifice, dans le centre-ville, ne pourrait jouer si bien un tel rôle, ni avec une telle ampleur.
- Ce rapport enfin se veut réaliste, minimal pour la sauvegarde, et tolérable puisqu'échelonné, ainsi que partiellement subventionnable. Il nous demande du courage, de la confiance et de la détermination. En sommes-nous devenus incapables ? Chroniquement incapables (comme la Violette et l'ancienne Klaus nous l'ont déjà montré) ?

»Refuser ce rapport, c'est aller une fois encore mais de manière beaucoup plus grave, car plus visible, vers une crevasse ou une déchirure fatale du tissu urbain, et surtout c'est couper les ailes à une dynamique de revitalisation par des jeunes, ici et maintenant; refuser ce rapport, et nous le disons tout net, serait écoeurant.»

M. Charles Häslér, libéral-ppn, déclare qu'il n'est pas étonné du discours du préopinant. Il souligne toutefois que personne n'a parlé ce soir d'une volonté de démolir ce bâtiment.

L'orateur constate qu'il y a imbrication des dossiers, à savoir l'assainissement du bâtiment et la mise à disposition de locaux et les discours s'entrecroisent.

Pour le groupe libéral-ppn, il y a convergence de vue avec le POP qui a une approche semblable quant au désir d'obtenir un plan d'affectation future du bâtiment avant d'injecter 3 millions. M. Häslér ajoute qu'il donne son appui à une étude complémentaire qui pourrait être réalisée par une commission.

L'orateur s'étonne aussi que la motionnaire soit satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Pour M. Häslér, la démarche proposée par le POP peut être admise. En effet, il faut accepter le rapport si on veut avancer. On pourrait donc prendre en considération le rapport, tout en admettant un investissement minimum. L'intervenant trouverait dommage qu'on ne puisse pas se mettre d'accord sur le montant à débloquer avant la suite de l'étude.

Il estime que ce bâtiment ne menace pas de tomber en ruine et qu'il peut encore supporter quelques années. L'essentiel est de prendre des mesures de sécurité minimales qui pourraient être estimées à un montant de 150'000.- fr. L'orateur comprend que des fuites peuvent exister dans la toiture. Il pense qu'il faut voter un montant pour la réfection urgente et après, avoir plus d'éléments pour s'atteler au reste. Il estime que ce dossier a été mené trop rapidement et rappelle qu'il ne figurait pas dans la planification financière.

Pour M. Häslér, il faut avoir une réflexion avant d'aller plus loin, mais l'orateur souhaite qu'un accord puisse être trouvé car il serait regrettable que le projet soit renvoyé.

M. Thierry Apothéloz, socialiste, s'exprime en ces termes:

«Permettez-moi de vous livrer, ci-après, quelques réflexions d'ordre général:

»Rappelez-vous: il y a à peine un mois, durant trois jours, Genève a vécu, lors de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce, des événements rarissimes et extrêmement graves. Rarissimes, car jamais une ville comme Genève n'avait connu de telles émeutes depuis 50 ans. Extrêmement graves, car la violence déchaînée des casseurs a été d'une telle force que personne ne peut y rester insensible. Si leurs discours ne justifient pas les méthodes employées (je veux parler des pillages de magasins, destructions de vitrines, affrontements avec la police, ...), nous devons en adultes responsables y lire aussi autre chose: un profond mal-être de la jeunesse.

»En effet, la plupart des casseurs étaient âgés de 16 à 25 ans et venaient de Suisse. Je pense pouvoir affirmer ici que ceux-là n'avaient pour but que de casser, de se défouler, mais et surtout d'exprimer ce mal-être, principalement dû à une société qui ne prend pas assez en compte l'individu dans son contexte familial, économique et/ou professionnel.

»Alors, Le Locle deviendra-t-il la Genève d'un soir de folies, la Genève d'émeutes, parce qu'une bâtisse comme l'ancienne poste risque d'être fermée ?

»De prime abord, je ne le pense pas, mais si nous ne nous occupons pas de notre jeunesse, le risque est, à mon sens, présent.

»Nous le savons, la délinquance est présente, pesante, partout et aussi dans notre canton. Même la Télévision suisse romande s'intéresse de près à notre jeunesse délinquante puisqu'elle réalise actuellement un reportage sur celle-ci.

»Je ne voudrais pas faire ici un cours de sociologie sur la délinquance juvénile, mais nous pouvons d'ores et déjà souligner que les adultes doivent continuer à croire en leur jeunesse en leur proposant des lieux d'expression et des moyens d'être. L'ancienne poste, outre son architecture et sa présence au sein de notre ville, est fortement à propos puisqu'elle regroupe en son sein de multiples associations et entreprises. Il est extrêmement important pour une commune comme Le Locle de posséder une telle maison.

»En effet, nous sommes persuadés qu'elle favorisera et même développera une attitude de vie qui commence à se perdre, je veux parler du bénévolat. Les bénévoles, et forcément les associations qui les encadrent, offrent à notre population une formidable école de vie, où petits et grands se rejoignent dans un but commun, qu'il soit sportif, culturel, politique ou encore humanitaire.

»La crise financière importante que nous traversons et dont nous sommes tous conscients ne nous aide pas à prendre des risques et à investir. Tant il est vrai que les actions auprès de la jeunesse sont extrêmement difficiles à justifier auprès de ceux qui doutent. Pourtant, cette justification ne pourra se retrouver que dans l'engagement et la possibilité que nous donnons à notre jeunesse d'exister, de s'exprimer et de créer. Cette justification se retrouve lorsque je croise des jeunes souriants au DJ'13, des jeunes dansant lors d'un concert de musique à l'ancienne poste. Bien d'autres exemples existent encore. Il faut être humble lorsque l'on s'occupe de la jeunesse.

»D'autre part, il est impossible qu'un tel bâtiment soit rentable au sens économique du terme, mais il l'est comme je l'ai mentionné plus haut à d'autres niveaux.

»Bien entendu, certains vont me dire que les travaux prévus ne sont que du hors d'oeuvre, car il manque l'aménagement intérieur. C'est vrai, mais je suis volontiers optimiste quant à la capacité des occupants actuels de s'engager à rénover une partie de ces locaux.

»Je vous rappelle que lors de nos précédents Conseils généraux, nous avons voté pour des structures de la petite enfance, le Foyer de l'écolier appelé désormais la Récré; c'est aussi l'Espace jeunesse, le DJ'13, pour des jeunes entre 13 et 18 ans. Cela fut une étape importante pour notre ville, la majorité des conseillers généraux ont approuvé ces projets, car tous en ont bien compris l'importance. L'ancienne poste, quant à elle, s'occupe des jeunes dès 18 ans, l'adolescence durant plus longtemps qu'au début du siècle. Nous nous devons de miser aussi sur cette tranche d'âge.

»Pour terminer, le fait qu'ils ne cohabitent pas tous dans la même maison ne me dérange pas dans la mesure où les activités et la population accueillie ne sont aucunement semblables.

»Oui, nous soutenons et soutiendrons encore toute action liée à la jeunesse, à cette Maison des jeunes et de la culture et souhaitons même qu'elle se développe. Ils ne demandent pas d'argent, ils sont autonomes, offrons donc cette chance.»

M. Frédéric Blaser, pop, constate que M. Francis Jeanneret s'attribue le rôle du soutien à la jeunesse et aux arts au Locle tout en accusant les autres partis de ne rien faire. Pour l'orateur, il ne suffit pas d'être un fidèle qui dit amen à tout et il est normal que la population se pose des questions. M. Blaser rappelle que le Conseil général est l'émanation de cette population.

L'intervenant relève que le montant de 3 millions ne concerne que la première étape. Il faut cesser de partager le Conseil général et se poser ensemble des questions afin qu'une solution de pérennité soit trouvée. On va investir ces 3 millions et M. Blaser fait remarquer que personne n'a demandé la démolition de l'immeuble M.-A.-Calame 5. La proposition du POP a l'avantage de permettre de commencer les travaux.

Enfin, M. Blaser invite les jeunes à ressortir les tracts électoraux qui avaient tous le souci des problèmes de la jeunesse. Il répète que la proposition faite par son groupe ne reporte pas le projet.

M. Richard Jaggi, socialiste, constate que ce projet a l'avantage de forcer la main pour qu'on s'occupe de l'ancienne poste. Il rappelle que ce sont les jeunes qui sont les initiateurs. Ceux-ci ont eu l'occasion d'inviter la population à voir leurs différentes activités et l'orateur se dit heureux de ce que les jeunes ont fait.

Mme Danièle Cramatte, pop, s'exprimant à titre personnel, déclare que si ce rapport est refusé, il faudra expliquer aux citoyens les autres dépenses que personne ne voit.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, remercie les groupes de l'intérêt porté à ce rapport et constate que personne n'a envisagé sérieusement la démolition du bâtiment il est vrai bien coté puisque classé avec la note 2 dans l'inventaire architectural.

Le Conseil général propose de fait de gérer le crédit global sur le temps et le Conseil communal pourrait y adhérer.

En ce qui concerne la statique du bâtiment, l'orateur déclare qu'elle est réellement menacée. En conséquence, la stabilisation du bâtiment s'impose et explique en grande partie le coût du crédit demandé ce soir.

Il précise que ce bâtiment est implanté sur la nappe phréatique et que les piliers en bois pourrissent.

Il rappelle que ce bâtiment a accueilli par le passé les postes et leur central téléphonique. A l'époque, des transformations importantes ont été faites avec suppression de murs porteurs et report de charge sur certains. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose maintenant la reprise en sous-oeuvre. Un ingénieur mandaté a évalué les risques. Selon ses conclusions, une absence de reprise en sous-oeuvre comporte le risque de provoquer des tassements en particulier sur la façade sud. Cela présente un réel danger.

M. Jambé signale qu'on a mis des témoins sur la façade sud-est et que ceux-ci sautaient dans le mois qui suivait leur pose. Des témoins ont également été posés à l'intérieur en 1997 et ils n'ont tenu que deux mois. En tant qu'exécutif, on ne peut pas admettre que des locataires vivent sous l'empire du risque.

Une visite non agendée des lieux par les organes compétents (ECAI, contrôleur électrique, police) a eu pour conséquence de constater des défauts en matière d'installations électriques et de police du feu. Le bâtiment aurait été fermé si un rapport n'avait pas été présenté au Conseil général. En cas de refus du rapport, le Conseil communal serait obligé de faire évacuer les lieux dès la fin du mois juillet, puisqu'il y a danger.

Le Conseil général demande s'il est possible d'étaler les travaux et M. Jambé précise que c'est ce que le Conseil communal veut faire. Initialement, le crédit demandé était plus petit, mais le Conseil communal n'a pas voulu "saucissonner" le projet.

M. Jambé souligne que tous les éléments concernant la reprise en sous-oeuvre, l'électricité, les façades et les fenêtres, sont dans le crédit.

Quant à l'affectation des locaux, le Conseil communal ne propose rien car il n'a pas l'intention de faire quelque chose. En effet, il se base sur ce que font les jeunes et les autres locataires et estime que la gestion intérieure des lieux doit appartenir aux occupants dans le respect de la loi. C'est donc intentionnellement qu'une transformation intérieure n'a pas été devisée. Ce qu'on veut, c'est assurer la pérennité de ce bâtiment.

L'orateur estime par ailleurs que les considérations qui ont été faites sur la Musique scolaire sont erronées et il répète que c'est sciemment que le Conseil communal n'a rien prévu en matière d'affectation des locaux. Il ajoute qu'on ne préjuge pas le futur du bâtiment avec ce rapport qui s'inscrit dans une démarche logique.

Si l'on se contente de refaire l'électricité et la toiture partiellement, cela signifie qu'on renvoie à 15 ans la reprise en sous-oeuvre. Si le Conseil général prend cette décision, le Conseil communal aimerait être couvert. M. Jambé répète que l'exécutif souhaite disposer de l'intégralité du crédit, de manière à pouvoir le gérer dans le temps.

Le porte-parole du Conseil communal déclare ne pas vouloir se prononcer sur les considérations d'ordre général, mais il rappelle que ce lieu correspond à un besoin avéré de la jeunesse et des associations ainsi que des pompiers qu'on aimerait toutefois pouvoir installer ailleurs. Il ajoute qu'il y a également une entreprise dans ce bâtiment et qu'il faut aussi considérer les intérêts de celle-ci.

Il signale encore qu'en matière de chauffage, il convient de respecter les normes de l'OPAIR.

Concernant l'ancien technicum, la position du Conseil communal est précise et a été évoquée à la commission financière. En effet, il n'est pas possible de sauver 3 bâtiments au vu de l'état des finances communales. Pour l'orateur, l'ancien technicum est condamné. Une reprise en sous-oeuvre de celui-ci serait également nécessaire et ce bâtiment se prête moins bien que l'ancienne poste aux diverses activités. De plus, il faudrait chauffer ce bâtiment, il conviendrait de sérieusement l'isoler et de remplacer l'intégralité des fenêtres. Par ailleurs, il se trouve en zone

d'utilité publique à vocation scolaire et c'est une affectation scolaire qui devra être faite par souci de rentabilisation du CIFOM. C'est ainsi que se dessine l'avenir du site en question.

M. Jambé déclare que le Conseil communal n'est pas favorable à la création d'une commission de 11 membres.

S'agissant de la satisfaction des besoins de la jeunesse, il rappelle que la commune est déjà intervenue pour la Récré et le DJ'13. Le projet présenté ce soir, plus conséquent, s'adresse en partie aux jeunes adultes. Il ne peut être réalisé que par étapes. Il appartient entre autres aux jeunes de définir le cadre dans lequel ils évoluent au sein de ce bâtiment. La liberté d'expression doit exister sans contrainte insupportable. Quant à l'activité productrice, il faut la soutenir également. En résumé, vous l'aurez sans doute compris, le Conseil communal ne souhaite pas que ce bâtiment soit rasé pour deux raisons: l'une a trait à l'architecture, l'autre au rôle social qu'il joue dans la cité depuis de nombreuses années.

M. Frédéric Blaser, pop, précise qu'il n'a pas proposé la création d'une commission pour la jeunesse mais pour le problème de M.-A.-Calame 5. Il estime qu'il n'y a pas un grand chemin à faire entre la proposition du POP et celle du Conseil communal. Au contraire, la proposition du POP assurerait la position du Conseil communal.

Comme président de la commission financière, M. Blaser déclare qu'il sera attentif à l'avenir sur la façon dont le Conseil communal expose ses problèmes. Il constate en effet que la commission enregistre sans approuver alors que le Conseil communal interprète cela comme une approbation.

Pour l'orateur, le problème de l'ancien technicum dépasse la démolition. Concernant la réponse à la motion du groupe socialiste, l'intervenant estime que des explications plus intensives devraient être données.

M. Alain Rutti, radical, remercie le Conseil communal pour ses explications et considère qu'on joue sur les mots en matière d'affectation. Il dit avoir appris quelque chose d'important à ce sujet puisque cette affectation durera tant que les jeunes le voudront.

Concernant les mesures sur l'affaissement, le rapport n'en a pas beaucoup parlé, alors que cela a été la charnière de la discussion. L'orateur estime qu'il n'a aucun moyen de pouvoir juger la gravité de la situation. On sait seulement que l'immeuble bouge. Toutefois, il n'y a pas besoin d'être ingénieur pour comprendre qu'on ne peut pas réaliser partiellement une reprise en sous-oeuvre. A titre personnel, M. Rutti déclare qu'il soutiendra la position du Conseil communal.

M. Charles Häsler, libéral-ppn, constate qu'on erre dans les appréciations et que si la visite impromptue de différents organes n'avait pas eu lieu, le bâtiment serait resté en l'état durant plusieurs années encore. Il remarque que la proposition du POP consiste à voter l'ensemble du crédit tel qu'il est présenté.

Pour la qualité du débat et pour permettre aux groupes de se concerter, M. Häsler propose une suspension de séance, ce qui est admis.

La séance est suspendue pour 15 minutes.

M. Claude Dubois, libéral-ppn, regrette l'attitude du Conseil communal devant un tel objet, puisqu'il ne présente pas tous les éléments. L'orateur estime qu'il est facile ensuite de mettre la responsabilité sur le Conseil général, alors que l'information la plus importante est venue durant la séance.

M. Charles Häsler, libéral-ppn, est en tout cas d'accord sur une chose, c'est qu'il faut éviter le renvoi de ce rapport. La question qui se pose est de savoir quel montant il faut mettre dans l'arrêté.

Pour la reprise en sous-oeuvre qui permettra de limiter les tassements, l'orateur estime qu'on peut attendre encore un ou deux ans pour permettre une réflexion plus élaborée.

En ce qui concerne l'occupation du bâtiment, M. Häsler constate qu'il y a deux sociétés et qu'on se trouve devant une situation floue. Il se demande si dans 5 ans, ce bâtiment sera encore en activité pour la jeunesse.

M. Häsler pense qu'il faudrait commencer par refaire l'électricité ainsi qu'une partie des travaux de ferblanterie et fenêtres. Il propose pour cela un montant de 400'000.- fr., mais souhaiterait se mettre d'accord avec le POP.

M. Pierre Castella, libéral-ppn, estime que chacun connaît la situation économique de la commune et qu'on doit se baser sur des faits. On doit bâtir un avenir.

Il constate que certains ont déjà fait leur choix entre l'ancienne poste et l'ancien technicum. M. Castella rappelle que l'ancien technicum jouit d'une situation exceptionnelle à proximité des écoles techniques et que l'implantation d'une pépinière d'entreprises serait bienvenue, car on a besoin de producteurs. L'orateur ne veut pas faire une opposition entre l'art et l'économie, mais si un choix devait être fait, il dit qu'à titre personnel, il choisirait la pépinière d'entreprises.

Pour ce qui est de l'ancienne poste, il faut scinder le problème de la réfection du bâtiment et de son affectation.

M. Castella pense que l'implantation d'une pépinière d'entreprises dans l'ancien technicum doit être examinée.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, précise à M. Claude Dubois que la reprise en sous-oeuvre est projetée parce que le bâtiment s'affaisse et que cela n'est pas un scoop, le Conseil communal entend stabiliser le bâtiment.

S'adressant à M. Charles Häsler, le porte-parole de l'exécutif dit que le montant demandé n'a rien à voir avec l'affectation. Le Conseil communal veut préserver le bâtiment.

Par ailleurs, M. Jambé appuie le discours de M. Castella, tout en déclarant que l'implantation d'une pépinière d'entreprises ne se fera pas forcément dans l'ancien technicum, mais bien à proximité des écoles.

L'intervenant considère qu'on passe sous silence les subventions fédérales. Il explique que pour les obtenir, il faudrait au moins qu'un crédit de 1,7 million soit voté.

Mme Florence Perrin-Marti, socialiste, déclare:

«Le groupe socialiste accepte ce rapport et son arrêté, mais si sa position devait mettre en danger l'ancienne poste, nous nous rallierions aux amendements éventuels. Nous estimons que la création d'une commission est inutile et que si discussion il doit y avoir, cela doit se faire au sein de la commission financière.»

M. Charles Häsler, libéral-ppn, remarque qu'on se livre à un exercice qu'on n'aime pas faire mais qu'il faut bien fixer un montant arbitraire pour faire les premiers travaux. Le groupe libéral-ppn n'est pas d'accord d'investir 3 millions sans conception d'utilisation du bâtiment. Cependant, il estime qu'il faut procéder à une sauvegarde immédiate, c'est pourquoi il propose un montant de 400'000.- fr. destiné à des travaux d'électricité, de couverture et de ferblanterie.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, rappelle que l'exécutif veut, par souci de sécurité, consolider le bâtiment et il estime que fixer un montant de 400'000.- fr. n'est pas un bon choix. Les 400'000.- fr. dépensés au titre de la seule réfection de l'électricité, de la couverture et de la ferblanterie risquent d'être mis en péril par l'instabilité du bâtiment.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion.

A l'article premier, l'amendement popiste consistant à faire figurer un montant de 1'460'000.- fr. comme crédit obtient 6 voix, alors que l'amendement libéral-ppn consistant à mettre un montant de 400'000.- fr. obtient 10 voix.

L'amendement libéral-ppn opposé à la proposition du Conseil communal obtient 12 voix contre 16.

L'arrêté est voté par 17 voix contre 11.

Au vote d'ensemble, le Conseil général, par 16 voix contre 11, accepte le rapport ainsi que l'arrêté suivant:

A R R E T E

concernant un crédit pour l'assainissement et l'entretien de l'immeuble M.-A.-Calame 5

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu le rapport du Conseil communal, du 10 juin 1998,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 3'050'000.- fr. est accordé au Conseil communal pour l'assainissement et l'entretien de l'immeuble M.-A.-Calame 5.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 05 et amortie au taux de 0,5%.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

1.2. Séance du Conseil général du 25 novembre 1998

Projet d'arrêté de M. Vladimiro Zennaro et consorts: Crédit pour les travaux d'assainissement urgents de l'immeuble M.-A.-Calame 5

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 170'000.- fr. est accordé au Conseil communal pour l'exécution des travaux d'assainissement urgents de l'immeuble M.-A.-Calame 5, permettant la poursuite de son utilisation.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 05 et amortie au taux de 0,5%

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

M. Charles Häslér, libéral-ppn, présente le projet d'arrêté et rappelle qu'un projet d'arrêté se traite sur deux séances.

L'orateur ne tient pas à refaire l'histoire. Aujourd'hui, il faut constater que ce bâtiment existe et qu'il est utilisé par des personnes et des institutions. Il est en mauvais état depuis de nombreuses années. L'objet qui a déclenché le processus qu'on connaît est une inspection des services électriques. Des risques réels au plan de la sécurité sont encourus et tant l'exécutif que le législatif en ont connaissance. Aussi, il faut prendre des mesures, puisqu'on ne peut pas laisser la situation en l'état et il faut soit assainir le bâtiment, soit le fermer.

M. Häslér constate que l'exécutif a pris une décision lourde de venir avec un crédit brutal et que la situation a été bloquée. Pour l'orateur, cette situation s'est éclaircie depuis le vote populaire sans toutefois que l'on puisse savoir si c'est le montant qui a été rejeté ou le principe d'une réfection. L'intervenant pense qu'il serait malvenu de faire une interprétation rapide de ce vote. Toutefois, un problème est ressorti, qui est celui de l'électricité et le projet d'arrêté présente une solution pour l'immédiat.

En tant qu'autorité responsable, l'orateur estime qu'on a le devoir d'assurer la sécurité dans le bâtiment et pas le confort des utilisateurs. Pour permettre la poursuite des activités avec sécurité à moyen et long terme, il faut savoir ce que sera l'avenir du bâtiment. Pour M. Häslér, le montant de 170'000.- fr. est une somme qui n'est pas négligeable, mais il faut voir l'avenir de ce bâtiment.

M. Claude Leimgruber, président, propose de traiter ce projet d'arrêté ce soir et rappelle que par deux fois, cette procédure a été adoptée.

A la majorité, il est admis d'ouvrir la discussion ce soir.

M. Rémy Cosandey, Droit de parole, s'exprime en ces termes:

«Le mouvement Droit de parole est partagé au sujet du crédit de 170'000 francs qui nous est demandé pour l'exécution de travaux d'assainissement urgents dans l'immeuble M.-A.-Calame 5. Certains de nos élus voteront ce crédit dans la mesure où il permettrait d'éviter une fermeture immédiate de l'ancienne Poste. D'autres estiment au contraire qu'une expertise détaillée du bâtiment constitue un préalable impératif à tout investissement, quelle qu'en soit l'importance. Je me fais l'interprète de cette position.

»Le débat passionné qui s'est engagé à propos de l'ancienne Poste et le résultat de la votation populaire du 27 septembre n'ont pas permis de séparer deux problèmes que certains ont absolument voulu lier: d'une part la rénovation de M.-A.-Calame 5 et d'autre part les besoins en locaux de plusieurs sociétés ou groupes de jeunes.

»Commençons par les besoins des jeunes et des sociétés de la ville. Droit de parole a toujours affirmé qu'il était nécessaire d'avoir au Locle des équipements culturels et sportifs pouvant permettre à la population en général et aux jeunes en particulier de pratiquer une vie associative de qualité. A plusieurs reprises, nous avons demandé que les besoins existants soient recensés et proposé qu'une étude détaillée soit confiée à un étudiant qui pourrait par exemple y consacrer une thèse en sciences sociales. A ce jour, notre suggestion est restée sans effet. De même, le Conseil communal n'a jamais pris directement contact avec le Groupement des sociétés locales qui regroupe 78 sociétés de la ville, lesquelles regroupent plusieurs milliers de membres et surtout plusieurs centaines de jeunes.

»Nous tenons donc à affirmer très clairement que les jeunes et les sociétés qui occupent des locaux dans l'ancienne poste méritent d'être soutenus. Faut-il pour autant répondre à leurs légitimes revendications en assainissant à coup de millions un bâtiment dont le Conseil communal ne nous a pas encore révélé l'état réel de dégradation?

»Dans ce dossier de l'ancienne Poste, il y a un immense malaise dû au fait que beaucoup de personnes refusent d'assumer leurs responsabilités. Des élus qui ont voté le crédit de 3 millions au Conseil général reconnaissent l'avoir refusé en votation populaire. Des anciens élus utilisent la tribune libre pour exprimer leur position. Des militants de partis souhaitent la démolition de l'immeuble M.-A.-Calame 5 mais n'osent pas le dire officiellement de peur de perdre des électeurs.

»Dans son rapport du 10 juin dernier, le Conseil communal déclarait qu'une fois le point critique dépassé, la conservation d'un bâtiment passe obligatoirement soit par un investissement financier important, soit par sa démolition inéluctable. Nous pensons la même chose. Dès lors, l'alternative est simple: ou l'ancienne poste peut être restaurée à un prix final que nous connaissons à l'avance, ou on se résout à la démolir. Pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause, il est donc indispensable que le Conseil communal fasse faire une analyse complète du bâtiment par un expert choisi hors de l'administration communale. Pour l'instant, le seul chiffre qui nous semble crédible est celui cité par un ancien gérant des immeubles communaux qui estime à 12 millions le coût total de la rénovation de l'ancienne Poste, évaluation confirmée par un architecte privé de la ville.

»Le crédit qui nous est demandé ce soir n'est que du vent. Ou il est insuffisant puisqu'il ne représente qu'une infime partie de l'argent qu'il faudra dépenser pour sauver M.-A.-Calame 5, ou il constitue un gaspillage de 170'000 francs en cas de démolition de l'immeuble.

»Nous ne pouvons pas cautionner un tel gaspillage à l'heure où les caisses de la ville sont vides, qu'on se prépare à introduire une taxe sur les déchets et qu'on veut faire payer aux fonctionnaires le prix des difficultés financières de la ville.

» Voter ce soir un crédit pour la rénovation de l'ancienne Poste, quel qu'en soit le montant, n'est pas seulement une erreur de gestion, mais également et surtout une erreur politique. Les électeurs loclois qui ont massivement refusé de dépenser trois millions le 27 septembre se sentiraient trompés si on leur imposait le même projet coupé simplement en tranches différentes. Nous n'avons pas envie d'entendre à nouveau dire partout qu'il ne sert à rien d'aller voter puisque les autorités font de toute façon ce qu'elles veulent. Notre ville pourrait faire l'économie d'un nouveau référendum.

» Plusieurs élus de Droit de parole refuseront donc ce soir de donner un chèque en blanc au Conseil communal, à qui nous demandons un rapport complet allant dans le sens de la motion déposée par le groupe libéral-ppn. Faire de la politique, c'est choisir. Qu'on nous propose un véritable choix et nous saurons assumer pleinement nos responsabilités.»

M. Francis Jeanneret-Gris, socialiste, déclare:

«A lire ce projet d'arrêté, on croit lire "en attendant Godot" de S. Beckett ou "la cantatrice chauve" d'E. Ionesco, tant on baigne dans l'absurde. Sans remettre en cause le résultat du vote populaire, on est quand même en droit de se demander de quelle récupération ou de quel dédouanement veut se parer le parti libéral-ppn par un tel projet d'arrêté.

» On a accusé le Conseil communal et le Conseil général de gaspiller les deniers publics. Alors, reprenons les faits:

- maintenant, on a perdu 250'000.- fr. de subventions fédérales;
- si l'on dégage 170'000.- fr., c'est pour l'électricité et les voies de secours;
- si l'on refait la partie électrique sans entreprendre aussi le toit qui coule, on n'évite pas des accidents;
- si l'on refait le toit (réfection budgétée à 410'000.- fr.) sans reprendre l'immeuble en sous-oeuvre, il faudra le refaire deux fois;
- etc. Donc les mesures minimales étaient celles du projet initial.

» De la sorte, proposer un crédit de 170'000.- fr. est une manière élégante mais perverse et coûteuse de proposer la démolition de l'Ancienne poste.

» Aussi le groupe socialiste propose un amendement qui égratigne la volonté populaire certes, mais qui nous paraît avoir au moins le bénéfice de la cohérence si la volonté réelle de ce Conseil est de permettre la poursuite de l'utilisation de cet immeuble. Nous proposons d'augmenter le crédit de 170'000.- fr. (électricité et voies de secours) de 410'000.- fr. (réfection de la toiture). Nous modifions donc l'article premier de la manière suivante: "Un crédit de 580'000.- fr. est accordé", etc.»

Mme Danièle Cramatte, pop, rappelle que lorsque le rapport du Conseil communal avait été présenté, le POP était partagé. Aujourd'hui, il est perplexe face à ce projet d'arrêté. Ne pas le voter, poursuit l'intervenante, favoriserait la fin des activités dans le bâtiment. Mais voter ce crédit est un pis-aller. Le problème de la stabilité n'est pas résolu et la stabilité doit être vérifiée.

L'oratrice constate par ailleurs qu'on ne pourra plus toucher la subvention fédérale. Par ailleurs, elle souligne que lorsque le Grand Conseil a voté le crédit pour la réfection du théâtre de La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat a dit que le haut du canton devait être pris en considération. Dans cette perspective, Mme Cramatte pense qu'il faudrait s'approcher de l'Etat pour toucher une subvention.

Enfin, l'intervenante trouve regrettable que les référendaires aient affolé la population. Elle annonce que le groupe popiste acceptera ce projet d'arrêté avec l'amendement du groupe socialiste.

M. Alain Rutti, radical, considère qu'après cinq mois, les propositions sont toujours les mêmes. En juin, lors du vote du rapport, le groupe radical avait demandé le renvoi du rapport au Conseil communal. Aujourd'hui, on n'a pas avancé d'un pas. Il y a cinq mois, la réponse était mieux étayée que le rapport. En effet, le Conseil communal avait dit que le bâtiment s'effondrait. Il faut constater que la population s'est opposée à ce crédit. Pour l'orateur on ne peut pas maintenant revenir sur cette décision.

M. Rutti constate que les portes de ce bâtiment n'ont pas été fermées à la suite du refus du crédit, alors que cela avait été dit. Il estime qu'on ne peut pas juger des dangers puisqu'on ne sait pas si les risques décrits sont exagérés ou insupportables, auquel cas on aurait déjà dû fermer le bâtiment.

Le groupe radical acceptera la motion 9.2., mais refusera le projet d'arrêté et son amendement.

M. François Aubert, Droit de parole, déclare:

«Si le groupe Droit de parole est divisé quant à l'assainissement urgent de l'Ancienne poste, il est au moins cohérent et considère qu'il n'y a en réalité qu'une alternative:

- soit la démolition du bâtiment à brève échéance;
- soit le sauvetage de son enveloppe, mais en y consacrant un montant raisonnable, et non pas une somme dérisoire.

»En effet, à notre avis, un montant de 170'000.- fr. est largement insuffisant pour un assainissement urgent et serait gaspillé si un nouveau crédit plus important, au moins pour la réfection de la toiture, n'était pas accepté très rapidement.

»Pour plusieurs membres de Droit de parole, cet édifice doit être sauvé. Son utilisation actuelle sur le plan social et culturel n'est qu'un aspect de la nécessité de ce sauvetage. Le rôle qu'il joue dans l'urbanisme et la richesse du patrimoine architectural de notre ville est à nos yeux encore plus important, et irremplaçable. Il est bien entendu gênant, à la suite du vote populaire du 27 septembre dernier, de voter un crédit sur cet objet. Néanmoins, le peuple ne s'est pas prononcé sur le sauvetage ou la démolition de ce bâtiment, mais bien sur un crédit de 3 millions contesté principalement par le fait qu'il n'était pas appuyé par une étude sérieuse.

»Par conséquent, personnellement, j'accepterai l'amendement déposé par le PS.»

M. Vladimiro Zennaro, libéral-ppn, dit en avoir ras-le-bol de toujours entendre que son groupe fait de la récupération politique. Il estime avoir la même cohérence puisqu'il s'opposait à l'investissement et que maintenant il propose de prendre le temps de faire un rapport complet. Si cela est considéré comme de la récupération politique, l'orateur annonce qu'il retirera son projet d'arrêté.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, remercie le législatif de bien vouloir se préoccuper de la sécurité du bâtiment. Il rappelle qu'en plus du rapport du contrôle électrique, il y a eu aussi un rapport de la police du feu et qu'une intervention sur le toit a également été jugée nécessaire.

Si le Conseil communal a insisté à l'époque sur l'aspect de la sécurité, c'est bien parce que les dangers ont été identifiés et que c'était de sa responsabilité de le faire. M. Jambé ajoute par

ailleurs que le Conseil communal a l'habitude d'entendre dire que ses rapports sont mal faits. Mais faire croire que le rapport n'était basé sur rien, c'est mentir, dit encore l'orateur qui trouve heureux que certains aient tout de même reconnu que le développement du rapport par le Conseil communal avait permis de mettre en évidence l'ampleur du problème.

En ce qui concerne la qualité architecturale contestée par certains, elle est reconnue en revanche dans l'inventaire fait au début des années nonante. Le Conseil communal ne souhaite pas avoir de dents creuses dans le tissu urbain, c'est la raison pour laquelle il s'oppose à la démolition de ce bâtiment. M. Jambé pense que le peuple a voté contre une dépense importante. Le Conseil communal se soumet donc au verdict populaire et admet qu'on dépense moins. Il a attendu que, comme ils l'avaient promis, les référendaires déposent un projet d'arrêté pour garantir le financement des travaux de première urgence.

Au sujet de la fermeture du bâtiment, le Conseil communal n'a pas de solution de rechange pour les sociétés qui utilisent l'ancienne poste et particulièrement la musique scolaire, mais il ne peut attendre plus longtemps, car les installations électriques ne sont plus conformes. Dès lors, l'exécutif acceptera le projet d'arrêté et l'amendement.

Concernant la démarche pour obtenir une subvention auprès de l'Etat, une demande pourrait être faite, mais elle n'aboutira pas à un financement substantiel des travaux prévus.

M. Jambé ajoute encore que l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a procédé à des relevés pour suivre de manière plus précise le tassement du bâtiment.

S'adressant à M. Rémy Cosandey qui a dit que la politique, c'était choisir, le porte-parole de l'exécutif a plutôt l'impression que pour l'intéressé, c'est moisir. M. Jambé rappelle que le Conseil communal a déposé un rapport au Conseil général qui précisait le sens des interventions en faveur de la jeunesse, principalement avec le foyer de l'écolier, le DJ'13 et l'ancienne poste. L'exécutif croit avoir répondu aux besoins de la jeunesse. Il est clair que le club de natation demande une piscine couverte et que le hockey-club voudrait une patinoire couverte. Les problèmes des sociétés locales sont connus et les revendications de celles-ci sont accueillies favorablement dans la mesure du possible.

Par conséquent, M. Jambé ne voit pas d'intérêt à confier à un étudiant un travail de thèse pour recenser les besoins des sociétés.

L'appréciation du coût de réfection de 12 millions avancée par Droit de parole tombe d'un chapeau, poursuit M. Jambé. En effet, le même ancien gérant qui a articulé ce chiffre avait déjà sorti des âneries concernant la STEP, lors du vote du crédit pour le remplacement de la presse à boue. L'intervenant répète qu'il n'a jamais été dans les intentions de l'exécutif de demander de crédit pour une réfection intérieure du bâtiment. Articuler un montant de 12 millions, c'est faire peur inutilement à la population.

M. Jean-Paul Wettstein, conseiller communal, directeur des Services industriels, déclare que l'installation électrique n'est pas plus dangereuse qu'avant, mais qu'elle est dangereuse aujourd'hui. Il ajoute que si les accidents électriques sont rares, 80% d'entre eux sont des accidents mortels.

Quant à la responsabilité, elle change en fonction de la connaissance qu'on peut avoir des dangers et dans le cas de l'ancienne poste, on a aujourd'hui connaissance des risques. Par ailleurs, la responsabilité en cas d'accident incombe personnellement au directeur des Services industriels et M. Wettstein ne veut pas assumer de risque. Il cite un autre cas où il a été appelé devant le tribunal pour une affaire concernant une installation au gaz défectueuse. Il ajoute que les gens qui sont dans le bâtiment de l'ancienne poste encourent des risques.

Enfin, M. Wettstein déclare que si le projet d'arrêté, amendé ou non, ne passe pas ce soir, la Direction des Services industriels devra, avec regrets, couper l'électricité.

M. Vladimiro Zennaro, libéral-ppn, constate que lorsque le débat a été lancé, le seul objectif était le maintien du bâtiment en sauvegardant l'intégrité des occupants. Vu la tournure de la discussion, l'orateur annonce qu'il retire son projet d'arrêté.

M. Francis Jeanneret-Gris, socialiste, constate que la vérité vient enfin d'être dite avec naïveté.

M. Rémy Cosandey, Droit de parole, considère que les propos du porte-parole de l'exécutif sont exagérés et dépassent les bornes. L'orateur affirme qu'à aucun moment il n'a déclaré vouloir la démolition de l'immeuble. Il annonce qu'il votera certainement la motion.

Motion de M. Vladimiro Zennaro et consorts: Avenir de l'ancienne poste (M.-A.-Calame 5)

"Le Conseil général demande au Conseil communal d'examiner l'avenir qu'il convient de réserver au bâtiment de l'ancienne poste. Cette étude devra tout d'abord définir les besoins effectifs des utilisateurs actuels ou potentiels et vérifier l'adéquation des locaux aux utilisations retenues. Elle prendra également en compte les autres locaux disponibles en ville du Locle. Elle devra déboucher sur un certain nombre de scénarios sans a priori sur le maintien ou non du bâtiment ni sur la conservation de celui-ci en propriété communale.

Chaque scénario présentera les répercussions financières qu'il engendre ainsi que les possibilités de rentabilisation des investissements qu'il comporte."

Mme Dominique Buliard, libérale-ppn, considère que le texte de la motion est clair et concis. Une étude est demandée pour toutes les inconnues qui subsistent, puisque seuls en effet les besoins des utilisateurs actuels sont connus. Il faudrait connaître la situation à moyen et à long terme.

Le second volet de l'étude, pourrait inventorier des locaux similaires qui existent en ville, tels que buffet de la gare et bâtiments à la rue du Temple.

Par ailleurs, il conviendrait de chiffrer différents éléments et comparer les coûts d'entretien avec des prévisions de recettes.

Compte tenu de la valeur architecturale de ce bâtiment, l'oratrice pense qu'un acheteur pourrait être intéressé. De plus, des solutions de remplacement devraient être trouvées.

Vu que trop d'inconnues subsistent aujourd'hui, la motion déposée semble être un bon moyen d'apporter des réponses et des éclaircissements à ce dossier.

M. Francis Jeanneret-Gris, socialiste, déclare:

«Si, avec le projet d'arrêté, nous étions dans l'absurde, avec cette motion, on entre franchement dans, et nous n'hésitons pas sur le mot, on entre dans l'odieux. Il nous a rarement été donné de voir s'afficher, sous le couvert de l'objectivité et de la distance sérieuse, tant de mauvaise foi, parce que n'ose pas dire la vérité.

»En effet, on demande au Conseil communal de faire ce qu'il a déjà fait. Si nous reprenons les termes de la motion, on peut dire que:

1. Les besoins actuels et futurs sont clairs: cet immeuble est et sera une maison de la culture et des sociétés locales.
2. Poser le problème de l'adéquation des locaux fait rire: il est sûr qu'on n'y fera ni du tennis, ni du hockey sur glace.
3. Parler des autres locaux disponibles relève d'une ignorance inquiétante puisqu'il n'est pas nécessaire d'être grand prêtre pour savoir qu'il n'y en a pas. Si l'on pense à l'ancien Technicum, on fait fausse route, car son implantation est inadéquate pour le type d'activités qui ont cours à l'Ancienne poste, qu'il nécessiterait des investissements de réfection aussi, si ce n'est plus élevés que l'Ancienne poste et que sa vocation dans le campus de formation doit aller vers celle-ci.
4. Etablir des scénarii sans projet, c'est nier l'essence même du politique qui consiste précisément à choisir et à établir des priorités.
5. Se demander si cet immeuble doit être conservé en propriété communale, alors là, devant tant de bêtise, les bras nous en tombent! Cet immeuble est amorti à 0, on peut donc le donner symboliquement. Qui en voudra?
6. Parler enfin de "rentabilisation des investissements", c'est doublement confondant car c'est
 premièrement: assimiler la rentabilité quantitative (à court terme) et la rentabilité qualitative (à long terme). Former un ingénieur coûte très cher sur le moment, mais que rapportera-t-il dans le futur?
 deuxièmement: les institutions d'une collectivité ne peuvent être soumises à la même appréciation que dans le domaine privé. Peut-on rentabiliser des écoles? Peut-on rentabiliser des églises? etc.

»L'argumentation des motionnaires, ainsi, non seulement s'effondre dans le ridicule, mais surtout elle révèle son vrai visage qu'elle avait voulu masquer - et là est l'odieux -: il faut raser la vieille poste, mais il ne faut pas le dire.

»Le groupe socialiste, par conséquent, refusera, ce qui n'est pas dans ses habitudes, cette motion.»

Mme Danièle Cramatte, pop, constate qu'en juin dernier, tous les partis s'étaient exprimés en faveur du maintien de ce bâtiment.

L'oratrice pense qu'il est illusoire de vouloir le vendre et cite l'exemple de Grande-Rue 1.

Enfin, Mme Cramatte annonce que le groupe popiste acceptera cette motion.

S'exprimant au nom de Droit de parole, M. Jean-Claude Porret estime qu'on aurait dû commencer par cette étude, ce qui aurait permis de remettre l'électricité en état rapidement.

M. Alain Rutti, radical, comprend que le parti socialiste se soit exprimé en ces termes puisqu'il est déçu. Pour sa part, le groupe radical appuiera cette motion. L'orateur rappelle qu'en juin dernier, son groupe avait déjà demandé une étude sérieuse. Rien ne dit que dans cinq ans, on aura la même affectation pour ce bâtiment. Maintenant, on désire savoir ce qui se passera avec ce bâtiment. L'orateur se demande pourquoi il est inimaginable de parler de rentabilité. Cette motion vise à répondre aux questions.

Mme Dominique Buliard, libérale-ppn, accepte d'être accusée de manquer de courage politique, à voir de quelle façon ceux qui n'en manquent pas sont prêts à dépenser n'importe quelle somme sans même connaître le coût total de l'opération.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, annonce que l'exécutif entre en matière, même s'il sera difficile de faire une étude sérieuse. En effet, le Conseil communal pense que le type d'affectation est idoine aujourd'hui.

Reste à étudier l'alternative sur le maintien ou non du bâtiment.

Quant à l'idée de céder l'immeuble, le Conseil communal a déjà étudié certains scénarios. On pourrait envisager la création d'une Fondation ou d'une coopérative. L'orateur estime que le rôle social et culturel de l'ancienne poste devrait être maintenu.

M. Charles Häsler, libéral-ppn, estime que les limites dans l'insulte ne doivent pas être dépassées. Pour l'orateur, le maintien du bâtiment est un sujet qu'on aurait voulu voir aborder. Il apparaît logique d'étudier également ce cas de figure. M. Häsler estime qu'en tant que Conseil général, on est en droit de savoir comment 3 millions seront affectés. Il souhaite que cette motion soit traitée rapidement par le Conseil communal.

Mme Danièle Cramatte, pop, considère que le parti libéral-ppn, en matière de finances, était moins frileux lors de l'octroi d'une subvention en faveur des Moulins du Col-des-Roches.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, fait remarquer qu'on savait ce qu'on voulait faire avec le crédit sollicité de 3 millions. Il répète qu'il y a peu de locaux libres au Locle pour ce type d'activité et se demande à quels locaux de la rue du Temple il a été fait allusion.

La discussion est close.

La prise en considération de la motion est votée par 18 voix.

1.3. Séance du Conseil général du 27 janvier 1999

Interpellation de M. Charles Häslér: Ancienne poste: la véracité des affirmations et l'exactitude des chiffres, SVP!

"A la suite des péripéties qui ont agité le dossier de l'Ancienne poste pendant près de six mois pour ramener celui-ci à la case départ le 25 novembre dernier, 48 heures ont suffi au Conseil communal pour permettre la poursuite de l'utilisation du bâtiment par ses occupants dans les conditions de sécurité requises, en engageant des travaux dans le cadre de ses compétences financières de 50'000.- fr.

Si nous saluons la célérité dont a fait preuve notre exécutif pour trouver une solution dans l'immédiat, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'interrogations subsistent.

Le Conseil communal peut-il dès lors apporter ses éclaircissements sur les questions suivantes:

1. pourquoi le Conseil communal a-t-il attendu le 25 novembre 1998 pour donner aux Services industriels (S.I.) le mandat de chiffrer le coût des travaux nécessaires à la mise en conformité des installations électriques ?
2. les S.I. n'étant apparemment pas impliqués dans l'estimation des 150'000.- fr. figurant au rapport du 10 juin 1998, d'où provient ce montant, qui l'a établi, sur quelles bases et dans quelle relation avec le rapport du contrôleur des installations électriques ?
3. dans son rapport du 10 juin 1998, le Conseil communal précise en page 2 que, selon le rapport du contrôleur, «la quasi totalité des installations n'est plus conforme (...) un assainissement nous est imposé dans les plus brefs délais». En page 3 du même rapport, le coût de l'assainissement de l'électricité est devisé à 150'000.- fr. Par le communiqué de presse paru le 28 novembre, l'exécutif annonce avoir mandaté les S.I. pour «évaluer les travaux strictement nécessaires à la mise en conformité de l'installation électrique» dont le coût ne devra pas dépasser les compétences financières du Conseil communal. Dès lors, comment le Conseil communal peut-il expliquer la réduction de 150'000.- fr. à moins de 50'000.- fr. du coût de l'assainissement qui nous est imposé ? Les S.I. vont-ils travailler «à perte» ?
4. le Conseil communal peut-il nous indiquer aujourd'hui le montant réel des travaux de mise en conformité des installations électriques ?
5. suite à l'échec des discussions du Conseil général du 25 novembre dernier, est-il vrai que les dirigeants de la Musique scolaire avaient d'eux-mêmes trouvé d'autres locaux pour leur activité, vu les menaces de coupure imminente de l'électricité ?

Nous remercions par avance le Conseil communal pour la clarté des réponses qu'il voudra bien apporter à nos interrogations."

M. Charles Häslér, libéral-ppn, annonce qu'il sera bref et constate que depuis 8 mois, le sujet de l'ancienne poste anime la vie politique locloise, alors que le groupe libéral-ppn a l'impression d'être mené en bateau.

Sans vouloir reprendre le problème de l'affectation du bâtiment, l'orateur estime que des zones d'ombre subsistent depuis le rapport de juin 1998 jusqu'à aujourd'hui, d'où le dépôt de cette interpellation.

M. Häslér précise qu'à la fin de la question 3, il faut comprendre les entreprises d'électricité et non les Services industriels. L'intervenant demande s'il est vrai que les installateurs de la place auraient offert leurs services pour travailler dans les compétences du Conseil communal en ce qui concerne l'électricité. Il aimerait également connaître les différences prestations/coûts entre les différentes entreprises et ce qui sera fait exactement par le Conseil communal.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, partage le préambule de l'interpellation, tout en précisant que l'ensemble des données étaient à disposition.

A la question 1, M. Jambé répond que les Services industriels n'ont pas reçu de mandat pour vérifier les exigences du contrôleur.

A la question 2, M. Jambé répond que ce sont les entreprises de la place qui ont évalué la mise en conformité des installations et qu'elles ont tenu compte du prêt d'un tableau électrique, des exigences de la police du feu ainsi que de l'installation d'un éclairage de secours.

A la question 3, M. Jambé répond que les travaux électriques d'urgence ont été entrepris sous une forme provisoire et qu'il conviendra de les adapter ultérieurement si un crédit est voté. 29'000.- fr. ont été engagés pour la sécurité électrique, alors que les cadres et la cage d'escalier seront améliorés. L'orateur précise que les entreprises de la place ne travailleront pas à perte. Dans le rapport de l'époque, on n'avait pas mis avec précision l'effort qu'elles pourraient faire en faveur de la jeunesse en renonçant à leur marge. Si des rabais avaient été accordés, cela aurait permis au Conseil communal de travailler dans ses compétences.

A la question 4, M. Jambé précise qu'il conviendra de dépenser 70'000.- fr. pour la mise en conformité de l'électricité, 5'000.- fr. de plus-value, 10'000.- fr. pour l'éclairage et 70'000.- fr. pour la détection, soit un montant d'environ 155'000.- fr. Cela est conforme au devis présenté dans le cadre du rapport initial.

A la question 5, concernant l'agitation qui a eu lieu autour de ce problème, M. Jambé répond que cette agitation est due à certains conseillers généraux qui ont voulu se subroger au Conseil communal, confondant ainsi leurs tâches. Ils sont allés alarmer le responsable de la Musique scolaire sans raison. L'orateur trouve cette méthode déloyale. Il est vrai que la Musique scolaire avait trouvé des locaux à Jehan-Droz, ceci provisoirement.

L'interpellateur se déclare partiellement satisfait par la réponse du Conseil communal.

Projets d'arrêté de M. Jean-Pierre Tripet et consorts: Crédit pour des travaux d'assainissement de M.-A.-Calame 5 et crédit pour des travaux d'assainissement de la toiture de l'immeuble M.-A.-Calame 5

- 1) Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 170'000.- fr. est accordé au Conseil communal pour l'exécution de travaux d'assainissement relatifs à l'électricité et à la sécurité de l'immeuble M.-A.-Calame 5.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 05 et amortie au taux de 0,5%.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

2) Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 410'000.- fr. est accordé au Conseil communal pour l'exécution de travaux d'assainissement de la toiture de l'immeuble M.-A.-Calame 5.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 05 et amortie au taux de 0,5%.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

M. Jean-Pierre Tripet, socialiste, déclare:

«Nous vous présentons ces deux projets d'arrêté afin de tenter, comme nous l'avons toujours répété, avant les différents débats, d'éviter la démolition de cette maison et d'y permettre la poursuite des nombreuses et intéressantes activités qu'elle abrite malgré le coupable laisser-aller de nos autorités précédentes.

»Dans ce cas précis, il ne s'agit pas seulement d'un objet patrimonial important, mais d'une possibilité d'enrayer le démantèlement d'un tissu social indispensable à la vie d'une cité telle que la nôtre.

»Cet immeuble, vétuste et insalubre, totalement amorti, est malgré tout (complètement) loué et nous rapporte tout gaillardement plus de quarante mille francs par an. Qu'en serait-il s'il était réhabilité de manière douce?, de manière un plus intelligente que les anciennes Galeries. Nous n'aurions probablement plus besoin d'envisager des dépenses pour des études d'affectation.

»Les deux crédits que nous demandons aujourd'hui soit, au total 580'000.- fr. augmenteront d'autant la fortune immobilière de notre ville, contrairement aux 600'000.- fr. qui avaient été budgétés pour une démolition et qui ne seraient que pure perte pour notre Commune.

»Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, d'avoir la sagesse, après la place du Marché et la place Bournot, d'essayer de renverser la vapeur, de développer plutôt que de démolir, et d'éviter à notre ville les querelles que susciterait une nouvelle place de l'ancienne poste.»

M. Claude Dubois, libéral-ppn, s'exprime en ces termes:

«En date du 25 novembre dernier, le Conseil général a traité une fois de plus le sujet brûlant de l'immeuble de l'ancienne poste.

»En effet, afin d'honorer un engagement fait lors de la votation du référendum des 26 et 27 septembre dernier, le comité référendaire demandait au Conseil communal un crédit limité destiné à maintenir, dans l'immédiat, l'utilisation de ce bâtiment, une étude approfondie sur l'affectation dudit bâtiment et une estimation de l'investissement total à consentir pour assurer son maintien éventuel. Pour les personnes n'ayant pas lu les arguments du comité référendaire, nous les renvoyons à la page 10 de la brochure des votations communales des 26 et 27 septembre 1998.

»Au vu du résultat phénoménal, tant le résultat contre le crédit de 3,5 millions était clair et net, nous aurions pu nous taire et oublier cet engagement. Nous ne l'avons pas fait!

»Le groupe libéral s'est fait traiter d'une manière que j'estime lamentable et les propos tenus dans notre hémicycle ont, selon mon avis, débordé sur la mauvaise foi et le populisme bon marché même si Beckett et Ionesco y étaient cités.

»De plus, le groupe socialiste a profité, pour ne pas dire abusé, de la situation en amendant notre demande d'arrêté en l'augmentant de 410'000.- fr. Malgré la fermeture imminente de ce bâtiment, nous avons décidé de retirer notre projet d'arrêté sous le nez et la barbe du groupe socialiste.

»Nous avons pu constater que les situations de crise ont la faculté d'augmenter la créativité de notre Conseil communal puisqu'une solution dans les compétences dudit Conseil a été trouvée. Donc, pour moins de 50'000.- fr., le bâtiment n'a pas dû être fermé. Nous convenons aussi que la solution trouvée ne couvrait pas les 170'000.- fr. demandés mais l'électricité est sécurisée.

»De ce fait, nous estimons que les projets d'arrêté sont caduques et ne servent strictement à rien du tout.

»Ces projets d'arrêté méprisent le résultat populaire lors de la votation sur le sujet. Ces projets d'arrêté méprisent l'état des finances communales et les problèmes liés tels que déficit budgétaire et problèmes salariaux. Ces projets d'arrêté sont un abus de pouvoir dans le cadre de ce Conseil général.

»Nous rappelons que la prise en considération d'une motion concernant l'avenir de l'ancienne poste a été acceptée par 18 voix contre 0 lors du Conseil général du 25 novembre dernier. Nous nous permettons de poser la question si le Conseil communal pense étudier cette motion.

»D'autre part, nous invitons le groupe socialiste à retirer les deux projets d'arrêté au vu de la motion acceptée et de donner la possibilité de régler ce problème dans un climat relativement serein.

»En conclusion, si les projets d'arrêté devaient passer la rampe ce soir, nous signalons que le groupe libéral s'engagera dans le dépôt d'un référendum afin d'annihiler ces dépenses. Ce référendum aura le mérite de situer ce bâtiment dans le coeur des Loclois et dans ce que ceux-ci sont prêts à payer pour celui-ci.»

Mme Danièle Cramatte, pop, rappelle que le 25 novembre 1998, son groupe avait accepté le projet d'arrêté libéral-ppn. Maintenant, le POP est d'accord avec les deux projets d'arrêté. L'oratrice pense qu'il faut investir pour l'avenir de l'ancienne poste et qu'on ne va pas contre le verdict des urnes. Elle considère que les montants sont raisonnables et qu'il ne faut pas donner des arguments supplémentaires à ceux qui ternissent l'image de notre ville. L'oratrice demande qu'une démarche soit entreprise auprès de l'Etat afin de savoir si une subvention peut être touchée.

M. Rémy Cosandey, Droit de parole, déclare:

«Lors de la séance du Conseil général du 25 novembre dernier, nous avons voté sans opposition une motion demandant au Conseil communal de faire une étude au sujet de l'avenir de l'ancienne poste. Le texte de cette motion précise notamment que cette étude doit déboucher sur un certain nombre de scénarios sans a priori sur le maintien ou non du bâtiment.

»Entre-temps, le Conseil communal a fait procéder aux travaux nécessaires à la mise en conformité des installations électriques, ce qui a permis d'éviter une fermeture brutale de l'immeuble.

»L'étude étant en cours et les installations électriques conformes, nous pensions que chacun se donnerait un temps de réflexion avant de revenir à charge. C'est donc avec étonnement que nous avons découvert à l'ordre du jour de la séance de ce soir deux projets d'arrêté visant à entreprendre des travaux d'assainissement pour un montant total de 580'000.- fr.

»Une fois encore, plusieurs élus de Droit de parole refuseront d'entrer en matière sur la dépense qui nous est proposée. Nous ne reviendrons pas sur le fond du problème que nous avons déjà largement évoqué lors de la séance du Conseil général du 25 novembre. En revanche, nous tenons à souligner que l'acceptation ce soir des deux crédits proposés serait une grave erreur politique qui aurait un effet de boomerang sur ceux qui estiment que l'immeuble M.-A.-Calame doit ou peut être sauvé.

»Pourquoi? Tout simplement parce qu'il est certain qu'un nouveau référendum serait lancé et que les électeurs loclois confirmeraient leur vote précédent et le sondage d'opinion réalisé par un parti de la ville. Un nouveau refus populaire d'un deuxième crédit 5 ou 6 fois plus modeste que le premier enterrerait définitivement l'ancienne poste.

»Il est plus sage d'attendre les conclusions de l'étude confiée au Conseil communal. Lorsque nous disposerons de tous les éléments techniques et financiers dont nous avons besoin, tant sur le court que sur le long terme, nous pourrons alors décider en toute connaissance de cause si l'immeuble de l'ancienne poste doit être rénové ou démoli.»

M. Alain Rutti, radical, rappelle qu'en juin 1998, l'intervention de son groupe se terminait par une demande de renvoi du rapport au Conseil communal, alors qu'en novembre, le groupe radical soutenait la motion demandant une étude. M. Rutti relève également qu'en juin, chaque groupe s'était exprimé pour le maintien du bâtiment de l'ancienne poste.

L'orateur constate que le résultat de la votation peut laisser perplexe, d'autant plus que le vote affirmatif du Conseil général de juin 1998 avait été quelque peu arraché. En décembre 1998, il apparaissait que les dangers dans cet immeuble étaient tels qu'on ne pouvait plus y aller. Néanmoins, on a pu faire des installations provisoires qui satisfont les usagers et les finances communales.

L'orateur pense qu'on a maintenant le temps. Il souligne que les projets d'arrêté forcent à aller dans un certain sens. On est en février, poursuit l'orateur, on a donc déjà passé la moitié de la période difficile pour le toit et les travaux urgents ont été faits à satisfaction. Il ne voit donc pas pourquoi on mettrait une telle précipitation dans ce dossier.

Pour le groupe radical enfin, rien ne justifie l'acceptation des propositions faites ce soir.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, rappelle qu'il y a des risques autour de ce bâtiment, que des éléments sont déjà tombés et que son instabilité persiste. Cependant, l'orateur précise qu'il n'a jamais été dit que le bâtiment allait tomber du jour au lendemain. C'est à la suite d'une visite avec le contrôleur électrique qu'un danger potentiel a été remarqué. Il ne faut pas laisser croire maintenant que le problème de l'ensemble est réglé parce que les travaux concernant l'électricité sont exécutés pour 170'000.- fr.

M. Jambé tient à rappeler le ton solennel avec lequel M. Wettstein avait souligné la responsabilité des autorités en cette affaire. Il relève que s'il y a un incendie dans ce bâtiment, le Conseil communal sera mis en "taule".

L'intervenant indique encore que si l'on ne fait pas les travaux, le bâtiment devra être fermé. Il rappelle que le projet d'arrêté libéral-ppn a été retiré par ses auteurs pour d'autres raisons que l'acceptation de la motion.

M. Charles Häsler, libéral-ppn, persiste à penser qu'on est mené en bateau par le fait que tout d'un coup, différentes mesures doivent être prises en urgence. Il rappelle qu'en page 2 du rapport du Conseil communal, il était principalement abordé le problème du sous-sol, de la sécurité et de la chaufferie. Le mot détection était présenté une seule fois. Dans ce même rapport, en page 5, il était fait mention de la reprise en sous-oeuvre, de la ferblanterie et de l'électricité. L'orateur estime qu'il y a eu de la légèreté dans la présentation des faits.

En aucun cas, le groupe libéral-ppn ne veut aller dans le sens du POP qui lance une opération sans savoir où l'on va et pour M. Häsler, il n'est pas pensable de gérer un dossier de cette façon.

Motion d'ordre

M. Francis Jeanneret-Gris, socialiste, demande une suspension de séance, ce qui est admis à la majorité.

M. Jean-Pierre Tripet, socialiste, annonce que son groupe retirera le deuxième arrêté, à la condition que le Conseil communal s'engage à répondre rapidement à la motion qui a été acceptée.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, regrette à certains égards le retrait de ce projet d'arrêté, mais se rallie, puisque l'exécutif entend répondre à la motion. Il ajoute que jamais le Conseil communal n'a voulu parler de l'affectation de ce bâtiment et qu'il entend répondre à cette motion avant mars 2000, compte tenu de la complexité du problème posé.

S'adressant à M. Charles Häsler, le porte-parole de l'exécutif pensait que celui-ci était au courant du problème de la détection incendie.

M. Charles Häsler, libéral-ppn, prend acte du retrait du 2^e arrêté, mais déclare qu'on ne sait pas pour autant ce qu'on vote. En effet, l'attribution des 170'000.- fr. n'est pas connue par le détail. Il remarque encore qu'à la suite d'une décision de l'ECAI, ce n'est que ce soir qu'on apprend qu'il faut installer une défense contre l'incendie.

M. Alain Rutti, radical, remarque qu'il a été engagé un montant d'environ 50'000.- fr. et que cela semblait régler le problème de l'électricité. L'orateur demande, si un montant de 170'000.- fr. est voté, à quel taux il sera amorti et aimerait savoir quels frais supplémentaires seront engendrés. M. Rutti se demande s'il est opportun d'engager un montant de 170'000.- fr. à court terme, alors qu'une dépense de 50'000.- fr. vient d'être faite.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, rappelle que le projet d'arrêté socialiste est le même que celui qui avait été déposé par le groupe libéral-ppn.

Il relève que les questions concernant la police du feu ont été débattues au Conseil général. Il fait encore remarquer, au sujet de l'évolution de la population, que la ville enregistre une diminution de la catégorie d'âge de 20 à 35 ans.

M. Claude Dubois, libéral-ppn, souligne que le projet d'arrêté déposé par son groupe à la dernière séance n'était pas tout à fait identique à celui déposé par le groupe socialiste puisqu'il parlait du maintien de l'électricité. Certaines mesures étaient à prendre pour éviter des accidents, comme d'éviter le rassemblement d'une population dans ce bâtiment. Pour l'orateur, la motion allait dans ce sens.

Il estime que depuis septembre 1998, la situation est délicate, alors que les lieux n'ont pas été évacués. L'orateur estime que le Conseil communal doit prendre ses responsabilités.

Mme Danièle Cramatte, pop, regrette que le 2^e projet d'arrêté ait été retiré, mais annonce que le groupe popiste votera le 1^{er} projet.

Mme Josiane Nicolet, présidente de la Ville, s'adressant à M. Alain Rutti qui a fait constater qu'un consensus devrait ressortir de cette salle, constate que le législatif a beaucoup discuté du projet de l'ancienne poste et qu'une volonté de maintenir ce bâtiment était ressortie dans un premier temps. Il faut à tout prix que les jeunes et la Musique scolaire puissent y rester. Elle constate que le groupe libéral-ppn avait déposé un projet d'arrêté. L'oratrice pense que si l'on continue à polémiquer, on donnera une image désastreuse de la ville. Elle dit encore que les jeunes qui sont ce soir dans cette salle attendent de savoir si l'on ferme l'ancienne poste. Elle invite le Conseil général à réfléchir à cette situation.

M. Rémy Cosandey, Droit de parole, rejoint l'idée de travailler en connaissance de cause mais estime qu'on doit connaître à long terme ce que cela coûtera. Il s'étonne que l'étude du Conseil communal prenne autant de temps et que l'exécutif mette le couteau sous la gorge du législatif. Il estime qu'il est difficile de prendre une décision allant dans le sens voulu par les auteurs du projet d'arrêté et annonce qu'une majorité de Droit de parole refusera ce projet. L'orateur précise qu'il ne faut pas interpréter ce vote comme un réflexe contre les jeunes.

M. Richard Jaggi, socialiste, trouve embêtant que les jeunes partent du Locle et fait remarquer que c'est seulement un montant de 170'000.- fr. qui est demandé ce soir.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, souligne que la motion a été déposée en novembre et que le Conseil communal a déjà entamé une étude à ce sujet. Il veut, le moment venu, y associer les personnes intéressées. Il déclare que le Conseil communal fera preuve de célérité pour répondre à cette motion.

M. François Aubert, Droit de parole, considère qu'il y a confusion autour de cette motion car il estime que l'affectation de ce bâtiment est connue et provisoire. Il pense qu'il est difficile de faire une étude concernant ce bâtiment mais aimerait néanmoins connaître les frais de restauration.

M. Alain Rutti, radical, annonce que son groupe est partagé.

M. Paul Jambé, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et environnement, rappelle que le peuple a refusé un crédit de 3,5 millions et qu'il sera difficile de trouver un autre montage financier. Néanmoins, on essaiera de trouver un montage supportable. Enfin l'orateur rappelle que l'affectation de ce bâtiment est transitoire.

La discussion est close.

L'arrêté est mis en discussion.

Le Conseil général, par 18 voix contre 12, accepte l'arrêté suivant:

A R R E T E

concernant un crédit pour des travaux d'assainissement de M.-A.-Calame 5

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 170'000.- fr. est accordé au Conseil communal pour l'exécution de travaux d'assainissement relatifs à l'électricité et à la sécurité de l'immeuble M.-A.-Calame 5.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 05 et amortie au taux de 0,5%.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

1.4. Séance du Conseil général du 28 novembre 2001

Réponse à la motion de M. Vladimiro Zennaro et consorts concernant l'avenir de l'ancienne poste

M. Claude Dubois, libéral-ppn, déclare :

«Le rapport du Conseil communal a retenu toute l'attention du groupe libéral-ppn. Il en ressort un grand sentiment de colère et d'énorme déception.

»En préambule, ce qui va suivre ne met pas en cause les personnes œuvrant pour garder l'ancienne poste. Il y a un problème de gros sous à la Commune du Locle et il n'est pas possible d'investir à long et à court terme finalement plus de 3 millions pour ce projet. Comme il y a un problème de financement, la motion allait dans le sens où le Conseil communal devait sauvegarder les intérêts de la Commune et de ses contribuables que nous sommes tous, mais qu'il fallait tenir compte aussi d'aspirations autres que financières et trouver des pistes allant dans le sens où des solutions acceptables soient trouvées. Or, ce rapport d'information est un outil de propagande qui n'engage, j'espère, que le Conseil communal.

»En plus, l'accueil du rapport a été très mitigé dans le sein de notre groupe. Je tiens à dire que les propos que je tiendrai sur certains points, pouvant être polémiques, n'engageront que moi et je prends cette liberté.

»En premier lieu, je ne comprends pas dans quelle mesure un tel rapport a pu passer la rampe du Conseil communal. La manière dont ce rapport est passé ne nous regarde pas, mais le résultat constaté est catastrophique. J'irai même plus loin, il s'agit d'un scandale, d'un scandale sans précédent. Si nous étions en régime parlementaire majoritaire, un tel rapport demanderait un vote de censure vis-à-vis de notre gouvernement, tant la situation est grave. J'irai même plus loin, je me demande si certains membres du Conseil communal sont tout simplement à la hauteur et qu'ils aient simplement visé trop haut.

»Je vais essayer d'expliquer ma colère. Ce rapport d'information n'est pas un rapport. Il s'agit d'un document de propagande. Nous attendons du Conseil communal une vision politique et une vision objective des problèmes soumis. Certes, il n'est pas possible d'être d'accord et de faire l'unanimité avec tout le monde, mais là je ne comprends pas. De qui se moque-t-on ?

»Pour mémoire, je rappelle certains faits car depuis le début de cette affaire, le roulement dans le Conseil général a beaucoup évolué et il ne reste plus beaucoup d'acteurs issus de la dernière législature.

»En date du 25 juin 1998, dépôt d'un rapport par le Conseil communal demandant l'octroi d'un crédit de 3'050'000. Ce rapport est accepté par le Conseil général, par 16 voix contre 11 au vote final d'ensemble du rapport et des arrêtés. Cette séance avait été émaillée par les dépôts d'amendements visant à baisser la demande de crédit. Les libéraux avaient fixé le montant à 400'000, les populistes à 1'460'000. Bref, la séance avait été tout sauf tranquille.

»En date des 26 et 27 septembre 1998, le peuple loclois accepte à une grande majorité (2968 oui contre 918 non) le référendum et renvoie le projet au Conseil communal. Le refus est tellement fort que l'avenir du bâtiment devient très incertain.

»En date du 28 novembre 1998, un projet d'arrêté pour un crédit pour les travaux d'assainissement urgents de l'immeuble M.-A.-Calame 5 se montant à 170'000 francs est déposé par le groupe libéral-ppn puis retiré au vu de l'évolution des débats. A cette même

date, une motion, sur laquelle nous avons reçu le rapport est déposée. La motion est votée par 18 voix.

»En date du 27 janvier 1999, le groupe socialiste présente un projet d'arrêté pour un crédit pour des travaux d'assainissement de M.-A.-Calame 5 et un crédit pour des travaux d'assainissement de la toiture de l'immeuble M.-A.-Calame 5 se montant respectivement à 170'000 et 410'000 francs, c'est-à-dire de 570'000 francs. La séance est houleuse à ce sujet et après une suspension de séance le groupe socialiste retirera le 2^e arrêté de 410'000 francs et le Conseil général accepte par 18 voix contre 12 un crédit de 170'000 francs. Ce crédit permet d'une part, de calmer les esprits et d'autre part, de replancher sérieusement sur plusieurs scénarii comme le demande la motion du groupe libéral-ppn afin que le Conseil communal nous donne des éléments concernant l'avenir de l'ancienne poste.

»Je vous fais grâce des interpellations à ce sujet. Donc cet épineux problème a occupé le Conseil général pendant plus de 6 mois entre juin 1998 et janvier 1999.

»3 ans après le dépôt de la motion, le Bied a coulé sous les trottoirs du Locle et j'ai l'impression que nous nous retrouvons à la case départ. Le dossier, dans le cadre de sa globalité, n'a pas avancé d'un iota. Je le répète d'un iota.

»La motion déposée avait le mérite de calmer le jeu au sujet de l'ancienne poste et de faire en sorte de prendre du recul. Le Conseil communal n'a pas saisi cette chance et a embourbé le dossier.

»Je rappelle la teneur de la motion déposée : *"Cette étude devra tout d'abord définir les besoins effectifs des utilisateurs actuels ou potentiels et vérifier l'adéquation des locaux aux utilisations retenues"*.

»Si je dois donner un bémol à ma colère, je dirai que sur ce point, le rapport répond à une partie des questions posées. Je dirai que les réponses vont exactement dans la ligne fixée avant la date de demande de crédit de 3'050'000. Ce rapport a formalisé une impression que tout le monde avait déjà. Il y a un projet structuré à l'ancienne poste, espace public, espace privé. C'est la seule bonne nouvelle de ce rapport au niveau du fond.

»Au niveau de la forme, je m'étonne quand même des éléments donnés dans ce rapport. Nous parlons de l'implantation du DJ'13 dans le bâtiment. Aucun membre du comité du DJ'13 n'est au courant de ce changement de locaux. A titre personnel, je ne crois pas que ce soit la meilleure solution même si on pense ne pas servir d'alcool pendant les heures d'ouverture du DJ'13. Le plus grave est le fait qu'une partie du rapport dépende des contacts officiels par la direction du centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bois et du bâtiment à Colombier. L'errata que nous trouvons sur nos places démolit carrément le rapport. Prenez acte, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, du sérieux de ce rapport d'information.

»Je continue l'énoncé de la motion : *"Elle prendra également en compte les autres locaux disponibles en ville du Locle"*.

»Sur un rapport de 32 pages, seul 6 lignes sont consacrées à ce sujet. Je pensais rêver ou cauchemarder, lorsque je suis arrivé à la page 21 du rapport. Prenez la page 21 du rapport 3^e alinéa. *"Un déplacement des activités impliquerait également des frais"*. Quelle nature de frais pour quoi ? Et pour qui ? *"En outre, il n'est pas sûr que l'on pourra mettre des locaux avec loyers comparables à ceux de l'ancienne poste à la disposition des usagers. Il faudrait pour cela trouver un autre bâtiment qui soit lui aussi totalement amorti. Selon les statistiques des locaux disponibles en Ville du Locle, il n'y a à ce jour aucune surface à louer pour ce type d'activité (même réparties sur plusieurs sites)"*.

»Ce que je peux dire, c'est que personne ne s'est cassé pour trouver une solution. Il ne faut pas être un grand clerc pour constater que l'ancienne poste n'a pas qu'un type d'activité (musique scolaire, Francs-Habergeants, atelier d'enregistrement, salle de concert). Je comprends que les statistiques des locaux de la commune ne puissent donner des indications très précises car bien qu'on veuille nous faire croire le contraire, il y a plusieurs types d'activité dans le bâtiment de l'ancienne poste. Prenons la musique scolaire par exemple. N'est-il pas possible de mettre son activité en place dans l'infrastructure des écoles ? Qu'est-ce que cela représente comme inconvénient, comme coût ou autre perspective ? Je pose la question tout simplement. Ce serait la moindre des choses d'évoquer ce genre de question, surtout si cette question est posée clairement au niveau de la motion.

»Non, rien, seulement un alinéa sur 31 pages. Bonjour l'objectivité. Je rappelle à tout le monde que l'enjeu de ce rapport d'information aurait dû démontrer d'une manière plus convaincante comment faire évoluer le dossier.

»De plus, je rends attentifs les membres du Conseil général qu'au moment où des travaux seront entrepris dans le bâtiment de l'ancienne poste, celui-ci n'aura plus le statut d'immeuble totalement amorti et il faudra bien trouver des ressources financières adéquates, donc les loyers devront être revus à la hausse. Ce point est abordé timidement à la page 23. A ce sujet on oublie complètement la mise de fonds de 3'050'000 francs nécessaire quant à la pérennité du bâtiment. Ce montant est rappelé à la dernière page du rapport (copié collé du rapport daté du 10 juin 1998).

»Je continue la teneur de la motion : "*Elle devra déboucher sur un certain nombre de scénarios sans a priori sur le maintien ou non du bâtiment ni sur la conservation de celui-ci en propriété communale*".

»Je me demande si cette phrase a été lue par le Conseil communal et les mandataires de celui-ci. Il n'y a qu'un seul scénario, le maintien tel quel et on continue comme avant. Peut-être qu'ils vont se fatiguer, pense le Conseil communal. Les mauvaises langues me diront "mais nous avons pensé à la démolition et au déménagement !" J'ai déjà parlé des déménagements et je n'y reviendrai pas. Au sujet de la démolition, ce rapport contient 32 pages et même pas la pauvre page 21 n'est noircie sur ce sujet. Par contre, là, nous trouvons des chiffres. La motion donnait une chance de sauver le bâtiment de la démolition. Les chiffres et quelques éléments de grande envolée ne suffisent pas. Il faut étayer, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, étayer. Non. De plus, au niveau du rapport intitulé "a-poste, le loecl socioculturel et architechtonique", la page 13 dénombre 11900 m³ de volume. Comme je ne suis pas architecte, mon bon sens a de la peine à voir la transformation de 11900 m³ où il se trouve aussi du vide en 19000 m³ pleins. Si j'enlève 7'000 m³ de l'estimation, le chiffre du total du coût de la démolition serait remis à 381'000 francs. Bel auto goal.

»Aucune trace de la propriété communale. Non, le Conseil communal ne peut envisager se séparer de l'immeuble. Pourquoi ne pas le remettre à une association pour un franc symbolique ? Oui, personne n'en veut, mais pourquoi ne pas élaborer un scénario où la Commune peut aider, mais sans y être autant impliquée. Il serait possible, pourquoi pas, d'y adjoindre un chèque pour une participation aux travaux du sous-œuvre. Il sera dès lors plus facile pour l'association s'occupant de ce bâtiment de trouver des fonds auprès de la Loterie romande par exemple ou de trouver des fonds privés. Il faut reconnaître qu'en tant que commune, il n'est pas possible de se faire donner de l'argent de cette façon. Non, le Sahel total, pas une phrase, pas un prix, rien.... Vive l'immobilisme et on continue de se moquer du monde comme ça.

»Je reviens sur la phrase que j'ai citée précédemment et j'ai remarqué les mots suivants "*sans a priori*". Le sans a priori aurait permis de calmer le jeu et de faire en sorte que tous les

protagonistes de cette histoire s'en sortent la tête haute. Que nenni, dans le document que j'ai cité précédemment, je relève deux éléments permettant de douter de l'impartialité des auteurs de l'étude. Ce document n'est réservé qu'aux chefs de groupe et j'espère que les membres du Conseil général en ont pris connaissance. Je cite : Dans la préface, je ne compte que 6 lignes où le terme sans a priori est concerné, après je lis : "*On se demande ce qu'est l'a-poste, le statut de centre de rencontres et d'actions culturelles n'est pas une appellation commune aux divers partis politiques, bien que pour certains il n'y ait pas de doutes*".

»Je répète, seulement 6 lignes, l'état d'esprit est donné, le Conseil communal sait choisir ses interlocuteurs. Je me retrouve en page 25 dudit rapport. Il y est cité : "*Le 26 septembre 1998, les citoyens loclois refusaient en votation populaire un crédit de 3 millions pour la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de l'ancienne poste. A notre avis, le montant du crédit était adapté aux objectifs. Cependant, le problème était posé de manière confuse, de sorte que les votants ne savaient pas vraiment s'ils étaient invités à se prononcer sur le sauvetage d'un élément du patrimoine architectural ou sur un investissement dans un projet culturel à comprendre*". Et plus loin...., là c'est le sommet du sans a priori : "*Comme ce fut le cas dans d'autres villes, le débat autour de l'ancienne poste a été récupéré par la propagande partisane. La consultation populaire s'est déroulée dans un climat émotionnel, avec en toile de fond la situation difficile des finances de la ville*".

»Pour rappel, sur les 3 millions demandés, le travail concerné était le sous-œuvre, donc l'assainissement des pilotis. Il n'y figurait au niveau visible que les fenêtres, la ferblanterie et couverture, l'électricité, le chauffage qui se montait à Fr. 1'105'000, la peinture des façades à 45'000 francs. Belle compréhension pour qu'un rapport digne de ce nom soit déposé.

»Pour terminer mon laïus sur le texte de la motion, je cite : "*Chaque scénario présentera les répercussions financières qu'il engendre ainsi que les possibilités de rentabilisation des investissements qu'il comporte*". Je ne reviens pas sur chaque scénario mais j'ai cherché les répercussions financières et voici ce que j'ai trouvé. Pour la rentabilisation des investissements, on met à la porte la société Tek-Hoby S.A. car elle n'est pas liée au destin du bâtiment. Donc un locataire en moins. Des balais. Au niveau financier, on apprend qu'on aura affaire à un nouveau concierge. Prix, coût, rien du tout. Dans les travaux d'urgence, les modifications dans l'utilisation des locaux du rez-de-chaussée pourront être réalisées sans grand investissement. Qu'est-ce qu'un grand investissement ? Nous sommes heureux d'apprendre que la participation du propriétaire (donc nous, la Commune) aux frais de matériel aura un effet motivant. A combien se monte cette participation ? Dans le cadre du plan de rénovation, les autorités politiques auront en main les données nécessaires pour élaborer le plan d'investissement et de financement à l'issue de la phase de test. D'une part à combien se monte cette étude ? Par contre, je remarque que le Conseil communal prend des engagements dans un rapport d'information. En effet, le Conseil communal nous informe que les carottes sont cuites, tout continue sans prendre en compte ce qui a été décidé par le peuple et la demande de la motion. Est-ce que le peuple a voté pour un moratoire ?

»On apprend que l'a-place sera autofinancé par un loyer symbolique. Au niveau de l'a-place, un poste à 50% devrait être créé pour la permanence. A court et moyen terme, toutes les installations techniques doivent être refaites. On ne connaît pas le prix. Le prix de la réfection de la toiture se montent à Fr. 55'000.--. Je constate une plus-value de 10'000 francs par rapport à 1998 mais on n'isole pas. Le chauffage se monte à 50'000 francs. Il s'agit du remake du rapport de demande de crédit du mois de juin 1998.

»En ce qui concerne les sorties de secours, il est prévu un montant de 100'000 à 120'000 francs et de l'intégrer dans le crédit de 170'000 francs. Je viens d'apprendre qu'il y a encore un crédit ouvert et qu'il est prévu d'en faire un usage sur ce que n'a pas voté le Conseil général à

ce sujet. Au niveau des estimations, souhaitait-on ne dépenser que 50'000 francs du crédit pour pouvoir encore dépenser entre 100'000 ou 120'000 francs ? Le conseiller général moyen que je suis doit prendre des montants, les additionner, les soustraire par rapport à un crédit qui n'est pas épuisé. Cette méthode de fonctionnement est grave et illégale. Le Conseil communal nous écrit noir sur blanc qu'il va encore utiliser un crédit qui n'a pas été épuisé pour des travaux qui n'ont pas été prévus dans ledit crédit. J'aime croire et j'espère que le Conseil communal ne possède pas une caisse noire des crédits non épuisés. Sur ce point, je me permets de vous dire que le Conseil communal écrit, j'espère, n'importe quoi ou alors ne contrôle pas du tout ce qui est écrit dans ce rapport.

»De plus, dans la conclusion, j'aime bien que ce rapport apporte une série de réponses par des propositions concrètes toujours économiquement intéressantes. Quelle belle vue de l'esprit et Monsieur Coué a encore de beaux jours à vivre au Locle.

»Par l'illustration de tous ces éléments, je me permets de vous rendre attentifs, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, que ce rapport est complètement fouillis. Le fait de l'accepter entraînerait le fait que nous acceptions tacitement la phase de test dont on ne sait combien elle coûtera. Ce n'est pas grave, on se débrouillera au budget ou avec des crédits fantômes. On y met de l'argent et on verra. Pour couronner le tout, lorsque tout sera fait, le Conseil communal demandera enfin la demande de crédit refusée par le souverain. Or, le Conseil général se verra forcer la main car on ne pourra pas détruire un bâtiment dans lequel on a mis un certain montant.

»Ce rapport trahit tout le monde. Le peuple peut se sentir bafoué, on ne tient en aucun cas compte du vote populaire : le Conseil général auquel quasiment aucune réponse n'a été fournie sur la base de la motion, les animateurs, locataires, les gens qui se décarcassent pour cet immeuble. En effet, un rapport objectif aurait donné beaucoup plus de crédibilité sur l'avenir de ce bâtiment. Non, on a fait un rapport propagandiste.

»Que dire encore de ce rapport. Il est le reflet d'un coupé collé du rapport que j'ai mentionné. Aucune idée originale du Conseil communal n'est dans ce rapport. Ce qui est grave, on n'y trouve aucune vision politique, aucun esprit critique. On peut se demander : mais que fait le Conseil communal ? En fait j'ai l'impression que le Conseil communal pense que tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil et j'ai de la peine à concevoir que certains d'entre nous puissent gober ce rapport avec un sourire niais. C'est vraiment sous-estimer les compétences intellectuelles de notre Conseil.

»Un exemple concret sur lequel je doute que le Conseil communal se soit investi sur ce rapport. Quand j'ai lu le mot A-poste ou A-place, j'avais cru qu'il s'agissait d'une coquille. En effet, le Conseil communal a oublié de copier l'explication de la nouvelle définition. Enfin le fait de ne même pas corriger certains tableaux où l'on parle de planification démarrant en l'an 2000 et que nous nous trouvons à fin 2001 nous montre la légèreté avec laquelle ce rapport a été écrit.

»Pour couronner le tout et illustrer le fait que nous ayons l'impression que la commune du Locle n'a qu'un problème exclusif à traiter d'après ce rapport. L'idée de mettre la circulation à 30 à l'heure est évoquée mais la phrase suivante me laisse pantois. Je cite : "*Si une limitation générale de la vitesse s'avérait impossible à mettre en œuvre ou politiquement inacceptable*". J'aime bien le conditionnel et je me rends compte que les personnes ayant pondu le rapport sont vraiment indépendantes du Locle à tous les niveaux. Ils n'ont jamais dû voir la circulation bien qu'aux heures de pointe le 30 km/heure soit déjà effectif. Par contre, la réduction partielle de la circulation des poids lourds est géniale. Quelle solution adopterons-nous ? Interdiction totale de circulation des poids lourds sur le territoire communal ou déviation soit par le Crêt-Vaillant ou alors mieux par les Monts. J'en aurais encore à dire mais je vais m'arrêter là.

»Vous aurez compris, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, que le groupe libéral-ppn ne peut pas prendre en compte le présent rapport et qu'il refusera de classer la motion. Pour conclure, je suis navré, mais vraiment navré de faire de telles constatations vis-à-vis de notre Conseil communal, mais un problème de fond existe et je suis d'avis que des mesures doivent être prises dans un sens où le niveau des rapports présentés ne soit pas à un niveau abyssal tel que, excusez-moi, Madame la Présidente, au niveau de la fosse des Marianne.»

M. Rémy Cosandey, Droit de parole, s'exprime en ces termes :

«En des termes plus courts et moins agressifs que M. Dubois et avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions faire une remarque préliminaire. Nous constatons que la motion de M. Zennaro date du 25 novembre 1998, que l'étude réalisée par le bureau "Architecture et paysage" a été signée le 25 novembre 1999 et que nous discutons du rapport du Conseil communal le 28 novembre 2001. Il a fallu tout juste une année pour faire l'étude et deux ans pour rédiger un rapport qui, à 90%, reprend les conclusions de l'étude.

»Nous regrettons d'autant plus ce retard que le rapport du Conseil communal se contente de présenter la situation actuelle et future de l'ancienne poste et qu'il ignore totalement les autres questions posées par M. Zennaro.

»Droit de parole reconnaît très volontiers l'utilité des locaux de l'ancienne poste et tient à rendre un hommage appuyé aux groupes et aux sociétés qui y déploient une activité constructive. Nous estimons par ailleurs qu'il est légitime que chacun désire avoir ses propres locaux, pour s'y sentir chez soi et les aménager à sa convenance.

»C'est peut-être ce sentiment partagé par les utilisateurs actuels de l'ancienne poste qui a incité le Conseil communal à ignorer totalement les possibilités offertes par d'autres salles de la ville, dont certaines sont victimes d'une sous-occupation chronique. La motion demandait pourtant clairement que les autres locaux disponibles au Locle soient pris en compte.

»Nous regrettons donc vivement que l'exécutif n'ait pas introduit dans son rapport un inventaire des nombreuses salles existantes au Locle et leur possibilité d'utilisation. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'a jamais pris contact depuis en tout cas 12 ans avec le Groupement des sociétés locales pour lui demander son avis, alors que ce groupement est fort de 80 sociétés, lesquelles rassemblent plus de 3000 membres.

»L'ancienne poste joue un rôle important dans la vie culturelle du Locle, mais elle ne peut pas prétendre à un statut particulier par rapport à toutes les autres sociétés qui déploient souvent leur activité dans des conditions précaires et parfois onéreuses.

»Nous avons lu attentivement le rapport du Conseil communal et nous pouvons le résumer de la manière suivante : "On est bon pour cinq ans; on verra la suite après". Nous ne partageons pas ce raisonnement simpliste car il vise simplement à repousser de quelques années la résolution du problème.

»Nous tenons à dire que nous refuserons au cours des prochaines années tout investissement qui pourrait ensuite servir de prétexte pour justifier une remise en état complète du bâtiment. Nous ne voulons pas d'une politique du salami qui permettrait de contourner la volonté populaire clairement exprimée en septembre 1998.

»En conclusion, Droit de parole refuse de prendre acte du rapport du Conseil communal et s'oppose au classement de la motion de M. Zennaro. En demandant au Conseil communal de revoir sa copie, nous souhaitons notamment qu'il procède, en collaboration avec le Groupement des sociétés locales, à une enquête approfondie sur les besoins et l'état de satisfaction de toutes les sociétés de la ville. Nous estimons que l'aide matérielle et financière

de la Commune doit être équitablement distribuée et que les locaux disponibles en ville doivent être utilisés plus rationnellement.

»Je souhaite que le Conseil communal utilise une porte de sortie honorable en retirant le rapport.»

M. Philippe Zbinden, radical, déclare qu'il va être très court puisque les principaux arguments ont déjà été développés.

Il se dit touché par la culture, mais il pense qu'il faut aussi tenir compte des problèmes financiers et de la sécurité. Pour M. Zbinden, c'est tant mieux si ce bâtiment est fréquenté par 280 personnes, mais l'orateur fait remarquer que certaines distances à l'intérieur du bâtiment dépassent celles autorisées par les prescriptions légales. Il se dit inquiet pour le présent en matière de sécurité incendie.

Pour le surplus, le groupe radical partage les préoccupations de Droit de parole et du groupe libéral-ppn.

M. David Taillard, socialiste, s'exprime en ces termes :

«Il est indispensable, pour l'épanouissement d'une société, de motiver les citoyens en leur proposant de vivre autrement que du repli sur soi-même et du chacun pour soi. L'Ancienne Poste est un projet socioculturel qui doit être soutenu car vous le savez tous, vous qui faites partie de diverses sociétés, seuls les regroupements de personnes donnent la création de choix et d'ouvertures. Si nous n'étions pas certains que la différence d'opinion et le partage d'idées soient constructifs, nous ne serions pas là pour défendre bénévolement les intérêts de notre commune.

»Dans notre ville dont les habitants ont toujours su garder des valeurs telles le respect d'autrui, les contacts sociaux et la chaleur humaine, le temps est venu de se donner la main pour, tous ensemble, offrir aux générations futures un avenir où elles puissent s'épanouir dans la continuité des projets que nous leur léguerons.

»Les groupes, associations et sociétés de l'Ancienne Poste ne sont pas les seuls à se réjouir de l'évolution du bâtiment et de l'intérêt que le Conseil communal porte à cette véritable maison de rencontre. Les membres des associations principales du bâtiment ont, non seulement invité divers groupes et personnes lors de leurs productions, mais font eux-mêmes partie d'autres sociétés intéressées à l'évolution de ce rapport qui donne un véritable élan à tous les bénévoles, mais aussi aux entreprises, car quand on sait que les dépenses annuelles de ces associations atteignent les 100'000.- fr., que ce soit dans l'achat ou la location de matériel, l'achat de boissons, les cachets de groupes et autre, on s'aperçoit que la culture contribue tant au fonctionnement moral que financier de notre société.

»Nous avons été conviés il y a quelques semaines à une séance explicative sur ce rapport d'information. La qualité des exposés du Conseil communal et de l'architecte mandaté par ce dernier ainsi que la présentation des différents travaux entrepris tant par les usagers que par les professionnels, n'ont qu'appuyé la volonté du groupe socialiste de sauvegarder ce bâtiment, noyau d'ouverture et de liberté. Nous nous réjouissons de voir l'intégration du DJ'13 dans ce bâtiment qui permettra une véritable synergie spontanée avec les actuels usagers. De plus, le mélange des générations ainsi que le nombre d'activités diverses existantes à l'Ancienne Poste ne peuvent que contribuer au développement d'une identité sociale.

»Le bâtiment Marie-Anne-Calame 5 ayant bel et bien dépassé MAC 3 pour en être à MAC 5, afin de ne pas ralentir le rythme pris tant dans la réfection des locaux et la mise en conformité

de ceux-ci, qu'à l'organisation de productions folkloriques, théâtrales, musicales, la mise en place de structures d'accueil et autre, de quelle manière le Conseil communal suivra-t-il les prochaines étapes ? S'est-il penché sur la création d'une fondation afin de trouver les fonds nécessaires ?

»L'absence de projet de vie est la pire des pauvretés. C'est donc avec plaisir et intérêt que le groupe socialiste prend acte du présent rapport.»

M. Cédric Dupraz, POP, déclare :

«Le POP et Les Verts tiennent tout d'abord à remercier les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce rapport, en tant qu'évocation de différentes pistes possibles. Parmi l'abondance d'idées dégagées dans ce dernier, le POP relève plus particulièrement la nécessité d'ouverture de l'Ancienne Poste envers la population. De plus, l'arrivée possible, dans ses murs, du DJ'13, qui concerne la tranche d'âge 13-18 ans, permettra, nous l'espérons, de tisser des liens précoces, durables et étroits entre les différents groupes de jeunes de la ville, suscitant, peut-être, la création d'une véritable conscience identitaire de la jeunesse locloise, en tant que groupe social.

»Néanmoins, le POP pense que la réalisation de certaines propositions mentionnées dans le rapport occasionnerait des investissements, en tout cas publics, qui ne peuvent être envisageables à l'heure actuelle. En effet, le POP a pris acte de la réticence du peuple concernant des investissements trop importants. Enfin et en contradiction totale avec la réalité financière de la Commune, rappelons que l'initiative assassine du coefficient fiscal, si elle est acceptée, péjorera de manière dramatique l'avenir de la ville et par conséquent celui de sa jeunesse. Bref, nous sommes convaincus que la formidable dynamique interne de l'Ancienne Poste lui permettra d'aller à la rencontre de la population locloise et ainsi de promouvoir son image externe. C'est pourquoi et malgré l'égoïsme, l'acculturation caractéristiques des milieux bourgeois, le POP reste persuadé que l'avenir de l'Ancienne Poste est, plus que jamais, devant elle.»

Mme Florence Perrin-Marti, conseillère communale, directrice de l'Urbanisme et des Affaires culturelles, ne tient pas spécialement à revenir sur les propos qui ont été tenus et en particulier ceux du groupe libéral-ppn, puisque ceux-ci n'engagent que lui. L'oratrice rappelle que la qualification du Conseil communal a été entérinée par une élection. Elle estime par ailleurs qu'on pourrait également se demander quelle est la qualification du Conseil général.

Mme Perrin-Marti trouve dommage que, lorsqu'il y a eu portes ouvertes en présence des associations qui occupent les locaux, la représentation du Conseil général ait été très faible. Les intervenants qui étaient présents ont répondu à moult questions.

L'oratrice souligne que le rapport qui a été présenté a été fait par un mandataire professionnel et que ceci a été un choix pour en faire un rapport d'information. Celui-ci met en connaissance l'occupation des lieux et propose certaines pistes intéressantes. L'intervenante pense que l'on ne peut pas continuer dans la même voie et rappelle ce qui figure en page 30 du rapport où il y a énormément de possibilités concernant ce bâtiment et que de plus il convient d'informer la population.

Mme Perrin-Marti relève qu'il y a déjà beaucoup de bonnes volontés qui s'impliquent dans ce projet et qu'il en faut encore d'autres. Elle tient à remercier les personnes et les entreprises qui se sont impliquées.

Quant à la motion Zennaro, tout le projet présenté par le Conseil communal y répond. L'oratrice estime que le concept de ce rapport est compréhensible par toute personne normale. Il faut maintenant mettre en place une organisation et un partenariat.

Mme Perrin-Marti remercie les personnes qui se sont déplacées à la séance d'information et celles qui prendront acte de ce rapport. Elle souligne que le DJ'13 a une organisation difficile ces temps en l'absence de son animateur, mais qu'un accord avait été donné d'étudier la possibilité de collaborer tel que cela a été dit dans le rapport.

Elle rappelle que 33'000.- fr. figurent dans les charges en 2000 et qu'il reste à disposition un montant de 46'411.- fr. dans le crédit. De plus, elle souligne que les locations sont basses pour les sociétés, mais qu'il y a une rentabilité sur ce bâtiment et que certains choix pourront être faits.

Au sujet de l'errata, l'oratrice estime que le fait de l'avoir mis à disposition est une démarche honnête. Elle ajoute que tous les ponts ne sont pas coupés avec le CPMB. Le Conseil communal regrette que certains membres du Conseil général ne veuillent pas prendre acte de ce rapport.

Mme Perrin-Marti répète qu'on ne peut pas continuer dans la structure actuelle et qu'il faut suivre certaines pistes durant ces prochaines années.

Les mesures liées à la sécurité sont des obligations demandées par l'ECAI pour lesquelles on a le financement nécessaire.

M. Denis de la Reussille, président de la Ville, précise que ce rapport d'information ne demande pas 1 franc au Conseil général et qu'il avait pour but de voir si dans 5 ans, le bâtiment serait encore utilisable. Contrairement aux allégations de M. Dubois, il n'y a dans ce rapport pas l'ombre d'un crédit suspect ni de caisse noire. L'orateur considère les propos de M. Dubois comme calomnieux, diffamatoires et inacceptables. Il relève que M. Dubois est intervenu sur un ton polémique et sans aucune nuance. Il dit avoir l'impression depuis quelque temps que cette salle avait retrouvé un débat serein et regrette que ce ne soit plus le cas ce soir. M. de la Reussille estime que certains conseillers généraux ont le droit de trouver un rapport mauvais, mais ils ont aussi le devoir de respecter les personnes qui ont œuvré pour établir ce rapport. Il ajoute que si le Conseil communal jugeait la qualité des interventions de certains membres du législatif, personne n'en sortirait grandi.

Mme Marianne Nardin, présidente, rappelle qu'il faut éviter de personnaliser ses interventions dans le cadre d'un débat.

M. David Taillard, socialiste, relève qu'une présentation de ce rapport permet à toutes les sociétés concernées de se pencher dessus et de trouver des solutions. L'intervenant estime qu'il était bien de rappeler que ce rapport ne demandait pas un franc de dépense. C'est pour cela que l'intervenant a demandé si une fondation allait être créée. Il aimerait également connaître les répercussions en cas d'abandon des chantiers d'apprentis. Pour M. Taillard, il est temps d'avoir un dialogue constructif et il est ignoble d'être malhonnête par rapport à des gens qui travaillent. On prend acte et ça n'engage personne, conclut-il.

Mme Christina Darcey, libérale-ppn, s'exprimant à titre personnel, déclare :

1. que le projet est intéressant et qu'elle soutient l'idée de créer un centre de rencontre;
2. que ce centre n'est pas forcément lié au bâtiment de l'ancienne poste; elle reconnaît le charme de la bâtisse mais relève son état délabré;

3. qu'elle aurait préféré recevoir le rapport du Conseil communal avant la visite des lieux;
4. qu'elle adhère à la plupart des réflexions de son groupe, mais qu'elle soutiendra le projet, estimant que notre ville a besoin d'avoir des projets.

M. Claude Dubois, libéral-ppn, ne met pas en cause les personnes qui veulent sauvegarder l'ancienne poste. Il considère que ce rapport est certes un rapport d'information, mais qu'il ne répond pas à la motion Zennaro et que des propositions ont été faites lors des séances du Conseil général par différents membres de celui-ci. Il ajoute que le fonctionnement de l'ancienne poste ne peut pas continuer, mais que le Conseil communal n'a pas saisi la chance de la motion pour faire d'autres propositions. Il voit un immobilisme frustrant, alors qu'on a une chance à donner à ce projet, mais pas de la manière dont cela est présenté.

Il est de la responsabilité du Conseil communal d'amener des solutions. L'orateur dit ne pas être sûr que les mandataires aient lu la motion, puisque le rapport n'y répond pas. M. Dubois estime qu'il y a une erreur politique et qu'on n'est pas là forcément pour démolir l'ancienne poste.

Malgré les explications du Conseil communal, il dit qu'il ne peut pas accepter le classement de cette motion.

Quant aux tergiversations qui ont eu lieu avec le CPMB, l'orateur dit prendre acte, à la suite des déclarations de l'exécutif. Il reconnaît l'honnêteté du Conseil communal de l'avoir dit.

En ce qui concerne les relations avec le DJ'13, M. Dubois estime qu'on est dans un flou complet et que ces relations demandent un rapport plus complet.

Au sujet du crédit de 170'000.- fr., l'orateur sait qu'il n'y a pas de caisse noire. Il admet être allé trop loin dans ses termes et s'excuse de ses propos à ce sujet. Il estime que ce rapport d'information donne un blanc seing mais ne met pas en doute l'honnêteté du Conseil communal. Il considère cependant que le feu vert est allumé pour mettre en œuvre ce qui est dit dans ce rapport d'information et pense qu'il faut éviter de mettre en place une politique du salami.

Selon le plan prévu à la page 30, la décision sera prise après la phase de test, mais on ne parle pas de chiffres. Or, l'orateur estime qu'il faut réfléchir au montant de 2'170'000.- fr. et que le Conseil général a le devoir de demander des explications. En effet, il ne convient pas de voter ce rapport les yeux fermés.

Mme Anna Bottani, POP, dit avoir été à la réunion organisée par le Conseil communal et n'a pas pris ce rapport comme un rapport du Conseil communal, mais du responsable mandaté à cet effet. Elle admet qu'il ne répond pas tout à fait à la motion. Pour l'oratrice, la question qui se pose est de savoir ce qui va être fait de ce bâtiment. Elle dit avoir discuté longtemps avec les différents responsables des sociétés qui sont satisfaits de ces locaux. Elle pense que le titre du rapport aurait dû être rédigé différemment.

M. Didier Huguenin, socialiste, s'étonne qu'on parle de malhonnêteté par rapport au vote populaire, alors que ce dernier permet d'ouvrir le débat à la population pour voir ce qui se passe. Il constate que la droite veut toujours des interactions en matière industrielle mais pas sur le plan culturel qui permettrait pourtant de rayonner davantage.

Quant au sujet de la motion qui ne serait pas traité, M. Huguenin relève que le Conseil communal ouvre des pistes. Il pense que la droite veut faire capoter le projet et s'étonne qu'on parle d'immobilisme. L'objectif de la droite est la démolition du bâtiment, n'y voyant pas un rayonnement culturel. Il est parfois difficile de reconnaître qu'on s'est trompé.

M. Claude Dubois, libéral-ppn, assure qu'en aucun cas la démolition de l'ancienne poste est le but final du parti libéral-ppn. Si celui-ci avait voulu la démolition, il aurait fait une initiative dans la foulée du référendum. Il fait remarquer qu'il a été voté un crédit de 170'000.- fr. au Conseil général pour maintenir les activités de l'ancienne poste. L'orateur pense ne pas avoir la même notion des échéanciers. Il estime que les pistes ne ressortent pas forcément dans le rapport et qu'on n'arrivera pas à s'entendre sur le coût. Il remarque qu'on n'a pas d'élément concret pour quantifier l'exploitation de l'ancienne poste.

Mme Florence Perrin-Marti, conseillère communale, directrice de l'Urbanisme et des Affaires culturelles, relève que le débat est plus calme et que c'est bien ainsi. Le rapport permet de mettre en place un partenariat culturel et technique. Elle dit que le Conseil communal a pris acte de ce que le peuple a décidé. Ce rapport parle de pistes et c'est ce travail qui doit être mené pour faire vivre l'ancienne poste. En effet, il faut imaginer une autre organisation que celle qui existe actuellement. Il est évoqué dans ce rapport la nécessité d'avoir d'autres partenaires. C'est ces pistes que l'on entend suivre pour aller de l'avant, mais on ne peut pas chiffrer ces étapes, dans la mesure où il y aura d'autres partenaires.

La discussion est close.

Le Conseil général, par 18 voix contre 14, refuse de prendre acte du rapport d'information en réponse à la motion de M. Vladimiro Zennaro et consorts concernant l'avenir de l'ancienne poste.

Mme Florence Perrin-Marti, conseillère communale, directrice de l'Urbanisme et des Affaires culturelles, constate qu'il n'a pas été pris acte du rapport et que le Conseil communal souhaite donner ce mandat à une commission.

Mme Marianne Nardin, présidente, accorde une suspension de séance, plusieurs personnes l'ayant demandé.

Mme Corine Bolay Mercier, socialiste, pense qu'il faudrait intégrer des gens des sociétés locales et de l'ancienne poste dans le cadre de cette commission.

M. Denis de la Reussille, président de la Ville, estime que la commission est libre d'auditionner les personnes qu'elle désire, mais qu'il conviendrait de créer une commission du Conseil général de 11 membres.

Mme Corine Bolay Mercier, socialiste, aimerait que la commission siège le plus rapidement possible.

M. Claude Dubois, libéral-ppn, pense que mettre en place une commission va alourdir le dossier et que le Conseil communal a beaucoup d'éléments en sa possession. Il faut que le rapport réponde à la motion et que l'exécutif examine les questions concrètes qui sont posées.

Soumise au vote, la proposition de créer une commission de 11 membres est rejetée par 19 voix contre 7.

Mme Marianne Nardin, présidente, constate que le rapport est renvoyé au Conseil communal.

1.5. Séance du Conseil général du 27 mars 2003

Interpellation de M. David Taillard et consorts (PS): L'ancienne poste, une situation inadmissible!

"«**Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage**».

Depuis novembre 2001, le Conseil communal était mandaté par le Conseil général pour présenter un nouveau rapport concernant ce bâtiment.

Depuis novembre 2001, nous l'attendons.

Depuis novembre 2001, la situation de l'ancienne poste se dégrade de jour en jour. Aujourd'hui, le bâtiment et ses alentours sont devenus une véritable zone sinistrée digne d'un film d'Hitchcock.

La situation actuelle engendre non seulement l'exil des personnes qui s'investissent pour les projets de vie de notre ville, mais donne également de l'eau aux moulins aux personnes qui veulent voir disparaître ce bâtiment du patrimoine architectural loclois.

Le Conseil communal est-il véritablement responsable de l'avenir socioculturel de notre cité? Tient-il au maintien du bâtiment permettant la continuité d'activités culturelles et associatives?

Le parti socialiste demande au Conseil communal qu'il se positionne rapidement, à l'aide d'un nouveau rapport, sur l'avenir de l'ancienne poste."

M. David Taillard, socialiste, déclare:

«Créer, construire, développer sont trois verbes donnant vie à l'épanouissement et à l'éclat d'une communauté. Mais pour cela, nous devons nous en donner les moyens.

»La droite a volé 700'000.- fr. à la ville, donc diminué le bien-être des Loclois, prétendant une amélioration de l'attractivité du Locle.

»Comment peut-on alors imaginer que la majorité des citoyens économisant à peine quelques sous sur leurs impôts voient apparaître soudain l'amélioration de l'attractivité tant souhaitée en perdant des subventions communales que chacun reçoit par divers biais et dépassant largement l'économie réalisée grâce au merveilleux coefficient 100?

»Ce populisme intéressé, exercé par la droite, détruit petit à petit l'attractivité locale puisqu'elle enlève à la commune les moyens d'être une ville vivante, intéressante et passionnante comme les lieux de loisirs ou de vacances que seuls ces gens fortunés ont les moyens de s'offrir.

»Marie-Anne Calame faisait partie des personnes aisées mais, heureusement, avait un cœur, une âme, le sens de la responsabilité et de la solidarité. Elle utilisa sa fortune afin de donner la possibilité aux enfants démunis de créer des projets de vie. Aujourd'hui encore, son œuvre se poursuit, les Billodes ont 188 ans.

»Lorsque sonne la fin des cours, les élèves des écoles obligatoires, les étudiants des écoles professionnelles rentrent, font leurs devoirs, se couchent et repartent aux cours le lendemain. Ceux ayant commencé une activité professionnelle attendent l'AVS.

»Et bien non, les jeunes, tout comme leurs aînés, ont besoin de s'évader, de vivre et ne sont pas là sur cette terre pour attendre le jour du jugement dernier.

»Les sportifs vont à l'athlétisme ou à la natation, les musiciens vont dans leurs locaux de répétition ou à la musique scolaire. Ceux qui veulent échanger des idées, discuter, se rencontrer, vont au DJ'13. Ha non, c'est vrai, depuis que le Conseil communal n'a plus d'intérêt pour ce lieu, ils vont se bourrer la gueule au bistrot ou jouent à cache-cache avec la police en fumant leurs pétards.

»Contrairement à ce que l'on pourrait croire, tous se croisent et ont plaisir de faire d'autres activités ensemble et ne forment pas de clans d'intérêt égoïste.

»Les 500 personnes qui viennent chaque mois à l'ancienne poste font partie de celles que nous venons de citer et sont accompagnées de jeunes de La Chaux-de-Fonds, du Jura, de France et d'ailleurs, ainsi que de leurs aînés.

»Ce bâtiment renferme des trésors inestimables: L'avenir, l'attractivité, la vie! Voici la description de ses pièces d'or virtuelles à vos yeux mais bien réelles à ceux des usagers.

- 1^{er} étage:
- La musique scolaire accueillant des instruments créant de la musique grâce à la passion que transmettent les maîtres aux élèves les animant.
 - Un atelier proposant diverses activités gratuites, cours de langues, de détente, expositions diverses et bar lors de manifestations.
 - Un appartement associatif avec un bureau pour la gestion d'activités, un salon servant de loge d'artiste ou lieu de rencontre, une cuisine pour la préparation de repas pour les organisateurs de diverses activités et une salle à manger.
 - Un local privé de répétition de musiciens de rock et de jazz.
- 2^e étage
- Les Francs-Habergeants réunissant les amoureux du folklore loclois qui se produisent tant à l'extérieur que sur la scène du bâtiment.
 - Un club de danse perpétuant le mouvement artistique dans sa salle aux mille et une étoiles.
 - Une salle permettant la production de divers concerts grâce à sa scène pouvant accueillir des musiciens de tous horizons.
 - Une salle avec un bar fixe servant de lieu de concert, d'exposition et de rencontre.
- 3^e-4^e étages-
- Des locaux de répétition privés de musiciens, de DJ's, d'artistes qui se produisent à l'ancienne poste, à Bikini et ailleurs.
 - Enfin, des locaux privés de loisirs ou de formation.

»Comment le Conseil communal peut-il être insensible à la disparition d'un témoin architectural loclois entraînant ainsi la fin de ses activités et le départ hors de notre ville de celles et ceux qui souhaitent continuer à s'investir et des usagers qui ne trouveront plus au Locle les activités qui y sont créées? Nous avons l'impression que l'avenir tendant à l'ennui, puis la mort de notre cité, n'affecte pas le Conseil communal qui ne prend pas une réelle position quant à ses choix politiques.

»Oui, la droite diminue les moyens financiers du Locle par ses petites actions amusantes, petitesses seules à sa portée car n'ayant aucune idée ou proposition puisque se foutant royalement de l'intérêt général! Mais votre mandat de conseiller communal s'arrête-t-il aux possibilités financières de notre ville ou êtes-vous également aptes à réfléchir sur des projets, trouver de l'aide et des solutions pour leur réalisation et prendre réellement position sur les choix à faire pour le futur?

»Blanc ou noir, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Ou plus simplement souhaitez-vous le maintien ou la destruction de l'ancienne poste?

»Avez-vous des projets, avez-vous des propositions, un rapport sérieux et utilisable, peut-on connaître votre décision?

»La nouvelle zone sinistrée sise Marie-Anne-Calame 5 est loin d'être attractive et permet des titres et des jeux de mots qui ne nous font pas vibrer mais frissonner.

»Le groupe socialiste demande la position du Conseil communal afin que les usagers de l'ancienne poste puissent connaître dès à présent l'avenir qu'il leur réserve.»

Mme Florence Perrin-Marti, conseillère communale, directrice des Immeubles communaux, déclare laisser à l'interpellateur la responsabilité des propos qu'il a tenus.

Reprenant la question posée au Conseil communal, soit "Quelle est la position du Conseil communal?", elle souligne que l'exécutif a toujours été attentif à l'état du bâtiment qui a essuyé des refus financiers tant du Conseil général que de la population. Après ce constat, le Conseil communal n'a pas pu reprendre cet objet dans la planification financière 2002-2005.

L'oratrice considère que cette interpellation est générée par la chute d'un moellon qui a fait prendre au Conseil communal des mesures de sécurité qui certes péjorent le bâtiment. Ces mesures de sécurité vont être renforcées car une étude a été demandée pour la toiture et la sous-toiture. Le devis sera un des éléments du rapport qui sera proposé au Conseil général d'ici une année, ceci en tenant compte des disponibilités financières de la Commune.

De plus, le Conseil communal va se pencher prochainement sur les investissements importants pour notre Commune. Pour l'instant, ces éléments n'empêchent aucunement l'utilisation intérieure de l'ancienne poste et l'exécutif encourage le maintien des activités qui y sont déployées.

M. Denis de la Reussille, président de la Ville, relève que l'interpellateur a tenu des propos vifs, évoquant notamment le DJ'13. A ce sujet, l'orateur signale que le DJ'13 va ouvrir à nouveau, mais qu'il n'est pas de la responsabilité du Conseil communal de s'être trouvé dans cette situation, car il lui a été impossible pendant un certain temps d'engager des personnes qualifiées, faute de candidats intéressés. La réouverture devrait se faire avec deux personnes à 50% dès le 1^{er} avril. Il serait donc faux de mettre la responsabilité sur le Conseil communal.

Le porte-parole de l'exécutif estime que le ton de l'interpellateur a été quelque peu caricatural. Il rappelle que 110'000.- fr. ont été investis avec l'accord du Conseil général, malgré le refus populaire pour pouvoir utiliser ce bâtiment dans des conditions acceptables. Le Conseil communal ne veut et ne peut pas ignorer le refus massif de la population. Ce bâtiment devient très vétuste, mais l'intérieur est utilisable.»

L'interpellateur se déclare satisfait par la réponse du Conseil communal.

Ouverture de la discussion

M. Richard Mischler, libéral-ppn, demande l'ouverture de la discussion, ce qui est accepté à une majorité évidente.

M. Richard Mischler, libéral-ppn, s'exprime en ces termes:

«Pour faire suite à l'interpellation du groupe socialiste, nous voudrions vous présenter une réflexion du groupe libéral-ppn concernant la situation de l'ancienne poste qui nous préoccupe plus au niveau de la vétusté du bâtiment que de son affectation, qui n'est pas remise en question au niveau culturel et social.

»Nous sommes sur un projet de proposition concernant l'affectation de l'ancienne poste qui est un élément vital de la vie locloise, mais peut-être pas sous la forme actuelle. Dans le fond, nous attendons une réponse plus rapide par rapport à la motion de M. Zennaro déposée en 1998, de faire une étude appropriée concernant l'utilisation des surfaces à disposition en ville du Locle. Le délai de 2 ans pour y répondre est largement écoulé.

»Le bâtiment en lui-même étant reconnu comme pouvant être dangereux pour les utilisateurs, nous proposerions de le sacrifier pour donner naissance à une vraie maison des jeunes et de la culture, car nous sommes tous sensibles au caractère social qu'elle peut amener. La proposition est que ce bâtiment pourrait être détruit et remplacé par un bâtiment neuf pouvant, selon l'aménagement, proposer diverses activités culturelles, associatives et sportives et de regrouper des activités existantes mais éparpillées dans notre cité.

»Les investissements qui vont être imposés par les différents travaux à plus ou moins long terme pour l'entretien de l'ancienne poste peuvent être importants selon une première estimation et même peut-être plus coûteux qu'un bâtiment neuf. Une démolition pure et simple et une nouvelle construction ne peuvent donc être que bénéfiques. Un bâtiment neuf, avec possibilité de parcage au niveau de la route, peut être aussi rentable pour la Commune.

»Aussi vous proposons-nous d'associer divers représentants du Conseil général pour former un groupe de travail et de réflexion concernant l'étude plus approfondie d'un projet très important pour la culture locloise.

»En conclusion, nous souhaitons attirer l'attention de chacune et chacun sur le fait que nous sommes actuellement dans une période où il faut savoir proposer aux jeunes résidents des structures qui leur permettent de s'exprimer et de s'épanouir au sein de notre accueillante cité. Nous souhaitons par cette expérience temporiser les divergences, peut-être non fondées, existant par rapport aux différents groupes. Nous pensons sincèrement faire un grand pas ensemble et cesser de perdre du temps pour arriver au même but.

»En souhaitant un accueil favorable à notre engagement, nous vous remercions de votre attention.»

Mme Florence Perrin-Marti, conseillère communale, directrice des Immeubles communaux estime qu'il s'agit d'un bon projet mais que l'idée ne peut pas se développer ce soir. Elle pourra se développer dans le cadre du rapport qui sera soumis. Elle rappelle que par son vote le peuple ne voulait pas mettre une certaine somme à disposition et qu'un moratoire de 5 ans a été fixé. On a proposé une autre occupation de l'ancienne poste mais il n'y a pas d'autres locaux à disposition pour mettre toutes les activités que l'on a dans ce bâtiment.

Mme Perrin-Marti relève que le Conseil communal vient de faire une expérience de démolition de bâtiment avec celle de l'ETLL qui a coûté 800'000.- fr. rien que pour la démolition. Il faut prendre cela en compte par rapport à différentes pistes. Le Conseil communal n'a pas planché sur la création d'un groupe de travail. Elle estime que ce bâtiment ne peut pas sans autre être rayé de la carte.

M. Philippe Zbinden, radical, demande pourquoi un moratoire de 5 ans a été fixé après la votation populaire.

Mme Florence Perrin-Marti, conseillère communale, directrice des Immeubles communaux, répond que ce moratoire était plus moral qu'autre chose, puisque le peuple avait refusé le montant de l'investissement. La question portait sur le crédit et non sur la démolition de l'ancienne poste. C'est pour cela qu'il est venu par la suite la motion de M. Zennaro et consorts.

Mme Corine Bolay Mercier, socialiste, souligne que l'ancienne poste est un lieu culturel et social mais qu'elle fait aussi partie du patrimoine architectural. L'oratrice doute que les associations qui y sont abritées auraient de bonnes conditions dans un nouveau bâtiment.

Le groupe socialiste se dit ouvert à un groupe de travail car l'ancienne poste suscite des inquiétudes parmi la population.

M. Denis de la Reussille, président de la Ville, relève que le débat a été positif et serein malgré certaines contradictions. Il rappelle par exemple que le budget de la ville pour 2004, 1^{ère} version, a été refusé parce que les investissements y étaient trop élevés.

Annexe 2 : Rapport de la commission de l'Ancienne Poste

La commission de l'Ancienne Poste s'est réunie à neuf reprises afin de traiter de l'objet susmentionné. Présidée par Florence Perrin-Marti, Conseillère communale en charge de l'Urbanisme et Environnement et assisté par Jean-Marie Cramatte, architecte communal, pour les éléments techniques, cette commission se compose des membres suivants : le président et une représentante des Francs-Habergeants, la présidente de La Musique scolaire, le président de l'espace jeunesse DJ'13, un représentant de l'association de l'Ancienne Poste, un conseiller général libéral, un conseiller général popiste, un représentant du groupe radical, un conseiller général socialiste et un représentant du groupe vert écologie et liberté.

1. Etat de l'Ancienne Poste

Dans un premier temps, le 12 novembre 2003, la commission a rencontré Monsieur Stamm du bureau Andres Stamm à La Chaux-de-Fonds. Après avoir étudié et visité le bâtiment de haut en bas, M. Stamm a constaté les éléments principaux suivants :

- La charpente de la toiture est en bon état.
- La couverture tuiles n'est plus étanche. Etant donné que le bâtiment bouge, la solution la moins chère serait de la refaire en une seule fois (environ 500'000.-- fr.).
- En descendant, le bâtiment se révèle être en bon état, habitable moyennant certains travaux destinés à lui donner un aspect "acceptable".
- En quelques endroits, les pierres présentent des fissures ou des fentes. Vraisemblablement des pierres sont déjà tombées il y a 50-100 ans. Il est très difficile de donner la raison des chutes de pierres. M. Stamm n'est pas à même de déterminer la qualité des pierres. Il s'agit là du travail d'un spécialiste de pierres de la région.
- Selon les mesures faites en 1998, 2000 et 2001, le bâtiment se tasse d'environ 1,5 à 2 mm par an. M. Stamm a été impressionné par les mouvements en sous-sol. A son avis il faudra, si l'on souhaite maintenir le bâtiment, entreprendre quelque chose en sous-sol dans les 5 à 10 ans au grand maximum. Il précise que plus le délai sera long, plus les fissures et les dégâts seront nombreux et plus le prix sera élevé. Si aucune consolidation n'est entreprise, il faudra tôt ou tard procéder à la démolition de l'Ancienne Poste.
- La partie est du bâtiment n'a pas de sous-sol. Les méthodes d'assainissement des fondations sont différentes s'il y a un sous-sol ou non. Toutefois, il s'agit de ne choisir qu'un procédé d'assainissement.

Il ne s'agit toutefois là que d'estimations imprécises qu'il conviendrait de préciser par une étude plus approfondie.

2. Besoins des utilisateurs de l'Ancienne Poste

Dans un deuxième temps, la commission a élaboré un questionnaire à l'attention des utilisateurs de l'Ancienne Poste comportant quatre parties. Sur 20¹ questionnaires envoyés, 14 sont retournés.

La première partie visait à obtenir des informations notamment sur le type d'activité pratiqué, le nombre de personnes utilisant chaque local et la fréquentation par semaine. Parmi les 17 preneurs de bail autres que le SIS, il existe 16 groupes de musique, 4 groupes de danse et de chant, 3 ateliers artistiques, une école de musique, une entreprise effectuant des enregistrements musicaux ainsi que de la vente d'instruments d'occasion et une association organisatrice de manifestations culturelles. Cela regroupe environ 280 personnes qui utilisent le bâtiment jusqu'à 40 heures par semaine. Parfois, plusieurs groupes se répartissent les pièces existantes dans un même local. Ne sont pas comptabilisées les 50 à 300 personnes se rendant aux soirées organisées par l'association de l'Ancienne Poste, celles qui fréquentent l'atelier artistique, ni celles qui louent ses locaux pour des soirées privées.

La deuxième partie du questionnaire s'attachait plus précisément aux locaux. En premier lieu, tous les utilisateurs estiment leur local adéquat pour pratiquer leur activité, pour la plupart de la musique. Certains citent en ce sens les qualités acoustiques des pièces faites de pierre, de plâtre et de parquet. Tous jugent également les loyers adaptés à la qualité des locaux. La majorité d'entre eux a effectué des transformations à leur local, notamment en matière d'isolation phonique et de peinture. Tous les locataires verraient des modifications à apporter au niveau du chauffage des pièces et à l'isolation des fenêtres. Suivaient quelques questions sur la limite de prix que les usagers sont prêts à mettre pour un local, en cas d'assainissement de l'Ancienne Poste, de rénovation de leur local ou de déménagement dans un autre édifice. Pour la majorité des groupes, la limite varie entre 150 et 300 francs, alors qu'elle monte jusque vers 600 francs pour l'association de l'Ancienne Poste. Il faudrait ici tenir compte du nombre de personnes se partageant un local.

Une troisième série de questions s'intéressait au bâtiment de l'Ancienne Poste, ses avantages et ses inconvénients. Parmi les avantages du bâtiment, on peut tout d'abord citer les locaux bon marché ainsi que leur grandeur, son accessibilité facilitée par sa situation au centre ville, la tolérance du voisinage par rapport aux nuisances sonores causées par les activités musicales, Plusieurs répondants mettent en avant une ambiance propice à la créativité et les synergies possibles entre les utilisateurs, cela dans une totale liberté d'expression. La Musique scolaire apprécie particulièrement le regroupement de ses activités dans un seul endroit, favorisant la communication entre les enseignants. Une majorité de

¹ Il y a en effet plus de locataires qu'il y de preneurs de bail.

répondants est sensible à la qualité architecturale de l'édifice et le considère tant comme un centre culturel que comme un lieu important pour la jeunesse locloise.

Les désavantages du bâtiment relèvent surtout de l'absence de chauffage, des courants d'air et des fuites de la toiture pour les locataires du 4^e étage, ainsi que du va et vient de certaines personnes extérieures au bâtiment occasionnant désordre et entraînant des cambriolages.

Une quatrième partie du questionnaire se penchait sur la démolition de l'Ancienne Poste. La majorité des répondants s'opposent à cette éventualité pour deux raisons principales : premièrement, le rôle rempli par le bâtiment pour les musiciens et les jeunes du Locle est difficilement remplaçable et deuxièmement l'architecture, la fresque de la façade et l'importance urbanistique de l'immeuble lui confèrent une certaine valeur. Toutefois, deux répondants ne s'y opposent pas pour des raisons de sécurité, mais à condition que d'autres locaux adaptés aux petits budgets soient mis à disposition.

En conclusion de cette étude sur les locataires de l'Ancienne Poste, nous remarquons que malgré le délabrement du bâtiment unanimement reconnu, tous les locataires estiment les locaux adéquats pour exercer leur activité. Si tous tenteront de poursuivre ce qu'ils font à l'Ancienne Poste dans un autre endroit, aucun déclare pouvoir trouver facilement des locaux analogues au Locle. Le bâtiment semble donc répondre à une demande importante en matière de locaux de musique, comme le montre l'utilisation d'un même local par différents groupes. Une étude auprès du public des manifestations de l'association de l'Ancienne Poste permettrait, quant à elle, de déterminer le rôle rempli par l'édifice pour la jeunesse en matière de diffusion de musique actuelle.

3. Solution de remplacement

Compte tenu les résultats de ce questionnaire, la commission a procédé à un inventaire des locaux susceptibles de remplir le rôle de l'Ancienne Poste. Actuellement, la commune ne possède pas de locaux à mettre à disposition des activités se déroulant à l'Ancienne Poste, tant regroupée dans un seul endroit, que dispersé sur plusieurs sites. Puisqu'il ressort des discussions que la diversité des activités au sein de l'Ancienne Poste est très enrichissante et comporte un grand potentiel culturel et social, la commission opterait pour ne pas faire éclater cette entité. Dès lors, elle s'est penchée vers le bâtiment Dixi sis rue de la Côte 29-31-33-35 qui permettrait d'abriter la totalité des locataires de l'Ancienne Poste. En effet, les surfaces et volumes à disposition sont plus grands d'environ 30 % :

- Ancienne Poste	volume 18'000 m ³	surface 746 m ² (sans comble)
- immeuble Dixi	volume 19'600 m ³	surface 1'344 m ²

L'état d'entretien des locaux est similaire, mais la statique du bâtiment est meilleure. La toiture et les façades devront être refaites. Par contre, le 30 % environ des surfaces est occupé par des entreprises. Il s'agit là des seules surfaces en ville qui permettraient d'accueillir l'ensemble des activités de l'Ancienne Poste.

La commission a pris connaissance de cet espace, mais ne peut se prononcer puisqu'elle ne connaît ni le prix du bâtiment auquel serait prêt à le céder son propriétaire, ni le coût de son aménagement, par exemple en locaux de musique insonorisés. En cas de démolition de l'Ancienne Poste, toutefois, cette proposition pourrait être approfondie.

4. Condition pour l'obtention de subventions

Dans un quatrième temps, le 14 avril 2004, la commission a invité Monsieur Daniel Ruedin, chef du service des Affaires culturelles, afin d'évoquer les différentes possibilités d'obtention d'une subvention au niveau cantonal pour le maintien de l'Ancienne Poste. Les exigences à satisfaire sont les suivantes :

- le classement du bâtiment,
- les moyens de financements des investissements et des charges immobilières (charges financières, charges courantes et charges d'entretien).

Le bâtiment doit être classé et le propriétaire s'engager à faire les travaux. Il doit s'agir d'un projet bien concret et non pas de travaux d'entretien exclusivement. Le dossier doit être bien ficelé et l'aspect financier est très important.

Ensuite, le 3 mai 2004, les commissaires ont rencontré Monsieur Jacques Bujard, conservateur du service de la protection des Monuments et des Sites. Les qualités architecturales de l'Ancienne Poste confèreraient, selon lui, une importance cantonale à l'édifice construit dans les années 1850 par l'architecte Hans Rychner. Figurant, selon l'Inventaire Suisse d'Architecture, parmi les plus beaux édifices postaux de Suisse, l'Hôtel des Postes est caractérisé par son style « à *mi-chemin entre le romantisme tardif d'Allemagne du Sud et de Suisse et le style néo-renaissance* » (INSA, 1991 : 171), tout en comportant des touches régionalistes conférées principalement par les matériaux utilisés, probablement de la pierre jaune de Morteau et du calcaire blanc.

« La prédilection néo-classique pour des volumes compacts ne se retrouve que dans la silhouette massive du toit en croupe avec ses nombreuses cheminées. L'étroite partie centrale apparaît davantage comme élément de liaison que de corps principal dominant les ailes. Les grandes arcades des halles à guichets et de la station des calèches constituent le motif architectural principal » (INSA, 1991 :141).

Le Recensement Architectural du Canton de Neuchâtel approfondit encore cette description :

« Le bâtiment de 42m 30 sur 17m 60, sous un toit à pavillon-croupe comportant de multiples souches de cheminées et ponctué de lucarnes et de tabatières, a un rez-de-chaussée et un entresol éclairés par de hautes baies en plein cintre, découpées dans un mur de pierre de taille, deux étages de grandes fenêtres géminées sous une corniche et dotées de tablettes saillantes, et un troisième d'ouvertures plus petites alignées sur bandeau. Un fronton à denticules d'aplomb couronne la division centrale de la façade sud-est. Les pilastres animant les angles et les façades sont ornées de refends au rez-de-chaussée et à l'entresol, de panneaux creusés aux étages ; leurs

bagues sont formées par les cordons et leur corniche denticulée est celle de l'avant-toit » (Recensement architectural du canton de Neuchâtel, Le Locle, fiche 2-3).

L'Ancienne Poste a également un rôle urbanistique puisqu'elle est implantée à l'embranchement de la rue du Marais, devenant à cet endroit la rue Daniel-Jeanrichard, avec la rue de l'Hôtel de ville. Venant depuis La Chaux-de-Fonds, l'Hôtel des Postes se présente comme l'édifice séparant les deux rues à sens unique traversant la localité, avant de se rejoindre en direction du Col-des-Roches. En respectant l'alignement du rétrécissement topographique de la vallée, l'édifice est volumétriquement bien intégré et structure le paysage de la cité. En outre, « *Le regroupement du Vieux Collège, de l'Ecole d'horlogerie, de l'ancien Hôtel des Postes, du monument Daniel JeanRichard, de la fontaine, confère au quartier une place référentielle, une charge symbolique importante au centre de la ville* » (Recensement architectural du canton de Neuchâtel, Le Locle, fiche 2-3). La fresque de la façade est, réalisée par Antoine Glauser, renforce ce rôle de panneau d'accueil et a été utilisée comme outil promotionnel de la ville en figurant en couverture de *La revue de la Ville du Locle : Le Locle, Terre de Liberté*, publié en 2000.

Par ailleurs, le bâtiment n'est pas dénué de significations historiques puisqu'il s'agit de la première réalisation de la municipalité républicaine après la révolution de Mars 1848 contre le roi de Prusse. L'Hôtel des Postes est ainsi situé symboliquement au centre du triangle formé par trois constructions de la décennie royaliste : le collège Daniel-JeanRichard, l'ancien Hôtel de Ville qui abrite désormais le poste de police et le tribunal communal, ainsi que le temple allemand aujourd'hui démoli. Il est par conséquent incontournable lorsqu'on arrive au Locle depuis l'est, ce qui n'était certainement pas fortuit de la part des républicains au pouvoir. De ce fait, l'édifice apparaissait, à l'entrée est de la ville, comme un arc de triomphe républicain, symbolisme renforcé par la présence du Cercle de l'Union Républicaine, dont la présence était prévue dans les plans de construction.

Outre l'administration postale et le Cercle de l'union républicaine, l'Hôtel des Postes a abrité une foule de particuliers ainsi que des ateliers de gravure et d'estampillage, mais également de nombreux autres cercles et local de réunion de société locale telle que le Cercle des Amis de l'instruction la Montagnarde, l'Union horlogère, le Cercle ouvrier, le Cercle des travailleurs, le Cercle de la section romande du Grütli, le Cercle militaire, etc. A partir de 1868, la maison fut le siège de la première école d'horlogerie du Locle, dirigé par Jules Grossmann avant de la quitter en 1886 pour le collège érigé de l'autre côté de la rue Daniel-Jeanrichard. Le conservatoire de musique a longuement occupé l'entresol de l'immeuble avant de léguer en 1988 ses espaces à la Musique scolaire, installée au deuxième étage depuis 1979. Nous pouvons également citer le groupe folklorique les Francs Habergeant qui utilise trois anciennes salles du Cercle de l'Union Républicaine depuis le départ de celui-ci en 1974. Par conséquent, l'Ancienne Poste n'a cessé d'être un lieu de sociabilité en abritant, depuis son érection jusqu'à aujourd'hui, une quantité de sociétés locales et de groupement divers.

Les propriétés architecturales, urbanistiques et historiques de l'Ancienne Poste pourraient ainsi justifier le classement de l'édifice. Monsieur Bujard a désigné à la commission la procédure à suivre :

- Si un bâtiment est reconnu comme digne de classement, il est présenté à la Commission des biens culturels, commission qui se réunit deux fois par an. Si cette dernière préavise favorablement son classement, le dossier est soumis au Conseil d'Etat qui statue.
- Une fois les éléments qui peuvent être mis sous protection définis (fondation, toiture, décors ou peintures intérieurs de valeur, etc.), un devis de restauration est établi. Les aménagements de confort (chauffage p. ex.) ne sont pas pris en considération.
- Une subvention provisoire, calculée sur la base des devis (d'où l'importance de leur préparation), fera l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Son montant définitif sera déterminé sur présentation des factures à la fin des travaux.
- Les travaux tels que réfection de toiture et consolidation du bâtiment en sous-sol peuvent être subventionnés au niveau cantonal et fédéral.
- L'avantage de faire intervenir financièrement l'Office fédéral de la culture apporte une aura intéressante à l'objet. Cela permet de montrer l'intérêt d'autres partenaires que les "régionaux" à ce projet.
- La Confédération octroie à chaque Canton une part pour la protection de ses biens culturels. Dans le cadre de ce montant, des dossiers lui sont soumis. Le service de la protection des Monuments et Sites du canton de Neuchâtel transmet des dossiers dont il a la quasi-certitude qu'ils recevront un accueil favorable.

Constat et conclusion

A ce jour, compte tenu des éléments en notre possession, nous constatons ce qui suit :

Selon le rapport de Monsieur Stamm, la solution envisageable pour la reprise en sous-œuvres est la suivante :

- La pose de Pieux Jet in ou de Micro pieux consistant à forer un trou dans le sol dans lequel on met un profil acier avant d'y injecter du ciment sous pression. Cette solution revient à environ 1,5 millions de francs.

Suite à l'intervention de Monsieur Ruedin, la solution d'obtention de fonds par le biais d'une fondation propriétaire du bâtiment nous est apparue irréalisable. En effet, une fondation propriétaire aurait de la difficulté à être constituée par des personnes et des institutions responsables tant de l'assainissement de l'Ancienne Poste que de son fonctionnement.

Dès lors, la seule solution qui a retenu notre attention, est la proposition de Monsieur Bujard où, dans le meilleur des cas, des subventions cantonales et fédérales pourraient être obtenues, à hauteur de 30 à 50%. De même, une association ou une fondation devrait être créée pour rechercher des fonds pour le

solde des travaux à effectuer. Il s'agit là d'une solution idéale dans le sens où elle amoindrit considérablement la différence de prix entre la sauvegarde de l'Ancienne Poste et sa démolition, s'élevant à environ 800'000.- francs. La commune resterait propriétaire du bâtiment mais pourrait éventuellement confier le fonctionnement à une fondation, une association ou à un organisme privé.

La commission, à ce jour, ne peut pas se prononcer ni sur la démolition de l'Ancienne Poste ni sur sa conservation. Elle propose que le Conseil communal dépose un rapport auprès du Service de la protection des Monuments et des Sites afin d'obtenir le classement de l'édifice. Compte tenu que la commission des biens culturels ne siègera pas avant l'automne, une prise de position de notre part est impossible.

Néanmoins, comme l'a fait remarquer Monsieur Bujard, le classement d'un bâtiment ne résout rien s'il n'y a pas de projet qui l'accompagne. En effet, plus les objectifs du projet sont clairs plus il est facile d'obtenir une subvention. Il est donc essentiel que le dossier soit complet et bien ficelé.

Par conséquent, la commission demande au Conseil communal de réaliser un projet global de restauration et de fonctionnement de l'Ancienne Poste qui tiennent compte des besoins des utilisateurs. Ce projet devra comporter les moyens de financement des investissements, et permettra d'entamer la procédure de demande de classement de l'édifice auprès du service de la protection des Monuments et Sites.

Le Locle, le 17 juin 2004

Annexes :

- questionnaire envoyé aux locataires
- dépouillement du questionnaire
- Organigramme de synthèse

Annexe 3 : Questionnaire envoyé aux locataires de l'ancienne poste

1. Nom de la société ou du groupe :
2. Type d'activité :
3. A l'Ancienne Poste depuis :
4. Nombre de pièces utilisées :
5. Nombre de personnes fréquentant ces locaux :
6. Nombre d'heures d'occupation par semaine :
7. Y a-t-il d'autres groupes ou sociétés qui emploient vos locaux ?
Si oui, lesquels ?
8. Trouvez-vous vos locaux adéquats à votre activité ?
9. Avez-vous apporté des modifications à votre local ? Lesquelles ?
10. Quelles seraient les améliorations à apporter à vos locaux (chauffage, fuites, isolation, etc.) ?
11. Jugez-vous les loyers adaptés à la qualité des locaux ?
12. Quelle est la limite de prix que vous seriez prêt à mettre pour un local (à l'Ancienne Poste ou ailleurs) ?

13. Seriez-vous prêts à voir votre loyer augmenter en cas d'assainissement du bâtiment mais sans amélioration des locaux ?
14. Si les locaux sont rénovés, une augmentation des prix suivra. Jusqu'où serez-vous d'accord d'aller ?
15. Quelles seraient les améliorations à apporter au bâtiment (sécurité, chauffage, conciergerie, porte d'entrée, dégagement de la neige, etc.) ?
16. Quels sont les avantages de l'Ancienne Poste ?
17. Quels sont les désavantages de l'Ancienne Poste ?

Cocher la case qui convient

	pas du tout	moyennement	beaucoup
18. Appréciez-vous l'ambiance de l'Ancienne Poste ?			
19. Appréciez-vous le mélange de sociétés différentes au sein d'un même bâtiment ?			
20. Considérez-vous l'Ancienne Poste comme un centre culturel ?			
21. Etes-vous sensible à la valeur architecturale du bâtiment ?			
22. Considérez-vous l'Ancienne Poste comme un lieu important pour la jeunesse locloise ?			

23. Vous sentez-vous concernés par la sauvegarde du bâtiment ?			
--	--	--	--

24. Que pensez-vous d'une éventuelle destruction de l'Ancienne Poste ?

25. Continueriez-vous votre activité dans un autre endroit que l'Ancienne Poste ?

26. À l'heure actuelle, pensez-vous pouvoir trouver facilement des locaux adéquats au Locle ?

27. Dans le cas contraire, pour quelles raisons ?

28. Si une coopérative était mise en place pour gérer l'Ancienne Poste, en feriez-vous partie ? Seriez-vous prêts à y consacrer du temps et de l'énergie ?

29. Remarques éventuelles :

Questionnaire à renvoyer **jusqu'au 27 février 2004 dernier délai** à :

Association de l'Ancienne Poste
Case postale
2400 Le Locle

Annexe 4 : Dépouillement du questionnaire

Effectué par J. Franchon et J. Heim, le 10 mars 04.

Informations générales sur les utilisateurs

Au 5 avril 2004, sur 20 questionnaires envoyés, 14 sont retournés¹. Nous avons toutefois des informations personnelles sur les autres qui nous permettent de remplir le tableau suivant. Les personnes n'ayant pas répondu sont en italique.

Nom de la société ou du groupe	Type d'activité	Date d'arrivée	Nombre de pièces	Nombre de personnes	Fréquentation	Autre utilisateur
Association de l'Ancienne poste	Manifestations Culturelles (concerts, soirées DJ, expo)	1997	7 1 ^{er} et 2 ^e étages	15 membres 50-300 selon activités	10 heures	Location de la salle à d'autres associations ou pour anniversaires, atelier artistique
Wood Fire Pizza/ B. Reber	Musique (Jazz, Rock, chanson française)	1991	2 1 ^{er} étage	Env. 15	8-10 heures	2 autres groupes de musiques
Musique scolaire	Musique : cours et répétition de l'Harmonie	1979 mais 1988 au 1 ^{er}	4 1 ^{er} étage	Env. 160 élèves et 6 professeurs	15 heures (jusqu'à 4 pièces simultanément)	Non
<i>Alfredo Licchelli</i>	<i>Musique : variété italienne</i>		<i>1 1^{er} étage</i>	<i>4</i>		<i>Non</i>
Francs Habergeants	Danse et chant folklorique	Env. 1970	1 salle de réunion 1 salle coupée par un soufflet 2 ^e étage	30	4-5 heures	Line Dance (danse country), Association de l'ancienne poste
Aurélien Donzé	Théâtre, danse, musique	2000	3 2 ^e étage	1-5	0-40 heures selon les semaines	Un groupe de danse contemporaine
Vincent Vitulli /Vintch music	Entreprise : Studio d'enregistrement,	1986 (Premier	6 3 ^e étage	1 (plusieurs	40 heures par semaines environ	Non

¹ Bien qu'il y ait 17 baux à l'ancienne poste, il arrive que plusieurs groupes occupent une seule pièce dans un appartement. Nous avons donc distribué des questionnaires aux locataires que nous croisons.

label, audio production	studio mastering, studio PAO (?), vente matériel musical d'occasion, cours	local de musique, à l'A.P. par des jeunes)		centaines l'auraient utilisé depuis son arrivée	(6-8 heures par jour)	
<i>Marcus Garufo</i>	<i>sculpture</i>		3 3 ^e étage	2		
Alexandre Lejeune : Terratone	Musique, (Turntablism, Djing) vidéo	2002	3 3 ^e étage	1	5 heures	non
<i>Frédéric Erard</i>	<i>Musique</i>		2 3 ^e étage	3		<i>non</i>
<i>Frédéric Guillet:</i>	<i>Musique (Rock, Metal)</i>		4 3 ^e étage	4		<i>3 groupes : Bill et Stan, un groupe de métal et un autre</i>
Bill et Stan	Musique	2004	1 3 ^e étage	3	20 heures	non
Raul Lopez	Musique, peinture sculpture, etc.	1994	3 4 ^e étage	5	5-30 heures	Non
Frédéric Donzé : [Sailent]	Musique : Rock Metal	De 1990 à 1994, ensuite depuis 1999	2 4 ^e étage	4	6-8 heures	Non
Alain Brossard : OTR	Musique: Turntablism, Djing, chant (Hip-Hop), création instrumentale, etc.	1997	3 4 ^e étage	10	4-15 heures	Autres personnes faisant le même type d'activité
Laurent Leuba The Rol's	Musique	1993	3 4 ^e étage	6	Min 8 heures	non
<i>Fabian Gauthier</i>	<i>Musique</i>		4 ^e étage	4		<i>Oui, le groupe ôcune</i>
ôcune	Musique rock	1995	4 ^e étage	3	Environ 30 heures	non
Didier Mauffrey	Musique	1986	4 ^e étage	4	14 heures	non

Malgré le nombre important de non-réponses, nous pouvons tirer quelques statistiques concernant le nombre d'utilisateurs du bâtiment et la fréquence à laquelle il est occupé. Nous faisons toutefois exception du SIS des Montagnes neuchâteloises qui ont un garage à l'ancienne poste mais qui vont le quitter pour un nouvel endroit, ainsi que de Tek Hobby S.A. utilisant le reste du rez-de-chaussée mais qui déménage prochainement.

Parmi les 17 autres preneurs de bail, il existe 16 groupes de musique, 4 groupes de danse et de chant, 3 ateliers artistiques, une école de musique, une entreprise effectuant des enregistrements musicaux ainsi que de la vente d'instruments d'occasion et une association organisatrice de manifestations culturelles. Cela regroupe environ **280 personnes** qui utilisent le bâtiment jusqu'à 40 heures par semaine. Parfois, plusieurs groupes se répartissent les pièces existantes dans un

même local. Ne sont pas comptabilisées les 50 à 300 personnes se rendant aux soirées organisées par l'association de l'ancienne poste, celles qui fréquentent l'atelier artistique, ni celles qui louent ses locaux pour des soirées privées.

Questions concernant les locaux (8 à 14)

A la question sur l'adéquation des locaux à l'activité des utilisateurs (question 8), toutes les réponses sont affirmatives, et tous jugent les loyers adaptés à la qualité des locaux (question 11). Toutefois, la représentante de la Musique scolaire n'a pas connaissance du loyer, puisqu'il est géré par les services communaux.

Concernant les modifications apportées au local (question 9), la plupart des groupes de musique, particulièrement ceux dont l'amplification est importante, ont installé de l'isolation phonique (et thermique pour l'un d'eux). Certains ont repeint leur local. Trois groupes ont agrandi une pièce en démontant une paroi. L'entreprise Vintch music a, en plus de la peinture et de l'isolation phonique, transformé un local en studio d'enregistrement. Les activités de danse et de théâtre, n'ont pas fait de changements à l'exception des installations lumineuses. La Musique scolaire a repeint le corridor du 1^{er} étage. L'association de l'ancienne poste a, quant à elle, effectué beaucoup de travaux tels que peinture, notamment la cage d'escalier et le corridor du 2^e étage, revêtements des sols, sanitaires et chauffages (cf. rapport d'activité annexé).

Tous les répondants (1 non-réponse) estiment que des améliorations pourraient être faites à leur local (question 10). Chacun cite le chauffage et presque tous l'isolation des fenêtres. Certains locataires ont d'autres propositions telles que l'assainissement de l'électricité, les sanitaires (la plupart n'en ont pas), les courants d'air, les fuites (il s'agit de locaux au 4^e étage dont un a le parquet qui se soulève), la pose d'un «boiler » pour de l'eau chaude ou encore le rafraîchissement des murs.

A la question 12, il était demandé la limite de prix que les locataires étaient prêts à mettre pour un local, que se soit à l'ancienne poste ou ailleurs. Cela varie fortement d'un local à l'autre puisque le nombre d'utilisateurs varie également selon les locaux. De plus, nous ne savons pas, par omission de notre part, quel est le loyer actuel de ceux-ci. Pour la plupart des groupes de musiques, la limite se situe entre 100 et 200 francs, sauf pour l'un d'eux qui mettrait jusqu'à 300 francs. Un local comporte trois pièces occupé par trois groupes différents. Alors que le loyer doit environ être d'une nonantaine de francs pour la totalité, un des groupes estime pouvoir mettre jusqu'à 100.- par mois. Les Francs Habergeants pourraient également payer jusqu'à 200 francs par mois. L'association de l'ancienne poste, dont le loyer est actuellement de 320 francs environ, considère qu'elle pourrait mettre jusqu'au double du prix.

Cinq répondants ne sont pas prêts à voir leur loyer augmenter en cas d'assainissement du bâtiment mais sans amélioration de leurs locaux (question 13). Quant aux autres (6) ils y sont favorables, à condition que cela soit supportable ou que certaines réparations soient effectuées (fuites par exemple). Une personne paieraient une augmentation jusqu'au maximum de 20%. Deux accepteraient sans conditions.

Par contre, les réponses changent si les locaux sont rénovés (question 14) puisque la plupart accepteraient une augmentation de loyer, même si celle-ci reste minime. La limite supérieure de loyer se situerait entre 150 et 250 francs environ. La réponse de l'association de l'ancienne poste reste la même qu'à la question 12.

Questions concernant le bâtiment (15 à 23)

Lorsqu'on leur demande quelles seraient les améliorations à apporter au bâtiment (question 15), les répondants citent en premier lieu le chauffage, certains proposant même la réalisation d'un chauffage central. Exception faite de la Musique scolaire qui en possède déjà un, même vétuste. En seconde position viennent la conciergerie (le concierge est très peu présent, certains ignorent même qu'il en existe un), et la sécurité. Certains demandent une serrure pour la porte d'entrée et plusieurs personnes suggèrent également la pose d'une grille à partir du 2^e étage. Il faut signaler ici les récents casses qui ont eu lieu dans la plupart des locaux. La Musique scolaire souhaiterait pouvoir fermer le couloir menant à ses locaux. Deux personnes mentionnent l'électricité, quatre le dégagement de la neige et une la détection incendie comme améliorations à apporter à l'immeuble.

Le questionnaire demandait quels étaient les avantages et les désavantages de l'ancienne poste (questions 16 et 17). Parmi les avantages du bâtiment, on peut citer les locaux bon marché (8 réponses) ainsi que leur grandeur (4 réponses), son accessibilité de par sa situation au centre ville (4 réponses), la tolérance du voisinage par rapport aux nuisances sonores causées par les activités musicales. (6 réponses), la bonne acoustique du bâtiment (pierre, plâtre et parquet) (3 réponses). Trois répondants mettent en avant une ambiance propice à la créativité et les synergies possibles entre les utilisateurs, cela dans une totale liberté d'expression. La Musique scolaire apprécie particulièrement le regroupement de ses activités dans un seul endroit.

Concernant les désavantages de l'ancienne poste, outre les réponses qui se retrouvent à la question 15, quatre locataires citent le fait que la cage d'escaliers et les corridors des étages soient «squattés» par des personnes extérieures au bâtiment venant zoner en consommant des drogues douces (cannabis) et parfois défonçant la porte des locaux. Les Francs Habergeants désignent les dégradations telles que les tags et les couleurs dont sont victimes les murs.

Venaient ensuite diverses questions pour lesquelles trois réponses étaient possibles : « pas du tout », « moyennement », « beaucoup ».

	Pas du tout	moyennement	beaucoup
18. Appréciez-vous l'ambiance de l'Ancienne Poste ?		5 ¹	9
19. Appréciez-vous le mélange de sociétés différentes au sein d'un même bâtiment ?		2	12
20. Considérez-vous l'Ancienne Poste comme un		4	9

¹ Un répondant la considérait bien meilleure il y a dix ans

centre culturel ?			
21. Etes-vous sensible à la valeur architecturale du bâtiment ?	1	3	10
22. Considérez-vous l'Ancienne Poste comme un lieu important pour la jeunesse locloise ?	1	1	11
23. Vous sentez-vous concernés par la sauvegarde du bâtiment ? ¹		2	11

Questions concernant la démolition de l'ancienne poste et le déménagement des activités (24 à 27)

Lorsqu'on leur demande ce qu'ils pensent d'une éventuelle destruction de l'ancienne poste (question 24), la majorité des répondants s'y opposent pour deux raisons principales : le rôle rempli par le bâtiment pour les musiciens et les jeunes du Locle est difficilement remplaçable ainsi que son architecture, la fresque de la façade et son importance urbanistique. Deux répondants ne s'y opposent pas pour des raisons de sécurité, mais à condition que d'autres locaux adaptés aux petits budgets soient mis à disposition. Deux personnes estiment que cette question ne les regarde pas. L'un d'eux, déjà locataire il y a 10 ans, puis de nouveau depuis 2004, estime que « *c'est une bonne partie de ma vie qui disparaîtrait* ».

Si la quasi totalité des répondants veulent poursuivre leur activité ailleurs qu'à l'ancienne poste (question 25), tous pensent ne pas pouvoir trouver facilement des locaux analogues au Locle (question 26). Les raisons en sont leur rareté, leur coût ainsi que leur adéquation aux activités exercées, en particulier la musique. Les Francs Habergeants iraient, si c'était possible et dans la limite de leurs moyens (200 francs par mois), dans une salle de rythmique d'un collège avec une armoire sous clef à disposition. La Musique scolaire remarque la chose suivante : « *Beaucoup de monde imagine que nous pourrions dispenser nos leçons dans les écoles. Il faudrait cependant trouver une salle de répétition pour l'Harmonie (80 musiciens) ainsi que des locaux pour stocker le matériel, sans parler de l'acoustique. Ainsi dispatchée, la Musique scolaire risque de perdre de son unité actuelle* ». L'association de l'ancienne poste arrêterait ses activités ailleurs qu'à l'ancienne poste, ou alors les continuerait sous une autre forme, par exemple si une salle de concerts lui était fournie sans qu'elle ait à l'aménager.

Coopérative (question 28)

Lorsqu'on évoque la question de la coopérative, neuf répondants s'engageraient (4 oui et 5 sous réserve), alors que les autres évoquent un manque de temps pour justifier leur refus.

¹ Une personne dit ne pas comprendre la question puisque «en général la «sauvegarde» d'un bâtiment concerne son propriétaire et/ou des services comme la protection des monuments et sites ».

Remarques des locataires

Deux remarques nous ont paru pertinentes :

Un locataire se plaint des fuites d'eau occasionnées lors du dégel, mais surtout quant au fait que son assurance ne veut plus ni évaluer ni rembourser les appareils endommagés prétextant qu'elle n'a pas à pallier au «laisser aller » de la gérance.

Un passage nous a semblé assez intéressant pour être cité dans son intégralité : « Comme déjà mentionné, l'Ancienne Poste offre un volume de local idéal. Elle offre un avantage indéniable d'un point de vue acoustique (pierre, plâtre et parquet). De plus, le volume des locaux permet une bonne insonorisation. Un tel travail sonore serait impossible dans un abri PC (béton et résonance non maîtrisable) ou dans une usine désaffectée où les volumes sont souvent beaucoup trop grands. Il y a quelques années, on parlait de déplacer des groupes dans l'ancien Tech (aujourd'hui réhabilité). D'après mes calculs et les grands volumes de ce bâtiment, insonoriser une salle de classe de l'ancien Tech avec de la laine de verre reviendrait à environ fr. 10'000.- à 15'000.-. Financièrement, il serait donc impossible de demander à des jeunes de mettre une telle somme... ».

Conclusion

Pour conclure cette modeste étude sur les locataires de l'ancienne poste, nous signalerons que malgré le délabrement du bâtiment unanimement reconnu, tous les locataires estiment les locaux adéquats pour exercer leur activité. Si tous désirent poursuivre ce qu'ils font à l'ancienne poste dans un autre endroit, aucun déclare pouvoir trouver facilement des locaux analogues au Locle. Le bâtiment semble donc répondre à une demande importante en matière de locaux de musique, comme le montre l'utilisation d'un même local par différents groupes.

Annexe 5 : Organigramme de Synthèse

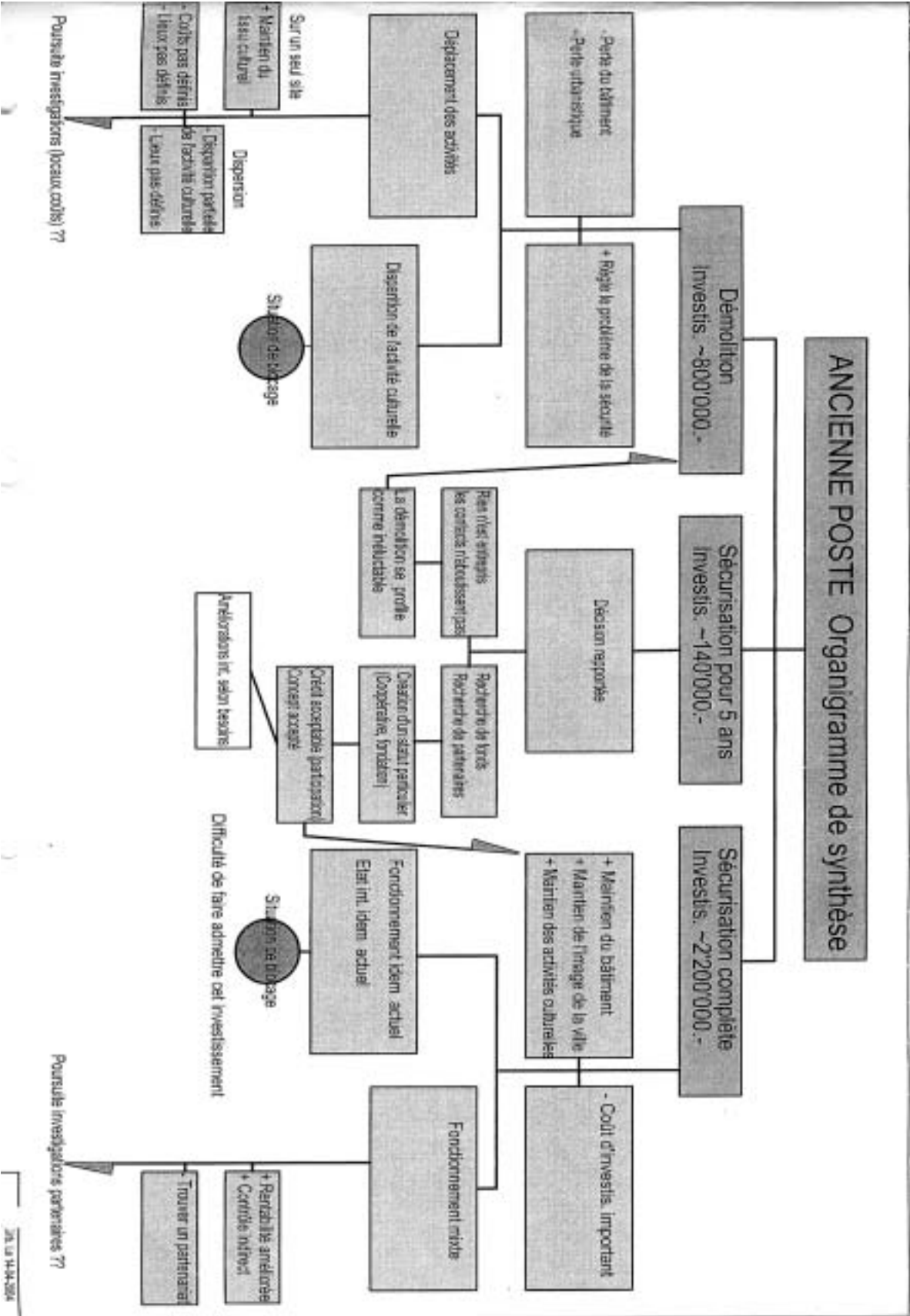


Table des matières

Remerciements	p. 4
----------------------------	-------------

Introduction : Que faire de l'ancienne poste ?	p. 5
---	-------------

1. Qu'est-ce que l'ancienne poste ?.....	p.5
2. Les enjeux du débat.....	p.6
3. Une ethnographie impliquée.....	p.7

Chapitre 1 : L'Hôtel des Postes entre ruptures et continuité.....	p. 9
--	-------------

1. L'édifice le plus nécessaire à la localité.....	p. 9
1.1. <i>Un acte citoyen.....</i>	<i>p. 11</i>
1.2. <i>L'arc de triomphe des républicains.....</i>	<i>p. 13</i>
1.3. <i>Une architecture massive.....</i>	<i>p. 16</i>
2. L'administration postale.....	p. 18
2.1. <i>Croissance démographique et transformations.....</i>	<i>p. 21</i>
3. Les cercles de l'Hôtel des Postes, lieux de politique et de sociabilité.....	p. 24
3.1. <i>Le Cercle de l'Union Républicaine.....</i>	<i>p. 25</i>
4. L'École d'horlogerie.....	p. 28
5. Une maison des sociétés locales.....	p. 30
5.1. <i>Corps des cadets et Musique scolaire.....</i>	<i>p. 31</i>
5.2. <i>Les Francs Habergeants.....</i>	<i>p. 33</i>
6. « ça suinte la musique c'bâtiment ».....	p. 35
6.1. <i>L'association de l'ancienne poste.....</i>	<i>p. 38</i>
7. Une « vieille chièrre ».....	p. 43

Chapitre 2 : L'ancienne poste en jeu.....	p. 45
--	--------------

1. La conservation comme système d'action.....	p. 47
1.1. <i>Sur le chemin du patrimoine.....</i>	<i>p.49</i>
1.2. <i>Utilité VS signification.....</i>	<i>p. 53</i>
2. Le champ de la conservation au Locle.....	p. 55
2.1. <i>Les acteurs du conflit.....</i>	<i>p. 55</i>
2.2. <i>La notion de patrimoine.....</i>	<i>p. 58</i>
2.2.1. <i>Sentiment national et « raison aménageuse ».....</i>	<i>p. 59</i>

2.2.2. Une simulation d'un passé révolu.....	p. 61
2.2.3. Le patrimoine comme « art de faire ».....	p. 63
2.2.4. Le déni du patrimoine loclois.....	p. 65
2.2.5. De quelques dispositions pour la conservation des monuments et sites.....	p. 67
3. « Existe-t-il un avenir pour l'ancienne poste ? ».....	p. 68
<i>3.1. Un assainissement sans plus-value.....</i>	<i>p. 68</i>
3.1.1. « Un élément vital du patrimoine à sauvegarder ».....	p. 71
3.1.2. « La maison du peuple de la ville du Locle ».....	p. 72
3.1.3. « Deux dossiers à dissocier ».....	p. 75
3.1.4. Rayonnement et mobilisation.....	p. 79
<i>3.2. A la recherche d'un compromis.....</i>	<i>p. 82</i>
3.2.1. La commission comme tentative de résolution du conflit.....	p. 83
3.2.2. Le patrimoine comme ressource.....	p. 85
4. L'urbanité en jeu.....	p. 88

Conclusion : Le projet et l'ethnographe..... p. 92

1. Une figure emblématique de la modernité.....	p. 93
<i>1.1. Le projet comme globalité.....</i>	<i>p. 95</i>
2. Qu'est-ce que l'ethnographie peut faire pour vous ?.....	p. 97
<i>2.1. Un ethnographe dans le débat.....</i>	<i>p. 98</i>
<i>2.2. Une « participation observante ».....</i>	<i>p. 100</i>
3. Une carte de visite du Locle.....	p. 101

Bibliographie..... p. 103

Annexes.....p. 109

Annexe 1 : Procès-verbaux des séances du Conseil général consacrées à l'ancienne poste	p. 110
<i>1.1. Séance du 25 juin 1998</i>	<i>p. 110</i>
<i>1.2. Séance du 25 novembre 1998.....</i>	<i>p. 121</i>
<i>1.3. Séance du 27 janvier 1999</i>	<i>p. 129</i>
<i>1.4. Séance du 28 novembre 2001</i>	<i>p. 137</i>
<i>1.5. Séance du 27 mars 2003</i>	<i>p. 148</i>
Annexe 2 : Rapport de la commission de l'Ancienne Poste.....	p. 153
Annexe 3 : Questionnaire envoyé aux locataires de l'ancienne poste.....	p. 160
Annexe 4 : Dépouillement du questionnaire.....	p. 163
Annexe 5 : Organigramme de synthèse.....	p. 169

Table des Illustrations

- Ancienne Poste, angle sud-est (photo : Juliane Roulet Heim)	p. 1
- Ancienne Poste (dessin : Raphael Roulet)	p. 3
- Emprunt Municipal pour l'Hôtel des Postes au Locle (A G 223)	p. 12
- Plan Historique des Développements Successifs du Locle (détail) (Knapp et Borel, 1905, p. 129)	p. 14
- Souvenirs du Locle et des Brenets (gravure : Rüdüsülthi)	p. 15
- L'Hôtel des Postes du Locle (le Véritable Messenger Boiteux du Canton de Neuchâtel, 1859, p. 3)	p. 17
- Le Locle en hiver (Fondation « La Bourdonnière », 1986 2 ^{ème} vol., p. 58) .	p. 19
- Le Locle : Hôtel des Postes (Pelet, 1990, p. 32)	p. 21
- Le Locle : Poste, Croix-Bleue et Eglise Allemande (Pelet, 1990, p. 33)	p. 22
- Jubilé Centenaire de la Fondation du Centre de L'Union Républicaine du Locle (Fondation « La Bourdonnière », 1986, 1 ^{er} vol., p. 97)	p. 26
- Un Souvenir : Réception de la dernière bannière du corps des cadets du Locle (Fondation « La Bourdonnière », 1986 2 ^{ème} vol., p. 35)	p. 32
- Les Francs Habergeants, Le Locle	p. 34
- Le Locle, Terre de liberté (ville du Locle, 2000, p. 1)	p. 36
- [Sailent] (photo : Jérôme Heim)	p. 37
- OTR (photo : Jérôme Heim)	p. 38
- La Géante Urbaine, mars 2004 (photo : Jérôme Heim)	p. 41
- Une « Vieille Chièrè » (photo : Jérôme Heim)	p. 42
- Zones d'affaissement observées (Culebras, Marti, 1999, p. 48)	p. 44
- Hôtel des Postes (Knapp et Borel, 1905, p. 130)	p. 50
- Ancienne Poste, angle nord-ouest (photo : Steve Feron)	p. 52
- Hautes baies en plein cintre, face sud (photo : Steve Feron)	p. 66
- Cage d'escalier (photo : Steve Feron)	p. 70
- Quel avenir pour notre ville? (Ligue neuchâteloise du Patrimoine)	p. 72
- Ancienne Poste, face ouest (photo : Steve Feron)	p. 74
- Manifestation du 1 ^{er} mai 2004 (L'Impartial, 3 mai 2004)	p. 81
- Halloween 2001 (photo : Leïla Licchelli)	p. 89
- Fresque d'Antoine Glauser (détail) (photo: Jérôme Heim).....	p. 91
- Le Locle-La Poste (Pelet, 1990, p. 34).....	p. 109